BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLIII
D
79
NAPOLI

Digitized by Google

Digitized by Google

OPUSCULES

DE

GABRIEL PEIGNOT

EXTRAITS DE DIVERS OUVRAGES, REVUES,

DONT IL N'A ÉTÉ FAIT AUCUN TIRAGE A PART;

AVEC UNE INTRODUCTION

PAR PH. MILSAND

Publiés par Ed. Hoffmann

PARIS

A. TECHENER, LIBRAIRE

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52

1868.

XLIII
D
8479
BIB NAZ NAPOLI

B. +

Digitized by Google

OPUSCULES

DE

GABRIEL PEIGNOT

Digitized by Google

Tiré à 200 exemplaires sur papier vergé
et 2 sur papier de couleur.

DIJON, IMPRIMERIE J.-E. RABUTOT.

Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

Roma Imp. A. Salviucci e de la Paola Tipografia S.

Digitized by Google

OPUSCULES

DE

GABRIEL PEIGNOT

EXTRAITS DE DIVERS JOURNAUX, REVUES,

RECUEILS LITTÉRAIRES, ETC.,

DONT IL N'A ÉTÉ FAIT AUCUN TIRAGE A PART;

AVEC UNE INTRODUCTION

PAR PH. MILSAND

BIBLIOTHÉCAIRE-ADJOINT DE LA VILLE DE DIJON.

Eau forte par Ed. Hédouin.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI

PARIS

J. TECHENER, LIBRAIRE

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52.

1863.

Digitized by Google

A LA MÉMOIRE

DE

GABRIEL PEIGNOT

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION

La difficulté de se procurer les différents ouvrages de Gabriel Peignot, dont il n'a été fait aucun tirage à part, et qui sont disséminés dans divers journaux, revues et recueils littéraires pendant une période de près de cinquante ans, nous a engagé à les réunir en un seul volume.

Ces opuscules, au nombre de cinquante-trois, sont extraits des *Archives historiques, statistiques et littéraires du département du Rhône;* de la *Biographie universelle* (*Michaud*); du *Bulletin du biblio-*

phile; du *Bulletin du bouquiniste;* des *Deux Bourgognes;* des *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon;* de la *Décade philosophique et littéraire;* du *Journal de Dijon;* de la *Revue de la Côte-d'Or;* du *Spectateur de Dijon,* du *Voyage pittoresque en Bourgogne,* etc.

Classés par ordre chronologique de publication, ils seront terminés par une table alphabétique.

Il nous semble inutile de faire ici l'éloge de ces productions, qui sont tellement recherchées des bibliophiles; qu'il nous soit seulement permis d'esquisser à grands traits la vie du fécond écrivain bourguignon, que nous puisons dans ses propres écrits; cela nous permettra de rectifier plusieurs dates fautives fournies par son panégyriste bourguignon, et qui, malheureusement reproduites comme exactes par d'autres biographes qui ne se donnent même pas la peine de les vérifier, finissent par être acceptées comme vraies.

Né le 15 mai 1767, à Arc-en-Barrois, Etienne-Gabriel PEIGNOT termina ses études en 1782, à l'âge de 15 ans. Destiné au barreau contre son gré, il s'occupait beaucoup plus de littérature que de droit; aussi son père le fit-il engager dans le régi-

ment de Bourbon, où il resta du 14 avril 1786 au 13 mars 1787. Reçu avocat au Parlement de Besançon en 1790, il s'établit dans cette ville pour y exercer sa profession.

En 1791, il s'enrôla dans la garde constitutionnelle de Louis XVI ; mais licenciée peu de temps avant la journée du 10 août 1792, il vint se fixer à Vesoul, où il reprit sa vie paisible et studieuse. Peu de temps après, en 1794 (13 juin), il fut chargé d'organiser la bibliothèque de Vesoul. Nommé directeur de l'école secondaire de cette ville le 21 décembre 1803, sans perdre son titre de bibliothécaire, il y resta jusqu'en 1813 (15 septembre), époque où il vint s'établir à Dijon avec le titre d'inspecteur de l'imprimerie et de la librairie. Proviseur du collége royal de Dijon en 1815 (28 octobre), inspecteur d'Académie en 1821 (24 septembre), il ne prit sa retraite que le 18 septembre 1838, après quarante-deux ans de services; enfin le 14 août 1849, à l'âge de quatre-vingt-deux ans et trois mois, il s'éteignait entre les bras de ses parents et amis.

Membre correspondant de plusieurs sociétés savantes, il avait été admis dans le sein de l'Acadé-

mie de Dijon, à son arrivée dans cette ville, qu'il ne quitta plus et qui devint sa patrie d'adoption.

Quand on examine ses nombreux travaux (1), on ne peut comprendre comment sa vie a pu y suffire, investi, comme il l'était, de fonctions assez pénibles qu'il a toujours remplies avec l'exactitude la plus scrupuleuse. Nous trouvous dans ses notes l'explication de ce problème. « On sera peut-être étonné, dit-il, que j'aie pu m'occuper de tant de recherches, d'opuscules et même d'ouvrages soit imprimés, soit manuscrits; mais il est bon de considérer que né en 1767, j'avais fini mes études à quinze ans. Sentant d'abord tout ce qu'avaient de faible pour moi des cours classiques terminés dans un âge si tendre, je pourrais ajouter que je n'ai pas dès lors passé un seul jour sans travailler, ayant dès ce temps contracté l'habitude de lire la plume à la main, c'est-à-dire de prendre des notes et de consigner par écrit les observations que me suggéraient mes lectures; de plus, toujours levé à quatre heures du matin, je ne me retirais le soir qu'entre dix et onze

(1) Voyez le *Catalogue des ouvrages imprimés de Gabriel Peignot*, publié par nous, Paris, Aubry; et Dijon, veuve Decailly, 1861, in-8°; et le *Supplément*, Paris et Dijon, 1863.

Digitized by Google

heures : j'ai par là trouvé le moyen de doubler mon existence. »

Nous regrettons que M. Weiss, bibliothécaire de la ville de Besançon, un de ses amis intimes, n'ait pas donné suite au projet de publier une notice sur sa vie et sur ses ouvrages, notice dont la souscription a été annoncée en 1852 à la librairie J. Techener; il nous aurait sans doute fait connaître un grand nombre de particularités sur ce savant modeste, dont la bonté et la complaisance à communiquer ses recherches étaient appréciées de tous, et dont les travaux ont donné une si vive impulsion à la bibliographie.

Nous ne pouvons mieux faire qu'en dédiant ce livre à sa mémoire; heureux si notre recueil est le bienvenu, et s'il peut faciliter à ses nombreux appréciateurs la réunion de ses ouvrages imprimés.

PH. MILSAND,

bibliothécaire-adjoint de la ville de Dijon.

30 avril 1863.

Digitized by Google

OPUSCULES

DE

GABRIEL PEIGNOT

I

ÉPITRE AU GRAND TURC

POUR LUI REDEMANDER MON AMI B....., ENVOYÉ EN L'AN III A MASCATE,
EN QUALITÉ DE CONSUL,
ET MAINTENANT RETENU PRISONNIER D'ÉTAT A CONSTANTINOPLE.

Savez-vous, monsieur de Byzance,
Qu'à la fin je perds patience?
Depuis près de quatre printemps
J'attends en vain l'ami B.....
J'ai lu dans les papiers-nouvelles,
Que, par-delà les Dardanelles,
Cet ami si cher à mon cœnr,
Vit au dépens du Grand-Seigneur.
Grand-Seigneur, de cette dépense
Très volontiers je vous dispense;

Renvoyez-nous ce bon vivant,
Qui mange bien, boit mieux encore,
Et qui doit maigrir en buvant
Votre vilaine eau du Bosphore.

Peut-être, avec lui, d'amitié
Par hasard êtes-vous lié?
Si vous connaissez son mérite,
Ma foi, je vous en félicite;
Mais ce n'est pas une raison
Pour le garder en un donjon,
Malgré l'ex-chanoine son frère,
Ses sœurs, ses amis et sa mère.
Si tellement le chérissez,
Que le quitter vous ne puissiez,
Venez avec ce bon apôtre,
Venez dans ces lieux; un ami,
Comme on dit, en amène un autre;
Vous vous trouverez bien ici.
C'est un beau pays que la France,
Et qui vaut bien votre Byzance.

Si j'en crois certain bulletin,
Vous n'êtes pas républicain;
Car de vos états la nacelle
Vogue au gré de votre cervelle;
Mais si vous êtes juste, bon,
Despote seulement de nom,
Venez, vous ferez connaissance
Avec un brave général,
Qui, certes, n'a pas son égal

Pour la loyauté, la vaillance,
Et qui s'est donné le plaisir
De battre votre Grand-Visir.
Ici, vous trouverez les belles
Fraîches, gentilles, peu cruelles,
Tout comme le joli bétail
Qui gémit dans votre sérail.
De fin Champagne et de Bourgogne
Vous pourrez vous rougir la trogue;
Nous ferons croire à Mahomet
Que ce breuvage est un sorbet.

A l'Institut comme au Musée,
Au théâtre comme au lycée,
Mille choses vous entendrez,
Mille autres encor vous verrez,
Qu'avec plaisir applaudirez.
Oui, Paris offre cent merveilles
Pour les yeux et pour les oreilles,
Que vous demanderiez en vain
De Constantinople à Pékin.
Venez donc, vous apprendrez comme
En France l'on reçoit un homme
Que de tout temps nous avons mis
Au nombre de nos vieux amis.
Venez, mais surtout, je vous prie,
Que B..... soit de la partie,
Sinon je vais dans vos Etats
Porter la guerre et le trépas;
Contre vous j'arme la Russie,

Digitized by Google

Qui, dit-on, n'est pas votre amie,
Et je renforce Passawan,
A qui vous feriez avec joie
Présent d'un fin cordon de soie,
Si vous le teniez au Divan.
J'insurge toute la Turquie,
Je vous chasse au fond de l'Asie,
Et, pour combler votre souci,
Je baptise votre Muphti.
Mais finissons toute querelle :
Rendez-moi mon ami fidèle,
Et pour longtemps je vous promets
Gloire, santé, bonheur et paix.

G. P., bibl. D. L. H. S.

(*Décade philosophique*, 2e trimestre, an IX, pages 426-428.)

Google

II

RELATION D'UN CONGRÈS

TENU PAR LES OISEAUX DE LA HAUTE-SAONE, A L'OCCASION D'UNE CERTAINE AMBASSADE DE BARTAVELLES, QUI FIT SON ENTRÉE, L'HIVER DERNIER, DANS LA BONNE VILLE DE VESOUL.

Quand, l'an dernier, ambassade légère
D'un peuple ailé, renommé dans l'Isère,
(O succulent souvenir!)
Chez le baron Hilaire
S'avisa de venir,
Toute la gent emplumée
Du pays franc-comtois
Fut extrêmement flattée
De ce procédé courtois.
Mesdames les Bartavelles
Jusques aux cieux l'on porta;
Puis, en l'honneur de ces belles,
Un congrès l'on convoqua.
A ce congrès vinrent grives et cailles,
Bécasses, bécasseaux, gelinottes, pigeons,
Canards, coqs de bruyère, et la fleur des volailles,
Poulardes et poulets, dindes et gras chapons.
Le premier point qu'en séance on arrête

Digitized by Google

Est qu'il serait très malhonnête,
Dans cet événement flattenr,
De ne pas répoudre à l'honneur
De l'ambassade grenobloise
Par nne ambassade comtoise.
Eu conséquence, un comité
Juste, clairvoyant et sévère,
Devra choisir à l'unanimité,
Non par compère et par commère,
Mais bien d'après leurs qualités,
Les houorables députés
Destinés pour l'Isère.
Alors grand bruit, grande rumeur :
Chacun se juge très digne
De cette faveur insigne;
Chacun vise au *Monseigneur*,
Chacun veut être ambassadeur.
D'abord la caille fait parade
De son délicat embonpoint....
— « Oui, mais sou éloquence est fade,
Dit la bécasse, et sur ce point
« Je ne crains pas un tel reproche;
« Tout le monde conualt
« Ce pénétrant fumet
« Dont nul autre n'approche...
— « J'ai bien aussi le mieu,
Reprend la gelinotte,
« Et je ne vous cède en rien;
« Ma mie, un si long bec dénote
« Un peu de bêtise, entre nous;

« Comme je suis moins commune qne vous,
« Je mérite... — Tout doux, s'écrie
Une ponlarde à croupe reboudie,
« Oserait-on lci me disputer le pas?
« Dans toutes les saisons de moi l'on fait grand cas;
« Et l'un des meilleurs rois de France,
« Jadis m'illustra d'nn seul mot :
« Oui, le fameux *la poule au pot*
« Doit m'assnrer la préféreuce.
— « Vous badiuez, gibier de basse-cour,
Riposte, courroucé, certain coq de bruyère;
« Apprenez donc, chétive roturière,
« Que ce mot d'nn grand roi vous condamne en ce jonr
« A passer la dernière,
« Ainsi qne vos fiers coqs et vos tristes chapons.
« Henri vous destiuait aux appétits glontons
« D'nne nombreuse populace,
« Et vous prétendez à la place
« D'ambassadeur de nos cantons?
« *Risum teneatis;* mais snr votre chapitre
« C'est trop nons arrêter. Pour moi, j'ai plus d'nn titre
« A faire valoir... — Vous! dit nn grave dindon;
« Le plaisant personnage,
« Avec son air sanvage!
« Mon pauvre coq des bois, baissez, baissez le tou;
« On se met sur les rangs quand on a ma tonrnnre.
« Lorsque je me rengorge, est-ll dans la nature
« Un être plus majestueux?
« Voyez cet écarlate
« Dont la vive couleur sur ma poitrine éclate,

« Il est le signe non douteux
« Que ma noblesse date
« Au moins du temps des demi-dieux.
« J'ai le talent de la parole;
« Mon esprit, quoique sérieux,
« Prouve que j'ai hanté l'école...
— « Quand, quand, dit le canard, quand on est un dindon,
« On se tait sur ce point, entendez-vous, mon frère;
« Vous savez tout ce qu'a d'expressif votre nom;
« Vous ne le démentez en aucune manière;
« Ainsi vous ne nous convenez.
« Pour moi, messieurs, je ferai votre affaire,
« Quoique parlant un peu du nez.
Tout le monde se prit à rire;
Honteux le canard se retire.
Enfin chacun voulant
Etre représentant,
On crie, on jure, on se chamaille;
Du bec et de l'aile on fait tant,
Que le congrès dans un instant
Devient un vrai champ de bataille.
Cependant, au milieu de ce vacarme affreux,
Arrive lentement une dame puissante :
Son abord est affectueux;
Et son attitude imposante
Fixe tous les regards et se fait admirer.
(Vous voyez que de l'oie ici je veux parler.)
Gravement elle marche et sa noble prestance
Sur l'une et l'autre hanche avec art se balance.
Parvenue au centre du congrès,

Son bec doré mollement elle avance,
Puis, roulant un bel œil où respire la paix,
La bonne dame en ces termes commence :
« Quelle fureur vous met les armes à la main?
« Quoi? c'est l'ambition! O comble de démence!
« Que ferait donc de plus cette maudite engeance
« Qu'on nomme genre humain!
« Croyez-moi, mes amis, soyez un peu plus sages.
« Puisque chacun de vous me paraît obstiné,
« Voici, pour en finir, un *mezzo termine :*
« Selon nos antiques usages,
« Par acclamation, donnez-moi vos suffrages.
« Pour obtenir cette priorité,
« Je vais vous exposer de mes droits la substance :
« D'abord, je puis parler de ma naissance,
« Car je descends directement
« Des vigilantes sentinelles,
« Qui, par leurs cris et le bruit de leurs ailes,
« Ont jadis, merveilleusement,
« Sauvé le Capitole, et Rome, et l'Italie,
« De la furie
« De ces fameux Gaulois,
« Par leurs fils aujourd'hui surpassés en exploits.
« Mais, outre ma naissance, admirez ma tournure :
« J'ai le plus beau des becs;
« Aussi l'a-t-on mis en peinture
« Sur un célèbre jeu renouvelé des Grecs,
« Où le hasard exerce ses caprices,
« Et qui des beaux esprits fait, dit-on, les délices.
« Au reste, tout cela n'est rien

« Au prix d'une vertu secrète
« Qu'on développe en moi par certaine recette,
« Pour plaire aux gens de bien.
« Que d'autres, pleins d'une orgueilleuse joie,
« Vantent leur esprit, leur talent,
« Leur cœur ouvert à l'indigent;
« Pour moi, je vanterai mon foie;
« Lorsque je l'offre aux amateurs friands,
« Je les rends plus contents
« Qu'un lion affamé qui tombe sur sa proie,
« Ou qu'un avide procureur
« Chargé d'exproprier un très riche plaideur.
« Bref, enfin, mes amis, pour plaire à la puissance
« Où doit votre ambassade aller en résidence,
« Je le dis franchement,
« Vous ne pouvez mieux faire
« Que de m'élire en ce moment
« Votre plénipotentiaire.
« Certain baron qu'on nomme Hilaire,
« Avec plaisir fournissant
« Mon équipage brillant,
« Tracera mon itinéraire.
« Son cœur, au chef-lieu de l'Isère,
« Assignera pour mon débarquement,
« Un hôtel superbe, élégant,
« Où les vertus, l'amitié la plus tendre,
« Les grâces, les talents résident constamment.
« C'est là qu'on me verra descendre
« Et publier à haute voix
« Le discernement dont se pique

« Notre prudente répnblique
« En m'honorant de son choix. »
Icl se termina ce discours peu modeste,
Que chacun cepeudant approuva par nn geste.
Tont le congrès alors, en masse se levant,
Nomma notre orateur ponr son représentant;
Et ma commère l'oie,
Qui toujours agit noblement,
Moelleusement son cou déploie
Eu signe de remercîment.
Puis le congrès finit cette importante affaire
Par demander aux dieux avec transport,
Que son ambassadrice, au chef-lieu de l'Isère,
Arrive à bou port,
Et que son éloquence ait le talent de plaire
Au bon ami d'Hilaire.

Ces vers sont adressés à M. le baron Hilaire, préfet de la Haute-Saône sous le premier Empire.

Voici la lettre d'envoi.

Monsieur et très cher préfet,

C'est au milieu des vives douleurs occasionnées par deux maux dont nn seul suffit pour me faire jeter les hauts cris, qne j'ai l'honnenr de vous envoyer une petite pièce de vers relative au pâté de foie d'oie que vous destinez à M. Geroud, de Greuoble. Le cadre que j'ai adopté m'a fait aller plus loin que je ne peusais d'abord, et mes souffrances ne m'ont

Digitized by Google

pas permis de répandre dans ce petit morceau toute la gaîté que j'aurais désiré. Daignez donc, monsieur le préfet, l'accueillir comme le morceau qui a le plus besoin de votre indulgence, ou plutôt n'y voir que le désir que j'avais de faire quelque chose qui vous fût agréable. Je suis bien malheureux d'avoir une santé aussi faible, mais heureusement que mon état chancelant n'altère en rien les sentiments respectueux du plus sincère attachement et du dévouement sans bornes avec lesquels

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le préfet,

Votre très humble et obéissant serviteur,

G. Peignot.

(*Bulletin du Bouquiniste*, 1er avril 1863, pages 179-184.)

III

LETTRE A M. LE RÉDACTEUR

DU JOURNAL DE LA COTE-D'OR

SUR LA VENTE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU DUC DE ROXBURGH.

Dijon, 3 juin 1816.

MONSIEUR,

On sait depuis longtemps que MM. les journalistes sont en droit de prendre certaine latitude dans le champ de la vérité, quand ils ont quelques faits singuliers à raconter; mais il ne faut pas abuser de ce droit, comme l'a fait le rédacteur de l'article *Londres*, des *Annales politiques, morales et littéraires*, n° 195, 28 juin dernier. C'est un peu trop fort. Il dit *qu'à la vente de la magnifique bibliothèque du duc de Roxburgh, un exemplaire du Bocace, édition de Valfarder, fut adjugé pour la somme énorme de* 40,000 *liv. sterl.* (à peu près 920,000 fr. de notre monnaie). Il a bien raison d'appeler cela une somme énorme, je vous réponds qu'elle mérite complétement l'épithète d'hyperbolique; la vérité est que l'exemplaire de l'édition du *Décaméron* de Bocace de Valfarder, Venise, 1471, in-f°, de 264 feuillets, a été adjugé, à la vente de M. le duc de Roxburgh, en 1812,

à M. le marquis de Blandfort, pour la somme de 2,260 liv. sterl. (51,890 fr.); cela est déjà fort honnête. M. de Blandfort a eu pour concurrent, aux enchères, lord Spencer, l'un des membres les plus distingués de la société des bibliomanes en Angleterre.

Nous n'approchons pas du luxe anglais dans ce genre, et je pense que ce n'est pas un grand malheur; le livre qui a été vendu le plus cher en France est, autant que je puis le croire, *la Guirlande de Julie*, in-f°, de 91 feuillets, mss., qui a été adjugé, chez M. de la Vallière, en 1784, pour la somme de 14,510 fr.; encore est-ce un anglais qui en a fait l'acquisition; mais on m'a assuré que le volume n'était pas sorti de France.

Encore un mot sur la vente de la riche bibliothèque de M. Roxburgh : sa collection était de 9,353 articles. Les anciens romans de chevalerie, en français, et les premières éditions de l'ancienne littérature anglaise en formaient le principal ornement. Une seule vacation de cette vente a fourni 5,000 liv. sterl. (115,000 fr.). Cela ne vous paraîtra pas incroyable, quand vous aurez jeté les yeux sur quelques articles que je vais citer; je me bornerai à trois, pour ne pas abuser de votre patience. Le livre *Of the fayt of armes and Chyvalrye* (trad. du français de Christine de Pise), enprynted by Caxton, 1489, in-f°, goth., a été vendu 336 liv. sterl. (7,728 fr.). — *Le Myrrouer of the Worlde* (traduit du français par Caxton, 1480 ou 81), in-f°, fig. en bois, a été adjugé pour la somme de 351 l. 15 sh. (8,088 f.). — *Le Recuylle of the history of Troye* (traduit du français de Raoul le Fèvre, par W. Caxton), sans date, in-f°, a été porté à la somme de 1,060 liv. 10 shl. (24,390 f.). Je pour-

rais vous citer encore plusieurs autres articles, entre autres, le *Victorious, prince de Blanchardin*, etc., sans date, in-f°, qui, tout imparfait qu'il est à la fin, n'a pas été donné a moins de 215 liv. sterl. (4,935 fr.). Mais en voilà suffisamment pour prouver que MM. les Anglais ont sans doute beaucoup de goût, mais qu'ils ont encore plus d'or. Il s'en faut bien que jadis ils aient payé les mêmes livres aussi cher; car, au commencement du dernier siècle, le *Décaméron* de Valfarder, dont je vous ai parlé plus haut, qui passe pour la première édition de cet ouvrage, et qui est fort rare, n'était payé à Londres que 100 guinées (2,400 fr.). Il y a loin de là à 51,890 fr. Tout se perfectionne, comme vous voyez, tout s'accroît avec le temps, la folie comme le reste; aussi je ne puis m'empêcher de dire, comme à Londres : Prospérité aux bibliomaniaques du *Roxburgh-Club!*

Adieu, Monsieur, je vous salue bien cordialement.

G. P....., P. D. C. R.

(*Journal de la Côte-d'Or*. 6 juillet 1846, n° 54.)

Digitized by Google

IV

DES NOMS ET SURNOMS

L'origine des noms et surnoms dans les familles (nous ne parlons ici que de la France), se perd dans la nuit des temps. On sait que sous la première race de nos rois, on ne portait qu'un seul nom qu'on tenait ordinairement de la volonté de ses parents, et qui, surtout pour les princes, renfermait souvent quelque qualification de fortune ou de naissance. C'est sans doute la cause de ces noms en *bert* et en *ric* que l'on voit dans l'histoire des commencements de notre monarchie. *Bert* signifiait *illustre, puissant;* et de *ric* on a fait *riche.* C'est ainsi que DAGOBERT veut dire *renommé par les armes;* CHILPERIC, *qui a puissance d'aider;* CHILDEBERT, *homme illustre entre les guerriers;* KLOVIS, *fort, valeureux.* La langue primitive des Francs était d'abord très dure, mais elle s'adoucit en se mêlant avec la celtique et la romaine; les mots prirent une articulation plus facile, plus douce : de *Klovis* on fit *Louis;* de *Clotaire* on fit *Lothaire,* etc.

Vers le commencement de la seconde race, au VIIIe siècle, on commença à prendre deux noms; on prétend que c'est à Charlemagne que l'on doit cette coutume. De là vient sans doute la première origine des surnoms français qui se mul-

Digitized by Google

tiplièrent vers la fin du Xe siècle et au commencement du XIe. Ces surnoms ne furent guère que des sobriquets, ou honorables ou ridicules, pour distinguer ceux qui portaient le même nom de famille. Pepin fut surnommé *le Bref*, parce qu'il était de petite taille; un Charles eut le surnom de *Simple*, un autre celui de *Chauve*; le roi *Hugues* fut surnommé *Capet*, sans doute parce qu'il avait une forte tête ou au moral ou au physique, ou peut-être parce qu'il portait sur la tête un chaperon au lieu de couronne.

Dans le XIe siècle, c'est-à-dire au moyen âge, on ne mettait dans les actes publics que le nom de la personne dont il s'agissait, et, pour la mieux désigner, on écrivait au-dessus de son nom, en interligne, le sobriquet qu'elle portait : c'est sans doute de là que vient l'étymologie du mot *surnom*, que les latins appelaient *cognomen*.

Dans le XIIIe siècle, on commença à fixer dans les familles un surnom héréditaire. La noblesse le tira des terres qu'elle possédait; les gens de lettres du lieu de leur naissance, et les roturiers transmirent à leur postérité le surnom ou sobriquet qui leur était venu de leur profession ou de la couleur de leurs cheveux, ou d'un talent, ou d'un défaut particulier. Par la suite, ce surnom est devenu nom de famille, et voilà pourquoi nous voyons maintenant des *le Bel*, des *le Bègue*, des *Sauvage*, des *le Roux*, des *Petit*, des *Prieur*, des *Châtelain*, des *Coquin*, des *le Franc*, des *le Jeune*, etc., etc. Ces noms propres portent avec eux une étymologie sur laquelle il est impossible de se tromper, quoique maintenant ils n'aient aucune espèce de rapport avec la manière d'être, les qualités ou les défauts des personnes auxquelles ils appartiennent. Nous ajouterons ici que c'est vers le XIIIe siècle

que les grands, les nobles, les riches, prirent l'habitude d'ajouter à leur nom de famille, dans les actes, la liste des fiefs qu'ils possédaient et des emplois dont ils étaient revêtus. Les empereurs d'Orient leur donnaient depuis longtemps l'exemple à cet égard, jamais noms propres ne furent accompagnés de plus de titres : le grand sultan qui a succédé à ces empereurs depuis 1453, a hérité de leur manie. Presque tous les princes de l'Europe en ont fait à peu près de même. Il n'y a guère que nos souverains qui, appréciant l'honneur de posséder le trône le plus ancien et l'un des plus puissants de l'Europe et du monde entier, se sont toujours contentés du titre modeste, mais si grand et si respecté, de Rois de France, et, depuis Henri IV, de Rois de France et de Navarre (1). Un jour Charles-Quint, dans une lettre qu'il écrivit à François 1er, fit un grand étalage de ses titres, et même s'en donna plus qu'il n'en avait; François 1er se contenta de signer ainsi sa réponse : FRANÇOIS, *premier gentilhomme de son royaume, et seigneur suzerain de Gentilly et de Vaugirard.* Une autre fois, Philippe II, roi d'Espagne, qui ne le cédait à Charles-Quint, ni en ambition, ni en vanité, écrivit en 1597 à Henri IV, et ne manqua pas d'énumérer tous ses titres; notre bon roi se contenta de mettre au bas de sa réponse : *Henry, bourgeois de Paris.* Cette simplicité ingénieuse était une petite leçon pour la morgue espagnole, mais elle ne l'a pas corrigée.

G. P.

(*Journal de la Côte-d'Or*, 2 juillet 1817, n° 52.)

(1) Des Rois de France avaient porté le titre de Rois de Navarre avant Henri IV. De ce nombre sont : Philippe V, dit le Long, qui a régné de 1316 à 1322, et Charles-le-Bel, qui a régné de 1322 à 1328.

V

SUR PAQUES DE 1818.

Le fête de Pâques, en 1818, sera célébrée le 22 mars; il est très rare de la voir arriver aussi tôt. Depuis la réforme du calendrier par Grégoire XIII, en 1582, jusqu'à ce moment, on ne compte que trois années qui ont eu Pâques d'aussi bonne heure: ce sont les années 1598, 1693 et 1761; et, depuis 1818 jusqu'à l'an 2,000, on ne l'aura pas une seule fois aussi tôt. Ainsi, dans l'espace de 418 ans, Pâques ne sera tombé que quatre fois au 22 mars, savoir: en 1598, 1693, 1761 et 1818.

On sait que le concile de Nicée, tenu en 325, a fixé le jour de la célébration de la Pâque au dimanche qui suit le quatorzième de la lune de l'équinoxe du printemps. Telle est la cause de la mobilité de cette grande fête; il en résulte que le plus tôt que peut arriver le jour de Pâques est le 22 mars, et le plus tard le 25 avril. Nous avons vu plus haut que, dans l'espace de 418 ans, Pâques n'arrive que quatre fois le 22 mars; il en est de même pour sa célébration au 25 avril, qui est le point le plus reculé. Il n'a pu ou ne pourra tomber ce jour-là, dans le même espace de temps, qu'aux années 1666, 1734, 1886 et 1943; pour toutes les autres

années, il arrive, sans aucune espèce de régularité, à l'un des jours intermédiaires entre le 22 mars et le 25 avril.

Cette irrégularité a toujours été vue avec peine, surtout par les savants. Le célèbre Bernouilli désirait beaucoup que l'on fixât à jamais le jour de Pâques au premier dimanche après l'équinoxe du printemps. Par là, les gens même du peuple auraient toujours su à quoi s'en tenir, au lieu qu'ils ne comprennent rien aux variations continuelles qu'entraîne l'ancien usage. Combien même de gens instruits qui ne se sont pas donné la peine d'en approfondir les raisons! Ce n'est cependant pas faute d'auteurs qui ont écrit sur le calendrier. Le nombre en est considérable; mais on distinguera toujours, parmi tous ces traités, celui que l'on trouve dans le cinquième volume des œuvres de Gassendi (Lyon, 1658; 6 vol. in-fol.; ou Florence, 1727; 6 vol. in-fol.); il est plein de clarté comme tous les ouvrages de ce grand homme, dont le mérite n'est pas assez connu.

Gab. P.....

(*Journal de la Côte-d'Or*, 26 novembre 1817, n° 94.)

VI

ENTRÉE DES ROIS DE FRANCE

A DIJON.

Depuis la réunion définitive de la Bourgogne à la France, la ville de Dijon a eu l'honneur de recevoir dans ses murs presque tous les rois, ses nouveaux souverains, à dater de Louis XI, qui a opéré cette réunion en 1477. L'entrée de ces monarques dans la capitale de la Bourgogne est un objet assez intéressant et assez curieux pour que nous lui donnions place dans un petit travail consacré à tout ce qui peut illustrer Dijon.

Louis XI, né le 3 juillet 1423, roi le 2 juillet 1461, est arrivé à Dijon en juillet 1479; il ordonna la construction du Château, qui subsiste encore. Ce prince est mort le 30 août 1483.

Charles VIII, né le 30 juin 1470, roi en 1483, est entré à Dijon le 29 juin 1494; il est mort le 7 avril 1498.

Louis XII, né le 27 juin 1462, roi en 1498, est venu trois fois à Dijon : 1° en juin 1500, avec la reine Anne, son épouse; 2° le 23 avril 1501; et 3° le 7 mai 1510. On prétend qu'il s'y trouva en 1512, époque à laquelle il ordonna quelques

constructions dans le Palais-de-Justice et fit terminer le Château, commencé sous Louis XI. Ce prince est mort le 1er janvier 1515.

François Ier, né le 12 septembre 1494, roi en 1515, est venu deux fois à Dijon : 1° le 26 avril 1518; 2° le 30 mars 1521 (1522, nouveau style). Le 10 avril suivant, la reine Claude de France et la reine régente vinrent l'y trouver. Le 18 janvier 1530, la reine Eléonore d'Autriche, sa seconde femme, fit son entrée à Dijon. François Ier est mort le 31 mars 1547.

Henri II, né le 31 mars 1518, roi en 1547, est arrivé à Dijon le 1er juillet 1548; il est mort le 10 juillet 1559.

Charles IX, né le 27 juin 1550, roi le 15 décembre 1560 (comme successeur de son frère François II), entra à Dijon le 18 mai 1564. Catherine de Médicis, sa mère, vint dans cette ville le 19 août 1574, allant au-devant de son fils (Henri III) qui quittait le trône de Pologne. Charles IX mourut le 30 mai 1574.

Henri III, né le 19 septembre 1551, roi en 1574, arrive à Dijon le 31 janvier 1575. Ce prince fut assassiné par Jacques Clément le 1er août 1589.

Henri IV, né le 13 décembre 1553, roi en 1589, entra à Dijon le 4 juin 1595; en sortit pour aller à la rencontre des Espagnols, qu'il battit à Fontaine-Française (c'est le dernier de ses combats); il revint à Dijon le lendemain de la victoire, et y séjourna jusque dans le mois de juillet, car le 2 de ce mois il assista à la procession de la Sainte-Hostie. Ce grand prince fut assassiné par Ravaillac le 14 mai 1610.

Louis XIII, né en 1601, roi en 1610, vint à Dijon les

31 janvier 1629, 20 avril 1630, 22 mars 1631, et 31 août 1639. Ce prince mourut le 14 mai 1643.

Louis XIV, né le 5 septembre 1638, roi en 1643, vint cinq fois à Dijon : 1° le 16 mars 1650 (il y fit ses Pâques à la Sainte-Chapelle); 2° le 5 novembre 1658; 3° le 8 février 1668; 4° le 30 avril 1674; et 5° le 6 juin 1683. Ce grand roi mourut le 1er septembre 1715.

Louis XVIII, né le 17 novembre 1755, roi le 8 juin 1795, a visité Dijon en juillet 1777; mais il n'était alors que comte de Provence.

On voit que, snr quatorze princes qui ont régné depuis la mort de Charles VII, en 1461, onze ont été reçus à Dijon; les trois seuls qui n'y sont pas venus sont : François II, Louis XV et Louis XVI; nons ne parlons pas du royal enfant, mort le 8 juin 1795, à l'âge de 12 ans, qui n'a eu pour palais qu'nne horrible prison, et pour couronne que celle du martyre, la seule dont il ait hérité de son anguste père!

(*Guide du Voyageur a Dijon*. Dijon, Noëllat, 1822, p. 360-364.)

VII

LETTRE DU 21 FÉVRIER 1822

SUR UNE SECOUSSE DE TREMBLEMENT DE TERRE RESSENTIE A DIJON.

MONSIEUR,

Il manquait à la singularité de cet hiver, remarquable par la douceur de sa température, par plusieurs orages accompagnés d'éclairs et de coups de tonnerre, surtout la veille de Noël, à onze heures du soir, et par la foudre qui est tombée à Dijon au mois de janvier; il manquait, dis-je, un nouveau phénomène : le jour de carnaval nous l'a présenté à huit heures et quart du matin. Une secousse de tremblement de terre a été vivement sentie dans cette ville; j'étais occupé à écrire : le fauteuil sur lequel j'étais assis et le bureau sur lequel j'appuyais mon bras ont éprouvé une commotion telle, que j'ai dit à une personne qui était à l'autre extrémité de la chambre ! « Voilà un tremblement de terre ! » Mon fils, couché au second étage, a senti son lit agité et a vu sur le mur un cadre également en mouvement. Son voisin, M. de M.... étant encore au lit, a ressenti la même secousse. Le phénomène s'est passé dans l'espace d'un quart de seconde. Une infinité de per-

sonnes en ont éprouvé l'effet. Quelle a été la direction du tremblement de terre ? Je l'ignore; cependant, d'après le mouvement d'oscillation des meubles que je touchais, je présume qu'elle a été à peu près du midi au nord. Si vous trouvez, Monsieur, le fait particulier que je vous cite, digne d'être communiqué au public, vous pouvez lui donner place dans votre journal.

J'ai l'honneur, etc..

P.....

(*Journal de Dijon et de la Côte-d'Or*, 23 février 1822, n° 16.)

Digitized by Google

VIII

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR CL.-XAV. GIRAULT,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE DIJON.

L'une des pertes les plus sensibles qu'ait faites récemment l'Académie est sans contredit celle de M. *Claude-Xavier Girault*, avocat, ancien conseiller-auditeur à la Chambre des comptes de Bourgogne et Bresse, ancien maire d'Auxonne, juge de paix du 3e arrondissement de Dijon, conservateur de la bibliothèque de l'Académie, garde de ses médailles, et président de la commission archéologique permanente, formée dans son sein.

M. Girault, né à Auxonne, le 13 avril 1764, après avoir fait d'excellentes études au collége de Dijon et terminé son droit en 1783, renonça à tous les plaisirs frivoles du jeune âge, pour se livrer entièrement à l'étude, et son goût naturel le porta vers les recherches historiques et littéraires. L'Académie de Besançon avait proposé en 1788, pour sujet

de prix, cette question : *En quel temps le comté d'Auxonne a-t-il été détaché de la province séquanoise ?* M. Girault, encore jeune, entra dans la lice, et la profondeur de ses recherches lui mérita le prix. Cet heureux coup d'essai, qui lui ouvrit les portes de l'Académie de Besançon, et ensuite celles de l'Académie de Dijon, le 23 juillet 1789, ne fit qu'enflammer son zèle, et augmenter son goût pour l'étude, surtout pour celle de l'histoire, dont il cultiva particulièrement deux branches essentielles, la numismatique et l'archéologie. Mais ce qui honore M. Girault, comme franc et vrai bourguignon, sincèrement dévoué à la gloire de son pays, c'est que l'histoire de la province qui lui a donné le jour a été l'objet constant et presqu'exclusif de toutes ses pensées et de toutes ses veilles. Aussi avait-il pris pour devise ce vers d'Ovide :

Et pius est patriæ facta referre labor.

En effet, on peut dire qu'il a exploré à fond la Bourgogne et principalement le département de la Côte-d'Or. Tout ce qui tient à l'histoire politique, civile, ecclésiastique et littéraire de ce beau pays; les villes, les bourgs, les villages, leur antiquité, l'origine de leurs noms, leurs monuments, les détails conservés par la tradition sur les curiosités de chaque lieu, les tombeaux, les statues, les médailles que le hasard y a fait découvrir; les anciennes abbayes, les châteaux, les ruines, les vieilles chartes, les coutumes bizarres, les usages singuliers, tout a été du ressort de M. Girault; tout a été examiné, analysé, décrit et consigné par lui, soit dans les journaux scientifiques, soit dans les archives

des différentes Académies qui s'étaient empressées de se l'associer, soit dans les ouvrages spéciaux qu'il a publiés. Et combien d'autres monuments de son érudition et de son ardeur infatigable pour les recherches se trouvent manuscrits dans les nombreux portefeuilles qu'il a laissés ! Il n'est pas surprenant que tant de travaux utiles qui se sont succédé rapidement et dont la liste existe (au nombre de 63) dans la notice intéressante qu'a publiée notre confrère M. Amanton, Paris et Dijon, 1823, in-8° de 16 pages; il n'est pas surprenant, dis-je, que tant de travaux utiles aient fait apprécier en France le mérite de M. Girault, et lui aient donné entrée dans un grand nombre d'Académies et Sociétés littéraires, qui toutes se sont félicitées d'avoir un associé dont l'activité répondait à l'érudition. Que l'on consulte les mémoires et les rapports annuels de la Société royale des antiquaires de France; de la Société académique des sciences de Paris; des Académies de Lyon, Bordeaux, Rennes, Nancy, Mâcon, Bourg, Vesoul, etc., etc., on y trouvera nombre de dissertations, de mémoires et de lettres de M. Girault, qui prouvent qu'il ne regardait pas comme un titre oiseux l'honneur d'appartenir à ces corps savants. L'Académie de Bordeaux s'empressa de décerner à ses *Essais sur Dijon* la médaille d'or qu'elle accorde aux ouvrages qui lui paraissent offrir le plus d'intérêt et d'utilité. Cet ouvrage a été traduit en anglais par sir God'ham, écossais. A la distribution des prix archéologiques qui a été faite par l'Institut à sa séance du 20 juillet 1821, notre savant confrère obtint le premier *accessit ;* et, à la distribution des mêmes prix, qui eut lieu le 26 juillet 1822, l'Institut lui décerna la première des médailles d'or. Il a encore

reçn plnsienrs antres témoignages honorables du cas que l'on faisait de ses travanx.

Membre résidant de l'Académie de Dijon, M. Girault y a constamment donné l'exemple de l'assidnité aux séances et d'nn zèle soutenu pour tout ce qui intéressait l'honneur et la prospérité de la compagnie. Chargé, par la confiance de ses confrères, du soin de la bibliothèque et du médailler de l'Académie, il s'est distingué surtout par un grand travail sur ce dernier objet, par le bel ordre qu'il a établi dans l'arrangement des médailles, et par les augmentations dont il a eurichi cette précieuse collection, augmentations qui sonvent ont eu lieu aux dépens de son propre médailler. L'archéologie était aussi pour lui nn objet de prédilection: président de la Commission des antiquités, il en a rempli les fonctions de la manière la plus active et la plus éclairée; il désirait vivement couronner ses travanx dans ce genre par l'érection d'un musée archéologique où seraient établis tous les monuments antiques, produits des fouilles qui ont été faites sur le sol de la Bourgogne; il sollicitait des autorités supérieures nn local à cet effet, lorsque ses démarches fnrent arrêtées par nne maladie longue et douloureuse, qui, sans affaiblir ses forces morales ni son zèle ardent ponr le travail, l'enleva enfin le 5 novembre 1823, à sa famille éplorée, à ses amis, à ses confrères et à l'estime de ses concitoyens.

Nous ne présentons M. Girault, dans cette notice, que comme un savant digne de tous les regrets des différents corps littéraires auxquels il appartenait. Si nous avions eu à parler de ses qualités personnelles, et de ses connaissances en littérature proprement dite, il eût fallu parcourir un

nouveau champ non moins vaste que celni qni vient de nous occuper; nous nous contenterons de dire avec notre confrère M. Amanton (voyez sa *Notice*, pages 7 et 8), que « M. Girault fut un homme d'nne exacte probité, un ma- « gistrat intègre, un citoyen très attaché à son pays, et un « sujet dévoué au roi et à sa dynastie..... Quoiqne convert « de la ponssière des chartes et des vieilles chroniques, il « ne fut point étranger aux belles-lettres; nne immense « lecture avait meublé sa mémoire de ce que les écrivains « du siècle d'Auguste et du siècle de Louis XIV offrent de « plus saillant. On en trouve la preuve dans les heureuses « citations d'autenrs classiques dont ses nombreux ou- « vrages fourmillent. Il y avait beanconp à apprendre « dans sa conversation, et, malgré la tenacité qu'il montrait « ordinairement dans ses opinions, il est pourtant vrai de « dire qu'il se rendait avec facilité aux observations que lui « faisaient ceux de ses confrères auxquels il soumettait « quelquefois ses ouvrages avant de les livrer à l'impres- « sion. » Nous ponvons d'autant plus garantir la vérité de cette dernière assertion, qu'étroitement lié avec M. Giranlt par la conformité de nos goûts pour les recherches, et investi de toute sa confiance littéraire, nous n'avons eu qu'à nous féliciter de nos relations quotidiennes avec lui, et de la déférence qu'il voulait bien avoir pour nos observations, parce qu'il savait, disait-il, qu'elles étaient dictées par l'attachement et nullement par nn esprit de contradiction. En perdant M. Girault, nous avons perdu nn sincère ami, le seul avec lequel nous passions habituellement nos courts moments de loisir, moments qui n'étaient jamais infructueux. Si sa mort a causé généralement de vifs regrets par

l'estime que l'on faisait de son érudition et de ses travaux littéraires, qu'on juge de notre douleur, nous, qui vivant dans son intimité, avons été, plus que tout autre, dans le cas d'apprécier ses qualités personnelles ! Aussi avons-nous partagé sincèrement les sentiments douloureux que sa perte a fait éprouver à sa famille éplorée.

(*Séance publique de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon du 23 août 1823.* Dijon, Frantin, 1824, p 275-281.)

Digitized by Google

IX

LETTRE

POUR JUSTIFIER L'EXACTITUDE DE LA DATE D'UN ARRÊT DU PARLEMENT DE PARIS.

Dijon, ce 9 février 1834.

MONSIEUR,

Dans l'édition des *Œuvres de Rabelais*, Paris, L. Janet, 1823, 3 vol. in-8°, on rapporte (Tome III, p. 5), un arrêt de parlement du MARDI 1er MARS, 1551, contre *ung certain liure maulvais exposé en vente* (par Michel Fezendat), *soubz le titre de* QUATRIESME LIURE DE PANTAGRUEL, etc. Le savant éditeur de cette nouvelle édition de Rabelais, M. de L....., prétend que cette date du *mardi* 1er *mars* 1551 est nécessairement fautive, puisque l'édition de Fezendat porte : *Achevé d'imprimer le* 28 *janvier* 1552....., et il pense que l'on doit lire en tête de l'arrêt : 1er *mars* 1552.

Nous ne partageons pas l'opinion de M. de L..., et nous croyons être convaincu que la date de 1551 est très exacte, quoique, rapprochée de celle de Fezendat (1552), elle paraisse impliquer contradiction. Voici nos preuves : à l'époque où cet arrêt fut rendu, l'année civile commençait en

France à Pâques ; ce n'est que plusieurs années après, qu'un édit de Charles IX, de janvier 1563 (art. 39), confirmé par une déclaration du 4 août suivant, donnée à Roussillon en Dauphiné, ordonna que l'année commencerait au 1er janvier (ce qui, cependant, ne fut exécuté qu'en 1567). Or, en 1552, Pâques tomba le 17 avril, jour où commença cette année; il est donc clair que le 1er mars précédent appartenait à l'année 1551. Ensuite, Pâques arrivant le 17 avril, le 1er mars était nécessairement un mardi, ce qui ne se rencontre ni dans l'année précédente, ni dans l'année suivante, ni même dans aucune des années qui se sont écoulées depuis 1541 jusqu'à 1588; nouvelle preuve que la date de l'arrêt est bien du 1er MARS 1551 (v. style).

Mais, dira-t-on, la date du libraire Fezendat, qui porte : *Achevé d'imprimer le* 28 *janvier* 1552, est donc fautive, puisqu'elle serait postérieure à l'arrêt qui condamne le volume? Je ne le crois pas, malgré cette contradiction apparente. Dans ce temps-là, la mobilité du commencement de l'année rendait peu scrupuleux sur l'exactitude des dates relatives aux mois de janvier, février, mars et avril; beaucoup de monde reconnaissait le mois de janvier pour le premier de l'année solaire, et même on donnait les étrennes au premier de ce mois, comme on les donne encore aujourd'hui, ce qui est prouvé par mille faits; ainsi, Fezendat a bien pu adopter cette manière de désigner l'année, qui n'avait pas besoin d'être pour lui aussi rigoureuse que celle du parlement, qui devait naturellement dater ses actes de l'année civile.

D'ailleurs ce libraire, voyant approcher l'année 1552 (du 28 janvier au 17 avril, il n'y a pas loin), a bien pu faire comme font ses confrères d'aujourd'hui, qui datent de l'an-

née suivante un livre dont ils terminent l'impression en octobre, novembre ou décembre, afin de conserver à sa publication un air de plus grande nouveauté pendant quelque temps.

Quoiqu'il en soit, s'il y a erreur de date, elle ne porte nullement sur celle de l'arrêt dont la certitude est confirmée par la coïncidence du mardi avec le 1er mars : coïncidence qui ne se rencontre que pour l'année 1551 (v. st.), parmi un grand nombre d'années qui lui sont antérieures ou postérieures.

La distinction du vieux style et du nouveau est si précieuse pour l'exactitude des dates, soit des impressions, soit des monuments historiques, antérieurs à 1567, que j'ai cru pouvoir en faire l'objet de cette lettre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

GAB. P.....

(*Bibliographie de la France*, année 1824, p. 181.)

X

LETTRE

SUR LE CENTENAIRE ANGLAIS THOMAS PARR.

Dijon, 9 novembre 1825.

Depuis longtemps, Monsieur, je suis en garde contre la véracité et l'exactitude des anecdotes, surtout des anecdotes singulières dont on fareit les journaux pour un peu réveiller l'attention et piquer la curiosité quotidienne des lecteurs que les perpétuels récits des interminables querelles grecques, américaines, ministérielles, classiques et romantiques finiraient par endormir. Ce que je viens de lire dans les *Annales de la littérature et des arts*, n° 264, page 302, n'est pas propre à me guérir de mes méfiances en fait d'anecdotes. J'y trouve qu'un « nommé Thomas *Spear*, âgé de « *cent soixante-trois* ans, *vient de mourir* dans le comté de « *Strophir* en Angleterre; que ce Thomas *Spear*, âgé de « *cent dix-huit* ans, a été condamné à faire pénitence pu- « blique et à une *forte amende* pour avoir eu un enfant « d'une jeune fille, etc., etc. »

Quoique le fond de cette anecdote soit vrai, il y a presque

autant d'erreurs que de mots dans cette courte relation : erreur sur le nom du vieillard, erreur sur le nom de la province qui lui a donné le jour, erreur sur le temps où il a vécu, erreur sur l'âge qu'on lui donne au moment où il a commis une faute trop commune dans les annales du scandale, chez les jeunes gens, mais sans doute unique chez les centenaires; erreur sur l'âge où on le fait mourir; enfin, erreur sur le lieu de sa mort. Vous voyez, Monsieur, qu'il serait difficile d'entasser plus d'erreurs dans un aussi petit espace. Comme ce sujet n'est pas dénué d'intérêt, qu'il a fait beaucoup de bruit dans le dix-septième siècle, et que les détails en sont peu connus, je vais tâcher de rétablir la vérité des faits.

Je commence par vous assurer, Monsieur, que le récit moderne inséré dans les *Annales*, sans doute d'après un souvenir vague, n'est qu'un réchauffé de l'histoire du célèbre Thomas Parr, anglais, qui a vécu plus d'un siècle et demi, et qui est mort, il y a juste, ce mois-ci, 190 ans. Les *Dictionnaires historiques* n'ayant parlé que succinctement de ce centenaire, je consignerai ici les détails que j'ai puisés à Londres même, et qui m'ont été confirmés par un vieux manuscrit du temps, que nous possédons à la bibliothèque de l'Académie des sciences de Dijon.

Je visitais Westminster au mois de mai 1790. A peine avais-je fait quelques pas dans cette abbaye, dont l'intérieur imposant prête à tant de réflexions, qu'un des anglais qui m'accompagnaient, me dit : « Prenez garde, vous allez marcher sur une tombe qui mérite un moment votre attention. » En effet, je m'arrêtai, et je lus une inscription portant que là reposait Thomas Parr, qui avait vécu sous dix

rois, et qui avait terminé sa carrière à l'âge de 152 ans et 8 mois. Je demandai des renseignements sur ce vieillard extraordinaire. Après m'avoir dit que son grand âge seul (et sans doute sa petite aventure) l'avait fait mettre au nombre des hommes célèbres d'Angleterre, on me raconta sa vie à peu près dans ces termes :

Thomas Parr, paysan anglais, est né sous le règne d'Edouard IV, sur la fin de mars 1483, de Jean Parr de Winnington, de la paroisse d'Alberburry, au comté de Shropshire (et non de Strophir) en Angleterre ; on prétend qu'il ne vécut presque toute sa vie que de vieux fromages, de lait, de pain et de petite bière. Il était laboureur, et se livrait aux travaux les plus pénibles de la campagne. On ne m'a point dit qu'il fût marié dans la première période séculaire de sa vie ; cependant cela peut être. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'à l'âge de cent ans, en 1583, il lui arriva une aventure galante pour laquelle il fut condamné à faire publiquement amende honorable à la porte de l'église de son village, nu en chemise, un drap blanc sur soi et un cierge à la main. Telle était la pénitence publique qu'encouraient alors en Angleterre ceux qui séduisaient une fille et la rendaient mère. Thomas Parr, devenu raisonnable à la suite de cette aventure, songea à former un établissement ; il se maria en 1603, âgé de cent vingt ans, et épousa une veuve. En 1619, il avait alors cent trente-six ans, sa vue s'affaiblit, au point qu'il devint aveugle. Cet accident n'altéra point sa santé, et les années se succédant toujours sans que ses facultés morales et physiques (excepté la cécité) éprouvassent de débilité, son grand âge fit bruit en Angleterre. En 1635, le comte d'Arundel le fit venir à Londres, et le 9 octobre de

cette même année, il le présenta à la Cour comme un phénomène. (Notre homme était âgé de cent cinquante-deux ans et sept mois.) C'est l'infortuné Charles Ier et Henriette Marie de France, son épouse, fille de notre Henri IV, qui reçurent et accueillirent ce doyen du genre humain.

Il paraît que le changement de climat et de nourriture lui fut promptement funeste; car peu de temps après son arrivée à Londres, le 24 novembre 1635, il mourut presque subitement. Son corps ayant été ouvert, on trouva toutes les parties fort saines, à l'exception du poumon, qui était plein de sang. Les médecins déclarèrent que, selon toute apparence, si on ne lui avait pas fait quitter son pays natal où l'air est beaucoup moins épais qu'à Londres, il eût pu vivre encore plusieurs années.

Nous avons dit que Thomas Parr avait vu dix rois se succéder sur le trône d'Angleterre, pendant les cent cinquante-deux ans et huit mois qu'il a existé. Voici la liste chronologique de ces dix rois avec le temps de leurs règnes.

Edouard IV, de 1451 au 9 avril 1483.
Edouard V, du 9 avril au 22 juin 1483.
Richard III, du 22 juin 1483 au 22 août 1485.
Henri VII, du 25 août 1485 au 22 avril 1509.
Henri VIII, du 22 avril 1509 au 28 janvier 1547.
Edouard VI, du 28 janvier 1547 au 6 juillet 1553.
Marie, du 6 juillet 1553 au 17 novembre 1558.
Elisabeth, du 17 novembre 1558 au 3 avril 1603.
Jacques Ier, du 3 avril 1603 au 6 avril 1625.
Charles Ier, du 6 avril 1625 au 9 février 1649.

Thomas Parr, pendant tous ces règnes (de mars 1483 au

24 novembre 1635), a vu trois fois la religion changer en Angleterre; mais jamais il n'a voulu quitter celle dans laquelle il était né, la catholique. Quand on le pressait pour embrasser la nouvelle religion (fondée par Henri VIII, et renouvelée par Elisabeth) : « Non, non, disait-il, elle est plus jeune que moi. » Ce vieillard a été, comme nous l'avons dit précédemment, enterré dans l'abbaye de Westminster.

Voilà, Monsieur, les détails que j'avais à vous donner sur Thomas Parr. Vous devez vous apercevoir que cela est un peu différent du Thomas Spear que les *Annales de la littérature* font mourir récemment dans le comté de Strophir à l'âge de cent soixante-trois ans : et *voilà justement comme on écrit l'histoire.*

J'ai l'honneur d'être, etc.

G. P.

P. S. — Si j'ai cru devoir relever un petit article erroné des *Annales de la littérature et des arts*, je n'en rends pas moins justice à cet excellent Recueil littéraire, dont la rédaction est soignée et les principes très purs. Je dirai même que j'ai lu avec le plus grand plaisir dans le même numéro une charmante lettre de M. Edmond Geraud, sur le manoir du bon Michel de Montaigne.

(*Journal de Dijon et de la Côte-d'Or*, 12 novembre 1825, n° 90.)

Digitized by Google

XI

RECHERCHES SUR LES DANSES DES MORTS,

SUR LEUR ORIGINE PRÉSUMÉE,

ET PARTICULIÈREMENT SUR CETTE QUESTION : LES ANCIENS ONT-ILS CONNU CES SORTES DE DANSES?

Présentées à l'Académie (section d'antiquités) le 24 avril 1825, par M. Peignot

Il est peu de sujets littéraires, historiques ou archéologiques, quelque singuliers ou même bizarres qu'on les suppose, qui ne soient du ressort de l'érudition, et qui par cela même ne méritent de fixer l'attention des curieux, au moins pour quelques instants. Celui dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir est de ce genre, c'est-à-dire que tout en se faisant remarquer par sa singularité et sa bizarrerie, il ne m'a pas paru indigne d'être mis sous vos yeux. J'ai été d'autant plus porté à en faire l'objet de quelques recherches, que ce sujet, tenant aux mœurs et à l'esprit religieux des XIVe, XVe et XVIe siècles, est maintenant très peu connu; que les monuments en sont aussi rares qu'ils étaient jadis multipliés, et qu'il n'existe en France aucun ouvrage qui lui soit spécialement consacré. Ce sujet est la DANSE DES MORTS.

Que ce titre, messieurs, ne vous effraie pas, ou du moins qu'il n'entraîne après lui aucune prévention défavorable dans votre esprit : car si d'un côté le mot MORT présente une idée triste, lugubre et peu propre à figurer sur la scène académique ; d'un autre côté le mot DANSE doit vous rassurer, puisqu'il offre à l'imagination quelque chose de vif, de gai, de léger, qui ne s'accommode point mal au caractère français. J'espère qu'il en sera des deux mots composant ce titre, comme de deux métaux qui, isolés, sont d'une valeur commune, et qui, amalgamés, forment un troisième métal moins commun que les deux autres.

La DANSE DES MORTS, en général, a beaucoup occupé nos aïeux, et c'est parce qu'elle occupe maintenant très peu leurs petits-neveux, que j'ai esquissé ce mémoire, non par motif d'édification, quoique le fond en soit très moral, mais comme simple objet de curiosité et de discussion littéraire. Donnons d'abord la définition ou plutôt l'explication de cette DANSE ; car il est présumable que beaucoup de personnes ignorent ce qu'on entend par cette dénomination.

Les DANSES DES MORTS, dans le principe, étaient d'immenses tableaux de soixante à quatre-vingts pieds de longueur, et quelquefois plus, sur huit à dix de hauteur, peints sur les murs des églises, dans les cimetières, dans les cloîtres, sur les ponts, etc. Les premières danses connues remontent au XIVe siècle. La mort y était représentée sous la forme d'un squelette, sautant, dansant et entraînant avec elle, d'un air malin, des personnages de tout sexe, de tout âge, de toute condition. Pape, empereur, roi, juge, militaire, médecin, hommes, femmes, riches, pauvres, vieillards, enfants, tout le monde est en action dans ces peintures ; et

l'artiste a saisi le moment où l'inflexible coryphée, dans une attitude comique, appelle et entraîne chacun à son bal. Il est représenté dans chaque peinture autant de fois qu'il y a de personnages. Ce sont ces tableaux que l'on a désignés sous le nom de DANSES DES MORTS. On en trouvait jadis dans la plupart des villes de l'Europe, surtout en Allemagne et en Suisse. Lors de la découverte de la gravure et de l'imprimerie, on a réduit ces immenses peintures en petits dessins sur le papier, et on en a fait des recueils en tout genre. Ils ont été souvent réimprimés; et cependant il ne se voient plus guère que dans les cabinets d'amateurs. J'ai pensé, messieurs, que ce sujet était propre à piquer la curiosité sous le rapport de son ancienneté, de sa singularité et de son but moral.

Par son ancienneté, il doit intéresser tout ami des arts, puisque dès le XIVe siècle, il appartenait déjà à la peinture et peut-être à la sculpture, et qu'on le retrouve parmi les premiers essais de la gravure au XVe siècle. D'ailleurs il présente les costumes du temps pour tous les états.

Si on l'envisage sous le rapport de la singularité et de la bizarrerie, on conviendra que rien n'est plus original que l'idée d'amalgamer deux objets aussi disparates, DANSER ET MOURIR; et cela, dans des images sensibles ou peintures qui provoquent à la fois le rire et la méditation, la gaîté et l'effroi. Mais ce qu'il y a de remarquable dans ces tableaux en général, c'est le talent avec lequel les artistes ont exprimé les sensations qu'éprouve chaque individu de tout sexe, de tout âge, de tout état, en passant de la vie à la mort. Ils ont parfaitement saisi les différentes nuances de la douleur, de la crainte, des regrets et de l'indifférence, selon le rang

que les personnages qn'ils ont mis en scène tenaient dans le monde; et ce qui est encore plus extraordinaire, c'est d'avoir su donner à chaque squelette, surtout dans la tête, quoique dépourvue d'yeux, de bouche, etc., une expression et une physionomie caractéristique, analogue à celle de l'individu qu'il entraîne.

Quant an but moral et religieux, il frappe au premier conp d'œil. Qui peut donter qu'on ne se soit proposé, dans ces représentations, toutes grotesques qu'elles sont, de rappeler aux hommes la fragilité de la vie, l'indispensable nécessité de mourir, l'incertitude de l'heure fatale, et l'inflexibilité de la mort qui ne respecte ni âge, ni sexe, ni condition ? C'est ce que prouvent encore plus clairement les diverses inscriptions morales dont on accompagnait chaque scène des différentes danses des morts; et ces inscriptions, d'un style singulier et quelquefois caustique, ont été composées, traduites et publiées dans toutes sortes de langues, en français, en allemand, en latin, en anglais, en italien, etc.

Il est donc évident que les danses en question, d'après lenr ancienneté, leur singularité, leur but, et considérées comme monuments des arts, des lettres et de la morale vers la fin du moyen âge, méritent bien que l'on s'occupe de leur origine présnmée, de leurs différentes espèces, de leur adoption chez presque tons les peuples de l'Europe, de leur histoire littéraire, et enfin du sort qu'elles ont eu dans les deux derniers siècles; sort commun à toutes les choses humaines, qni est de disparaître insensiblement, après avoir jeté quelqne éclat sur la scène du monde.

Mais, Messieurs, ces détails historiques, assez étendus,

Digitized by Google

excéderaient de beaucoup les bornes d'un simple mémoire ; je me restreindrai donc à deux ou trois questions relatives à ce sujet, qui me paraissent plus appropriées au genre académique; et le surplus sera l'objet d'un travail spécial qui verra le jour dans quelque temps.

Examinons d'abord si les anciens ont eu sur la mort quelques idées analogues aux nôtres sous le rapport allégorique qui nous occupe; s'il nous ont laissé quelques traces de la manière dont ils la représentaient; et s'ils se sont aussi avisés de la faire danser. Ensuite nous établirons nos conjectures sur l'origine des DANSES DES MORTS dans les temps modernes; et nous chercherons quelle peut avoir été la source de cette bizarre conception.

Première question. — Les anciens ont-ils représenté la mort sous la forme d'un squelette ? Quoiqu'il reste plusieurs monuments antiques où l'on voit des squelettes (1), la plupart des archéologues sont assez d'avis que jamais la mort n'a été, comme divinité, représentée chez les anciens sous cette forme; bien plus il est certain que les Grecs et les Romains ne lui ont jamais élevé ni temple ni autel. Cependant il n'en est pas moins vrai que pour se

(1) Winkelmann en a indiqué un dans sa *Description des pierres gravées du baron de Stosch*. Florence, 1760, in-4° fig. Il y en a encore plusieurs autres. Buonarotti en cite aussi dans ses *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi, antichi di vetro, trovati ne'cimiteri di Roma*. Fiorenze, 1716, pet. in-folio, fig. Ficoroni, dans ses *Gemmæ antiquæ litteratæ aliæque rariores*, etc. Romæ, 1757, gr. in-4° fig.; et Gori, dans son *Museum etruscum*, etc. Florentiæ, 1737, 3 vol. in-fol., fig., et dans son *Museum florentinum*, etc. Florentiæ, 1731-66, 12 vol. in-fol. fig. (V. les 2 vol. des pierres gravées) en ont mentionné plusieurs. Monfaucon, dans son *Antiquité expliquée*, Paris, 1719 et 1724, 15 vol. in-fol., fig., parle d'une tête de mort placée sur un rocher, au-dessus du Styx représenté comme les autres fleuves; etc., etc.

familiariser avec ce lugubre objet, ils en parlaient souvent dans leurs chants lyriques et bachiques, au milieu de leurs plaisirs et même de leurs festins où quelquefois ils faisaient apporter un squelette. Mais ce squelette n'avait ni faux, ni aucun attribut destructeur; ce n'était qu'un simple avertissement de ce que devenait l'homme après la mort, et de la nécessité, selon eux, de mettre à profit la vie pendant le temps qu'on avait encore à en jouir. C'est ce que nous prouve très clairement le passage suivant de Pétrone racontant l'orgie de Trimalcion. « On versait le vin à grands « flots, dit-il; on buvait de même, quand parut un esclave « avec un squelette d'argent qu'il posa sur la table. Cette « machine avait, comme un être animé, le jeu des muscles « et des articulations. Tandis que l'esclave en faisait jouer « les ressorts et nous enchantait par la variété des mouve- « ments et des attitudes qu'il savait lui donner, Trimal- « cion déclamait ces vers : Ah ! que l'homme est peu de « chose ! Que la vie est fragile ! C'est ainsi que nous « serons après notre mort ; vivons-donc puisque nous pou- « vons encore jouir d'une existence agréable (1). » Gori, dans son *Mus. Etrusc.*, tom. III, p. 6, rapporte une sar-

(1) Cet usage d'apporter un squelette à table venait des Égyptiens; de l'Égypte il passa dans la Grèce, et de la Grèce chez les Romains. Sans doute il avait un but moral dans le principe; mais les Romains dégénérés, au lieu de regarder cette image de la mort comme un sujet de réflexions sérieuses qui devait les porter à se modérer dans les plaisirs, la considérèrent au contraire comme un signal qui les avertissait que, toutes les jouissances de la vie devant finir, il fallait les multiplier autant qu'il était possible avant le terme fatal. Morale toute sensuelle, aussi nuisible à la société qu'aux individus, et qui ne contribua pas peu à accélérer la chute de l'empire romain. (C'est ce que nous développons dans notre *Traité historique du luxe et de la somptuosité des Romains dans leurs repas*, manuscrit, qui formera 2 vol. in-8°).

doine qui représente une tête de mort et un trépied couvert de mets; entre ces deux objets, on lit l'inscription suivante en caractères grecs (les lettres sont blanches, réservées de relief) : « Bois, mange, et couronne-toi de fleurs; c'est « ainsi que nous serons bientôt (1). » Cette morale, plus digne de la brute que de l'homme, prouve du moins que ceux des anciens qui la professaient n'attachaient aucune idée d'effroi à la mort; mais nous y voyons en même temps qu'ils ne la réprésentaient pas sous la forme d'un squelette, comme divinité redoutable. On objectera peut-être qu'Ovide la personnifie en disant :

Quaque ruit, furibunda ruit, totumque per orbem
Fulminat, et cæcis cæca triumphat equis.

et qu'Horace en fait de même lorsqu'il s'exprime ainsi :

..... Seu mors atris circumvolat alis.

Mais ce sont des images poétiques que l'on ne retrouve sur aucun monument antique; on peut regarder cette manière de s'exprimer comme analogue à celle que nous employons quand nous disons : « La mort triomphe de tout; » ou bien parlant des combats : « La mort vole dans les « rangs. » Il paraît donc que chez les anciens le squelette n'a point été le symbole de la mort comme divinité. Par-

(1) Ce principe puisé dans le matérialisme, n'était pas commun aux seuls peuples admettant le polythéisme; nous voyons dans les livres saints, Isaïe (chap. XXII, v. 13), en faire le reproche au peuple juif : *Comedamus et bibamus, cras enim moriemur;* et saint Paul (I *Corinth.*, chap. XV, v. 32) se sert des mêmes expressions dans ce passage : *Si mortui non resurgunt, manducemus et bibamus : cras enim moriemur.* Plusieurs autres passages de la Bible renferment les mêmes reproches.

courez toutes les iconographies mythologiques, vous ne l'y trouverez jamais représentée sous cette forme parmi les dieux nombreux des Grecs et des Romains; mais vous y verrez un groupe qui n'est point étranger à notre sujet, et qui, liant l'idée de la vie avec celle de la mort, vous offre quelque chose de moins terrible, en ce qu'il ne vous met pas brusquement en face d'une tête ou d'un corps décharné, toujours répugnant. Ce groupe est celui des trois Parques : Clotho, la plus jeune, en robe bleu-clair, tient la quenouille; Lachesis, en robe rose, tournant le fuseau, dévide le lin ou la soie; et la vieille et inflexible Atropos, en robe noire, armée de ciseaux, coupe le fil qui mesure la durée de la vie de chaque mortel. Atropos était donc véritablement la mort figurée chez les anciens.

Passons à la seconde question qui se rattache davantage à notre sujet : Les anciens ont-ils connu des danses de morts ? Gori, dans le *Mus. Florent.*, tom. 1, pl. 91, n° 3, décrit une sardoine antique sur laquelle on voit un squelette qui danse devant un paysan assis et jouant de la flûte. Nous pourrions conclure de là que les anciens ont fait danser la mort; mais un monument beaucoup plus considérable, récemment découvert en Italie, ne nous laissera aucun doute à cet égard. On peut juger de son importance dans la question dont il s'agit par les détails suivants.

En janvier 1809, un paysan fouillait sur les bords du lac de Liscola, à peu de distance de Cumes, non loin de Pouzzoles, près l'ancienne voie Domitienne, pour ouvrir un passage à ses bestiaux, dans un pâturage voisin de son habitation. Tout à coup il tombe dans un trou assez profond; et tâtant dans l'obscurité, il saisit une jambe de squelette.

Aussitôt il appelle ses compagnons qui pénétrèrent avec lui dans le caveau. Ils y trouvèrent trois sarcophages, et la cupidité les leur fit briser à l'instant dans l'espoir d'y découvrir un trésor. Mais bientôt, frustrés dans leurs espérances, ils se vengèrent sur trois bas-reliefs qui ornaient l'intérieur des chambres sépulcrales, et les mutilèrent. M. le chanoine Andrea de Jorio, custode de la galerie des vases peints au musée royal de Naples, instruit de cet événement, accourut sur les lieux, attiré par la curiosité et par son goût pour les anciens monuments des arts. Heureusement que les mutilations des cupides et barbares paysans ne l'empêchèrent point de dessiner exactement tout ce qui subsistait des bas-reliefs, et de faire de cette intéressante découverte le sujet d'un mémoire curieux qu'il a publié en 1810, sous le titre de SCHELETRI CUMANI *dilucidati dal canonico Andrea de Jorio* (Des squelettes de Cumes, expliqués et publiés par le chanoine André de Jorio), Napoli, nella stamperia Simoniana, 1810, 72 pages et 4 planches.

Trois bas-reliefs sont dessinés dans cet ouvrage : l'un d'eux (pl. I) représente une danse de morts ; les squelettes y sont au nombre de trois, tous dessinés dans l'attitude de personnages qui dansent. Le squelette du milieu, que M. de Jorio croit être celui d'une femme, a un bras levé, l'autre sur le côté, et une jambe en l'air, à peu près comme nos danseurs de l'opéra. Que signifie cette danse? Il est facile de s'égarer dans le vaste champ des conjectures sur un pareil sujet.

M. Millin, qui a donné une analyse du mémoire de M. de Jorio dans le *Magasin encyclopédique* (janvier 1813, pages

200-208), et M. de Jorio lui-même sont d'avis que les trois bas-reliefs représentent le départ des âmes de dessus la terre pour se rendre aux enfers; mais ces messieurs ne sont pas également d'accord sur les détails de chaque bas-relief. M. Millin explique ainsi ces dessins curieux : « Dans « le premier bas-relief, dit-il, trois mortels dansent pour « faire voir que le passage de cette vie dans l'autre n'a « rien de fâcheux et qui soit à craindre. Dans le second, ce « passage est figuré par la réception d'une ombre dans « l'Elysée. Caron, qui l'a amenée, se repose; Némésis lui « apprend son admission; une de ses compagnes cherche « à lui montrer le bonheur dont on jouit dans le séjour des « justes. Des jeunes gens enlevés de bonne heure à leurs « amis et un vieux philosophe s'entretiennent ensemble de « la justice des Dieux et des récompenses qu'ils accordent « à la vertu. Le troisième bas-relief représente une table « à un seul pied, portée par une figure en gaîne, et cou- « verte de vases. Des hommes de différents âges sont non- « chalamment couchés autour d'un *triclinium*, et une jeune « femme danse devant eux. Ce dernier bas-relief nous offre « la fin de l'heureuse allégorie qui a été commencée dans « les deux précédents. Vivre sans soins, sans inquiétudes, « se livrer à un nonchalant repos, entendre des chants di- « vins, voir des danses agréables et légères, entretenir la « conversation par des récits intéressants, la ranimer par « des mots heureux et prolonger ainsi les plaisirs de la « table, était chez les anciens le souverain bonheur, la vo- « lupté la plus réelle. Les Dieux d'Homère passent ainsi « le temps dans des banquets continuels et à entendre les « chœurs des Muses; et l'idée des anciens, si heureuse-

« ment exprimée par Virgile, était que les hommes justes « retrouvaient dans l'Elysée les mêmes plaisirs qui les « avaient charmés sur la terre. Il est donc naturel que la « troisième scène figurée dans ces bas-reliefs nous montre « l'âme qui a été reçue dans l'Elysée admise à ces plaisirs « et prenant part à ces heureux banquets. »

Telle est l'opinion de M. Millin sur ce monument singulier. Elle diffère un peu de celle de M. de Jorio, mais le fond est le même. Qu'il ait approché de la vérité dans ces conjectures, ou qu'il s'en soit éloigné, c'est ce qu'il est inutile de discuter ici; il suffit d'être assuré par la sardoine de Gori, ci-dessus mentionnée, et par la découverte de M. de Jorio, que les anciens ont eu l'idée, comme les modernes, de faire DANSER LA MORT; conception à la vérité très bizarre, et que l'on doit être surpris de rencontrer chez des peuples qui ont existé à des époques si différentes (1) et qui n'ont rien eu de commun dans leurs mœurs, leurs usages, leurs principes religieux, et leurs lumières aussi brillantes, aussi étendues chez les premiers, que nébuleuses et

(1) C'est ce que dit judicieusement M. Millin dans son analyse du mémoire de M. de Jorio; voici ses expressions : « Je ne pense pas que le premier « auteur de la DANSE MACABRE, figurée plusieurs fois dans les premiers « temps de la gravure en bois et de l'imprimerie, et que Holbein, avant de « peindre sa DANSE DES MORTS dans le cloître des Dominicains à Bâle, aient « vu des représentations semblables; mais la conformité des sujets est singu- « lière et méritait d'être rapportée. »

Nous sommes parfaitement d'accord avec M. Millin, quand il avance que le premier auteur de la DANSE MACABRE et Holbein n'ont point vu de DANSES DES MORTS dans le genre de celles des anciens; mais nous ne concevons pas comment un homme aussi instruit a pu présenter Holbein comme peintre de la DANSE de Bâle. Cette danse a été exécutée de 1441 à 1443, et Holbein est né en 1498. L'anachronisme est un peu fort. Au reste cette erreur est commune à beaucoup d'autres savants, et, ce qui est plus singulier, à des écrivains qui habitaient la Suisse.

restreintes chez les derniers. Mais il faut convenir aussi que les danses de morts anciennes n'ont aucune espèce de rapport d'origine, d'intention et d'exécution, avec les danses modernes; c'est ce que nous allons tâcher de démontrer par quelques conjectures sur l'origine de ces dernières.

Les poètes et les artistes, chez les anciens, jouaient avec la mort, et ne la montraient jamais effroyable et répugnante au premier aspect. « La délicatesse du goût des « Grecs et des Romains leurs imitateurs, dit un auteur « moderne, se refusait à représenter la mort sous les traits « hideux de la décomposition physique : des flambeaux « éteints, des génies pleurant, une clepsydre, une simple « urne funéraire, étaient les signes par lesquels ils rappe- « laient le dernier état de l'homme. » Regardant la mort comme un passage inévitable de cette vie à leurs champs élysées, ils y pensaient sans que l'idée de l'instant fatal empoisonnât leurs plaisirs (1). Privés des lumières du Christianisme, et n'ayant aucune boussole fixe dans leur conduite intérieure, ils ne mettaient aucun frein à leurs passions; ils transigeaient facilement avec la plupart des vices, et se croyaient assez vertueux quand ils s'abstenaient du vol et de l'assassinat, qu'ils ne lâchaient pas le

(1) Cependant le mot *mortuus* leur répugnait dans la conversation. Avaient-ils perdu un parent, un ami, ils ne disaient point *mortuus est*, il est mort, mais *vixit*, *fuit*, il a vécu, il n'est plus.

La superstition, qui était excessive chez les Romains, leur avait aussi fait regarder le nombre XVII comme un nombre néfaste, malheureux, de sinistre présage, comme nombre de mort; la raison en est qu'en changeant l'ordre de ces lettres numérales, on peut en composer le mot VIXI, j'ai vécu, je suis mort. Il faut avouer que ces peuples de l'antiquité, que l'éloignement des temps et notre imagination nous représentent comme des peuples de géans, étaient quelquefois bien petits.

pied devant l'ennemi, ou qu'ils ne trahissaient pas la patrie. Aussi le chemin qui conduisait à leur Elysée était assez large pour ne pas les effrayer. De là leur indifférence pour la mort, leur penchant au suicide, et même la gloire qu'ils croyaient acquérir en ne survivant pas à quelque événement malheureux.

Mais lorsque le flambeau de la Foi vint jeter sur l'univers une clarté toute nouvelle, et que l'homme, instruit par Dieu lui-même sur les devoirs qu'il a à remplir depuis le berceau jusqu'au tombeau, sentit l'importance de ne point s'en écarter, sous peine d'une éternité malheureuse; alors la mort changea de face à ses yeux. La rigueur de la morale et des préceptes évangéliques la rendit aussi terrible et aussi effrayante au chrétien, si sa vie n'était pas sans tache capitale, que la licence du paganisme l'avait rendue indifférente et familière aux anciens au milieu de leurs dérèglements. Cependant observons que, dans les premiers siècles de l'ère de Jésus-Christ, la conduite des premiers chrétiens était si édifiante, leurs mœurs si pures, leur zèle si ardent, leur foi si sincère, que la mort, loin de leur causer de l'effroi, était l'objet de leurs vœux, surtout quand, par l'effusion de leur sang, elle pouvait concourir à propager la Religion, en leur procurant la récompense éternelle due à leur dévouement et à tous les maux qu'ils avaient soufferts. On sait avec quel empressement, quel courage, et même avec quelle joie des milliers de chrétiens recevaient la palme du martyre. Mais à mesure que la Religion étendit son empire, la ferveur s'attiédit; quoique bien différente dans le moyen âge de ce qu'elle est aujourd'hui, il s'en fallait beaucoup qu'elle fût ce qu'elle avait été dans les

premiers siècles. De plus, la barbarie, qui étendait son voile épais sur l'Europe entière, avait étouffé jusqu'aux germes de toute instruction. S'il en restait quelque trace, c'était parmi ceux qui s'étaient voués à l'état ecclésiastique, et le reste du peuple croupissait dans une profonde ignorance. Il ne suffisait pas de lui enseigner les vérités de la Religion: son intelligence peu cultivée en saisissait à peine les plus essentielles. Alors, pour l'en pénétrer davantage et les lui rappeler sans cesse, on jugea à propos de parler à ses yeux par des images sensibles, comme on avait parlé à son cœur par l'enseignement des vérités fondamentales de la Religion; et ces images sensibles consistèrent en tableaux, sculptures, bas-reliefs, spectacles, tous consacrés à des sujets religieux. On présume bien que l'on n'y oublia pas un objet auquel se rattachent et aboutissent tous les sentiments pieux par son importance sur le sort futur de l'âme; nous voulons dire l'idée de la nécessité de mourir et de l'incertitude du moment fatal. On représenta donc aussi la mort; mais sans doute, dans le principe, pour ne point atténuer l'effet que l'on se promettait de ces tableaux, on n'y mêla aucune idée plaisante.

Voyons maintenant s'il ne survint pas quelques événements qui, dirigeant plus particulièrement les esprits vers cet objet lugubre, en firent multiplier les représentations avec des détails singuliers, bizarres, tenant au sujet qui les avait fait naître, et tels que le comportait le goût du temps; ou, pour parler plus clairement, les danses des morts ne devraient-elles pas leur origine à quelques événements graves auxquels la mort elle-même ne serait pas étrangère? On est assez généralement d'avis que dans le prin-

cipe ces danses ont vu le jour à la suite de pestes et d'épidémies qui ont ravagé l'Europe à différentes époques; et comme la première danse que l'on connaisse a paru dans le XIVe siècle, on a pensé qu'elle avait été exécutée après la terrible catastrophe, connue sous le nom de *peste noire*, qui, en 1346-49, exerça ses ravages dans les trois parties du monde, et fit périr, dit-on, le cinquième de l'espèce humaine (1). Cependant la danse des morts de Minden (Westphalie), la première connue, étant de 1383, est-il présumable que l'on aurait attendu 34 ans (de 1349 à 1383), pour l'exécuter comme tableau destiné à conserver le souvenir de cette catastrophe et à familiariser le peuple avec l'idée de la mort? Nous ne le pensons pas. D'ailleurs si ces danses

(1) Cette contagion se déclara d'abord, en 1346, dans le Cattay, (sept provinces au nord de la Chine); de là elle se glissa dans l'Inde, parcourut le Thibet, l'empire du Mogol, la Perse, la Turquie d'Asie, l'Arabie et l'Egypte. En 1347, elle pénétra dans la Turquie d'Europe, gagna la Sicile, Pise, Gênes, infesta l'Italie, le pays des Grisons, franchit les montagnes, désola la Savoie, la Bourgogne, le Dauphiné, la Provence; gagna la Catalogne, envahit toute l'Espagne, passa en Angleterre, la dépeupla ainsi que l'Ecosse et l'Irlande; atteignit la Flandre et ravagea l'Allemagne, la Hongrie et le Danemarck. C'est vers la fin du règne de Philippe VI dit de Valois, en 1348-49, que ce fléau désola la France. La contagion attaquait plutôt les jeunes gens que les vieillards; elle s'annonçait par des tumeurs sous les aisselles ou dans l'aine, et le malade périssait le second ou le troisième jour. En 1348, elle infesta particulièrement les bords du Rhin et l'Allemagne : 16,000 personnes moururent dans la seule ville de Strasbourg. Cette cruelle épidémie fit les plus grands ravages en Italie après plusieurs tremblements de terre très désastreux; elle n'épargna ni villes, ni villages, ni le moindre hameau. Elle fut suivie de la famine; personne ne se trouvait pour cultiver les terres, tous les laboureurs avait été moissonnés. Boccace, témoin de ses dégâts en Italie (il est mort en 1376), les a peints avec autant de vérité que d'énergie. Il a remarqué l'extrême facilité avec laquelle les animaux la communiquaient aux hommes, et réciproquement. La consternation des habitants était à son comble; la société tomba en Italie dans une complète anarchie; les lois perdirent leur force; et, chose inconcevable ! des hommes de tout rang et de tout âge s'abandonnèrent à toutes sortes d'excès, etc., etc.

sont dues à des pestes violentes, elles pourraient encore être beaucoup plus anciennes, car dès 954, il y en eut une terrible en Ecosse. En 994, parut une contagion très détestable, dite *mal des ardens*, qui pendant plusieurs années dépeupla la France, l'Allemagne et l'Italie. Notre roi Hugues-Capet en fut victime le 24 octobre 996. L'Angleterre fut encore ravagée en 1025, puis en 1247. Vint ensuite en 1346, l'effroyable *peste noire* dont nous avons parlé et qui fit le tour du globe. Elle fut suivie, en 1367, d'une peste très meurtrière à Paris et à Londres. Une épidémie violente éclata en Europe l'an 1373 : nous en parlerons plus bas; enfin il y eut encore une forte contagion en Angleterre en 1379. Telles sont toutes les pestes les plus remarquables en Europe avant l'année 1383, date de la première danse des morts connue. Quoique la *peste noire* ait été la plus notable, nous persistons à penser qu'elle n'a aucun rapport à l'origine de cette danse; et nous nous arrêterons plus volontiers à l'épidémie de 1373, qui, outre qu'elle est plus rapprochée de 1383, avait dans sa nature, c'est-à-dire dans les effets qu'elle produisait sur les malades, quelque chose qui tenait sinon à la danse, du moins à des mouvements très vifs du corps. En effet on raconte que, dans cette contagion, « une frénésie singulière saisissait tout-à-coup les « malades; ils sortaient brusquement de leurs maisons et « se livraient aux mouvements les plus violents, jusqu'à la « perte entière de leurs forces, qui amenait bientôt celle de « leur vie. Cette épidémie enleva un grand nombre d'indi- « vidus de tout sexe et de tout âge, particulièrement en « Allemagne, en France, en Angleterre et en Italie. » Ce triste événement commença en 1373; il a sans doute conti-

nué pendant quelque temps. Rien ne répugne à penser que la manière dont les infortunés de tout âge, de tout sexe, de toute condition, attaqués de la peste, s'agitaient violemment et terminaient ainsi leur vie et leurs maux, n'ait suggéré au peintre qui a fait la première danse (peut-être antérieure à celle de 1383), l'idée de représenter la mort exerçant ses rigueurs sur tout le monde indistinctement, en sautant et imitant les mouvements des victimes du dernier fléau (1). Nous ne donnons cette opinion que comme une conjecture; mais elle nous paraît plus fondée que celle qui rattache la danse de 1383 à la *peste noire* de 1347. Au reste, comme nous venons de le dire, il peut y avoir eu de ces sortes de danses avant 1383; mais elles n'auront point précédé 1373, si l'épidémie de cette année, par ses effets sur les malades,

(1) Peut-être aussi le peintre, en donnant des attitudes comiques à la mort, a-t-il voulu diminuer l'effroi et la tristesse qu'éprouvaient ceux qui venaient d'échapper au fléau en question. Nous trouvons quelque chose d'assez semblable chez les anciens.

On se rappelle qu'en 390 de R. — 364 av. J.-C., les Romains eurent recours aux danses et à l'institution des jeux scéniques pour faire cesser une peste terrible et apaiser la colère des dieux. Ce moyen paraît d'abord assez singulier; car en pareille occasion, les prières publiques et les sacrifices paraîtraient plus propres à désarmer le courroux céleste que des jeux et des danses; mais en y réfléchissant, on découvre, sous le voile de la religion, que les Romains appliquaient à tout, le véritable but d'une politique fort adroite. La peste avait fait les plus grands ravages à Rome; la moitié de la population avait disparu sous ce fléau; le reste des habitans était dans la plus grande consternation. On consulta l'oracle. Le Dieu, bien persuadé qu'une diversion joyeuse et agréable était le moyen le plus propre à dissiper la terreur et l'abattement des citoyens, ordonna pour remède le *carmen*, la poésie la plus gaie, la plus amusante et la plus propre à adoucir l'esprit. On fit donc venir d'Étrurie des histrions qui, au son de leur flûte, exécutèrent des danses, capables, disait-on, d'apaiser la colère des Dieux, mais qui, dans le fond, n'avaient d'autre but que celui de distraire les esprits et de leur faire oublier le fléau qui venait de frapper leurs concitoyens. (Extrait de notre *Traité du luxe et de la somptuosité des Romains dans leurs théâtres.*)

a fait naître l'idée de représenter la mort entraînant ses victimes en dansant.

Telle est la conjecture que nous hasardons sur l'origine des danses des morts; elles sont dues aux pestes et aux épidémies qui ont ravagé l'Europe. Il nous semble qu'on chercherait en vain à leur donner une autre origine. Ce qui confirme cette opinion, c'est que ces danses, qui par la suite se sont beaucoup multipliées, ont été pour la plupart exécutées dans des villes au moment où le pays venait d'être exposé au fléau en question. Arrivait-il dans une contrée quelque mortalité par suite de contagion, aussitôt on en perpétuait le souvenir par une danse de morts peinte dans l'endroit le plus apparent et le plus fréquenté de la principale ville de la contrée. La nomenclature chronologique des danses exécutées en grand sur lesquelles nous avons eu des renseignements, prouverait notre assertion; mais ces détails, ainsi que beaucoup d'autres relatifs à toutes les espèces de danses de morts, nous entraîneraient trop loin et excéderaient les bornes d'un simple mémoire. Nous nous arrêtons donc ici, ayant rempli notre principal but, qui était de donner une idée de ces sortes de DANSES, de prouver qu'elles ont été connues des anciens, et de rechercher quelle en a pu être l'origine chez les modernes.

Nous ajouterons cependant que le silence gardé par les écrivains français sur cet objet, nous ayant paru une lacune dans l'histoire des monuments des arts, des mœurs et usages, et de l'esprit religieux vers la fin du moyen âge, nous avons tâché de la remplir par un travail spécial que nous allons publier sous le titre de RECHERCHES *sur les danses*

Digitized by Google

des morts, considérées sous le rapport historique, littéraire et bibliographique. Cet ouvrage renfermera de nombreux détails sur ces différentes danses, particulièrement sur celle de Bâle, sur celle d'Holbein et sur celle que l'on nomme simplement macabre. On y trouvera aussi des notices étendues sur les éditions de toutes les DANSES, soit gravées, soit imprimées; sur toutes les imitations que l'on en a faites, sans oublier la DANSE AUX AVEUGLES; sur les différents livres de prières des XVe et XVIe siècles, qui sont enrichis de la DANSE DES MORTS; enfin sur les tableaux et gravures isolés où la mort est représentée dans une situation analogue à celle des DANSES. Des citations curieuses tirées des différents ouvrages où se trouve gravée la danse des morts, rendront un peu moins aride ce livre, qui, comme objet d'érudition, ne sera tiré qu'à petit nombre d'exemplaires sur papier vélin fin d'Annonay, avec gravures (1).

(*Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1825, p. 212-230.)

(1) A la suite de ce traité sur les danses des morts, se trouvera un autre morceau qui tient également à l'érudition: c'est une *Analyse critique et raisonnée de toutes les recherches publiées jusqu'à ce jour sur l'origine et l'histoire des cartes à jouer.* Les ouvrages tant français qu'italiens, allemands et anglais, qui traitent de cette matière, et dont quelques-uns ne sont que des opuscules, sont devenus fort rares, et même forts chers; on a donc cru faire une chose utile et en même temps agréable aux amateurs, en réunissant dans un même cadre le résumé de ce que chacun de ces traités renferme de plus curieux et de plus intéressant. On n'a pas même négligé de simples opinions insérées dans des recueils.

Les auteurs dont on a analysé les essais sur les cartes à jouer, sont le P. Menestrier, le P. Daniel, l'abbé Bullet, Sainte-Foix, le baron de Heineken, l'abbé Bettinelli, l'abbé Rive, Court de Gebelin, Breitkopf, Jansen, M. Ottley, et M. Singer, dont l'ouvrage anglais (du plus grand luxe) est très rare en France.

Le volume (de 4 à 500 pag.) renfermant les deux traités en question paraîtra, dans le courant de décembre, à Dijon, chez M. Lagier, libraire, et à Paris même maison.

XII

NOTICE SUR ROBERT BALLARD.

Lettre au Rédacteur du *Journal de Dijon et de la Côte-d'Or.*

Dijon, 11 janvier 1829.

MONSIEUR,

Vous avez eu raison, dans votre feuille d'aujourd'hui, de relever l'erreur d'un journaliste qui plaçait le premier de l'ancienne famille des Ballard, imprimeurs sous Charles IX, en 1552. Voici quelques détails qui viennent à l'appui de votre observation :

BALLARD (Robert), premier du nom, est né sous François Ier. Il a été reçu libraire et imprimeur du Roi, pour la musique, en 1551, et non en 1552; il a exercé pendant les huit dernières années du règne de Henri II (jusqu'au 10 juillet 1559), pendant le court règne de Charles IX (jusqu'au 31 mai 1574), pendant le règne de Henri III (jusqu'au 2 août 1589), et enfin, pendant les dix-sept premières années du règne de Henri IV (jusqu'en 1606),

époque de la mort de cet imprimeur. Ainsi, il a exercé son état pendant cinquante-cinq ans.

Il serait trop long de détailler la série généalogique de la famille depuis ce *Robert* jusqu'à celui qui vient de mourir, et qui consiste en sept têtes (non compris les veuves) qui se sont succédées, dans la carrière typographique, pendant deux cent soixante-quinze ans, et qui ont toujours eu le privilége pour imprimer la musique en caractères mobiles.

C'est à ce titre que l'un de ces Ballard (Jean-Baptiste-Christophe), reçu libraire-imprimeur en 1694, et mort en 1750, a imprimé la musique des *Noëls de La Monnoye*, de l'édition de 1738, donnée par les soins de M. Lantin de Damerey. Cette édition, comme vous le savez, est in-12, et renferme 12 pages non chiffrées, 24 pages de musique, 112 pages pour les Noëls, 301 pages pour le glossaire, suivi de l'éloge de La Monnoye, enfin 12 pages en chiffres romains pour la table : en tout 461 pages.

Voici l'extrait de ma notice de cette édition quant à ce qui regarde la musique des Noëls:

« Cette musique est imprimée séparément, en caractères mobiles, avec une pagination particulière et en notes carrées comme le plain-chant, et cependant sur cinq portées. Il y a, sous la première ligne de la musique de chaque noël, les premiers mots du noël avec un chiffre qui renvoie à la page du volume où se trouve ce noël : ce qui indique que cette musique a été faite pour cette édition. On lit au bas de la 24e et dernière page : « De l'imprimerie de Jean-Baptiste-Christophe Ballard, seul imprimeur du Roi pour la musique. MDCCXXXVII. Avec privilége du Roi. » Je fais

cette remarque sur ce recueil de musique, parce que j'ai trouvé dans d'autres éditions un autre recueil qui diffère de ce dernier en ce qu'il est sans date et imprimé en caractères beaucoup plus forts; aussi a-t-il 36 pages. Les notes sont toujours carrées. Le premier couplet de chaque noël est entièrement imprimé, et les paroles sont régulièrement disposées sous les notes pour suivre le chant. A la fin des 36 pages on lit : « De l'imp. du Parnasse, avec privilége du Roi. » Ce recueil de musique, qui a l'air gothique, ainsi que le précédent, peut s'adapter à toute édition in-12 et in-8° des Noëls; on le trouve quelquefois dans l'édition de 1720. Mais a-t-il été publié par Ballard? cela est très douteux, car il n'eût pas manqué d'y mettre son nom, pour s'en réserver le privilége, comme il l'a fait pour l'édition de 1738. »

Je ne prolongerai pas cette note, peu intéressante ainsi isolée, mais dont cependant j'ai cru devoir vous faire part, puisque d'un côté elle se rattache à l'article de votre journal sur les Ballard, et de l'autre, elle prouve qu'ils ont travaillé pour un ouvrage bourguignon qui a fait et fait encore quelque bruit dans le monde littéraire.

J'ai l'honneur, etc.

****

(*Journal de Dijon et de la Côte-d'Or*. 14 janvier 1826, n° 4.)

LISTE DES BOURGUIGNONS

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

« L'Académie française s'est réunie le 13 avril pour nommer un successeur à M. le marquis d'Aguesseau; après un troisième tour de scrutin, M. Brifaut a été nommé membre de l'Académie. »

Cette nomination nous fournit l'occasion de faire remarquer que M. Brifaut (Charles), né à Dijon, le 15 février 1781, associé non résidant de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de cette ville, est le onzième Bourguignon et le septième Dijonnais qui, depuis l'établissement de l'Académie française en janvier 1635, soit entré dans cette illustre compagnie. Nous y comptons en effet :

1° Bossuet (Jacques-Bénigne), né à Dijon le 27 septembre 1627, reçu en place de M. Paul Hay du Châtelet (1) le 8 juin 1671; mort le 12 avril 1704, et remplacé lui-même par M. le cardinal de Polignac.

2° Mimeure (Jacques-Louis Vallon, marquis de), né à

(1) Ce M. du Châtelet est le premier qui prononça un discours de réception à l'Académie Française, lorsqu'il y fit son entrée. Il fut le trente-huitième des quarante premiers académiciens.

Dijon, le 19 novembre 1659, reçu en place du président Cousin, le 1er décembre 1707; mort à Auxonne, le 3 mars 1719, et remplacé par M. l'abbé Gédoyn.

3° La Monnoye (Bernard de), né à Dijon, le 15 juin 1641, reçu en place de Regnier des Marais, le 23 décembre 1713 (1); mort à Paris, le 15 octobre 1728, et remplacé par M. de La Rivère, évêque d'Angers.

4° Bouhier (Jean), né à Dijon, le 17 mars 1673, reçu en place de M. Nicolas de Malézieu, le 30 juin 1727; mort à Dijon (2), le 17 mars 1746, et remplacé par Voltaire.

5° Sallier (l'abbé Claude), né à Saulieu, le 4 avril 1685, reçu à la place de M. de La Loubère, le 30 juin 1729; mort le 10 janvier 1761, et remplacé par M. de Coëtlosquet.

6° Crébillon (Prosper Jolyot de), né à Dijon, le 15 février 1674, reçu à la place de M. de La Faye, le 27 septembre 1731 (3); mort le 17 juin 1762, et remplacé par l'abbé de Voisenon.

(1) Les cardinaux, membres de l'Académie, étaient très jaloux d'assister à la réception du poète dijonnais; mais à l'Académie il n'y avait que des chaises et la dignité du cardinalat exigeait l'honneur d'un fauteuil. Louis XIV, pour tout concilier, envoya quarante fauteuils à l'Académie, et par là sut allier l'égalité académique avec les honneurs dus aux princes de la cour de Rome. Ainsi l'origine du fauteuil académique date de la réception de La Monnoye.

(2) L'Académie française, jalouse d'associer à ses travaux M. Bouhier, que ses fonctions de président à mortier au Parlement de Dijon fixaient en cette ville, fit en sa faveur une exception en dérogeant à son règlement, qui exige la résidence de ses membres à Paris.

(3) « Son entrée à l'Académie, dit d'Alembert, fut marquée par une singularité qui n'avait point encore en d'exemple. Il fit son remerciement en vers. Cette nouveauté fut d'autant plus goûtée, que le public était depuis longtemps fatigué de l'uniformité de ces harangues. Une autre circonstance du discours de Crébillon, c'est qu'au moment où il prononça ce vers :

Aucun fiel n'a jamais empoisonné ma plume,

le public, par des applaudissements réitérés, confirma le témoignage qu'il se rendait à lui-même.

Digitized by Google

7° Languet de Gergy (Jean-Joseph), né à Dijon, le 25 août 1677; reçu à la place de M. d'Argenson, en juillet 1721; mort le 3 mai 1753, et remplacé par M. de Buffon.

8° Bissy (Claude de Thiard, comte de), né en Bourgogne, le 13 octobre 1721, reçu en place de Jean Terrasson, en 1750; mort dans son château de Pierre, près Seurre, le 26 septembre 1810, et remplacé par M. Esmenard.

9° Buffon (Georges-Louis Leclerc, comte de), né à Montbard, le 7 septembre 1707, reçu en place de M. Languet de Gergy, en 1753; mort le 16 avril 1788, et remplacé par M. Vicq-d'Azir.

10° Sainte-Palaye (Jean-Baptiste de Lacurne de), né à Auxerre, le 6 juin 1697, reçu en place de Louis de Boissy, en 1758; mort le 1er mai 1781, et remplacé par Chamfort.

Il est remarquable que sur 345 membres que l'Académie française a eus dans son sein depuis sa fondation jusqu'à ce jour, la partie de la province de Bourgogne qui forme le département de la Côte-d'Or en a fourni neuf : proportion bien honorable pour cette contrée.

On remarque aussi que les Dijonnais Longepierre, Piron et le premier président de Brosses n'ont point été de l'Académie française. On sait, toutefois, que Piron y a été appelé par les suffrages presque unanimes des académiciens; l'on sait aussi ce qui empêcha que sa nomination ne fût confirmée par le roi. Quant à M. de Brosses, la mort l'a surpris au moment où il postulait une place, et il est probable qu'elle lui eût été accordée.

(*Journal de Dijon et de la Côte-d'Or*, 19 avril 1826, n° 31.)

XIV

LETTRE SUR LES ROIS DE FRANCE

QUI ONT PORTÉ LE NOM DE CHARLES,

ET QUI SONT AU NOMBRE DE ONZE, NON COMPRIS LE CARDINAL DE BOURBON, NOMMÉ ILLÉGALEMENT CHARLES X PAR LA LIGUE.

Dijon, 26 février 1827.

MONSIEUR,

J'étais hier au soir dans une fort aimable société, où les grâces de l'esprit, la finesse du goût, des connaissances variées et même de l'érudition faisaient les frais de la conversation. On vint à parler des rois de France qui ont porté le nom de Charles. Je me hasardai à dire qu'il y en avait plus de dix, et que Charles maintenant règnant devrait s'appeler Charles XI. On se récria sur cette assertion, et quelqu'un dit que j'y comprenais sans doute le cardinal de Bourbon, frère cadet d'Antoine de Bourbon et oncle de Henri IV, qui fut élu roi sous le nom de Charles X, par arrêt du conseil de l'Union, celui dont la triste royauté finit en prison avec

sa vie, à Fontenay en Poitou, le 9 mai 1590 (1); j'ai répondu que ce prétendu roi n'étant reconnu que par les ligueurs ne comptait point dans la série des Charles en question, et qu'il en existait onze sans lui. Ma mémoire me servant très mal pour tout ce qui tient aux nomenclatures, je ne pus énumérer mes onze Charles, et chacun resta, non dans le doute, mais probablement dans la persuasion que j'étais dans l'erreur. Permettez, Monsieur, que je donne dans votre feuille la preuve que je ne me suis point trompé. Mes onze Charles ont bien tous régné en France, et si cette erreur de nombre n'a pas été corrigée depuis 1322, c'est que le temps l'ayant consacrée, cela eût fait confusion en changeant la dénomination numérale des Charles qui ont régné depuis cette époque, et la clarté de l'histoire est préférable à la rectification d'une erreur peu importante. J'arrive à ma preuve :

Charles Ier, connu sous le nom de Charlemagne, empereur et 24e roi de France, a régné sur toute la monarchie, depuis 772 jusqu'à sa mort, arrivée le 28 janvier 814.

Charles II, dit *le Chauve*, 26e roi de France, a régné depuis 840 jusqu'au 6 octobre 877.

Charles III, dit *le Gros*, 30e roi de France, a régné depuis 885, jusqu'en 887, qu'il fut déposé par les grands du royaume.

(1) Ceux qu'à différentes époques on a ainsi nichés illégalement sur quelques branches de l'arbre généalogique de France, n'y ont pas fait long séjour. On ne connaît dans le cours de la troisième race que trois règnes de cette espèce : 1° celui de Henri VI, au XVe siècle; il a duré dix à onze ans, mais ce petit Anglais n'est pas resté un an en France; 2° celui du cardinal de Bourbon, au XVe siècle, dont la durée a été d'un an; 3° et celui de nos jours, au XIXe siècle, que des victoires éclatantes ont fait durer dix ans.

Charles IV, dit *le Simple*, 32e roi de France, a régné depuis le 28 janvier 893, jusqu'en 920, qu'il fut déposé.

Charles IV *bis* (V), dit *le Bel*, 52e roi de France, a régné depuis le 3 janvier 1322 jusqu'au 1er février 1328.

Charles V (VI) dit *le Sage*, 55e roi de France, a régné depuis le 3 avril 1364 jusqu'au 16 septembre 1380.

Charles VI (VII), dit *le Bien-aimé*, 56e roi de France, depuis le 16 septembre 1380 jusqu'au 21 octobre 1422.

Charles VII (VIII), dit *le Victorieux*, 57e roi de France, a régné depuis le 21 octobre 1422 jusqu'au 22 juillet 1461.

Charles VIII (IX), 59e roi de France, depuis le 30 août 1483 jusqu'au 7 avril 1498.

Charles IX (X), 64e roi de France, depuis le 5 décembre 1560 jusqu'au 30 mai 1574.

Enfin Charles X (XI), 73e roi de France, depuis le 16 septembre 1824.....

Je crois bien, Monsieur, que voilà mes onze Charles bien comptés, et que si jamais discussion s'élevait à ce sujet, un coup d'œil jeté sur la nomenclature ci-dessus, la ferait cesser à l'instant. Vous voyez que je suis plus fort *cum libro* que *cum mente reposto ;* mais il n'est pas donné à tout le monde d'avoir la mémoire de ce vieux professeur qui possédait tellement son Virgile qu'il pouvait réciter l'Enéide depuis *ille ego qui quondam*, jusqu'à *fugit indignata sub umbras*, sans manquer un seul vers; il faisait plus, il s'offrait de commencer par le dernier et de finir par le premier. Je ne disputerai jamais le prix de mémoire avec un pareil athlète.

J'ai l'honneur d'être, etc.

****

(*Journal de Dijon et de la Côte-d'Or*, 28 février 1827, n° 17.)

XV

LETTRE PLAISANTE

SUR LA LONGÉVITÉ DE CERTAINS ANIMAUX

(UN CERF ET UNE CHAUVE-SOURIS).

MONSIEUR,

Vous avez parlé, dans votre avant-dernier numéro, d'un cerf récemment mort de vieillesse dans la forêt de Fontainebleau, et qui, portant à la jambe droite un extrait, non de naissance, mais d'existence, gravé en 1605 sur une espèce de bracelet, aurait vécu deux cent vingt-deux ans. C'est un assez bel âge, sans doute, et la plupart de vos lecteurs auront regardé cela comme quelque chose de merveilleux. Eh bien, Monsieur, apprenez qu'en fait de longévité votre cerf n'est qu'un mirmidon auprès d'un autre animal dont le sort tragique a dernièrement révélé une existence bien autrement prolongée, et qui va mettre en émoi tous les naturalistes et les antiquaires.

Il est question d'une chauve-souris, oui, Monsieur, d'une chauve-souris qui vient d'être tuée dans les environs de Laigle, et qui portait autour du corps un cercle d'or pur

sur lequel est une inscription latine qni ferait remonter son âge à HUIT CENTS ANS, ni plus ni moins. L'estimable journal (1) qui nous transmet ce fait, dit que « l'on donne là-dessus des détails vraisemblables, mais qu'il ne fant pas s'empresser d'y ajouter foi. » Je trouve cette dernière observation hors de propos; car, quoi de plus naturel que de vivre huit cents ans? N'a-t-on pas trouvé de petits animaux bien emboltés dans d'immenses quartiers de roche, et qui, quoi qu'en dise le docteur V..., y jouissaient des douceurs de la vie depuis le déluge au moins? Pour moi, je ne fais aucun doute que la pauvre défunte, avec sa décoration d'or pur, eût, sans le crime de son assassin, atteint ses mille ans. Beau modèle à suivre.

Ne vous semble-t-il pas, Monsieur, qu'il y aurait un ample, beau et docte commentaire à faire sur ces deux longévités? Mais pour cela, il nous fandrait rappeler à la vie le célèbre Mathanasius : je snis persuadé qn'il nous donnerait nn nouveau CHEF-D'ŒUVRE aussi ntile aux naturalistes et aux archéologues que celui D'UN INCONNU l'a été aux commentateurs en *us;* et sans doute il déciderait une question qni m'embarrasse beauconp, en ma qualité d'aspirant à nne carrière aussi longue que celle de nos deux héros; car l'un et l'autre n'ont pas snivi les mêmes principes d'hygiène : l'un, selon l'axiome : *l'exercice est utile à la santé*, n'a pas ménagé ses jambes an grand solcil, surtout quand les meutes de nos rois, depuis le bon Henri, le talonnaient; l'autre a continuellement vécu dans la retraite, à part quel-

(1) Le *Journal des Artistes*, p. 514.

ques promenades vespérines, lorsque l'astre du jour fait place aux ténèbres. D'après cela, quel système suivre? Faut-il, pour vivre quelques centaines d'années, courir comme un cerf, ou méditer silencieusement dans sa cellule comme une chauve-souris? C'est ce que le grand Mathanasius nous dirait, s'il n'était pas mort. En attendant sa *rédivivité*, je vous souhaite une existence dont l'étendue soit le terme moyen entre celle du cerf et de la chauve-souris en question. Si mes vœux sont exaucés, vous vengerez, du moins, un peu cette pauvre espèce humaine qui fait tant la fière, et qui n'a pas l'esprit de vivre autant que les bêtes, et quelles bêtes!

Agréez, Monsieur, etc.

N...., votre abonné.

(*Journal de Dijon et de la Côte-d'Or*, 19 septembre 1827, n° 75.)

XVI

MÉMOIRE SUR DIFFÉRENTS OBJETS,

TELS QUE :

COUTEAUX, CUILLERS, NAPPES, SERVIETTES, PLATS, ASSIETTES, VASES, COUPES, ETC.,

DONT LES ROMAINS FAISAIENT USAGE

PENDANT LE REPAS ET POUR LE SERVICE DE LA TABLE;

Par M. Peignot.

Dans ce mémoire, extrait de son grand ouvrage sur le luxe et la somptuosité des Romains, M. Peignot a examiné en détail et décrit avec exactitude tout ce qui tient au service de la table des Romains. En voici l'analyse.

De même que le font encore la plupart des Orientaux, ces maîtres du monde prenaient avec leurs doigts les morceaux découpés sur leur assiette. Ils ignoraient l'usage des fourchettes; les cuillers (en général petites, rondes et peu concaves), ne leur servaient qu'à extraire des coquillages, des œufs, etc., la substance qui y était renfermée, pour la porter à la bouche. Pour ce qui est des couteaux, le *diribitor* ou découpeur en était seul pourvu; il distribuait les viandes toutes dépecées sur l'assiette de chaque convive.

Les plats et les assiettes étaient à peu près de la même forme que les nôtres; les grosses pièces étaient apportées dans la salle du festin avec pompe; des musiciens les précédaient, et les convives les saluaient par leurs acclamations. Quelques-uns de ces plats étaient d'un prix énorme. Un esclave de Claude en fit fabriquer un d'argent pur, du poids de 500 livres; Sylla en avait plusieurs du poids de 100 livres. Ce luxe pénétra jusque chez les peuples de la Germanie : les Francs l'apportèrent avec eux dans les Gaules, et l'on connaît le fameux plat de Chilpéric, roi de Soissons; il était d'or fin, entouré de pierres précieuses et pesait 50 livres.

On a soutenu que l'usage du linge de table ne remonte pas au-delà du règne des empereurs; cependant M. Peignot fait cette remarque, que les Romains connaissaient les serviettes dès le temps de J. César et qu'elles étaient déjà communes, puisque Catulle, dans les vers suivants, n'en parle pas comme d'une chose nouvelle:

Marrucine Asini, mann sinistrâ
Non belle nteris in joco atque vino :
Tollis lintea negligentiornm.
Hoc salsnm esse putas?.....
..... aut hendecasyllabos trecentos
Expecta, aut mihi lintenm remitte.....

Virgile, *Enéide*, liv. 1, vers 705; Horace, liv. 3, sat. 8, vers 63; Martial, liv. 13, ep. 29, fournissent à l'auteur du mémoire de nombreuses preuves de l'usage du linge de table chez les Romains. Ils avaient la nappe, *mantile*, et la serviette, *mappa* ou *linteum;* ce linge était de laine. Dans

les repas le maître de la maison fournissait la nappe; mais chaque convive apportait sa serviette. Ce ne fut que très longtemps après Auguste que les maîtres de maison, qui s'apercevaient que les esclaves chargés de porter les serviettes, s'en servaient pour dérober toutes sortes d'objets, se décidèrent à fournir eux-mêmes des serviettes à leurs convives.

Les Romains donnaient le nom de *Mantilia* à des essuie-mains de toile, doux et velus au toucher; quelquefois ils essuyaient leurs mains en les passant dans les cheveux de leurs jeunes esclaves, ainsi que le prouvent plusieurs textes rapportés par M. Peignot.

S'occupant ensuite des vases à boire, et des fameux vases *murrhins*, l'auteur démontre que les coupes figuraient seules sur les tables; mais les amphores, le cratère et le cyathe étaient tout près de là, et confiés à des esclaves qui avaient chacun un emploi dans la distribution du vin pendant le festin.

L'amphore était un grand vase à deux anses, que l'on tirait du cellier pour le moment du repas; il était scellé avec de la poix et portait le nom des consuls ou de l'année dans laquelle le vin avait été fait. Sa capacité était de 26 litres 4 décilitres. De l'amphore on vidait le vin dans un vase moins grand nommé *cratère;* là se faisait le mélange du vin et d'une certaine quantité d'eau ; ensuite l'esclave chargé de la distribution aux convives, puisait dans le *cratère* avec une petite mesure nommée *cyathe*, contenant environ le douzième d'un litre, et versait dans la coupe de chaque convive la quantité de *cyathes* qu'il désirait.

Les coupes, *pocula*, étaient de bois, de cristal, de verre,

d'ambre, de bronze, d'argent et d'or. On commençait ordinairement par les petites, et l'on finissait par les plus grandes, qui contenaient douze cyathes.

L'eau, soit froide, soit chaude, n'était pas négligée dans les repas des Romains :

> Frigida non desit, non deerit calda petenti;
> Sed tu morosa Indere parce siti.
>
> MARTIAL.

Les anciens buvaient à la glace et à la neige. Ce raffinement de sensualité était connu plus d'un demi-siècle avant Alexandre, qui l'apprit des Indiens et l'introduisit en Europe. Ils faisaient aussi rafraichir leurs vins dans les ruisseaux, et savaient employer à cet usage le phénomène de l'évaporation.

Le vin chaud était déjà connu dans l'antiquité. Les Romains en avaient emprunté la recette des habitants de l'Attique; ils avaient leurs *Thermopolia*, où, comme dans nos cafés, l'on se rassemblait pour boire de ces liqueurs composées. Ce goût s'est conservé longtemps après la chute de l'Empire; on le retrouve dans le moyen âge; au XVIe siècle, il était très répandu. Les Allemands se flattent d'être les successeurs immédiats des Romains dans la préparation de cette liqueur. Quand elle est préparée avec le vin de Bourgogne ou le vin de Bordeaux, ils l'appellent *Bischoff*, évêque; si on y emploie du vin du Rhin, elle reçoit le nom de *Cardinal;* enfin, si l'on se sert du vin de Tokaï, elle est digne d'être appelée *Pape.*

(*Séance publique de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon du 17 décembre* 1827. Dijon, Frantin, 1827, in-8°, p. 189-194.)

Digitized by Google

XVII

NOTICE SUR DEUX ÉCRITS

DE M. PATRIS DE BREUIL,

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE DIJON :

Remarques sur le XXXIe Livre de l'Histoire de Venise, par M. le comte Daru; et *Réflexions sur une Préface des Œuvres complètes de J.-J. Rousseau*, en 25 volumes in-8°.

M. Patris de Breuil, membre correspondant, a fait hommage à l'Académie de *Remarques sur le XXXIe livre de l'Histoire de Venise*, par M. le comte Daru. Ces remarques, très intéressantes, sont relatives aux conjectures qu'à fait naître un événement terrible qui s'est passé à Venise au mois de mai 1618, et qui consiste en exécutions publiques d'un grand nombre d'hommes inconnus qui tous, le même jour, ont été, les uns attachés au gibet, et les autres jetés à la mer, sans qu'on ait jamais pu découvrir ni par la tradition, ni par les registres du Conseil des Dix, ni dans les pièces du temps, les motifs d'un acte dont la sévérité a atteint simultanément tant de personnes.

L'abbé de Saint-Réal a fait de cet événement le sujet d'un livre très connu, parce qu'il est bien écrit, sous le

titre de *Conjuration des Espagnols contre Venise.* Son imagination est la source où il a puisé la plupart des faits accessoires. Cependant il avait consulté quelques pièces du temps sur la conduite de Bedmar, ambassadeur d'Espagne près la république de Venise, et sur celle du duc d'Ossone, vice-roi de Naples, qui, dans ces circonstances critiques, étaient, l'un et l'autre, très suspects à la république. Le départ subit de Bedmar, obligé de quitter secrètement Venise, et les menées sourdes du duc d'Ossone, forment le pivot de l'histoire de Saint-Réal; les nombreuses exécutions en sont le dénouement; le reste est une broderie que l'auteur a arrangée à sa manière sous la dénomination de *Conspiration.*

Grosley (1) a cherché à démontrer ce que le récit de Saint-Réal a de romanesque. Sa discussion, qui renferme ses conjectures sur les causes de l'événement, a paru en 1756; mais comme il n'avait pas alors tous les documents nécessaires, et qu'il parvint à s'en procurer d'autres par la suite, il donna une seconde édition de sa discussion, beaucoup plus ample, dans le quatrième volume de ses *Observations sur*

(1) P.-J. Grosley, de Troyes, écrivain distingué, n'est point tout à fait étranger à l'Académie de Dijon, quoiqu'il n'en ait pas été membre. C'est lui qui, sous le nom de *Du Chaselas de Troyes,* a remporté le 1er accessit au fameux concours de 1750, sur cette question : *Le rétablissement des sciences et des arts a-t-il contribué à épurer les mœurs?* Sans J.-J. Rousseau, dont les éloquents paradoxes ont été couronnés, Grosley eût remporté le prix. Ce savant Troyen, né en 1718 et mort en 1785, a laissé un certain nombre d'ouvrages curieux, intéressants, tels qu'histoires, voyages, mémoires, dissertations, etc., tous marqués au coin de l'érudition, et dont la plupart ont une teinte d'originalité piquante. M. Patris de Dreuil, digne compatriote de l'auteur, en a fait réimprimer plusieurs avec des dissertations, des notes et des additions importantes.

l'Italie et sur les Italiens (seconde édition), en 1770, et avec un nouveau titre en 1774.

M. le comte Daru, notre associé non résidant, ne pouvait passer sous silence, dans sa belle et intéressante Histoire de Venise, l'événement de 1618. Aussi l'a-t-il raconté avec son talent ordinaire. Mais dans l'immense quantité de matériaux qu'il a recueillis pour cette histoire, il ne s'est rien trouvé sur la procédure qui a dû précéder tant d'exécutions; de sorte qu'il a été obligé de se livrer aux conjectures comme Saint-Réal et Grosley. Il a été d'accord avec ce dernier pour faire justice de la relation romanesque de Saint-Réal; mais il n'a point partagé l'opinion du savant Troyen sur les motifs qui ont pu engager l'inquisition d'état de Venise à ordonner des supplices si nombreux et si subits. Ses conjectures ont été différentes de celles de Grosley, parce qu'il n'avait vu que la première édition de celui-ci, publiée en 1756, et qui était fort incomplète; c'est celle dont il parle dans son Histoire de Venise; mais dès lors ayant eu sous les yeux la seconde édition donnée en 1770, plus développée que la première et qui lui a été communiquée par M. Patris de Breuil, il a jugé Grosley beaucoup plus favorablement, et s'est rapproché de son opinion.

Tel est le résumé très sommaire des *remarques* que M. Patris a adressées à l'Académie. Il entre dans le détail non seulement des conjectures des savants dont nous venons de parler, mais il rapporte d'autres opinions et discute savamment ce point de l'histoire de Venise, d'autant plus remarquable et d'autant plus curieux que l'inquisition d'état a jugé à propos de l'envelopper d'un mystère impénétrable, en supprimant la procédure qui a ordonné les supplices.

M. Patris a adressé à l'Académie des *Réflexions sur une préface des œuvres complètes de J.-J. Rousseau, publiées en 25 vol. in-8°; et incidemment sur la méthode employée par certains écrivains pour critiquer ce philosophe.* Dans ce manuscrit composé de 29 pages, M. Patris combat vivement l'éditeur d'un avant-propos qui se trouve en tête du premier tome des *Confessions* de Rousseau (17e vol. de cette édition). La critique porte sur deux objets principaux que nous ne pouvons guère qu'indiquer ; car des raisonnements serrés et étroitement enchaînés les uns avec les autres sont peu susceptibles d'analyse. Le premier est relatif aux *Confessions* elles-mêmes; on sait que cet ouvrage a été bien éloigné de réunir tous les suffrages : les uns l'ont regardé comme un monument d'orgueil, d'autres comme un livre où l'auteur s'est avili par les aveux qu'il y fait. Quant au style, les uns reprochent à Rousseau d'avoir mis du faste dans la peinture de ses mœurs; les autres l'accusent au contraire de n'avoir pas le caractère d'élévation qu'on souhaiterait à l'homme qui parle de lui-même. M. Patris cherche à prouver que ces reproches contradictoires et exagérés se détruisent les uns par les autres, et que les *Confessions* ont été écrites, non point par esprit d'orgueil, mais parce que l'auteur avait à se défendre d'imputations calomnieuses, et que le style est tel qu'il doit être. Malgré cette apologie, mitigée cependant par des réflexions très sages, nous serons toujours disposé à croire que la réputation de Rousseau n'eût rien perdu, si, comme on l'a dit assez plaisamment, il fût mort sans confession; car on ne peut disconvenir qu'il se trouve dans cet ouvrage, au milieu de récits agréables, de scènes naïves, de sentiments

aussi naturels qu'animés, qu'il se trouve, disons-nous, des indiscrétions inconcevables, des aveux humiliants et des bizarreries choquantes.

Le second objet que M. Patris a eu en vue, est de venger Rousseau du reproche d'avoir partagé les principes philosophiques du XVIIIe siècle, sans cependant dissimuler ses erreurs, erreurs qui tiennent au religionnaire et non au philosophe. Il est certain que jamais les doctrines pernicieuses du philosophisme n'ont été attaquées avec plus de force, d'éloquence et de dialectique que par Rousseau, dans certaines pages de ses écrits. On en peut juger par la haine profonde et les sarcasmes sanglants du vieillard de Ferney, qui ne lui a jamais pardonné d'avoir plaidé la cause du Christianisme. Ce sont ses admirables pages et sans doute le talent de l'écrivain qui ont déterminé M. Patris à prendre la défense du philosophe de Genève, contre les éloges ampoulés et maladroits, et contre les accusations mal fondées dont il a été l'objet. Au reste, l'auteur de ces réflexions se montre toujours, dans cet opuscule comme dans ses autres ouvrages, le partisan des saines doctrines et le zélé défenseur des principes sur lesquels reposent la stabilité des gouvernements et le bonheur de la société.

(*Académie de Dijon, séance publique du 17 décembre* 1827. Dijon, Frantin, 1827, in-8°, pages 213-217 et 220-222.)

Digitized by Google

XVIII

NOTICE SUR UN OUVRAGE IMPORTANT

QUI A PARU A DIJON

sous le titre d'*Annales du moyen âge*, par M. Frantin l'aîné, 8 vol. in-8°.

Un ouvrage important et par son objet et par la manière dont il est écrit, a vu le jour à Dijon, en 1825 : c'est l'*Histoire du Moyen Age*, traitée pour la première fois avec une méthode et des développements qui remplissent enfin l'espèce de lacune que l'on remarquait avec peine entre l'histoire ancienne finissant à l'écroulement de l'empire romain, et l'histoire moderne commençant à la formation décidée des peuples actuels de l'Europe. Si l'on n'a pas lu ce travail immense, on ne se fera jamais une idée des longues et pénibles recherches qu'il a nécessitées. Pour une pareille entreprise, il ne suffisait pas de tirer de nouveaux matériaux de la carrière; il fallait encore les choisir, les comparer, les polir, enfin les coordonner et en former un édifice régulier qui prît son alignement naturel entre les monuments qui l'avaient précédé et ceux qui l'ont suivi. C'est ce qu'a heureusement exécuté, dans le silence de la retraite

et de la méditation, l'auteur des *Annales du Moyen Age*, que l'Académie compte avec plaisir au nombre de ses membres résidants. Nous nous empresserions, Messieurs, de vous offrir l'analyse de cet ouvrage, de vous faire remarquer avec quel ordre méthodique l'auteur a exposé le tableau synchronique de tant de peuples nouveaux se précipitant avec fureur sur leur proie, sur ce cadavre de l'Empire qu'ils déchirent en lambeaux ; de vous montrer avec quelle clarté il détaille tant d'événements que leur rapidité et l'incertitude des lieux où ils se sont passés rendent quelquefois obscurs et confus; enfin de vous signaler les parties les plus saillantes de ce beau travail, tels que l'origine et les premiers règnes de notre monarchie, la fondation de l'Islamisme, le règne éclatant de Charlemagne, etc. Mais, Messieurs, vous avez entendu le rapport lumineux et profond que vous a fait sur cet ouvrage, au nom d'une commission, notre collègue M. le Procureur général Nault ; vous avez délibéré que ce rapport serait textuellement inséré dans le compte rendu ; il est donc superflu de s'étendre davantage sur cet objet. Nous renvoyons au travail de M. Nault.

(*Académie de Dijon, séance publique du 17 décembre 1827*, p. 217-218.)

XIX

RAPPORT

SUR LE CONCOURS OUVERT POUR LE PRIX D'ÉLOQUENCE

QUI DEVAIT ÊTRE DÉCERNÉ EN 1826.

MESSIEURS,

Un poëte de l'antiquité, Terentianus Maurus, parlant du sort des livres, a dit : *habent sua fata libelli.* Cette pensée est si vraie et si juste, que l'hémistiche qui l'exprime a passé en proverbe. Ce que cet auteur disait des livres, ne pourrait-on pas l'appliquer aux sujets de concours proposés par les Académies ? le sort des uns n'est-il pas aussi incertain que celui des autres ? l'expérience en a fourni plus d'une preuve. Par exemple, tel sujet académique proposé et lancé dans le monde littéraire, est quelquefois revenu dans ses foyers, escorté de nombreux concurrents, et a obtenu les honneurs d'un triomphe éclatant, quoique par la suite il ait été reconnu d'un intérêt médiocre; tandis que tel autre sujet riche, fécond, lumineux, parcourant les mêmes régions, a regagné ses pénates presque sans cortége et à

Digitized by Google

peine a été honoré d'une modeste ovation. A quoi tient cette bizarrerie, qui semble blesser et la raison et le goût ? Est-ce à l'indifférence, ou aux passions, ou à la faiblesse de l'esprit humain ? Nous ne nous permettrons point de discuter cette question, dont il serait assez difficile de donner la solution; nous nous contenterons de dire que ces réflexions sur l'incertitude du succès d'un sujet académique proposé nous ont été suggérées par le résultat du concours que vous avez ouvert en 1825, pour le prix d'éloquence. Le sujet paraissait propre à exciter une noble émulation, puisqu'il se rattachait à de grands événements historiques, à des prodiges inouïs d'éloquence, à tout ce que la Religion a de plus touchant, de plus consolant, de plus sublime. Et cependant, Messieurs, ce sujet, comme vous l'allez voir, a deux fois traversé nos régions littéraires, provoquant des athlètes dignes de lui ; et une seule voix a répondu à son appel.

L'Académie de Dijon a proposé pour sujet du prix d'éloquence qui devait être décerné en 1826 : *Saint Bernard et Bossuet comparés dans leurs écrits, dans leur caractère et dans leur influence sur leur siècle.* Elle a cru devoir accompagner cette annonce d'un mot sur la manière dont elle désirait que ce sujet fût traité.

« En rapprochant ainsi, a-t-elle dit, deux grands hommes, « deux Pères de l'Eglise, deux noms d'une égale puissance « dans nos souvenirs, l'Académie ne demande point aux « concurrents un parallèle symétrique; elle s'est promis un « tableau animé de deux siècles pleins de foi et de vie, où « paraîtraient sur les deux plans deux hommes diverse- « ment supérieurs, qui semblent à eux seuls représenter

« la croyance catholique dans ces temps où les croyances « religieuses étaient aux yeux de tous le premier intérêt « des peuples. Il ne suffit pas de louer de tels hommes, « il faut les peindre ; il faut montrer comment toute leur « vie honore la France non moins que la province qui les « a vus naître. »

Tel était le sujet du concours ; et il semble qu'il serait difficile d'en trouver un plus grand, plus imposant et qui prêtât davantage aux mouvements de l'éloquence, aux développements de grandes scènes historiques, et qui fût plus digne d'être proposé par une Académie, surtout par une Académie placée près du berceau de ces deux grands hommes. Et, Messieurs, chose étonnante ! un seul mémoire, comme nous l'avons dit, vous est parvenu. Est-ce l'étendue et la majesté du sujet qui auraient effrayé les concurrents ? Ou bien l'atmosphère du siècle présent, disons-le avec peine, un peu nébuleuse sous certains rapports, aurait-elle eu une malheureuse influence sur ceux que leurs talents auraient appelés dans la lice ? Ou enfin, quelques fatales circonstances imprévues et inconnues auraient-elles mis des entraves à l'arrivée du programme du concours dans la plupart des lieux où il a été adressé ? Nous préférons nous arrêter à cette dernière considération, qui, si elle est fondée, nous fait vivement partager les regrets de ceux qui auraient désiré concourir.

Cependant, Messieurs, nous trouverons un certain dédommagement dans le mémoire envoyé, puisqu'il a été jugé digne de fixer votre attention. Votre commission y a reconnu le germe déjà développé d'un vrai talent. On y voit que l'auteur, fort instruit et animé de principes solides,

Digitized by Google

a senti la dignité du sujet ; mais il n'en a pas mesuré toute l'étendue. L'ensemble de son travail ne remplit pas entièrement le plan qui avait été tracé. Plus occupé du portrait des deux personnages que du tableau de leur siècle, l'auteur n'a pas donné une idée suffisante de l'influence extraordinaire que l'un et l'autre ont exercée sur leurs contemporains. On a remarqué aussi dans son discours quelques expressions un peu hasardées, quelques phrases dont le tour eût pu être plus heureux, quelques transitions peu ménagées ; mais ces taches, en petit nombre, sont rachetées par un style soutenu et par des morceaux qui prouvent que l'auteur s'est nourri et bien pénétré des grands modèles. Voyons si quelques passages extraits de ce travail intéressant confirmeront ce que nous venons d'avancer. Après un exorde simple, noble et approprié au sujet, l'auteur s'écrie :

« Bossuet, saint Bernard ! Quels noms ! Parmi ces illustres « orateurs à qui l'Eglise a décerné le titre doux et sacré de « Pères, peut-on en citer de plus grands ? Ne semblent-ils « pas destinés par le ciel à faire voir jusqu'où l'éloquence « soutenue par la religion peut porter le don des miracles ? « Et quelle lumière peut être comparée à celle dont ces « astres immortels ont éclairé la France et le Monde ?

« L'un brille presque solitaire dans un ciel ténébreux, et « semble emprunter de la nuit même qui l'entoure, plus de « majesté et de splendeur.

« L'autre, dans un ciel pur, entouré de constellations écla- « tantes, s'embellit de leurs rayons, qui pâlissent devant les « siens.

« Tous deux ont été pour leur siècle et seront pour tous « les âges ce qu'est un phare toujours allumé au milieu des

« mers orageuses. Malheur à celui qui ne prend pas leur « lumière pour guide! il va se briser contre des écueils ou « s'égarer sur un océan sans rivage. »

Plus loin, l'auteur caractérise ainsi les illustres personnages dont il doit développer les grandes actions :

« Tous deux ont ce coup d'œil d'aigle qui perce les plus « profonds abîmes des choses humaines, et cette force de « raison qui anéantit toutes les résistances; tous deux, à « une incroyable énergie, tempérée par les charmes de la « douceur évangélique, joignent une sagesse mêlée d'au- « dace qui rend leur triomphe infaillible; tous deux ont « une piété égale à leur génie, une ardeur dévorante pour « tous les travaux utiles à la foi, et une telle élévation de « pensées, qu'au milieu des merveilles qu'ils opéraient de « toutes parts, ils n'ont pas daigné songer un instant à la « gloire. Que dis-je? Amoureux de l'obscurité, de la soli- « tude, du silence, ils eussent trouvé leur bonheur à s'y en- « sevelir, si Dieu lui-même ne leur eût fait violence pour « les placer au rang de ses docteurs et de ses prophètes.

« Mais quand, à la voix de l'Eternel, ils s'élancent de la « vie cachée dans la vie publique, quelle autorité! quelle « énergie! comme l'inspiration éclate en eux! On dirait que « le maître du monde a mis les cœurs entre leurs mains « pour en disposer à leur gré. Ils apparaissent aux peuples « avec la majesté et l'ascendant de Moïse, lorsque, venant « de s'entretenir avec le Très-Haut, il rapportait aux en- « fants d'Israël, sur des tables de pierre, leurs devoirs et « leurs destinées; comme lui aussi ils semblent avoir reçu « cette baguette merveilleuse qui, du sein des rocs les plus « arides, fait jaillir les eaux les plus vives.

Digitized by Google

« Placez le solitaire de Clairvaux au milieu des miracles « du grand siècle, où il sera lui-même un miracle encore « plus grand, que les chefs-d'œuvre de Rome et d'Athènes « aient fécondé son génie, et que des rivaux dignes de lui « aient animé son essor, la France admirera en lui le plus « grand de ses orateurs et de ses historiens, un auteur plus « antique peut-être que l'antiquité même. A sa voix, Tu- » renne abjurera l'erreur, et Condé l'indifférence; l'hérésie « se débattra en vain sous ses foudres; et ceux qu'il aura « vaincus, heureux de leur défaite, couvriront de baisers « et de larmes la main qui les a frappés. Saint Bernard sera « Bossuet.

« Placez l'évêque de Meaux au milieu de la rustique « énergie du moyen âge, à l'aurore de la civilisation renais- « sante, dans un temps où l'Eglise seule offre aux peuples « une protection que le pouvoir royal, trop faible encore, « ne peut leur assurer, où elle étend de tous côtés son mys- « térieux empire, où l'on ne connaît d'autres délassements « que ses fêtes, d'autres spectacles que ses cérémonies, « d'autres lumières que ses enseignements, d'autres légis- « lations que ses décrets; il ne laissera pas à la postérité « des modèles classiques; mais son inculte éloquence fera « la destinée de son siècle, et il verra les rois et les empe- « reurs s'honorer de placer en croix, sur l'or et la pourpre « qui les décorent, les précieux lambeaux de ses vêtements. « Bossuet sera saint Bernard.

« Ainsi la vie, les écrits, le caractère de ces deux grands « hommes, tout en influant sur l'âge qui les a vus naître, « en ont reçu l'inévitable empreinte. »

L'orateur trace ensuite à grands traits le siècle que saint

Bernard a illustré par tant d'actions sublimes. Au milieu de ce tableau admirable, il présente des réflexions très justes sur la puissance sans bornes qu'exerçait son héros par la seule influence de ses vertus et de son éloquence chrétienne.

« Arrêtons un moment nos regards, dit-il, sur ce spec-
« tacle, le plus imposant peut-être qui puisse être offert à
« l'homme : l'empire de l'éloquence unie à la vertu.

« Cet enfant du désert a fui le pouvoir, et le pouvoir vient
« le chercher. Ses paroles sont des oracles, sa vie est un
« règne. Il est sans cour et sans suite, mais l'éclat de ses
« vertus l'environne d'une auréole de gloire plus brillante
« que le diadème et toute sa splendeur. Il commande, et il
« n'éprouve aucune de ces résistances déclarées ou secrètes
« que l'homme oppose toujours à ceux qui veulent le gou-
« verner. Il n'a pour faire exécuter ses lois, ni tribunaux,
« ni armées ; mais partout on trouve plus d'honneur à lui
« obéir qu'à commander aux autres hommes. Roi sans dia-
« dème, et Pontife sans tiare, d'un mot, d'un geste, il
« ébranle le monde. »

Passant ensuite à la croisade prêchée par saint Bernard, et dont on a fait souvent un reproche à ce grand homme, l'orateur ne craint pas de prendre ouvertement sa défense ; et, par une espèce de prosopopée ingénieuse, il met cette défense dans la bouche de Démosthène, dont la harangue sur les revers d'Athènes est si connue. On se rappelle que le royaume français fondé dans l'Orient, par suite de la première croisade (croisade, dit l'auteur, qu'il ne s'agit pas ici de juger), s'affaiblissait chaque jour et avait besoin des secours de l'Occident.

« Etait-il prudent, s'écrie l'orateur, était-il humain d'a-

« bandonner cet Etat à ses propres forces, de le laisser « exposé sans défense aux ennemis du nom chrétien, qui « l'assaillaient de toutes parts avec fureur? Sans doute, « avant d'attaquer, avant de conquérir, il faut hésiter long- « temps. Mais quand il s'agit de conserver, de défendre, « n'est-ce pas toujours une faute que de balancer? N'est-ce « pas quelquefois un crime?... Quoi! nos frères nous appel- « leut, et nous serons sourds à leurs cris! Nos alliés pé- « rissent, et nous ne leur tendrons pas la main! Dans ce « combat entre Jésus-Christ et Mahomet, entre le croissant « toujours teint des couleurs du meurtre, et les blanches « fleurs-de-lys, nous resterons indifférents et tranquilles! « Quand l'enthousiasme des peuples nous seconde, nous « n'en profiterons pas pour établir sur des bases immuables « une puissance qui est notre puissance, une gloire qui est « notre gloire!

« Ah! qu'il me soit permis, pour justifier un grand « homme, d'emprunter à un orateur sublime qu'il ne con- « naissait pas et dont il a plus d'une fois reproduit sans « s'en douter les mouvements et le génie, qu'il me soit per- « mis, dis-je, d'emprunter à cet orateur ce moyen de dé- « fense si puissant, si victorieux, qui engagea Athènes vain- « cue à honorer d'une couronne d'or l'auteur de ses hono- « rables revers. L'événement est dans la volonté du ciel; « l'intention dans le cœur de l'homme. S'il a donné le con- « seil le plus généreux, le plus utile, le plus sage, qu'a-t- « on à lui reprocher? Doit-il répondre des événements qu'il « ne dirigeait pas? Quoi! un seul homme, par la puissance « de la parole, a fait comme jaillir du sein de la terre des « troupes innombrables pour soutenir la plus sainte, la plus

« noble des causes; ceux qui sont chargés de les conduire « n'en ramènent que de tristes débris; et c'est lui qu'on « accuse! et l'on dit qu'il a failli en donnant ce conseil! que « l'Europe a failli en le suivant!

« Non, pouvait s'écrier saint Bernard comme Démos- « thène, non, Français, non, chrétiens, vous n'avez pas « failli en vous exposant à tous les périls pour sauver vos « frères, pour affermir une monarchie française, pour con- « server à la foi cet Orient que tant de souvenirs nous ren- « dent cher et sacré. Non, ce n'est pas en écoutant ma voix « que vous avez failli. Mais si une entreprise conçue avec « piété et grandeur a été exécutée avec imprudence et dé- « lire; si ce vaisseau qui devait suivre sur les ondes la route « que le Seigneur lui avait tracée, est allé volontairement « se briser sur des écueils qu'il devait fuir; si la foudre « d'un Dieu irrité en a consumé les malheureux débris; en « quoi suis-je coupable? Est-ce moi qui tenais le gouver- « nail? Je l'avais refusé, vous le savez, parce que si j'ai reçu « de Dieu une mission, c'est celle de prêcher sa parole et « non de commander ses armées. Pourquoi donc me rendre « responsable de vos fautes et de vos fureurs? Contre qui « Jérusalem écrasée par les infidèles élèvera-t-elle un jour « ses gémissements? Contre moi, ou contre vous? »

L'auteur, après avoir exposé sommairement tout ce que saint Bernard a fait d'admirable, passe à l'illustre dijonnais, au grand Bossuet, et le présente comme exerçant sur son siècle, par cette même puissance de la parole, une influence aussi grande que celle de saint Bernard sur le sien. Mais ici les couleurs du temps, les circonstances, les talents, tout est différent, et cependant les rayons de l'une

et l'autre gloire s'élèvent, dans la même proportion, à un degré de hauteur qu'on ne peut s'empêcher d'admirer, mais qu'on doit désespérer à jamais d'atteindre. La vie de Bossuet, dit l'auteur, fut un combat; en effet, l'un des principaux titres de cet orateur à une gloire immortelle, est d'avoir lutté continuellement et avec avantage contre l'hérésie, contre l'indifférence religieuse et contre cette funeste incrédulité qui commençait à glisser secrètement ses poisons dans les veines de la société. Mais l'auteur, dans le détail de toutes les illustrations de Bossuet, ne pouvait négliger celle qu'il s'est acquise comme historien.

« Comment rester incrédule de bonne foi, dit-il, lorsqu'on « a suivi Bossuet dans les routes nouvelles et hardies « qu'il a ouvertes à l'histoire ? L'homme que ce guide ins- « piré conduit par la main à travers les révolutions des « empires, s'étonne du changement qui se fait dans son « âme. Ses yeux s'ouvrent ; les voiles qui obscurcissaient « son intelligence tombent de toutes parts; il éprouve le « même ravissement que le héros de Virgile, lorsqu'une « divinité fit apparaître à ses regards, au milieu des feux « qui consumaient Troie, les dieux, leurs mouvements et « leur invincible influence. Il reconnaît, à travers les nuages « de l'histoire devenus transparents pour lui, l'édifice de « l'Eglise que l'Eternel appuie sur d'inébranlables fonde- « ments, et dont il élève jusqu'aux cieux les vivantes « colonnes. Les tempêtes qui agitent l'univers, les torrents « qui entraînent les couronnes et les peuples, ne mugissent « autour de cet édifice sacré que pour le cimenter et « l'affermir. Les rois, les conquérants, ministres involon- « taires d'un pouvoir qu'ils ignorent, marchent, les yeux

« bandés, à l'accomplissement des desseins éternels. Tout « est lié, tout est suivi, tout concourt à la même fin. L'in- « crédulité, confondue et heureuse de sa défaite, reconnaît « que rien n'est égal à la grandeur d'une telle histoire, si « ce n'est celle de l'historien. »

Le passage suivant, relatif aux talents de Bossuet combattant l'hérésie, nous a paru l'un de ceux que l'auteur a le plus soignés :

« C'est contre l'hérésie, dit-il, que Rome et ses fidèles « enfants soutenaient une lutte d'autant plus violente, qu'à « l'acharnement des querelles de religion, elle joignait « souvent toute la rage des guerres civiles. Bossuet a « épuisé sa vie dans cette lutte. Le bruit de ses triomphes « retentit encore dans l'Europe entière, et ce fut sans « doute un bien sublime spectacle et pour la terre et pour « le ciel, que de considérer Bossuet disputant à l'erreur la « grande âme de Turenne. Mais qui pourrait compter ses « victoires ? Comment aurait-on résisté à cette logique si « pressante, si claire, si naturelle, qui n'hésite devant « aucune difficulté, qui renverse tous les obstacles, qui « porte partout la lumière; à ces raisonnements, qui sont, « qui paraissent toujours, non le développement d'une « opinion, mais l'expression de la vérité même ? et cette « science profonde, où l'a-t-il donc puisée ? Quoi ! ce savant « infatigable qui, pour confondre l'hérésie, a pâli sur tant « d'auteurs fastidieux, qui a dévoré, dans ses longues veilles, « tous les dégoûts attachés à la recherche d'une érudition « immense, c'est Bossuet ! et cet orateur, aigle intrépide, « qui s'élance à la source des éclairs, c'est encore « Bossuet ! et les chaînes de l'érudition dont il est chargé

« n'ont pas retardé son vol! Dans l'*Histoire des Variations*, « dans les *Avis aux Protestants*, dans les *Conférences avec « Claude*, qui reconnaîtrait ce *Prophète du passé* (selon « l'expression de Schlegel) dont l'éloquence a tant d'audace, « si de temps en temps le génie ne se révélait par un trait « naïvement sublime, par un de ces mots jetés en passant, « qui ne frappent peut-être pas le vulgaire, mais qui « découvrent à des yeux exercés un horizon immense ? »

Encore une citation sur le mérite de Bossuet comme orateur, qui n'a point eu de modèles et qui n'aura pas de rivaux dans le genre sublime qu'il s'est créé. L'auteur passe en revue les principaux Pères de l'Eglise grecque et latine, rend justice à leurs discours étincelants de génie; mais, nés dans des temps de décadence, les Basile, les Grégoire, les Augustin, les Ambroise, et même Saint Jean Chrysostôme, n'ont pas été exempts des défauts de leur siècle. « Et tous « ces auteurs, disciples d'Isocrate, ont été reproduits pour « nous, par Fléchier, dont la brillante élégance a plus de « pureté avec autant d'harmonie. Mais Bossuet, à qui cher- « che-t-il à ressembler? Songe-t-il à nous intéresser, à nous « plaire ? Absorbé dans la profondeur de ses idées, se sou- « vient-il seulement qu'il est orateur? Comme le héros « (Condé) dont il a célébré et rehaussé la gloire, il paraît « éclairé par des illuminations soudaines. Chez lui, le style « est la pensée même; et comme la pensée vient toujours « du ciel, la langue française a dans ses discours une ma- « jesté telle, que si Dieu daignait parler aux hommes, ce « serait sans doute dans cette langue telle que Bossuet *nous « l'a faite.* Souvent il est poète, il chante; et l'on ne sait si « ces accords qu'on écoute avec ravissement sont échappés

« à la lyre d'Homère ou à la harpe d'Isaïe. Enfin c'est Dé-
« mosthène, mais Démosthène devenu le prophète du
« Très-Haut. Il serait plus facile d'envisager fixement les
« foudres qui tombent du ciel que de n'être point ému des
« traits divins de son éloquence. Et lorsque de tous côtés
« ses éclairs brillent et ses tonnerres éclatent, lorsque les
« orages des passions qu'il excite, bouleversent tous les
« cœurs, il est calme, il est maître de lui-même; tant le
« sublime est son élément et sa vie, tant il se trouve alors
« dans son naturel. »

Nous pourrions encore prolonger ces citations, Messieurs, et vous montrer Bossuet non seulement lavé du reproche d'avoir approuvé la révocation de l'édit de Nantes, mais prodiguant les soins les plus empressés, les plus tendres aux Protestants de son diocèse, et les sauvant des mesures sévères dont ils étaient l'objet; nous pourrions appuyer sa justification du mot d'un célèbre ministre de Montpellier (M. Dubourdieu), qui disait de ce grand homme à ses coreligionnaires : « Nous devons recevoir avec reconnaissance « ses ouvrages et ses soins, comme venant d'un cœur qui « nous chérit et qui souhaite notre salut. »

Mais nous croyons avoir suffisamment démontré, par les passages rapportés ci-dessus, que le mémoire envoyé au concours pour le prix d'éloquence mérite, à plusieurs égards, les suffrages de l'Académie. Si l'auteur, se rapprochant davantage du plan tracé, eût donné aux deux siècles qu'il avait à peindre un développement proportionné aux portraits de saint Bernard et de Bossuet; s'il eût fait disparaître quelques légères taches dans la diction; si sa conclusion eût été un peu moins brusque, et sa péroraison plus en

harmonie avec la grandeur du sujet, votre Commission n'eût point hésité à vous proposer de lui décerner le prix, quoiqu'il se fût présenté seul dans la lice; car le défaut de concurrents ne peut altérer en rien ni le mérite, ni par conséquent les droits d'un excellent ouvrage digne d'être couronné; mais votre Commission a pensé, Messieurs, que si la plus scrupuleuse équité ne lui permettait pas d'opiner pour le prix, elle lui faisait un devoir de déclarer que le travail de l'auteur lui paralt digne d'un témoignage de satisfaction et d'encouragement de votre part pour les beautés qu'il renferme. En conséquence, votre Commission vous propose d'accorder une médaille d'or de moindre valeur que celle du prix à l'auteur du mémoire en question; et en outre, de proroger le concours pour 1827, dans l'espoir d'un succès plus complet, soit de la part de nouveaux athlètes, soit de la part de l'auteur lui-même, dont le nom restera inconnu jusqu'à l'issue du concours.

L'Académie ayant adopté les conclusions de la Commission, une médaille d'or, en valeur de cent francs, a été décernée à titre d'encouragement à l'auteur du mémoire envoyé en 1826; et le même sujet de prix d'éloquence a été remis au concours pour 1827, avec quelques modifications dans le plan indiqué précédemment. L'énoncé du nouveau programme était ainsi conçu : « Saint Bernard et Bossuet, les deux plus grands hommes de l'Eglise gallicane; quel a été leur génie, leur caractère, et leur influence sur leur siècle? »

Malgré cette modification qui réduisait à de moindres dimensions le cadre que l'on avait à remplir, aucun mémoire n'est parvenu à l'Académie dans le délai fixé pour l'envoi

des ouvrages. Alors le sujet a été retiré; puis le cachet du billet joint à l'unique mémoire envoyé en 1826, ayant été brisé en pleine séance le 11 juillet 1827, M. le Président a trouvé inscrit le nom suivant : M. Barrau (*Théodore Henri*), *professeur de Rhétorique au collége de Niort* (*Deux-Sèvres*), *auteur de l'Eloge de Lesage qui a obtenu un accessit à l'Académie française.* M. Barrau a reçu la médaille que l'Académie lui avait décernée.

(*Mémoires de l'Académie de Dijon*. Dijon, Frantin, 1827, p. 223-241.)

XX

PETITE BIBLIOTHÈQUE XÉNIOGRAPHIQUE

OU NOTICE RAISONNÉE DES OUVRAGES
QUI ONT PARU SUR LES ÉTRENNES DEPUIS LE XVIe SIÈCLE JUSQU'EN 1828.

I. *Les Estrennes*, par Ravend Gibon, parisien, abbé de Saint-Vincent près le Mans. Au Mans, par Hierosme Olivier, 1568, in-8°.

Je n'indique cet ouvrage qu'à cause de son titre, car il n'y est presque pas question d'étrennes dans le sens que nous l'entendons. C'est un livre de dévotion tant en prose qu'en vers, « auquel sont contenus quelques vers sur la nativité de notre Seigneur Jésus-Christ, et sur autres divers sujets. » Cet écrit est dans le genre de ceux que le nouvel éditeur de Spon a cités en note, pag. 16 de la *Dissertation*, c'est-à-dire, de ceux qui n'appartiennent guère aux étrennes que par leur titre, comme les livres XIII et XIV de Martial, intitulés *Xenia* et *Apophoreta*, le *Xeniorum liber* de Jean Voullé de Reims, publié en 1538; les *Etrennes* et les *Kalendæ januariæ*, de Passerat; les *Xénies* de Goëthe, qui ne sont que des épigrammes, etc., etc. Ces ouvrages ne doivent point être compris dans une bibliographie

xéniographique, parce qu'ils ne traitent point des étrennes proprement dites. Si nous en disons un mot, c'est pour éviter toute accusation d'omission de la part de certaines personnes plus familiarisées avec les titres des livres qu'avec ce qu'ils renferment. Nous n'y reviendrons plus.

II. *L'origine des estrennes*, par R. L. de la Barre. Paris, 1582, in-8°.

Cet ouvrage me paraît devoir être fort rare. Je ne l'ai trouvé qu'une seule fois indiqué dans les nombreux catalogues de bibliothèques et dans les différentes bibliographies que je possède.

III. *Strenæ ad senatum et populum Cadomensem.* Cadom., 1588, in-12.

Eadem, nova editio. Parisiis, 1598, in-8°.

Ces deux exemplaires, d'éditions différentes, existaient dans la bibliothèque de M. Falconet. Voy. son catalogue, Paris, 1763, in-8°, n°s 18,052 et 18,053.

IV. *Theodori Marcilii historia strenarum orationibus adversariis et carmine explicata.* Parisiis, Prevosteau, 1596, in-8°.

Eadem, nova editio. Parisiis, Prevosteau, 1599, in-8°.

Eadem, nova editio, cui accessit Libanii sophistæ (1) kalendarum januarii expressio, gr. lat., ex versione Th. Marcilii. Parisiis, 1603, in-8°.

(1) Il n'est fait aucune mention de ce Traité de Libanius sur les Calendes de janvier dans la longue notice que donne de ses opuscules J.-Albert Fabricius, au tome VII de sa *Bibliothèque grecque*. Hamb., 1715, in-4°, liv. V, ch. 10, pp. 378-414.

Eadem, quarta editio, auctior variis accessionnibus. Parisiis, Prevosteau, 1606, in-8°.

Ce nombre d'éditions prouve que cet ouvrage a été recherché dans son temps. On y trouve deux discours dont l'un est *Contra usum strenarum* et l'autre *Pro usu strenarum.* L'auteur a ainsi résumé tout ce qui avait été dit pour et contre les étrennes. Ce recueil est d'autant plus intéressant que Th. Marcile était nn savant philologue.

V. *Petri Valentis Janus Patulcius Argus centimanus strenipeta.* Parisiis, 1602, in-8°.

Cet exemplaire se trouvait dans la bibliothèque du doctenr Falconet. (Voy. son catalogue, n° 18,052.) J'ignore si cette plaisanterie a eu beaucoup de succès : le vrai nom de son autenr est Sturck.

VI. *Homilia D. Augustini, de kalendis januarii;* et vener. Sorbonæ decretal. epistola, contra festum fatuorum, nunc primum editæ, et notis inlustratæ a Joan. Savarone; adjectns est popularis tractatns contra larvas (*masques*) hac tertia editione auctior. Parisiis, Perier, 1611, in-8°.

Cet ouvrage est relatif à la fête dn nouvel an dans les premiers siècles de l'Eglise, et aux déguisements en animaux, vieille, etc. etc., que les païens y pratiquaient. Les chrétiens, dont la foi n'était pas encore bien affermie, ne craignaient pas de s'associer qnelquefois à ces travertissements criminels, et très criminels, si ce que l'on en rapporte est vrai. Aussi plusieurs SS. Pères les ont fortement condamnés. Il paraît qu'il a été impossible de déraciner entièrement l'usage de ces déguisements, car dès lors ils

n'ont pas cessé d'être l'âme des plaisirs dans le temps qu'on appelle les jours gras ou le carnaval. Voyez sur le *cervulus* et le *vetula*, sortes de mascarades du temps des païens, la dissertation ou lettre de l'abbé Lebeuf, dans son *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissemens à l'histoire de France.* Paris, Jacq. Barrois, 1738, 2 vol. in-12, pp. 294-308.

L'ouvrage cité en tête de cet article était dans la bibliothèque de M. Burette. Voy. son catalogue, Paris, 1748, 3 vol. in-12, tom. III, n° 9591.

VII. *Janotatius, sive de strena commentarius, auctore hieronymo Bossio.* Milani, 1624, in-8°.

Idem, nova editio, Milani, 1628, in-8°.

Idem, nova editio, dans le *Novus thesaurus antiquitatum romanarum*, edente Scaligere, Hagæ Comitum, 1716-1719, 3 vol. in-f°. Voy. tom. II, p. 1393.

Ce commentaire est estimé; on y trouve cité un poëme de Metellus sur les étrennes.

VIII. *Philippi Horstii schediasma de strenis votisque januariis.* Ienæ, 1632, in-4°.

Cet ouvrage ne m'est connu que par son titre ainsi rapporté dans l'excellent *Catalogus bibliothecæ Bunavianæ* (édit. Johan. Mich. Franckio), Lipsiæ, 1750-1755, 3 tom. en 7 vol. in-4°. Voy. t. II, p. 513. Cette bibliothèque du comte de Bunau, dont malheureusement le catalogue n'a pas été terminé, a passé dans la bibliothèque publique de Dresde.

IX. *Integra strenarum civilium historia,* a prima origine

ad nostra usque tempora deducta et illustrata a Martino Lipenio. Lipsiæ et Halæ, Christ. Fickius, 1670, in-4°.

Idem, nova editio, dans le *Grævii Thesaurus antiquitatum romanarum*. Trajecti ad Rhenum, 1695-1699, 12 vol. in-f°. Vid. tom. XII, p. 405.

Cette histoire des étrennes a été recherchée dans le temps ; et elle n'est pas encore oubliée. Son auteur, Lipenius, a aussi réuni sous le titre de *Strenæ ecclesiasticæ* les recherches qu'avaient publiées sur cet objet Jacques Hessenschmidt et Joseph Stegman, Leipsig, 1677, in-4°. Mart. Lipenius était un écrivain laborieux, mais un aride bibliographe.

X. *De l'origine des estrennes*, discours historique et moral, contenu dans une lettre (par Jacob Spon), sans lieu d'impression, 1673, pet. in-12 de 35 pages.

Très jolie édition. A la 35e page, la lettre souscrite J. S. D. M., est datée Lyon, 1er janvier 1674, et le frontispice porte simplement au bas M.DC.LXXIII, sans nom de ville ni d'imprimeur. Selon toute apparence, Spon, voulant donner en étrennes, le 1er janvier 1674, ce petit ouvrage, à M. Stoffel, à qui il l'adresse, l'aura fait imprimer d'avance, et l'imprimeur, aussi scrupuleux que l'auteur, n'aura pas voulu dater de 1674 une édition qu'il imprimait en 1673. Il existe un exemplaire de cette première édition dans la bibliothèque publique de Dresde; j'ai sous les yeux celui qui appartient à la bibliothèque de Dijon.

Le même ouvrage, Lyon, 1674, pet. in-8°.

Cette édition est citée dans un grand nombre de catalogues de bibliothèques. On a relevé dans la dernière édi-

tion de 1828 la faute d'impression qui se trouve dans la *Biographie universelle*, où 1614 est mis pour 1674.

Dissertation des estrennes, dans les *Recherches curieuses d'antiquités*, contenues en plusieurs dissertations sur des médailles, bas-reliefs, statues, mosaïques et inscriptions antiques, par Jacob Spon. Lyon, Thom. Amaulry, 1683, in-4°, p. 485-495 (XXXe dissertation).

C'est toujours le même ouvrage, mais dépouillé de la forme et du début épistolaire. L'auteur y a fait des retranchements, des changements et des additions, dont l'éditeur de 1828 a profité pour rendre son édition aussi complète qu'il est possible.

Jacobi Spon de origine strenarum epistola, dans le *Thesaurus græcarum antiquitatum*, congestus a Jac. Gronovio. Lugd. Batav., 1697-1703, 13 vol. in-f°. Vid. tom. IX, p. 205.

Traduction latine de la même lettre de Spon. Je ne sache pas que cette traduction ait été imprimée séparément.

De l'origine des étrennes, par Jacob Spon. Paris, chez Ambroise Didot l'aîné, et Guill. Debure, 1781, pet. in-18 de 36 pages.

Très jolie édition qui, dit-on, n'a pas été tirée à grand nombre; pourquoi donc l'avoir annoncée chez deux libraires? Quel que soit le nombre des exemplaires tirés sur papier, il est certain qu'il n'y en a eu que quatre imprimés sur vélin : l'un a été vendu 72 liv., chez M. d'Hangard en 1789; un autre 28 liv., chez M. de Saint-Céran en 1791; un troisième 28 fr., chez M. Duquesnoy en 1803 (cet exemplaire est à la Bibliothèque du roi); un quatrième 100 fr., chez M. d'Ourches en 1811. Quelques-uns de ces exemplaires

sont passés dans d'autres ventes ; un a été vendu seulement 24 fr., chez M. de Mac-Carthy, en 1817, et un autre 52 fr., chez M. le marquis de Chateaugiron, en 1827. Les exemplaires en papier valent 3 fr. Cette petite édition d'Ambroise Didot est une des premières impressions qui, exécutées avec un soin particulier et des caractères d'une taille plus gracieuse, l'ont fait connaître si avantageusement, et qui ont rendu son nom, j'oserais dire classique, en fait de typographie. Aussi le petit livre en question a dû toute sa vogue au mérite de l'exécution typographique, car il est sans notes et conforme en tout à la première édition. Nous n'en dirons pas de même de la suivante.

Dissertation sur l'origine des étrennes, par Jacob Spon ; nouvelle édition, avec des notes, par M.. (Breghot du Lut), des académies de Lyon, Dijon, etc. Lyon, de l'imprimerie de J. M. Barret, 1828, gr. in-8° de 28 pages.

Cette édition est sans contredit la plus belle, la plus ample et la plus correcte de toutes celles qui l'ont précédée ; elle est surtout remarquable par les rectifications et additions de Spon lui-même, tirées de la trentième dissertation de ses *Recherches curieuses*, et plus encore par les nombreuses notes de l'éditeur, qui en a fait un ouvrage vraiment neuf et précieux sous tous les rapports. Cette dissertation a été insérée dans les *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*. Lyon, impr. de J. M. Barret, 1828 (n° 39, janvier), 4e année, tom. VII, in-8°, p. 161-183.

Nous ne quitterons pas Spon sans parler d'un manuscrit précieux de sa lettre, qui existait dans la bibliothèque de M. Sensier, et qui, lors de sa vente, en avril 1828, a été

porté à 59 fr. 05 cent. Voy., dans le catalogue de cette bibliothèque, le n° 782, portant :

« De l'origine des étrennes, discours historique et moral, « contenu dans une lettre (par Spon), 1774, in-4°, mar. « tabis, tr. dor. »

A ce titre est ajoutée la note suivante :

« Manuscrit sur vélin, de 35 pages, écrit en ronde; « chaque page est encadrée d'un filet bleu et or; le tout « d'une exécution parfaite. Il a été copié, en 1811, sur « l'exemplaire de la Bibliothèque impériale. »

Nous pensons que dans le titre ci-dessus, copié sur l'exemplaire de la Bibliothèque du roi, il faut lire 1674 et non 1774, car nous ne connaissons aucune édition de cette année 1774. Si ce manuscrit est in-4°, comme on le dit, il faut que les marges en soient très grandes, car la justification de l'édition de 1674 est assez petite. Quoiqu'il en soit, une telle copie prouve le cas que l'on faisait de la lettre de Spon.

XI. *Discours historique de l'origine des étrennes au premier jour de l'an*, par Vigier. Paris, 1674, in-4°.

Cet exemplaire existait dans la bibliothèque de M. Millet de Montarby. Voy. son catalogue, Paris, Lami, 1781, in-4°, n° 5,727. N'ayant pas ce livre sous les yeux, je présume qu'il est le même que celui-ci : *Discours historique de l'origine et observation des étrennes au jour de l'an.* Paris, 1674, in-4°, annoncé ainsi, sans nom d'auteur, dans le *Catalogue de la bibliothèque de M. le maréchal d'Estrée*, Paris, 1740, 2 vol. in-4°. Voy. tom. II, n° 19,118. Rien n'est plus pénible ni plus hasardeux que de parler ainsi des livres sans les avoir

vus. On est exposé à ce danger toutes les fois que l'on veut faire connaître tout ce qui a paru sur un sujet spécial, surtout sur un objet assez obscur. C'est un grand inconvénient, je l'avoue, mais du moins cela met l'amateur sur la voie pour chercher le livre qu'on lui indique, et c'est toujours un petit service que lui rend le bibliographe.

XII. *Josephi Scharfii dissertatio de strenis.* Witteb., 1675, in-4°.

Encore un ouvrage que je ne connais que par le catalogue de la bibliothèque de Bunau, tom. II., p. 513.

XIII. *Immanuelis Lehmanni de strenis Romanorum prolusio.* Annæberg., 1678, in-4°.

Même observation que pour le précédent. En général, ces petits ouvrages composés à l'étranger sur des sujets d'érudition, à une époque assez reculée, sont ordinairement, quoique pleins de recherches curieuses, peu connus en France; et malheureusement j'ai éprouvé très souvent, non seulement la difficulté, mais l'impossibilité qu'il y a de se les procurer.

XIV. *Jos. Scharfii de novi anni votis Schediasma.* Witteb., 1684, in-4°.

Voy. le catalogue de Bunau, à l'indication ci-dessus n° XII, où le même auteur est cité.

XV. *Fred. Feverlini oratio de strenis Romanorum.* Altdorf, 1687, in-4°, fig.

Cette dissertation est intéressante et curieuse.

XVI. *Johan. Paschii de Romanorum strenis dissertatio.* Rostock, 1688, in-4°.

On ne trouvera rien de bien nouveau dans ce traité sur les étrennes des Romains; le sujet est trop circonscrit, surtout appliqué à un seul peuple, pour que beaucoup d'écrivains s'en occupant, évitent le danger de se rencontrer.

XVII. *Georg. Lud. Goldneri dissertatiuncula de strenis veterum*, Geræ, 1697, in-f°.

Cet ouvrage se trouve maintenant à la bibliothèque publique de Dresde,

XVIII. *Josephi Laurentii de conviviis, hospitalitate, tesseris et strenis opuscula*, dans le *Thesaurus græcarum antiquitatum* congestus a Jac. Gronovio. Lugd. Batav., 1697-1703, 13 vol. in-f°. Vid. tom. IX, p. 161.

La partie des étrennes n'occupe pas une grande place dans ce recueil de différents opuscules de Jos. Laurent. J'ignore s'il a été imprimé ailleurs que dans le *Trésor* de Gronovius, qui renferme encore beaucoup d'autres dissertations du même auteur. On en trouvera la nomenclature dans le petit *Rituum Romanorum tabulæ* du célèbre Jér. Jac. Oberlin, *Argentorati*, 1784, in-12. V. *l'Index auctorum*, au mot *Laurentius*; et le catalogue de Brunau, tom. II, pp. 141, 326, etc.

XIX. *Histoire des étrennes*, par René Joseph Tournemine, jésuite, à Monseigneur le Prince, dans les *Mémoires de Trévoux*, janvier, 1704, pet. in-12, pp. 119-127.

Le même opuscule, dans les Mémoires d'une société célèbre, considérée comme corps littéraire et académie, ou mémoires des jésuites sur les sciences, les belles-lettres et

les arts, par l'abbé Grosier, 1792, 3 vol. in-8°. V. tom. I, pp. 355-361.

Le P. Tournemine blame Spon de son scrupule à vouloir supprimer les étrennes, parce que les païens étaient dans l'usage d'en donner; et il a raison. Faudra-t-il aussi supprimer *le bon jour*, parce que les Romains usaient de cette formule? Cette petite pièce de Tournemine offre quelque intérêt; c'est une espèce de supplément critique à l'histoire des étrennes de Lipenius et à la lettre de Spon. Elle n'eût peut-être pas été déplacée à la suite de la dernière édition de Spon.

XX. *G. L. Goldneri dissertatio de votis cum strenis conjunctis.* Geræ, 1726, in-f°.

Nous avons déjà annoncé une dissertation de cet auteur sur les étrennes chez les anciens. Voy. n° XVII. Celle-ci se trouve, comme la première, à la bibliothèque de Dresde.

XXI. *De ritibus primæ anni diei solennibus inter priscos Romanos liber*, ex quo plerorumque calendis januarii nostra ætate solennium rituum origo ac ratio elusceseit, auctore Jo. Gerardo Wagnero Helmstadiensi. Brunsvigæ, Ludolphus Schræder, 1727, in-8°.

Cet ouvrage, où l'on fait voir le rapport de nos usages observés au jour de l'an, avec ceux des Romains, existait dans la bibliothèque du duc de la Vallière; il est maintenant à celle de l'Arsenal. Voy. le catalogue de la Vallière, rédigé par J. Luc Nyon l'aîné, 1788, 6 vol. in-8°, tom. V, p. 474, n° 20,432.

XXII. *Lettre de M. D. L. R. sur le troisième volume des*

ordonnances des rois de France de la troisième race, par M. Secousse. Paris, de l'imprim. royale, 1732, in-f°. Voyez cette lettre dans le *Mercure de France*, avril 1735 in-12, pp. 641-652.

M. Secousse, dans ce troisième volume des ordonnances de nos rois (qui comprend celles du roi Jean, depuis janvier 1355, jusqu'au 8 avril 1364), en rapporte deux où se trouve le mot *estraines :* l'une, p. 314, a été rendue par Charles, régent du royaume, en janvier 1358; il y est dit, article V, qu'on *pourra donner quelques estraines au concierge du palais*, etc.; l'autre, rendue par le roi Jean, en juillet 1362, est relative à la confrérie des drapiers. L'article III. porte : *La dicte confrairie doibt seoir (siéger) le premier dimanche après les estraines*. Ce dimanche a embarrassé M. Secousse, qui, dans une note intéressante, p. 583, agite la question de savoir si les étrennes se donnaient au premier jour de l'année, qui alors était fixé à Pâques, ou si elles se donnaient au premier janvier, selon l'ancien usage des Romains. Il adopte ce dernier sentiment et décide que par le dimanche après les *estraines*, il faut entendre le premier dimanche de janvier.

M. D. L. R., dans le compte qu'il rend de ce troisième volume des ordonnances, par Secousse, a consacré les pp. 648-651 du *Mercure* à rapporter textuellement la note de M. Secousse : il n'y a pas changé un seul mot, et n'y a rien ajouté.

XXIII. *Lettre écrite par M. R. D. G.* (Ribaud de Ganat), en Bourbonnais, le 25 juin 1735, au sujet du jour des étrennes, dans le *Mercure de France*, juillet 1735, in-12, pp. 1,508-1,510.

Cette lettre confirme la décision de M. Secousse, dont nous venons de parler. M. Ribaud rapporte des passages formels d'une ancienne chronique de Louis de Bourbon, comte de Clermont, qui prouvent évidemment que les étrennes se donnaient au 1er janvier, quoique l'année commençât à Pâques.

XXIV. *Extrait d'une lettre écrite d'Orléans par M. D. H.* (Daniel Polluche), où l'on cherche si, lorsqu'en France l'usage s'introduisit de commencer l'année à Pâques, on continua de donner des étrennes le 1er jour de janvier, dans le *Mercure de France*, décembre 1735, in-12, pp. 2,846-2,848.

C'est encore la même question, qui semble avoir beaucoup occupé les esprits dans ce temps-là. M. Polluche adopte l'opinion de MM. Secousse et Ribaud. Il fournit lui-même de nouvelles preuves puisées dans *l'Inventaire des livres* de Jean de France, duc de Berry, où il est dit qu'un *grand livre de Valerius Maximus*, etc., *lui fut envoyé aux estraines, le 1er jour de janvier* 1401 (1).

(1) Ne serait-ce pas plutôt 1407? Je trouve dans un extrait de l'*Inventaire des Livres* de ce même prince l'article suivant :

« *Valerius Maximus*, aux armes de Monseigneur; lequel livre Jacques « Couran lui envoys le 1er janvier 1407. »

Il est possible que le duc de Berry ait eu deux copies des œuvres de Valère Maxime, qui lui auraient été données en différents temps.

J'ai encore découvert une autre preuve que les étrennes se donnaient au 1er janvier, et c'est Christine de Pisan qui me la fournit, en racontant elle-même qu'elle offrit pour étrennes au duc de Bourgogne, le 1er janvier 1403, son livre de la *Mutation de fortune*; écoutons-la dans son style suranné :

« Voirs est (il est vrai) que cest present an de grace 1403, après un mien « nouvel volume appellé *De la Mutation de fortune*, audict très solennel prince « monseigneur de Bourgongne, de par moy, par bonne estreine, presenté le « primier jour de janvier que nous disons le jour de l'an, lequel sa débon- « naire humilité receupt très amiablement, etc. »

XXV. *Remarques* sur les dons annuels faits anciennement aux Rois de France de la seconde race, où, à l'occasion de livres offerts en forme de présens, on parle de ceux qui ont été donnés depuis à la bibliothèque de Charles V, et de ceux que Jean, duc de Berry, son frère, reçut en étrennes au 1er janvier. Voy. le *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissemens à l'histoire de France*, par l'abbé Lebeuf. Paris, Jac. Barrois fils, 1738, 2 vol. in-12, tom. II, pp. 248-262.

Toujours la question des étrennes données au 1er janvier, quoique l'année commençât à Pâques. L'abbé Lebeuf termine sa dissertation, où il y a des particularités très curieuses sur les dons fait à nos rois au premier jour de l'an, par un extrait de l'inventaire des livres qui appartenaient au duc de Berry, et qui furent trouvés à Meun-sur-Yevre, et à Paris, après sa mort, en 1416. Cet inventaire est une copie faite dans le temps de la mort du duc; elle existait avant la Révolution dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève. On y voit beaucoup de livres donnés à ce prince *aux estraines* de janvier de différentes années, telles que 1403, 1404, 1405, 1409, 1410. On ne donnait pas seulement des livres, car je trouve dans l'inventaire l'article suivant :

« Au feuillet 298 du manuscrit. *Un annel* (anneau) *où il y a une pierre, dont Joseph épousa nostre Dame si comme disoit la dame de Saint-Just, qui donna ledit annel à mondit seigneur aux estraines le 1er janvier* 1415. »

XXVI. *Le nouvel an*, ou Dissertation sur l'origine des étrennes. Paris, 1740, in-12.

Un exemplaire de cet ouvrage, qui m'est inconnu, existait

dans la bibliothèque de M. l'abbé Favier, prêtre à Lille. Voy. son catalogue, Lille, 1765, fort vol. in-8°, n° 3,454.

XXVII. *Dissertation sur l'origine des étrennes, et sur la coutume de saluer ceux qui éternuent*, par M. D..., avocat au parlement de Franche-Comté. Vienne, chez Jean Trattner, 1761, pet. in-8° de 44 pag., et 4 pag. pour le catalogue de Trattner.

Cet exemplaire, sans doute unique en France, se trouve dans le cabinet de M. Ch. Nodier, bibliothécaire de l'Arsenal, à Paris. Je dois à son obligeante amitié la note suivante sur cette rareté enrieuse :

« La dissertation sur les étrennes occupe 26 pages; elle est assez solide et passablement écrite. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que l'autenr qui cite Symmaque, Lipenius, Gronovius, Du Cange, Duverdier, mais particnlièrement Tournemine, convient qu'il n'a pas lu Spon (*sic*).

« Il regarde la coutume de saluer ceux qui éternuent comme continuation des étrennes, mais sans s'appuyer de l'analogie étymologique.

« On peut croire que l'extrême rareté de cette brochure a été produite par l'incendie de la librairie des Trattner, qui a dû avoir lieu cette année. »

Quant au nom de l'auteur de cet onvrage, je tiens de mon ami, M. Weiss, bibliothécaire à Besançon, qu'un M. Dussert, avocat de cette ville, est allé s'établir à Vienne avant la date du livre, et qu'il avait le goût des recherches littéraires. C'est une forte présomption pour le considérer comme anteur de ces dissertations. Cependant je dois dire que M. Nodier, qni a connn particulièrement les fils de

M. Dussert, ne leur a jamais entendu parler de cette publication. Quoiqu'il en soit, je regarde ce petit livre comme étant d'une excessive rareté. J'ai parcouru plus de trois cents catalogues de bibliothèques publiques et particulières, ainsi que beaucoup d'autres ouvrages de bibliographie, et je ne l'ai trouvé mentionné nulle part.

XXVIII. *Fêtes relatives au jour de l'an chez les Orientaux.* Voyez *le Monde primitif analysé et comparé avec le Monde moderne* (tom. IV), considéré dans l'histoire civile, religieuse et allégorique du calendrier ou almanach, par Court de Gébelin. Paris, 1776, in-4°, fig., pp. 240-250.

Les fêtes du nouvel an dont il est question dans ce petit passage du grand ouvrage de Court de Gébelin, sont celles qui se célébraient chez les anciens Perses, p. 241; chez les Hébreux, *ibid.*; chez les Arabes et chez les Turcs, p. 242; chez les Persans modernes, p. 243-250. Ensuite l'auteur parle des fêtes relatives au nouvel an chez les Romains, telles que la fête de Janus, p. 270; des étrennes et des agonales, p. 273; de la fête d'Anna Perenna, p. 274, etc. Il s'en faut beaucoup que Court de Gébelin ait puisé aux meilleures sources pour avoir sur ces différentes fêtes les renseignements les plus sûrs et les plus exacts. Il ne dit qu'un mot sur la fête des anciens Perses; il s'est trompé sur celle des Hébreux; ce qu'il dit des Arabes et des Turcs est fort incomplet; en revanche, il s'étend beaucoup sur celle des Persans modernes, négligeant l'essentiel et donnant des détails inutiles. Il ne dit presque rien de celle des Romains. En général, Court de Gébelin était un homme très érudit; mais sa profonde érudition, appliquée presque continuellement à sa manie ou

plutôt à sa fureur des étymologies et des allégories, l'égarait très souvent. Peu d'hommes ont été plus féconds en rêveries ou du moins en conjectures hasardées sur l'origine des mots (1). Parle-t-il histoire, philosophie, origines, langues, il rapporte tout à son système et finit presque toujours par se perdre dans les espaces imaginaires. Aussi les passages que je viens d'indiquer dans son grand ouvrage, m'ont été d'un faible secours pour mon *Histoire de la fête du nouvel an chez les peuples anciens et modernes*, soit parce que ses relations sont erronées, incomplètes ou surannées, soit parce que ses hypothèses sont inadmissibles par leur bizarrerie ou par leur obscurité.

XXIX. *Origine des souhaits pour la nouvelle année*, par

(1) Je n'irai pas loin pour en trouver la preuve, lui-même va me la fournir dans son étymologie du mot Etrennes. « Ce nom, dit-il, paraît composé de trois mots latins qui se seraient légèrement altérés, *est ære anni*, qui sont relatifs à la pièce de cuivre qu'on se donnait à la fête de Janus, et qui présentaient une formule semblable à celle-ci : *Que ce cuivre soit d'un heureux présage pour l'année.* » Voilà d'abord une étymologie qui, sans rien offrir de très ridicule, nous donne cependant déjà une petite idée du penchant de notre homme à percer des chemins peu frayés dans la science étymologique; mais en voici une autre où il prend largement ses ébats : « Peut-être, ajoute-t-il, ce nom était-il relatif à un usage qui subsiste encore dans quelques contrées du Nord. On y couvre de paille les planchers à la fin de l'année : ce qui s'appelle en latin *sternere*, d'où l'on a pu faire *sterna*, puis *strena*, comme qui dirait *l'argent que l'on donne pour procurer la paille nécessaire pour la fête...* » N'est-ce pas ici que tous les docteurs en *alfana* doivent baisser pavillon devant le grand étymologiste primitif ? J'aimerais mieux le grammairien Sextus Pomp. Festus, qui fait venir *strena* de *tres* ou plutôt *trenum*, nombre heureux, par lequel, dit-il, on indique peut-être qu'on donne, afin qu'un second, un troisième fassent de même. Voici sa définition étymologique en entier : *Strenam vocamus, quæ datur die religioso, ominis boni gratia, a numero quo significatur alterum tertiumque venturum similis commodi veluti trenam, præposita S littera, ut in loco et lite solebant antiqui.* Par le *die religioso*, il entend les calendes de janvier. (Voyez Suétone, *Vie d'Auguste*, c. 57.) Scaliger approuve cette étymologie de Festus, et même il cite à l'appui un vers qui nous est resté d'une des atellanes de Pomponius : *Asside si qua veniet strena strenæ;* pour moi, je la regarde comme un jeu de mots.

Jean Gottl. Emm. Breitkopf (en allemand). Leipsig, de l'imprimerie de l'auteur (sans date, mais vers 1780), in-4°.

Cette dissertation n'est pas fort étendue; elle fait partie des opuscules que ce savant et habile imprimeur a publiés dans le même format, et dont voici la liste par ordre de dates : 1° *Sur l'impression des cartes géographiques*, avec une épreuve d'une carte composée et imprimée par les procédés typographiques. Leipsig, 1777, in-4°; — 2° *Description du royaume de l'amour*, avec une carte, deuxième essai de composition et d'impression de cartes géographiques par les moyens typographiques. Leipsig, 1777, in-4°; — 3° *Sur l'histoire de la découverte de l'imprimerie.* Leipsig, 1779, in-4°; — 4° *Essai sur l'origine des cartes à jouer, l'introduction du papier de chiffon, et le commencement de la gravure sur bois, en Europe.* Leipsig, 1784, in-4° (Nous avons donné une notice très détaillée de l'*Essai sur l'origine des cartes à jouer* dans notre *Analyse critique et raisonnée de toutes les recherches publiées jusqu'à ce jour sur l'origine et l'histoire des cartes à jouer*, à la suite de nos *Recherches sur les danses des morts.* Paris, 1826, in-8°; Voy. pp. 239-256); — 5° *Exemplum typographiæ sinicæ, figuris caracterum, e typis mobilibus compositum.* Leipsig, 1789, in-4°; — 6° *Sur la bibliographie et la bibliophilie.* Leipsig, in-4°; — Enfin 7° l'*Origine des souhaits de bonne année.* Leipsig (sans date), in-4°. Breitkopf était un homme d'esprit, fort instruit, ayant le génie de son état, mais minutieux et lent dans ses travaux, qui, d'ailleurs, lui donnaient beaucoup d'occupation; il n'a pu terminer le grand ouvrage qu'il avait commencé sur la découverte et l'histoire de l'imprimerie.

XXX. *Epître sur l'origine des étrennes*, adressée à Mme la marquise de Tr...., par M. de Mayer, dans le *Conservateur* qu'à publié M. Delandine, année 1787, in-8°, pp. 1-7.

Ce n'est, dit M. B. D. L..., qu'un résumé de la dissertation du P. Tournemine.

XXXI. *Etymologie des usages des principales époques de l'année et de la vie*, par Cl.-Xav. Girault (d'Auxonne), dans les *Mémoires de l'Académie celtique*. Paris, L. P. Dubray, 1808, tom. II, in-8° pp. 63-106.

Ce morceau d'érudition est composé de diverses notices dont voici les titres : des *Etrennes*, p. 63; le *Gâteau des Rois*, p. 65; le *Carnaval*, p. 67; le *Dimanche des Brandons*, p. 70; les *Poissons d'avril*, p. 71; les *Œufs de Pâques*, p. 72; le *Mai*, p. 73; les *Rogations*, p. 75; les *Feux de la Saint-Jean*, p. 77; les *Fêtes des saisons*, p. 79; la *Saint-Hubert* et la *Saint-Martin*, p. 81; la *Tronche de Noël*, p. 83; la *Semaine et le Dimanche*, p. 85; le *Vendredi*, p. 88; la *Fête de village*, p. 89; *Fête de la naissance*, p. 91; *Signes de bonheur aux nouveaux nés*, p. 94; le *Serment*, p. 96; le *Salut*, p. 97; *Signes de bonheur tirés des hirondelles*, p. 100; *Usages qui suivent les décès*, p. 102; enfin le *Charivari*, pp. 104-106. Il y a des détails curieux dans ces différentes notices, mais ils ne sont pas, comme on le voit, très étendus. L'article des *Etrennes* a été reproduit dans le *Journal de la Côte-d'Or*, année 1815, n° du 4 janvier, p. 4, et M. Amanton, rédacteur, y a ajouté quelques observations, une entre autres, qui est fort juste, sur le titre : *Etymologie des usages;* l'expression *Etymologie* s'applique

aux mots, mais non pas aux usages ; et quoique M. Girault ait donné l'étymologie du nom de chaque usage, son titre n'en est pas moins défectueux. L'article sur les *Etrennes* est très court; cependant il mérite que nous en fassions mention.

M. Cl.-Xavier Girault, savant et laborieux écrivain, membre de plusieurs académies, né à Auxonne, le 13 avril, 1764, est mort à Dijon, le 5 novembre 1823.

XXXII. *Sur les compliments de bonne année*, lettre datée de Quimper-Corentin, le 25 décembre 1816 et adressée par M. Kertroteck au rédacteur du *Journal de la Côte-d'Or*. Voy. n° du 1er janvier 1817, in-4° pp. 1-2.

Cette lettre est une plaisanterie dans laquelle on présente les compliments de bonne année comme étant presque tous de la fausse monnaie, ayant un cours prodigieux le jour de l'an. Un anonyme a répondu à cette lettre dans le même journal, p. 8. Il critique assez lourdement M. Kertroteck, qu'il semble n'avoir pas compris ; il y a cependant quelque érudition dans cette réponse ; l'auteur ne s'explique pas très clairement, mais il paraît vouloir prouver qu'on n'est pas dupe de la fausse monnaie qui se prodigue le jour de l'an.

XXXIII. *Sur la fête du nouvel an chez les Gaulois et dans le moyen âge* (par M. Cl.-Xav. Girault). Voy. le *Journal de Dijon*, rédigé par M. Cl. N. Amanton, nos des 1 et 5 janvier 1822, in-4°.

Cette notice est puisée dans le *Mémoire sur les Druides*, lu par Duclos à l'Académie des inscriptions et belles-lettres,

le 4 février 1746. Voy. les *Mémoires* de cette académie, tom. XIX, p. 487.

XXXIV. *Les Loisirs d'un banni*, par M. A. V. Arnault, ancien membre de l'Institut. Pièces recueillies en Belgique, publiées avec des notes, par M. Auguste Imbert, Paris, 1823, 2 vol. in-8°. Voy. tom. II, pp. 54-66.

Cet article de douze pages, que M. Arnault a consacré aux étrennes, présente d'abord en peu de mots un extrait de Spon sur leur origine; ensuite viennent des réflexions critiques et quelquefois malignes sur cet antique usage, qui s'est conservé dans les temps modernes, à la grande satisfaction, dit l'auteur, des domestiques, des petits enfants et de quelques dames aussi. Ces réflexions sont entremêlées d'anecdotes dont quelques unes sont assez piquantes, mais dont la plupart sont très connues.

XXXV. *Des visites du jour de l'an* (et délibération de la société des anti-visiteurs), dans le *Journal de Dijon et de la Côte-d'Or*, n° du 3 janvier 1827, in-4° pp. 1-2.

Cet article, extrait du *Journal de la Haute-Saône*, qui sans doute l'avait emprunté à un autre, a été reproduit dans celui de Dijon, avec quelques réflexions préliminaires de M. Amanton. La *Délibération* de la société des anti-visiteurs est une plaisanterie assez bonne pour la forme et pour le fond. On cherche à ramener dans des bornes raisonnables l'usage des visites du jour de l'an, et l'on fait très bien sentir le ridicule de celles qui ont lieu d'une manière très fatigante, et par échange de billets, entre personnes qui ne se connaissent point et qui ne se sont jamais vues.

Nota. — Dans la lettre qui accompagne l'envoi de la bibliographie spéciale qu'on vient de lire, M. Peignot s'exprime ainsi :

Voilà, Messieurs, tout ce que j'ai découvert sur les étrennes et sur la fête du nouvel an. Vous voyez combien cette dernière partie a été négligée, puisque sur les 35 articles ci-dessus, à peine s'en trouve-t-il deux ou trois relatifs à cette fête, et encore ce ne sont point des traités, mais des notices transitoires extraites d'autres ouvrages. Cette négligence, ou plutôt cet oubli de la part des archéologues, m'a paru laisser une lacune dans le tableau historique des mœurs et usages des différents peuples. J'ai essayé de la remplir, et voici le titre du travail que j'ai préparé sur cette partie et que j'ai tâché de rendre complet :

Histoire de la fête du nouvel an, des Etrennes et des Souhaits de bonne année, chez les peuples anciens et modernes. Manuscrit pouvant former 1 vol. in-8°, d'environ 300 pages.

Ce traité embrasse, sous le rapport historique et descriptif, tout ce qui regarde la fête du nouvel an chez les anciens et les modernes, c'est-à-dire, ses solennités dans l'antiquité, ses modifications au moyen âge, et les diverses manières de la célébrer chez les peuples actuels. Il m'a toujours semblé que, parmi les fêtes civiles de toutes les nations, celle-ci peut très bien tenir son rang comme l'une des plus intéressantes, des plus touchantes et des plus variées dans ses détails. Son antiquité, le but de son institution, la diversité du cérémonial selon les temps, les lieux et les peuples; les actes de bienveillance, d'affection et de générosité qui l'accompagnent, et même les idées superstitieuses dont elle est l'objet sous certains climats, tout doit

la rendre recommandable, et son histoire nous a paru digne de fixer l'attention des amateurs de recherches curieuses.

L'origine de cette fête remonte au berceau de l'astronomie, et l'astronomie élève l'âme vers le Créateur, *cœli enarrant gloriam Dei;* aussi, chez certains peuples, cette fête a été toute religieuse; chez d'autres, elle a eu pour but de resserrer les liens de la société, d'unir plus étroitement le monarque et les sujets par des dons réciproques, d'entretenir dans les familles cette union, ces douces affections qui en font la force et le bonheur. Maintenant, chez la plupart des Orientaux, c'est une fête de joie, de plaisir, d'appareil, de magnificence; mais, chez les peuples actuels les plus civilisés de l'Europe, ce n'est plus guère qu'une affaire d'étiquette, d'échange de cartes de visite et de courses aussi empressées, aussi insignifiantes que multipliées et fatigantes.

Si l'histoire de la fête du jour de l'an se bornait à retracer les fastidieux détails de notre manière de la célébrer maintenant, ce ne serait plus qu'un triste commentaire de ce distique très expressif :

> Hæc est illa dies qua plebs vesana furensque
> Se fugiendo petit seque petendo fugit (1).

Mais comme celle que nous annonçons embrasse sous un

(1) J'ai toujours beaucoup aimé ce distique. J'avais lu quelque part qu'il était du docteur Lorry, médecin autant ami des lettres qu'habile dans son art, et l'on ajoutait que tout son bagage poétique consistait dans cette seule petite pièce. Je lui en faisais mon compliment, car, à mon avis et par le temps qui court,

> Distique sans défaut vaut seul un long poème;

mais je retire mon compliment, puisque M. B. D. L. m'apprend que ces deux vers sont rapportés par Ménage. Cela prouve que du temps de Louis XIV, e peut-être avant, on était, le jour de l'an, *plebs vesana furensque* tout comme aujourd'hui.

point de vue général les usages et le cérémonial de toutes les principales nations anciennes et modernes, elle présente un tout autre intérêt; on y verra des descriptions tantôt sérieuses, tantôt amusantes, quelquefois ridicules, mais presque toujours pittoresques.

Les étrennes, les vœux qui les accompagnent étant une partie essentielle de cette fête, nous ne pouvions nous dispenser de les faire entrer dans son histoire. Ici notre tâche a été beaucoup plus facile; les écrits mentionnés ci-dessus nous ont offert de grandes ressources; cependant nous avons trouvé le moyen d'y ajouter quelques détails, surtout des anecdotes assez piquantes.

L'ouvrage est divisé en autant de parties qu'il y a de peuples sur lesquels l'histoire, l'archéologie et les voyages nous ont fourni des renseignements. Ces peuples sont les Hébreux, les Juifs actuels, les Perses anciens et modernes, les Grecs, les Romains, les Gaulois, les Français, les Anglais, les Espagnols, les Italiens, les Allemands, les Russes, les Turcs, les Arabes, le Tonquin, le royaume d'Ava, les Chinois et les Japonais. Nous indiquons d'abord le commencement de l'année chez chacun de ces peuples, et le rapport de leur calendrier avec le nôtre; ensuite nous passons au détail du cérémonial à la cour et parmi le peuple, aux présents réciproques que l'on se fait, à l'attention scrupuleuse que, chez certaines nations, on a de ne paraître ce jour-là qu'en habit neuf, à la durée des fêtes, et enfin à leur clôture. La petite bibliographie xéniographique rapportée ci-dessus termine l'ouvrage.

Telles sont, Messieurs, les petites étrennes que je pourrai bien vous offrir l'an prochain, si mon imprimeur y con-

sent ; et il y consentira (1), si vous les trouvez dignes de figurer parmi les colifichets qui courent les rues à cette époque. Elles ne seront pas d'un grand poids, comme vous voyez; tant mieux, leur légèreté leur permettra de se glisser à travers les compliments du jour, dont on a souvent dit avec assez de raison : *Autant en emporte le vent;* il n'en est pas de même des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Messieurs, etc.

GAB. PEIGNOT.

(Archives historiques, statistiques et littéraires du département du Rhône, n° 50. Décembre 1828, tom. IX, p. 114-137.)

(1) Cet ouvrage n'a pas été publié; il fait partie des manuscrits de G. Peignot acquis par M. J. Techener.

Digitized by Google

XXI

LE COMTE DE CHARNY

DÉDIÉ AUX BOURGUIGNONS.

(De l'imprimerie de N. Odobé, à Dijon.) Paris, Delaunay, libraire au Palais-Royal, péristyle Valois, nos 182 et 183; — Audin, libraire, quai des Augustins, n° 25; 1820, in-8° de 204 pages. — A Dijon, chez Bonnefond-Dumoulin, libraire, rue au Change, n° 3.

Tout le monde sait que, dans le XVIe siècle, les dissensions religieuses qu'occasionna le schisme de Luther, mirent une partie de l'Europe en feu. En France surtout, plusieurs personnages illustres et des familles entières ayant embrassé la réforme, la guerre civile éclata et exerça ses fureurs avec une violence inouïe. Après tant de discordes, tant de sang répandu, au moment où l'on présageait une paix durable, par suite d'une haute alliance (entre Henri et Marguerite de Valois), la plus terrible catastrophe, fruit d'une profonde dissimulation (la Saint-Barthélemy), jeta l'épouvante par toute la France. Les gouverneurs des provinces avaient aussi reçu l'ordre d'éteindre cette affreuse mesure à leurs gouvernements respectifs, et de l'exécuter le même jour et à la même heure qu'à Paris. La plupart obéirent; mais quelques-uns pensèrent que, sans trahir les in-

térêts du roi, ils pouvaient ou différer ou refuser d'obtempérer à des ordres désavoués par la religion, par l'humanité, et surpris sans doute à la faiblesse et à l'inexpérience du jeune monarque. Le comte de Chabot-Charny, amiral, gouverneur de Bourgogne, fut du petit nombre de ces hommes de bien (1).

Le roman historique que nous annonçons sous le titre du *Comte de Charny*, repose sur les deux objets dont nous venons de parler : différence de religion entre deux des principaux personnages, et noble résistance de l'un d'eux aux ordres sanguinaires qu'il avait reçus. L'auteur de cet ouvrage, qui me paraît de l'école de Walter-Scott, a adopté, comme l'écossais, une forme dramatique qui répand beaucoup de chaleur sur cette intéressante production. Les trois principaux personnages qu'il met en scène sont le célèbre président Jeannin, qui n'est encore qu'avocat, mais qui annonce déjà ce qu'il sera un jour ; le jeune baron de Navailles, qui, quoique huguenot (c'était l'expression du temps), recherche la main de la belle Odette de Charny, fille du gouverneur ; enfin le gouverneur lui-même, le comte de Cha-

(1) Voici le nom de ceux qui se sont illustrés par cette noble et admirable conduite :

Le comte de Chabot-Charny sauva la Bourgogne ; — le comte de Gordes préserva la Provence ; — MM. de Saint-Hérem, l'Auvergne ; — Tannegui-le-Veneur, la Haute-Normandie ; — Jacques de Matignon, lieutenant du roi en Basse-Normandie, garantit les villes de Saint-Lô et d'Alençon ; — le vicomte d'Orthes écrivit de Bayonne au roi : « Sire, j'ai communiqué le commande-« ment de V. M. à ses fidèles habitans et gens de guerre de la garnison, je « n'y ai trouvé que bons citoyens et fermes soldats, mais pas un bourreau. « C'est pourquoi eux et moi supplions très humblement V. M. vouloir em-« ployer en choses possibles, quelque hasardeuses qu'elles soient, nos bras « et nos vies. »

bot-Charny. Quelques acteurs subalternes très bien dessinés donnent du mouvement à l'action.

Cet ouvrage, qui annonce dans son auteur un esprit réfléchi, une douce philosophie et des connaissances étendues, doit plaire aux Bourguignons et surtout aux Dijonnais, car tout se passe soit dans leur ville, soit aux environs, et tous les personnages, tous les faits, tous les lieux, empreints de la couleur du temps, sont rendus avec une grande vérité. Tâchons de tracer une esquisse de cet intéressant tableau.

Le baron de Navailles, jeune homme accompli, d'une haute naissance et d'une grande fortune, vient demander à l'avocat Jeannin de s'intéresser à l'alliance qu'il projette avec la maison de Charny, en épousant Odette, fille du gouverneur; il le prie de sonder le père à cet égard. Jeannin s'en charge; mais ce qu'il avait prévu arrive : le comte de Charny, zélé catholique, ne peut consentir à donner sa fille à un huguenot. Cependant, comme cette alliance lui serait très avantageuse, il la désire, et espère que le jeune homme se convertira. — Entrevue du baron avec le comte; l'un et l'autre tiennent à leurs opinions : le baron ne veut pas quitter la réforme et le comte ne peut se décider à lui donner sa fille. L'auteur a mis beaucoup de dignité et de modération dans la manière dont s'expriment les deux interlocuteurs. Les choses en sont là, quand survient un événement singulier.

Le jeune baron est commandé mystérieusement pour une expédition nocturne que projettent ses co-religionnaires. Quoiqu'il ignore le but de cette expédition, il se trouve à minuit au lieu du rendez-vous hors de la ville. On part, la nuit était obscure. Il marche avec une colonne de cent

hommes environ, tant à cheval qu'à pied. On observait le plus grand silence. Enfin on arrive à la porte d'un couvent de religieuses, à trois lieues et demie de Dijon, sur la route de Saint-Jean-de-Lône. Quelle est la surprise de notre jeune baron, quel est son effroi, quand il reconnaît que ce couvent est l'abbaye de Tart, où sa chère Odette est pensionnaire! et c'est ce couvent que les huguenots viennent surprendre pour le piller! On était parvenu là sans mot dire, sans le moindre bruit. Un des plus déterminés sonne la cloche : — qui est là? demande la portière. — Ouvrez, c'est un pauvre ermite harassé de faim et de fatigue. — La portière hésite en disant qu'il y a tant de mauvais sujets, tant d'hérétiques qui courent pour ravager et piller les couvents. Le faux ermite insiste, quand tout à coup une voix forte s'élève du milieu de la troupe : — N'ouvrez pas, ce sont les huguenots! — Aussitôt on crie : Au traître! On veut enfoncer les portes. Le jeune de Navailles se place en travers ; un coup d'arquebuse, qui lui est destiné, renverse son cheval ; il lutte contre ses compagnons irrités, et il allait être leur victime, si des catholiques envoyés de Dijon ne fussent à l'instant survenus. Tous les assaillants prennent la fuite, excepté le jeune baron, qui, cru leur complice, est fait prisonnier. On le mène à Dijon où le peuple veut le mettre en pièces. Il est conduit chez le gouverneur qui ne revient pas de sa surprise de voir son gendre futur parmi des brigands qui allaient saccager le couvent de Tart. Le baron raconte avec autant de naïveté que de modestie comment la chose est arrivée. Son innocence est reconnue ; mais il faut le tirer de cette position critique : d'un côté les catholiques veulent l'exterminer, et de l'autre les huguenots le regar-

dant comme un traître, lui préparent secrètement le même sort. On consulte le bon Jeannin. Il ne voit qu'un seul moyen de salut; c'est d'envoyer le baron passer quelque temps au couvent d'Uchon qui est dans les bois de l'Autunois. Ce couvent a pour prieur un excellent homme, parent de Jeannin, et qui s'empressera de donner l'hospitalité au jeune fugitif. Le gouverneur approuve cet expédient, et le baron part en secret, accompagné d'un jeune guide nommé Mathly. La description de ce voyage à travers champs est très pittoresque. Les châteaux inhabités que nos voyageurs trouvent sur leur chemin, la colonne de Cussy, la caverne du *Bout du monde* (Menevault), les aventures qui s'y passent, les naïvetés respectueuses du fidèle Mathly, tout rend cette lecture très attachante. La relation du séjour du baron au couvent d'Uchon n'est pas moins intéressante. Rien de plus touchant que les conversations du bon prieur. Enfin, après un certain temps, le jeune de Navailles revient à Dijon. Sa malheureuse affaire était entièrement assoupie; il est très bien reçu. Dans l'intervalle, le gouverneur avait écrit en cour de Rome, pour obtenir les dispenses nécessaires. Elles étaient accordées. On ne songeait donc plus qu'aux préparatifs des noces; ils furent aussi brillants qu'immenses; toute la ville manisfestait sa joie par des décorations et des illuminations spontanées et universelles. Le baron et sa jeune future étaient au comble du bonheur.

La veille de la célébration du mariage, Jeannin allait s'occuper du contrat avec l'heureux père d'Odette, ils étaient dans le cabinet de celui-ci à onze heures du soir, quand un étranger demande à parler au gouverneur. Le comte veut remettre cette audience au lendemain, mais l'é-

tranger annonce que ce sont des ordres pressants de la cour. Le gouverneur ouvre le paquet... Qu'on juge de son effroi! c'était l'injonction de commencer, à minuit précis, l'extermination des huguenots à Dijon et dans les environs, et de n'en laisser échapper aucun!!!... L'auteur a parfaitement rendu ce moment si terrible pour le gouverneur..... ainsi que la belle conduite de Jeannin, qui finit par brûler sur une bougie la lettre impie... Les ordres barbares restèrent sans exécution, et, deux jours après, la noble résolution du comte de Charny fut justifiée par une lettre du roi lui-même qui l'en félicitait. Le mariage du baron de Navailles avec la belle Odette avait eu lieu pendant le moment de crise. Mais le jeune époux ignorait d'abord que le fer assassin était suspendu sur sa tête, et quand il l'apprit, le danger était passé.

Telle est l'esquisse de ce roman historique, dont la marche est bien conduite et dont les nombreux détails sont présentés d'une manière très pittoresque. Cependant il y a quelques expressions et quelques phrases, rares à la vérité, qui, sous le rapport de la convenance du style, pourraient un peu prêter à la critique, mais *ubi plura nitent;* et d'ailleurs ce n'est pas aux Bourguignons à se montrer trop sévères à l'égard d'un ouvrage qui est agréable, qui leur est dédié, et qui tient à l'honneur de la province. Nous n'avons pas besoin de prévenir le lecteur qu'un sang bourguignon coule dans les veines de notre ingénieux romancier.

Ce volume, fort bien imprimé, fait honneur aux presses de M. Odobé; et de plus il a été tiré à un nombre d'exemplaires très limité.

(*Journal de Dijon et de la Côte-d'Or*. 1829, n° 26.)

XXII

NOTICE

SUR QUELQUES PIERRES TUMULAIRES ANTIQUES,

ET SUR UNE INSCRIPTION MODERNE,

QUI SE TROUVENT DANS LE CIMETIÈRE DE SAULIEU (COTE-D'OR).

En passant à Saulieu, le 30 mai dernier (1829), j'ai visité le cimetière de la ville près l'église Saint-Saturnin, et j'y ai trouvé d'anciennes pierres tumulaires en granit, dont m'avait parlé précédemment notre confrère, M. Maillard de Chambure, et qu'il m'avait recommandé d'examiner.

Ces pierres, ou espèces de tombes, sont au nombre de trois, dont deux, placées debout et comme entreposées aux angles de la première partie dn cimetière, n'offrent qu'un personnage sculpté dans l'épaisseur de la pierre; la troisième, posée horizontalement, comme les tombes ordinaires, contre un des mnrs latéraux de l'église, offre deux personnages couchés à côté l'un de l'autre. Ces trois monuments paraissent remonter à une haute antiqnité, si l'on en juge par l'état de dégradation naturelle où ils se trouvent; je dis naturelle, car les sculptures où l'on ne distingue plus ni traits de figure, ni bras, ni mains, ni même la forme de la

robe, semblent avoir été rongées et effacées par l'action lente du temps, plutôt que mutilées par le marteau destructeur; en effet, on ne remarque dans la pierre, ni entailles, ni piqûres, ni brisures. Non seulement ces tombes sont toutes trois dans le même état de dégradation; mais deux autres, que j'ai trouvées hors du cimetière, sont absolument semblables. L'une est dans l'intérieur de la ville et sert de boute-roue au coin d'une rue, l'autre est dans les champs, à peu de distance de la ville, en espèce d'alignement avec des laves et autres pierres brutes qui servent de clôtures à une chenevière.

Comme ces deux dernières tombes se sont présentées à moi sans que je les cherchasse, il est présumable qu'il en existe beaucoup d'autres dans le pays. Et je crois, comme je l'ai dit, que toutes remontent à une haute antiquité. Saulieu (*Sidoleucum*) est une ville très ancienne et qui n'était pas éloignée de la capitale des Eduens (8 lieues). Elle avait un collége de druides, un temple dédié au soleil et un bois sacré, ainsi que son nom le prouve. Saint Andoche et saint Thyrse y portèrent les premières semences de l'Evangile dans le second siècle, et y reçurent la palme du martyre. Les monuments dont nous parlons sont-ils antérieurs ou postérieurs à cette époque ? C'est ce qui me paraît difficile à décider. Si les sculptures étaient moins frustes, si l'on y apercevait quelques traces du gobelet gaulois, de l'*ascia*, de la saye, etc., on serait moins embarrassé pour conjecturer, à deux ou trois siècles près, celui auquel peuvent appartenir ces tombes; mais leur état de dégradation, uniforme dans toutes, et leur nombre, qui a dû être considérable, me semblent devoir les reporter au

temps des Eduens et des Druides, c'est-à-dire au temps où Saulieu était une de leurs cités florissantes. Ajoutons qu'on a trouvé une certaine quantité de pareils monuments dans différents endroits du même canton, tels que La Roche, Thorey, Villargoix, etc. De plus, les vestiges d'une voie romaine, qui se remarquent à La Roche et à Saint-Didier, sont encore une preuve de l'ancienne splendeur de ces contrées.

Revenons au cimetière de Saulieu; et passons des trois pierres tumulaires antiques dont nous venons de parler à un monument funéraire très moderne, que je crois devoir mentionner ici parce qu'il rappelle deux noms chers à la France, ceux d'Henri IV et de Sully. Placé entre l'église Saint-Saturnin et le mur de clôture du cimetière, ce monument consiste en une petite pyramide élevée sur un piedestal et surmontée d'une croix; une des faces de cette pyramide présente l'inscription suivante :

ENTRAILLES DE MAXIMILIEN-ALEXANDRE DE BÉTHUNE SULLY, DERNIER REJETON DE MAXIMILIEN DE BÉTHUNE SULLY, MINISTRE ET AMI D'HENRI IV. DÉCÉDÉ A SAULIEU, LE 23 SEPTEMBRE 1807, AGÉ DE 23 ANS.

Ce jeune homme voyageait; il est mort en passant à Saulieu; ses entrailles ont été enterrées sous cette pyramide, et son corps a été envoyé à ses parents pour être déposé dans le tombeau de famille, qui sans doute se sera fermé sur lui pour toujours, puisqu'il en était le dernier rejeton.

(*Académie de Dijon, séance publique du 25 août 1829.* Dijon, Frantin. 1829, in-8°, pages 276-279.)

XXIII

ÉGLISE NOTRE-DAME DE DIJON.

Cette église a constamment passé pour l'une des plus remarquables de Dijon, soit par son ancienneté, soit par les souvenirs qui s'y rattachent, soit par la beauté de son exécution, qui l'a toujours fait considérer comme un des chefs-d'œuvre de l'architecture gothique.

On ignore l'époque précise de sa construction; on sait seulement qu'elle a été bâtie sur l'emplacement de la chapelle Notre-Dame du Marché, *capellæ Nostræ Dominæ à foro*, et que, dès 1229, on trouve un acte par lequel « Ameline, « veuve de Lambert-le-Riche, et Jeanne sa fille, lèguent à « l'œuvre de l'église de Notre-Dame de Dijon, un cens de « vingt sols, sur une maison en pierre, située rue du « Change (1). » Cet acte prouve que cette église a été bâtie au commencement du XIIIe siècle, puisqu'en 1229 on lui a fait une donation; mais elle n'a été consacrée que le 8 mai

(1) « *Concesserunt Deo et ecclesiæ beatæ Mariæ Divionensis viginti solidos singulis annis percipiendos ad opus dictæ ecclesiæ super domum lapideam quæ sita est in vico Cambii.* » Ce mot *lapideam*, en pierre, prouve que les maisons à Dijon étaient toutes bâties en bois, et qu'une maison en pierres était alors un objet de luxe très rare.

1334, par Hugues (évêque) de Tabarie, suffragant de Jean de Chalon, évêque du diocèse de Langres, dont dépendait Dijon. Il paraît que les constructions accessoires ne se sont faites que successivement ; car une bulle du pape Eugène IV, du 11 février 1445, accorde des indulgences à ceux qui contribueront à l'*entière édification* de cette église et à son entretien. Et l'on sait qu'elle n'a jamais été complétement achevée, puisqu'elle devait être couronnée par un beau dôme, et que le portail devait être surmonté de deux tours très élevées. Au lieu de cela, on n'aperçoit, sur la petite tourelle qui est à droite de ce portail, que la fameuse horloge de Courtrai, envoyée à Dijon, en 1383, par le duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi.

Dans l'origine, cette église prenait le nom de *Notre-Dame du Marché* à cause de la chapelle qu'elle a remplacée, qui s'élevait sur l'ancien marché au poisson. Ensuite elle fut appelée *Notre-Dame de l'Apport* ou *du Bon-Rapport*, parce que les étrangers et les pèlerins, *attirés par les miracles de la Vierge*, y accouraient en foule ; enfin depuis 1513, époque du siége de Dijon par les Suisses, on la nomme *Notre-Dame de Bon-Espoir*, le siége ayant été promptement levé à la suite d'une procession solennelle qui se fit sur les remparts, le lundi 12 septembre, et où l'on porta en grande dévotion l'image de la Vierge. « A trois heures après midy, « le 13, dit le vieux Tabourot, la paix a esté criée perpé- « tuelle entre le Roy et les Suisses avec les Ligues et Can- « tons. » Le siége avait commencé le 9.

Le portail de l'église de Notre-Dame a 19 mètres 50 centimètres de façade, et 22 mètres 75 centimètres de hauteur. Il est divisé en trois étages ou parties, dont la première a

trois grandes arcades ouvertes, formant l'entrée du péristyle ou porche, dont les voûtes sont soutenues par plusieurs rangs de piliers. Dans l'enfoncement sont les trois portes de l'église. L'intérieur des arcades était richement orné d'une infinité de statues et de sculptures que l'on a brisées en 1793. Au-dessus de ces trois arcades s'élèvent deux galeries établies l'une au-dessus de l'autre, et ayant chacune dix-sept colonnes très menues, qui font un très bel effet. La galerie inférieure a pour fond dans son milieu, un vitrage qui détruit d'une manière ingénieuse le trop uni, et une certaine pesanteur qui se serait fait sentir s'il n'y eût eu aucune différence entre les deux galeries. Les frises ou bordures, séparant chacune de ces galeries, sont chargées d'animaux ailés, de lions, de griffons, etc. Des contre-forts, dont la partie supérieure prend la forme d'une tourelle, sont de chaque côté de ce portail. Au-dessus de la tourelle à droite est, comme nous l'avons dit, l'horloge de Courtrai, avec son Jacquemart.

L'intérieur de l'église étonne par la beauté et la hardiesse de sa construction, par l'heureuse exécution de ces colonnes délicates, multipliées (au nombre de plus de 400), dans toute l'étendue des travées, petites arcades, etc., et surtout par ces hautes voûtes dont l'ingénieuse structure semblerait, pour ainsi dire, dérober à la vue les points d'appui. Aussi faisaient-elles l'admiration de l'illustre Vauban qui, émerveillé de l'ensemble de l'édifice, s'écriait : « Il ne manque à ce temple auguste qu'une boîte pour le conserver. » Il est certain que l'art n'offre rien de plus fini et de plus délicat que les galeries qui règnent autour de la nef et du chœur. Elles sont doubles et souvent triples, soutenues par

des colonnes de six pouces de diamètre, et de 15 pieds de haut, quelquefois de 30, quoique d'une seule pierre. C'est ce qui faisait dire au fameux Spon, ne sachant comment exprimer son étonnement, qu'il fallait que l'on eût sans doute alors le secret de fondre la pierre, et de la jeter en moule. L'harmonie qui règne entre toutes les parties de ce beau monument, a toujours excité l'enthousiasme des artistes. Le célèbre Soufflot, le créateur de Sainte-Geneviève de Paris, en ayant vu le plan dessiné par M. Le Jolivet père, le fit exécuter en bois avec toutes ses proportions, ses colonnes, etc., etc.

Les dimensions principales de l'église de Notre-Dame, mesurées hors d'œuvre, sont de 65 mètres, et sa largeur de 22 mètres 75 centimètres. Le porche a 17 mètres 86 centimètres de largeur, sur 13 mètres de profondeur. La longueur intérieure de l'église est de 46 mètres 77 centimètres, et sa largeur de 17 mètres 21 centimètres. La hauteur sous clef est de 18 mètres 50 centimètres. La hauteur totale du clocher est de 58 mètres 50 centimètres. Toutes ces dimensions annoncent un monument de médiocre étendue, mais bien proportionné.

Le premier objet qui frappe, en entrant dans cette église, est le maître-autel, surmonté d'un superbe morceau de sculpture (le groupe de l'Assomption de la Vierge), exécuté en pierre de Tonnerre, par le fameux Jean Dubois, de Dijon, mort en 1694. Le tabernacle et les stalles du chœur sont aussi son ouvrage. Le buffet de l'orgue est d'un beau travail. Les quatre tableaux qui décorent le chœur sont de Revel, l'un des meilleurs élèves de Lebrun.

Un autre objet spécial de la vénération des fidèles, et qui

tient à la dénomination de l'église, est une antique petite statue de la Vierge, faite d'un bois brun, essence de chataignier. Le temps ou quelque événement inconnu l'a rendue noire comme l'ébène (1). On la croit du XIe siècle ou du XIIe au plus tard. Elle a 2 pieds 7 pouces de hauteur, 7 pouces de largeur par le bas, et 10 pouces aux épaules. Assise dans un fauteuil, elle est couronnée et tient sur ses genoux l'enfant Jésus également couronné. La forme et les traits des deux figures, dit l'abbé Chenevet, ont quelque chose de si singulier et de si contraire à toutes les règles de l'art, qu'on ne peut s'empêcher de regarder cette image comme un ouvrage des temps les plus barbares. Les riches vêtements dont elle est maintenant ornée ne laissent à découvert que la figure. Elle est sur l'autel de la chapelle à droite du chœur.

Avant la Révolution, on voyait, sous le porche, la statue d'Endes IV, duc de Bourgogne, mort en 1349, qui avait contribué aux frais de construction de cette église, et celle de Jeanne de France, son épouse; dès lors elles ont disparu.

C'est dans la même église que les treize chevaliers qui tinrent, en 1443, le fameux pas d'armes à Marsannay-la-Côte, vinrent, après le tournoi, déposer aux pieds de la Vierge leurs écus et leurs lances; on les appendit à la voûte de sa chapelle, où ils sont restés pendant plus de trois siècles.

On conservait dans cette église une ancienne tapisserie

(1) Peut-être lui a-t-on donné cette couleur, dans ces temps de barbarie, pour se conformer trop fidèlement au texte de la Bible : *Nigra sum sed formosa*; mais, à coup sûr, le ciseau de l'ignorant statuaire n'a pas rendu le *formosa*.

d'un beau travail, représentant, en trois compartiments, le siége des Suisses en 1513; elle subsiste encore, et a été transférée dernièrement de l'ancien hôtel-de-ville au Musée. Ce précieux morceau, qui date du XVIe siècle, a huit aunes de largeur sur trois de hauteur.

On remarquait encore dans la même église, le tombeau en marbre de Claude Fremiot, second président au parlement de Dijon, mort en 1670; l'épitaphe de Bernard des Barres, président au même parlement, mort en 1599; celle de Pierre Legoux, trésorier de France, mort en 1512; et celle de Philibert, premier chambellan du duc Philippe-le-Hardi, mort en 1417. Parmi les épitaphes modernes, on distingue celle du vénérable curé, M. Jean Vétu, mort en 1820. Il n'est par le seul pasteur de cette paroisse dont les Dijonnais conservent un précieux souvenir : on cite encore MM. Thomas Chaudot, mort en 1684; Jacques Genreau, mort en 1737; Louis Carrelet, son successeur, et Joseph Gaudrillet, auteur de quelques poésies et d'une *Histoire de Notre-Dame de Bon-Espoir*, qui a eu trois éditions, la première en 1733; la seconde en 1777; et la troisième en 1823, toutes in-12.

G. P.

(*Voyage pittoresque en Bourgogne* (Côte-d'Or). Dijon, Jobard, 1833.)

XXIV

VESTIGES DE L'ANCIEN

PALAIS DES DUCS DE BOURGOGNE.

L'origine de l'ancien palais des ducs de Bourgogne se perd dans la nuit des temps; on pense qu'il a été bâti à une époque déjà reculée du moyen âge, sur l'emplacement d'une construction romaine, dont on a retrouvé des débris en démolissant (en 1808) l'église de la Sainte-Chapelle, qui était adhérente à ce palais.

Le premier acte où il soit fait mention de cet antique monument, remonte au Xe siècle : c'est un diplôme du roi Lothaire, daté de 960, et délivré en faveur du prieuré de Nantua; on lit à la fin : *Actum Divionensi in Palatio* (voyez *Gallia christ.*, tome IV, p. 5). Un autre acte, postérieur de près de cent ans, prouve que les ducs de la première race habitaient aussi ce palais, car, souscrit par Robert Ier en 1054, cet acte porte *In domo meâ propriâ* (voyez *Du Chesne*, tome II, p. 110). Le duc Hugues III, au XIIe siècle, y logeait également; il acheta divers terrains pour y construire la Sainte-Chapelle (en 1172), et jeta les fondements du palais

Digitized by Google

actuel; Philippe-le-Hardi, premier duc de la seconde race, le fit réparer, ou plutôt rebâtir, en 1366. Ce n'est point ce prince qui a fait élever en 1367 (comme on l'a prétendu), la haute tour carrée appelée jadis *la Terrasse*, et maintenant *l'Observatoire;* c'est son petit-fils, Philippe-le-Bon, qui la fit construire en 1443 (1). On doit encore au même duc Philippe-le-Bon, la tour, ou plutôt le pavillon carré connu d'abord sous le nom de *Brancion*, et quelques années après, sous celui de *Tour de Bar*, par suite d'un événement dont nous parlerons plus bas.

Ces deux tours (avec le mur qui donne sur la Petite-Promenade) sont les seuls monuments, apparents à l'extérieur, qui par leur teinte et leur forme rappellent l'ancien palais (2). Cet édifice ayant éprouvé divers incendies (en 1417, en 1473 et en 1502), a été reconstruit ou réparé sur un plan plus régulier; et par la suite il a été augmenté de deux ailes et d'embellissements que l'on doit à l'ancienne administration des Etats de la province.

La Tour de Bar étant le principal objet qui frappe les yeux dans le dessin donné, considérons-la sous le rapport descriptif et historique. Contiguë à l'ancienne habitation des ducs, cette tour est derrière le palais actuel, à l'extrémité de

(1) Voyez la *Notice sur la Tour ducale*, lue à la Commission départementale d'antiquités de la Côte-d'Or, par M. Boudot, archiviste, le 15 janvier 1833; in-8°, pag. 1 et 2.

(2) Nous disons « apparents à l'extérieur, » car dans l'intérieur subsistent encore, attenant à la Tour de Bar, l'ancien bâtiment des cuisines où se voit un puits jadis remarquable par des ornements que l'on a détruits, et les cuisines elles-mêmes dont la disposition et la structure étaient fort curieuses; la porte et les fenêtres donnent sur la cour de l'aile gauche du palais. Un escalier droit, appuyé contre le mur des cuisines, conduit au premier étage de la tour de Bar.

l'aile gauche, et forme une espèce de pavillon carré. Elle a trois étages, et est flanquée, aux angles sud-est, de deux tourelles inégales, ayant chacune un escalier tournant dans l'intérieur. Sa toiture, la haute cheminée qui en domine le comble, et, au bas, un pan de muraille romaine, seul reste, dit-on, de la première clôture de Dijon, lui donnent un aspect moins pittoresque qu'important par sa vétusté et par les souvenirs qui s'y rattachent. Abordons ces souvenirs.

Vers la fin de juillet 1431, eut lieu la bataille de Blugnéville entre le comte Antoine de Vandemont et René, duc d'Anjou et de Bar, au sujet de la Lorraine, dont ils se disputaient la possession. Vaudemont avait pour lui Philippe-le-Bon et les Bourguignons ; René était soutenu par les Lorrains. Celui-ci fut vaincu, fait prisonnier et conduit sous bonne garde d'abord à Châtillon, puis au château de Talant, et enfin à Dijon, où on le déposa dans la tour Brancion, qui depuis a pris le nom de tour de Bar. Il y occupa l'appartement au premier étage qui consistait en une pièce de 35 pieds de long, sur 25 de large, avec une grande cheminée soutenue par deux colonnes, en face de laquelle étaient trois larges fenêtres garnies d'un treillis en fer, et qui donnaient sur l'ancienne Sainte-Chapelle et sur l'église de Saint-Michel. La seconde et la troisième salles du second étage servaient aux gentilhommes faits prisonniers avec René, et à ses gardes. Les domestiques logeaient dans un galetas obscur, où l'on montait par une échelle.

A peine René fut installé dans ce triste et nouveau manoir, qu'il fit bâtir une chapelle au côté droit de l'église du Palais, sous l'invocation de Notre-Dame et de saint René, son patron. Puis trouvant une agréable distraction dans la

peinture, qu'il cultivait avec succès, il décora cette chapelle des armes de Bar, et en fit de même dans une autre chapelle qu'il fonda aux Chartreux. Il fit ensuite son propre portrait sur l'un des vitraux de la chapelle des ducs, où deux ans après furent placées les armes blasonnées des dix-neuf chevaliers de la Toison-d'Or qui avaient assisté au chapitre tenu en 1433. Il fit aussi les portraits de Jean-sans-Peur et de Philippe-le-Bon, qu'il avait copiés sur un verre, et les remit à celui-ci dans la visite qu'il vint lui rendre dans sa prison le 16 février 1432. Touché de cette galanterie, Philippe ordonna que ces témoignages du talent et de la captivité de René fussent placés à l'une des fenêtres gothiques de l'église des Chartreux. Ces vitraux précieux ont longtemps excité la curiosité des voyageurs.

Malgré toutes les démarches que l'on fit en faveur du malheureux prisonnier, il ne sortit de sa tour (par traité du 25 avril 1432) que provisoirement et sous la promesse d'y rentrer le 1er mai 1433, dans le cas où les dures conditions qu'on lui imposait ne seraient pas remplies. Cependant au terme fixé, les choses ne s'étant point arrangées, Philippe-le-Bon voulut bien consentir à une prolongation de liberté. Mais en avril 1434, il exigea que les deux fils de René (Louis et Jean d'Anjou), désignés comme otages dans le traité de 1432, se rendissent à la tour de Bar; ce qu'ils firent. Et vers la fin de 1434, le même duc Philippe, toujours sollicité par Vaudemont, fit signifier à René par un héraut d'armes, qu'il eût à venir reprendre ses fers à Dijon. René, esclave de sa parole, se rend à la tour de Bar. Il n'y demeura pas longtemps; on le transféra sous bonne garde à Braccon-sur-Salins, où il resta près de deux ans, avec beaucoup moins

d'agrément qu'il n'en avait à Dijon. Enfin, ayant été, dans cet intervalle, nommé roi de Naples et de Sicile, il obtint sa liberté définitive le 25 novembre 1436.

Ne doit-on pas être un peu surpris de la conduite sévère du duc de Bourgogne à l'égard d'un prince aussi bon, aussi consciencieux que René, et qui n'était pas même son propre prisonnier? On peut dire que, dans cette circonstance, l'honorable surnom de BON conviendrait mieux au duc d'Anjou qu'au duc de Bourgogne.

C'est donc au séjour forcé que René a fait à Dijon dans la tour en question, pendant deux ou trois ans, que ce vieux monument doit son nom de Bar et toute sa célébrité.

Quant à la haute tour qui s'élève au-dessus du Logis-du-Roi, elle n'offre aucun souvenir historique important. Philippe-le-Bon, comme nous l'avons dit d'après M. Boudot, la fit construire en 1443, c'est-à-dire dans les derniers temps des incursions des écorcheurs, pour surveiller le plat pays et éviter les surprises des partis ennemis. Cependant il en est qui prétendent que, commencée par Philippe-le-Hardi, cette tour fut continuée et exhaussée par Jean-sans-Peur; et ce qui donnerait quelque fondement à cette opinion, c'est qu'on y voit, à la clef de la voûte, le rabot que ce prince mettait au-dessous de ses armes depuis que le duc d'Orléans avait ajouté aux siennes un bâton noueux. Quoi qu'il en soit, cette tour est à quatre faces, d'une forme irrégulière et bizarre. Elle est terminée par une plate-forme environnée d'une balustrade de pierres percées à jour. Sur cette plate-forme ou terrasse s'élève encore un petit belvéder de quinze pieds de hauteur, couvert en pierres et environné aussi d'une balustrade. En 1778, on fit des réparations es-

Digitized by Google

sentielles à cette tour, et on disposa les appartements supérieurs pour un observatoire. En 1800, le 14 juillet, jour où l'on célébrait l'anniversaire de la prise de la Bastille, un feu d'artifice tiré au-dessus de la terrasse mit le feu à la partie supérieure de la tour; de prompts secours préservèrent les appartements du dessous; mais le haut éprouva un dégât assez considérable, qui fut entièrement réparé en 1801. M. Boudot a démontré que cet antique monument avait besoin de réparations urgentes, surtout à sa base. (Voyez sa *Notice*, p. 5.)

G. P.

(*Voyage pittoresque en Bourgogne* (Côte-d'Or). Dijon, Jobard, 1833.

XXV

PALAIS DE JUSTICE DE DIJON.

La construction de ce palais, où siégeait autrefois la cour de Parlement, et où siége maintenant la cour royale, fut ordonnée par Louis XII en 1510. On se procura à cet effet une portion de terrain appartenant à la chambre des Comptes et qui était attenant à son hôtel. Mais il paraît que cette construction ne commença que l'année suivante, car Louis XII, par lettres datées de Valence, le 8 août 1511, confie le soin et la direction de cette entreprise à Humbert de Villeneuve, premier président du Parlement, qu'il charge également de tenir les comptes et de faire les paiements.

Le premier objet dont on s'occupa fut la salle des audiences publiques, et, pour donner plus d'éclat aux séances du parlement, le roi voulut que cet *auditoire* (comme on disait alors), fût un des plus beaux de France. En effet, cette salle (la cour d'assises actuelle) offre encore des restes imposants de la solidité et de la magnificence avec lesquelles elle fut construite et décorée. Le plafond, vrai modèle du luxe de ces temps-là, est divisé en caissons enrichis de dorures et d'ornements d'une grande délicatesse. Les lambris

dorés ont des panneaux remplis de peintures représentant des sujets allégoriques, analogues aux vertus et au caractère des magistrats. On y voit aussi les armes de ce roi, celles d'Anne de Bretagne, sa femme, et le porc-épic, devise de l'ordre institué par Louis de France, duc d'Orléans, son aïeul.

François Ier, en 1521, ajouta encore à la richesse de cette salle en la faisant décorer de superbes vitraux peints, dont il ne reste que des débris; car beaucoup ont été endommagés, et la plupart remplacés par du verre blanc. Cependant on remarque encore sur l'un de ces vitraux le portrait de ce prince, avec la salamandre qu'il avait prise pour emblème.

Sous le règne de Henri II, vers 1549, on commença à bâtir la grande salle des Pas-Perdus et le portail qui donne sur la rue, avec un portique en saillie, de forme carrée, couvert d'un dôme, soutenu par des colonnes d'ordre corinthien, et élevé sur plusieurs rangs de degrés. Au-dessus de ce portique était la statue de Henri II. De chaque côté, dans le mur contre lequel est appuyé ce portique avancé, sont creusées des niches historiées où étaient des statues qui ont disparu depuis longtemps ; il en est de même de deux lions en marbre qui étaient en avant des degrés.

La salle des Pas-Perdus est remarquable par son étendue, son élévation et la hardiesse de sa voûte ogive en menuiserie. Au fond, à droite, est une chapelle où, chaque année, on célébrait la messe du Saint-Esprit à la rentrée des chambres du Parlement, et où on l'a célébrée également aux rentrées de la cour royale, jusqu'en 1830 inclusivement.

Ces différents travaux, commencés dès 1549, ont continué sous Charles IX, qui, vers 1565, a donné 3,000 livres

pour cet objet, et ils n'ont été terminés que sous le règne de Henri III, qui, en 1586, fit acquérir l'ancien hôtel de Talmay, qu'avaient possédé les sires de Châtillon, les seigneurs de Champlitte, puis ceux de Pontailler, pour y élever le bâtiment des requêtes du palais, dont ce même prince (Henri III) avait créé les offices dès 1575.

La chambre des comptes avait son entrée, enrichie de belles sculptures exécutées sur les dessins de Dubois, à côté de la façade du Palais de Justice. Cette entrée était dans un petit enfoncement. On l'a fait disparaître en 1821, et on a élevé, au niveau de la façade du Palais, un côté semblable et parallèle au côté qui est à droite de la même façade. En sorte que le tout est régulier.

A côté du Palais, en tournant dans la rue du Trésor, est le tribunal de première instance (hôtel de l'ancienne juridiction des trésoriers de France), qui, par des communications intérieures donnant dans la grande salle des Pas-Perdus, fait pour ainsi dire un seul tout avec les bâtiments de la cour royale.

G. P.

(*Voyage pittoresque en Bourgogne* (Côte-d'Or). Dijon, Jobard, 1833.)

Digitized by Google

XXVI

PALAIS DES ÉTATS A DIJON.

Ce palais, si l'on en croit Courtépée et autres historiens, remonterait à une haute antiquité, et aurait été habité par les rois de Bourgogne, puis par les ducs (1); mais M. Boudot, d'après des documents puisés dans les Archives de Bourgogne confiées à ses soins, nous apprend que l'ancien palais des rois et des ducs n'est point celui qui existe maintenant, mais qu'il était situé dans l'ancienne rue des Singes, et s'étendait le long des murs du vieux castel, depuis l'extrémité de la rue du Grand-Potet, jusques et y compris les bâtiments de la Madeleine.

Le duc Hugues III, toujours selon M. Boudot, fut le premier qui abandonna cet antique palais, pour en habiter un nouveau qui fut construit sur des terrains qu'il avait acquis et où il avait fondé la Sainte-Chapelle en 1172. Ces terrains s'étendaient le long des murs du Castellum, jusqu'à l'hôtel des Evêques de Langres (les ci-devant Jacobines). Des vestiges de ce palais du duc Hugues se voient encore dans la

(1) Voyez dans le présent Recueil la notice intitulée : *Vestiges de l'ancien Palais des ducs de Bourgogne.*

façade du palais actuel du côté de la petite promenade voisine de la Tour de Bar.

Les successeurs de Hugues III ont ajouté successivement de nouvelles constructions au palais de ce prince, qui ne renfermait que ce qu'on appelle aujourd'hui le Logis-du-Roi, et qui n'allait que jusqu'à l'endroit où est la grande tour qui n'existait pas encore. La première construction fut un bâtiment élevé à la suite du premier palais; et Philippe-le-Hardi construisit l'escalier, qui, placé entre les deux bâtiments, conduisait aux appartements de l'un et de l'autre. Cet escalier fut ensuite enfermé dans un angle de la grande tour ou terrasse élevée par Philippe-le-Bon; c'est à Philippe-le-Hardi que l'on doit l'érection de la Tour de Bar, qui, dans le principe, s'appelait tour de Braucion. Les bâtiments au couchant, c'est-à-dire construits à la suite du dernier dont nous venons de parler, étaient le local occupé par la Chambre des Comptes, et ensuite ceux de la Monnaie, qui touchaient à l'hôtel des Evêques de Langres. Tout cela tient aux temps anciens, et a bien changé depuis.

La façade du palais actuel, donnant sur la place d'Armes, est très moderne; sa construction date de la fin du XVIIe siècle. C'est en 1686 que la place d'Armes fut bâtie uniformément en arcades ouvertes, surmontées d'une balustrade. Elle forme un hémicycle au milieu duquel fut érigée, en 1725, la statue équestre de Louis XIV, en bronze (1). Le

(1) Cette statue a été exécutée à Paris, en 1690, par Etienne Le Hongre, célèbre sculpteur, dont les honoraires, pour cette fonte, montèrent à 30,000 livres. Cette statue était du poids de 52,000 livres, savoir : 16,000 pour l'effigie du Roi, et 36,000 pour le cheval. Elle fut amenée de Paris à Auxerre par eau, en 1690, et on la déposa à une lieue de la ville. La mécanique avait fait alors si peu de progrès, que tous les transports par terre d'Auxerre à Dijon

piédestal et les embellissements de ce monument n'ont été terminés qu'en 1747; il a été détruit le 12 août 1792.

L'aile droite, qui était le palais spécial des Etats de Bourgogne, a été construite en 1775 d'après les dessins de M. Gauthey, et le bel escalier qui conduit à l'ancienne et vaste salle d'ouverture des Etats, est l'ouvrage de M. Gabriel, élève de Mansard, qui l'avait construit en 1733.

L'aile gauche, où se trouve le Musée, a été terminée en 1784. Le fronton de chacune de ces ailes est supporté par quatre colonnes, et couronné par deux trophées d'armes.

La grille en fer, formée de piques droites, entremêlées de pilastres et de faisceaux d'armes, qui ferme la cour du Palais, a été posée en 1784.

G. P.

(*Voyage pittoresque en Bourgogne* (Côte-d'Or). Dijon, Jobard, 1833.)

furent impuissants, et la statue resta 28 ans dans le même endroit. Ce n'est qu'en 1718 que Pierre Morin, ingénieur de la province, parvint à la transporter à Dijon; elle n'a été mise en place que le 27 mars 1725. La statue que la ville de Lyon a fait ériger en 1825, sur la place Bellecour, n'a pas éprouvé autant de retard pour être transportée de Paris à Lyon. Le trajet par terre a'est fait en treize jours (du 2 au 15 octobre), par le moyen d'un fardier, machine ingénieuse de l'invention de M. Ghefaldy.

Digitized by Google

XXVII

HOTEL DES AMBASSADEURS.

Cet ancien manoir, que depuis près de quatre siècles on appelle indistinctement *Hôtel d'Angleterre* ou *Hôtel des Ambassadeurs*, est situé dans la rue des Forges, derrière le Palais des Etats, vis-à-vis la partie nord-est de ce palais occupée maintenant par la mairie. Si l'on en juge par les curieux débris de sculpture qui s'aperçoivent encore dans l'intérieur de la cour de ce bâtiment, ce devait être l'un des plus beaux et des plus riches hôtels de Dijon. Il occupait sans doute une étendue beaucoup plus grande que celle de la maison où se trouvent ces débris si précieux pour l'histoire de l'art; et, selon toute apparence, il embrassait dans son enceinte les maisons à droite et à gauche, et devait former par l'un de ses côtés l'angle qui de la rue des Forges conduit à la rue de Notre-Dame.

On ignore la date de la construction de cet hôtel, mais il paraît certain que c'est au XVe siècle qu'il a dû être dans son plus grand éclat de splendeur et de magnificence. Il serait facile de le démontrer par un court exposé des événements de cette époque qui l'ont rendu célèbre, quand même son nom ne le prouverait pas suffisamment. Mais auparavant, disons un mot des débris de sculpture qui ont

échappé soit au ravage du temps, soit au dépècement de cet hôtel.

Le premier objet qui frappe en entrant dans la cour est une construction en bois fort curieuse et qui est à plusieurs étages formant galeries. Le tout, malgré la teinte de vétusté, plaît à l'œil, parce que les reliefs et les contours sont travaillés avec autant d'art et de précision que de solidité. On voit ensuite un escalier en pierre qui, s'élevant en spirale, est garni de balustrades gothiques d'un agréable effet. Son noyau est terminé à l'extrémité supérieure par une figure d'homme portant sur sa tête une corbeille, d'où s'échappent en tous sens des rameaux de feuillages et de fleurs qui forment d'une manière fort ingénieuse les arêtes et les nervures de la voûte.

Le nom d'*Hôtel des Ambassadeurs* a été donné et conservé à ce manoir, parce que c'était là que logeaient les ambassadeurs d'Angleterre à la cour des ducs de Bourgogne et particulièrement à la cour de Philippe le Bon. Personne n'ignore que l'assassinat de son père, le duc Jean (arrivé le 10 septembre 1419, sur le pont de Montereau), lui fit faire une alliance étroite avec les Anglais, pour tirer vengeance de ce crime dont était accusé le dauphin (depuis Charles VII), puisqu'il fut commis en sa présence. On sait aussi quels malheurs fondirent sur la France par suite de cet événement tragique. L'héritier du trône fut déshérité, proscrit, exilé pendant 17 ans; les Anglais devinrent maîtres de la France, et y firent couronner roi l'un des leurs, encore enfant (Henri VI), le 17 décembre 1431.

D'après cet état de choses, rien de surprenant dans l'accueil que recevaient les Anglais à Dijon; c'est surtout

en 1423 que l'hôtel dont nous parlons dut être préparé avec toute la magnificence possible, puisque c'est le 13 avril de cette année que le duc de Bedfort, frère du roi d'Angleterre (Henri V), y épousa Anne de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon. Ces noces se firent avec une pompe extraordinaire.

Cet hôtel dut donc florir tant que la bonne intelligence régna entre le duc Philippe et les Anglais ; et il prit le nom d'*Hôtel d'Angleterre*, parce que tous ceux de cette nation y étaient reçus, défrayés et comblés de soins et de prévenances. Mais par la suite, Philippe le Bon ayant senti la nécessité de faire cesser les fléaux qui pesaient sur la France, et ayant souscrit le traité d'Arras du 21 septembre 1435, gage de sa réconciliation avec Charles VII, alors plus d'ambassadeurs anglais à Dijon, plus d'intimité entre le duc de Bedfort et son beau-frère. Bien plus, lorsque Philippe envoya son roi d'armes à Londres pour faire part à Henri VI du traité d'Arras, le ministère anglais, pour témoigner ostensiblement son dépit, logea cet ambassadeur chez un cordonnier, lui fit faire mille avanies et le renvoya sans réponse.

Le duc de Bedfort eut le cœur si ulcéré de l'inconduite de son beau-frère, qu'il en périt de chagrin à Rouen, le 14 décembre 1435. Les Anglais furent promptement expulsés de France, et Philippe le Bon, sincèrement réconcilié avec Charles VII, lui resta fidèle et contribua autant qu'il était en lui au rétablissement des affaires du royaume.

G. P.

(*Voyage pittoresque en Bourgogne* (Côte-d'Or). Dijon, Jobard, 1833.)

Digitized by Google

XXVIII

CHARTREUSE DE DIJON.

La célèbre Chartreuse de Dijon, qui date du XIVe siècle (1383), n'existe plus que dans la mémoire des Bourguignons. Depuis 1793, la charrue a passé sur le sol où s'élevaient ses beaux bâtiments, ses longs cloîtres et cette superbe église, non seulement enrichie de tant de bienfaits des généreux ducs de Bourgogne de la dernière race, mais encore illustrée par la magnificence de leurs tombeaux. Tout a disparu, à l'exception cependant de quelques faibles ruines qui attestent, même dans leur exiguïté, la grandeur du passé. Ces ruines consistent dans le portail de l'église, dans une tourelle de 60 pieds d'élévation, maintenant isolée, mais jadis adossée au collatéral nord de l'église, et dans un piédestal chargé de sculptures et qui supportait une croix gothique. Nous ne parlerons ici que du portail et du piédestal, parce que ce sont les plus intéressants de ces tristes débris, et ceux qui, malgré l'état fruste où ils se trouvent, peuvent le mieux donner quelque idée de cette Chartreuse, vaste monument dont certains embellissements étaient si précieux sous le rapport des arts! Donnons donc quelques détails sur ces deux objets; notre tâche sera d'au-

tant plus facile que nous ne pouvons puiser à meilleure source que dans un excellent ouvrage intitulé : *Rapport fait à la Commission départementale d'Antiquités de la Côte-d'Or, sur les restes des Monuments de l'ancienne Chartreuse de Dijon* (par M. Fevret de Saint-Mémin) ; Dijon, 1832, in-8°. Notre regret est de nous voir forcé d'abréger ces curieux détails pour les proportionner à l'étendue ordinaire des notices dans le présent recueil.

Portail de l'Eglise.

Ce riche monument doit sans doute sa conservation à l'avantage qu'ont trouvé les acquéreurs de la Chartreuse à le faire servir, par son emplacement, comme mur de séparation entre la cour du cloître convertie en jardin potager, et le terrain qu'occupait l'église converti en verger. (On voit encore dans ce verger une excavation qui marque la place où étaient, sous la nef, les superbes tombeaux de Philippe-le-Hardi et de Jean-sans-Peur.) « Il est heureux, dit M. de Saint-Mémin, que le besoin d'une clôture ait préservé de la destruction les anciennes portes de ce portail. Elles sont, ainsi que le guichet percé dans le battant de gauche, restées armées de toutes leurs ferrures de formes fantastiques, de leurs serrures, cadenas, arcs-boutants et crochets. Ces ouvrages de boiserie et de serrurerie des temps anciens, donnent une sorte de vie à ce monument. Vu du côté du midi, à une certaine distance, il offre l'aspect d'une église dont les portes sont fermées ; et si ce n'était un groupe de grands arbres trop voisin des broussailles,

la rugosité du terrain, et quelques débris qui concourent à former une composition des plus pittoresques, il serait facile de se faire illusion et de se persuader qu'on n'a pas sous les yeux une scène de ruines. »

La partie supérieure du portail, occupée jadis par un toit suspendu qui servait d'abri aux ouvrages de sculpture, a disparu soit par l'effet des injures de l'air, soit par l'effet du marteau destructeur. Il en résulte que « la partie conservée de ce portail a maintenant 38 pieds de largeur sur 28 de hauteur. A 7 pieds 6 pouces d'élévation, sur la face oblique des saillies du mur, sont les statues, de grandeur naturelle, de Philippe-le-Hardi et de Marguerite de Flandre, son épouse, agenouillés et tournés vers une image de la Vierge, qui est adossée à la pile intermédiaire des portes. » La statue du duc est bien conservée; celle de la duchesse est endommagée : les mains manquent, et les parties saillantes de la cornette ou coiffe ont été brisées; mais cela est facile à restaurer, le reste n'ayant que peu souffert.

« Deux figures d'une plus grande stature, saint Jean et sainte Catherine, debout aux côtés du duc et de la duchesse, occupent le reste des bases sur lesquelles posent les deux groupes. Ces bases se terminent en forme de consoles, et sont supportées par des personnages à longue barbe, d'une petite proportion, représentés tenant des livres à la main. Des tabernacles ou chapiteaux, taillés avec élégance et légèreté, ornent la partie supérieure des deux groupes. Un semblable couronnement existait jadis au-dessus de la figure de la Vierge qui est posée sur un dé, dont les faces visibles portent chacune les lettres M P M., posées en zig-zag; c'est le chiffre de Philippe et de Marguerite.

« Deux statues de saints en habit de chartreux, appliquées contre les parties extrêmes du parement du portail, et placées sur des socles détachés du corps de la maçonnerie, semblent y avoir été rapportées, et n'avoir point appartenu à la décoration primitive. D'ailleurs très mutilées, elles sont d'un travail inférieur à celui des figures mentionnées ci-dessus.

« Un grand arc-ogive appliqué prend naissance sur les pieds droits; il forme l'encadrement d'un champ sur lequel se dessinent deux autres arcs semblables, mais plus petits... »

Les statues du duc et de la duchesse sont l'ouvrage d'un habile sculpteur, Claux Sluter, natif de Hollande, et nommé, en 1390, *ymagier*, c'est-à-dire statuaire du duc; c'est lui qui fut chargé des travaux du portail. M. de Saint-Mémin doute que les statues de la Vierge, de saint Jean et de sainte Catherine, soient le produit du ciseau de Sluter, quoique les registres portent qu'elles sont sorties de son atelier. Elles sont sans doute l'œuvre des statuaires que Sluter avait sous sa direction, et dont M. de Saint-Mémin donne la liste.

« Drouhet de Dampmartin a été l'architecte de la Chartreuse; mais il n'est pas possible d'apprécier son mérite sur les faibles parcelles qui restent de l'édifice. »

Piédestal supportant la croix gothique, autrement dit le Puits-de-Moyse.

Ce précieux monument de sculpture est de forme hexagone; il a 16 pieds de hauteur sur 6 à 8 pieds d'épaisseur

dans ses diverses diagonales. Il était surmonté d'une croix de pierre élevée d'environ 20 pieds, qui a disparu ainsi que les statues des saintes femmes qui étaient au pied de cette croix. Ce piédestal, qui est encore l'ouvrage de Claux Sluter, fut établi, en 1396, sur une pile fondée au centre d'un large puits de 22 pieds de diamètre, creusé au milieu de la cour du cloître de la Chartreuse. Comme chacune de ses six faces était ornée de la statue d'un prophète, on a d'abord appelé ce puits le *Puits-des-Prophètes*, puis ensuite le *Puits-de-Moïse*, sans doute parce que le législateur du peuple hébreu est le doyen des six prophètes qui figurent sur ce monument. Maintenant la dénomination de *puits* n'est plus qu'un objet de souvenir, car ce puits a été comblé depuis la Révolution.

Dans le principe, c'est-à-dire au XIVe siècle ou au commencement du XVe, une simple margelle, à laquelle on arrivait par quelques marches, entourait ce puits. Mais quand le piédestal et la croix furent terminés, on sentit la nécessité de les garantir des injures de l'air; en conséquence, en 1403, on éleva provisoirement sur la margelle une légère charpente close par des toiles cirées, à laquelle on substitua bientôt un dôme soutenu par des colonnes. Cet appareil de conservation s'étant dégradé, on le remplaça, en 1638, par un mur ouvert de douze arcades, qui entoure encore aujourd'hui ce monument.

Les six statues qui figurent sur les six faces du piédestal, et qui sont dues au ciseau de Claux Sluter, sont celles de Moïse, de David, de Jénémie, de Zachanie, de Daniel et d'Isaïe. Elles ont environ 5 pieds 1/2 de haut, et sont adossées à un panneau encadré de moulures taillées dans le

goût du temps. Les consoles qui les supportent ont chacune un culot orné de feuillages variés de vignes, chardons, chicorées, choux, etc., taillés avec une délicatesse admirable. Au-dessous est une plate-bande sur laquelle on a inscrit le nom de chaque prophète, dans cette forme : *MOYSES PROPHETA, DAVID PROPHETA*, etc. Une colonette, dont le chapiteau est sculpté avec grâce et légèreté, masque les arêtes du dé. Sur les six chapiteaux sont placés des Anges dont la tête est appuyée sous le membre le plus élevé de l'entablement. Chacune de ces figures a les ailes étendues et croisées avec celles des anges voisins; ils portent tous l'expression de la profonde douleur inspirée par le sujet principal. Au-dessous de la plate-bande sur laquelle se lit le nom de chaque prophète, règne une moulure en corbin, qui fait une saillie d'environ 15 pouces; ce cordon, qui est à 3 pieds 1/2 du sol, pose sur la pile dont les parements unis sont peints aux armoiries du duc de Bourgogne, entourées de tourbillons de flammes.

A la suite de ces détails techniques sur l'ensemble du monument, détails que nous avons empruntés, par extraits, au savant rapport mentionné ci-dessus, M. de Saint-Mémin donne, en six articles, une description très intéressante et très pittoresque des statues des six prophètes en question. Leur attitude, l'expression de leur physionomie, leur costume, tuniques, manteaux, surcots, broderies, chaperon, chaussure, rouleaux ou phylactères portant un verset de la Bible, tiré des livres du prophète dont on parle, et ayant rapport à la Passion; couleurs, dorures, dont il ne reste que de très légers vestiges, rien n'a échappé à l'œil observateur de M. de Saint-Mémin, ni à la sagacité d'un de

ses amis aussi modeste qu'instruit, qui a retrouvé la leçon parfaite de certains versets endommagés par les injures du temps et plus encore par des mutilations. Nous regrettons beaucoup que les dimensions de cette notice ne nous permettent pas de rapporter en entier cette partie du travail de M. de Saint-Mémin.

Nous ajouterons que cet amateur éclairé des arts, à force de recherches et d'après un examen minutieux de toutes les parties du monument en question, nous l'a représenté tel qu'il était dans sa splendeur primitive, c'est-à-dire comme s'il était intact, et si les couleurs et les dorures subsistaient encore; mais il est bien éloigné d'être maintenant dans cet état brillant; aussi l'auteur dit : « Il faut malheureusement détruire l'illusion que nous pouvons avoir produite. Nous devons faire observer que les couleurs et les dorures, dont les ouvrages étaient jadis si magnifiquement enrichis, ne laissent plus aujourd'hui que des traces très légères, mais suffisamment reconnaissables pour assurer l'exactitude de ce que la description pourrait sembler offrir d'imaginaire à l'observateur superficiel. Toutefois, les sculptures du piédestal sont mieux conservées qu'on ne devait s'y attendre après quatre siècles d'existence et quarante ans d'abandon. A l'exception des futs des colonettes et d'une partie des feuillages d'ornement qui ont disparu, les mutilations sont peu considérables, et tout est dans un état tel que la restauration du monument ne présenterait d'autre difficulté que celle du travail. »

A l'instant où M. de Saint-Mémin rédigeait son rapport (1832), la propriété de la ci-devant Chartreuse était en vente, et cela lui faisait craindre de voir disparaître les

monuments dont nous venons de parler. Mais dès lors le département ayant fait cette acquisition pour y établir un hospice, il faut espérer que non seulement ces monuments seront conservés, mais qu'on les transportera dans un lieu qui leur sera plus propice soit pour la stabilité, soit pour la publicité, et qu'on les restaurera sinon dans leur splendeur primitive, du moins de manière à en faire mieux ressortir les beautés et en assurer la conservation.

Heureux les pays où l'autorité supérieure soigne, protége et conserve les chefs-d'œuvre des arts; elle peut compter sur un juste sentiment d'estime et de reconnaissance de la part des contemporains et de la postérité.

G. P.

(*Voyage pittoresque en Bourgogne* (Côte-d'Or). Dijon, Jobard, 1833.)

Digitized by Google

XXIX

DE QUELQUES DATES BIZARRES,

SINGULIÈRES ET ÉNIGMATIQUES,

QUI SE RENCONTRENT DANS LES SOUSCRIPTIONS D'ANCIENS OUVRAGES ET AILLEURS.

L'explication de ces dates pouvant être de quelque utilité, nous allons présenter les premières qui nous tombent sous la main, avec la clef de l'énigme de chacune d'elles.

1° GRAMATICÆ METHODUS RHYTHMICA, in-fol. de 11 feuillets; ce même volume, excessivement rare, porte sa date, le lieu d'impression et le nom de l'imprimeur dans les quatre vers suivants, placés à la fin du volume :

Actis terdeni iubilaminis octo bis annis,
Moguncia Reni me condit et imprimit amnis.
Hinc Nazareni sonet oda per ora Jobannis;
Namque sereni luminis est scaturigo perennis.

Il n'est pas facile, au premier coup d'œil, de trouver dans ce quatrain, une date précise, le nom de la ville, celui de l'imprimeur. Cependant, en y réfléchissant un peu,

nous voyons, dans le premier vers, que seize ans du trentième jubilé étaient accomplis, quand on a imprimé ce livre. Or, chaque jubilé étant de cinquante ans, vingt-neuf jubilés font bien quatorze cent cinquante; ajoutons à ce nombre les seize ans, nous aurons quatorze cent soixante-six, date cherchée. Le second vers nous apprend que l'impression a eu lieu à Mayence, sur le Rhin; et les deux derniers indiquent que Jean (Fust) a publié cet ouvrage en vers sous l'invocation de J.-C., source éternelle d'une pure lumière. Ainsi, cette *grammaire* a été imprimée à Mayence, par J. Fust, en 1466.

L'exemplaire de ce livret de 22 pages, qui existait dans la bibliothèque du cardinal de Brienne, a été adjugé, lors de la vente de cette bibliothèque, pour la somme de 3,300 livres; il a été acheté pour la bibliothèque du Roi. (Voy. l'*Index librorum ab inventa typographia, etc.*, rédigé par Laire. Senonis, 1791, 2 vol. in-8°, tom. Ier, p. 62, n° 1.)

2° Le doctrinal du temps présent, compilé par maistre Pierre Michaut, secrétaire du très puissant duc Charles de Bourgogne, etc., petit in-fol. de 108 feuillets, avec cette inscription sur le dernier :

Vn trepied et quatre croissans
Par syx croix auec syx nains faire
Vous feront estre congnoissans
Sans faillir de mon miliaire.

Cy fine le Doctrinal du temps, imprimé à Bruges, par Colard Mansion.

Nous allons trouver dans ce quatrain la même date que

celle qui est mentionnée dans la notice précédente, c'est-à-dire 1466; mais cette date n'est point celle de l'impression de l'ouvrage, c'est celle de l'année où la composition a été achevée par l'auteur. L'explication de ce quatrain est toute simple. Le *trépied* signifie un M; les quatre croissans, quatre C; les six croix, six X; et les six nains, six I; réunissez toutes ces lettres numérales selon les nombres prescrits, vous aurez MCCCCXXXXXXIIIIII, ou 1466.

3° Le Livre de Matheolus,
Qui nous monstre sans varier
Les biens et aussi les vertus
Qui vieignent pour soi marier,
Et a tous faictz considerer,
Il dit que l'homme n'est pas saige
Sy se tourne remarier
Quand prins a esté au passaige.

Traduit du latin par Jehan Lefebvre de Therouane. A Paris, Anthoine Verard, in-fol. goth. de 67 feuillets, fig. La date de l'impression de cette édition très rare d'un poème singulier, se trouve exprimée dans les vers suivants, imprimés sur le dernier feuillet :

Pour l'an que je fus mis en sens,
Retenez M et cinq cens;
Je vous pris ostez en huyt,
Mettez octobre le tiers iour
Et prenez plaisir et seiour
Tout ainsy comme il s'ensuyt.
Explicit.

Rien de plus facile que l'explication de ce quatrain, qui

nous apprend que l'impression du *Matheolus* a été terminée le 3 octobre 1492.

Ce livre, très recherché, a été vendu 205 fr., chez M. Thiery en 1817, et 70 fr. chez M. Le Duc, en 1819.

4° La première partie d'un recueil très rare, dont le titre commence ainsi :

SENSIEULT UNE ŒUVRE NOUUELLE, contenant plusieurs materes et premiers : l'an des Sept-Dames, etc. Petit in-4° goth., de 96 feuillets (pour cette première partie), porte la souscription suivante, exprimant la date :

Trois et C. V. X. escriton,
Crois le bien sy aras nombre bon,
Tout motz retournez promptement,
Vous sarez l'an incontinent.

Retournez ainsi la partie numérale du premier vers, X. V. C. et trois, vous aurez 1513, et non pas 1503, comme le dit l'abbé Gouget dans sa *Bibliothèque française*, tome XI, pag. 28 des additions et corrections, au commencement du volume. Le lieu d'impression de ce recueil est pareillement indiqué, d'une manière énigmatique, au *verso* du dernier feuillet. C'est une gravure en bois représentant un château, au haut duquel sont un aigle, deux bannières aux armes de Bourgogne, et deux autres avec chacune une main, ce qui blasonne les armoiries de la ville d'Anvers; cela dénote que cette ville est le lieu de l'impression, comme l'observe judicieusement l'abbé Goujet. On présume que l'imprimeur est Gérard Leeu, qui imprimait à Anvers sur la fin du XV° siècle, ou bien son successeur; mais quel qu'il soit, cet

imprimeur, l'auteur n'était pas content de lui, car, à la fin du volume, est un *errata* raisonné de 21 feuillets, annoncé ainsi sur le grand titre du Recueil : *et tout en la fin seront mises aulcunes corrections des faultes des impresseurs par ordre, car lecteur ne veut souffrir quon die quil aye fait le liure ainsy quil est impressé chés eux, dont pora corrigier son liure, sil lui plaist.*

Ce volume, in-4° goth., est divisé en trois parties, dont nous ne citerons que la première, parce qu'elle est la seule qui ait rapport à notre objet; la seconde a 108 feuillets; la troisième, 12, et l'*errata*, 21.

Un exemplaire a été porté à 350 fr., à Bruxelles, en octobre 1819, chez Mademoiselle d'Yve, à la vente de sa bibliothèque.

5° Voici encore une date exprimée singulièrement, quoiqu'elle ne tienne pas à un livre, sa bizarrerie nous la fait rapporter :

Charles de Bovelles, chanoine de Saint-Quentin, au XVIe siècle, a ainsi marqué la date de la construction de l'hôtel de ville de cette cité :

D'un mouton et de cinq chevaux
Toutes les testes prendrez,
Et à icelles sans nuls travaulx
La queue d'un veav joindrez,
Et au bout vous ajouterez
Tous les quatre pieds d'une chatte;
Rassemblez et vous apprendrez
L'an de ma façon et ma date.

La tête du mot mouton est un M; les têtes des cinq chevaux donnent cinq C; la queue du veau est un U, qu'alors

on écrivait V; et les quatre pattes d'une chatte sont droites comme un I. Réunissant toutes ces lettres numérales, vous aurez M.CCCCC.V.IIII., qui font exactement 1509, date de la construction de l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin.

Toutes ces mauvaises énigmes sont de vraies bagatelles; mais, comme elles tiennent à la chronographie, et qu'elles révèlent des dates précises, qu'il est bon de connaître, il faut s'en occuper un instant.

GABRIEL P.

(*Bulletin du Bibliophile*. Paris, Techener, 1834; n° 12, p. 14-16.)

XXX

BIBLIOGIANA

OU ANECDOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

CHAPITRE DES REGRETS CAUSÉS PAR L'IGNORANCE.

Il y a juste cent ans (car c'était en 1735) que les Récollets d'Anvers, passant en revue leur bibliothèque, jugèrent à propos d'y faire une réforme et de la débarrasser d'environ quinze cents volumes de vieux livres, tant imprimés que manuscrits, qu'ils regardèrent comme vrais bouquins de nulle valeur. On les déposa d'abord dans la chambre du jardinier, et, au bout de quelques mois, le père gardien décida, dans sa sagesse, qu'on donnerait tout ce fatras audit jardinier, en reconnaissance et gratification de ses bons services. Celui-ci, mieux avisé que le bon père, va trouver M. Vanderberg, amateur et homme de lettres, et lui propose de lui céder toute cette bouquinaille. M. Vanderberg, après y avoir jeté un coup-d'œil, en offre un ducat du quintal : le marché est bientôt conclu, et M. Vanderberg enlève les livres. Peu après il reçut la visite de M. Stock, bibliomane anglais, et lui fait voir son acquisition. M. Stock

lui donne à l'instant 14,000 francs des manuscrits seuls. Quels furent la surprise et les regrets des pères Récollets à cette nouvelle! ils sentirent bien qu'il n'y avait pas moyen d'y revenir; mais, tout confus qu'ils étaient de leur ignorance, ils allèrent humblement solliciter une indemnité de M. Stock, qui n'hésita pas à leur donner encore 1,200 fr., tant il était satisfait de son acquisition.

—

Un personnage distingué de la ville de B..... se trouva, à la mort de son père, propriétaire d'une ancienne bibliothèque considérable, bien choisie, et surtout renommée par des manuscrits infiniment précieux, dont ses aïeux, très connus jadis dans la république des lettres, l'avaient enrichie. Mais ce personnage distingué était plus au courant de la jurisprudence et du revenu de ses domaines que du contenu de ces trésors littéraires. Il reçut un jour la visite d'un lord anglais de sa connaissance, et lui montra sa bibliothèque. Cet anglais, amateur et cupide, comme ses compatriotes, de tout ce qui se rencontre de curieux sur le continent, distingue trois ou quatre manuscrits, et propose au propriétaire de les lui céder. — Bah! dit celui-ci en riant, vous n'en donneriez pas 6,000 francs? (et il croyait par là faire une plaisanterie d'exagération qui fermerait la bouche au lord.) — Mais, reprit l'anglais après un moment de réflexion, pardonnez-moi, et même j'irais jusqu'à 8,000 francs. — Le propriétaire, ébloui et séduit par cette proposition inattendue, accepte; cependant, à peine a-t-il accepté, qu'il voit qu'il aurait pu obtenir davantage, et il exprime ses regrets à l'anglais. Celui-ci, pour le calmer,

tire sa montre, chef-d'œuvre du premier artiste de Londres, qui valait plus de 100 louis, et le prie de lui permettre de l'offrir à Madame. Ainsi fut conclu un marché qui priva la France de manuscrits uniques, pour les transplanter au-delà de la Manche.

Combien de pertes pareilles à déplorer, depuis le brigandage du duc de Bedfort, au XVe siècle, jusqu'à nos jours!

—

Je possède un assez bel exemplaire d'un elzévir recherché, c'est le *Plinii secundi historiæ naturalis libri* XXXVIII. Lugd.-Bat., ex off. Elzev., 1635, 3 vol. petit in-12, reliure primitive, bonne conservation, belles marges. La manière dont cet exemplaire a échappé à une espèce de Saint-Barthélemy elzévirienne, et est parvenu dans ma bibliothèque, mérite d'être racontée. Mais laissons parler le respectable ecclésiastique de qui je tiens l'exemplaire en question, et qui, comme on s'en apercecevra facilement, est entièrement étranger aux connaissances bibliographiques :

« En 1829, me dit-il, je suis allé dans mon pays natal, petite commune près de B. L. D., en Franche-Comté; là réside un bon paysan qui, pendant la Révolution, avait donné l'hospitalité à un sien frère, ancien jésuite. Ce frère mourut; il possédait un certain nombre de livres dont le paysan hérita; mais ne sachant ni lire ni écrire, ces livres furent pour lui ce qu'était la *margarita* pour le coq de La Fontaine. Il se trouvait parmi ces livres deux à trois cents petits volumes de ceux que vous appelez des elzévirs, me dit l'abbé. Le bon paysan, n'attachant aucune valeur à ces petits volumes, en avait déjà distribué la majeure par-

tie aux enfants du village, pour lire à l'école, dans le latin, en guise de psautier. Il en restait quelques-uns qu'il m'engageait à prendre à cinq sous le volume; je ne m'en souciais pas, car j'avoue franchement que mon bréviaire m'est beaucoup plus familier que les elzévirs, dont j'avais peu ouï parler. Enfin, par complaisance, je voulus bien prendre le Pline en trois volumes pour mes quinze sous. Revenu à D...., je mis fort négligemment ledit Pline dans ma bibliothèque. Quelque six mois après, un amateur, se trouvant dans mon cabinet, jette les yeux sur les trois volumes, et s'écrie : Ah! le charmant elzévir! — Comment, lui dis-je, c'est une babiole. — Oui, me répondit-il, une babiole qui vaut 40 à 50 francs. — Je ne revins pas de ma surprise, et je regrettai beaucoup de n'avoir pas pris chez mon paysan le restant de la collection, mais il n'était plus temps. »

Après ce récit lamentable, j'entrai en proposition avec mon cher abbé, et il me céda ledit Pline moyennant un superbe Virgile latin-français, 4 vol. in-8°, pap. vélin, belles fig., rel., mar. r. Ce Pline est donc le seul objet sauvé de ces deux à trois cents elzévirs, trésor inappréciable à jamais perdu!

Tels sont les pertes et les regrets qu'entraîne toujours après elle l'ignorance.

G. P.

(*Bulletin du Bibliophile*. Paris, Techener, 1835; n° 15, p. 13-15.)

XXXI

HISTOIRE DES DÉDICACES D'ÉRASME

RACONTÉES PAR LUI-MÊME;

ONT-ELLES BEAUCOUP CONTRIBUÉ A AUGMENTER SA FORTUNE?

Personne n'ignore qu'Erasme a reçu de nombreux témoignages de bienveillance de la part des souverains pontifes, des empereurs, des rois, des princes et des grands de son temps; on sait également que la plupart de ces témoignages sont dus aux dédicaces de ses ouvrages, qu'il adressait à ces puissances de la terre. Mais le fruit de ces dédicaces a-t-il été le pivot de sa fortune? Guidé par un vil intérêt, en a-t-il retiré des sommes considérables, ainsi que l'ont prétendu ses ennemis? Erasme va lui-même répondre à ce reproche, car il a traité l'histoire de ses dédicaces et de leurs produits vers la fin d'une lettre qu'il a adressée *Joanni Bosthemo Abstemio* (1) *canonico constantiensi*, et qui porte pour date, *Basileæ, tertio calend. feb. anno a*

(1) *Abstemius*, surnom donné par Erasme à Botshemus, parce qu'il ne buvait pas de vin.

Christo nato MDXXIII, douze ans avant sa mort (1). Le passage de cette lettre, écrit avec une naïve simplicité, est assez curieux et prouve, par les détails donnés sur le produit de chaque dédicace, que ce n'est point là que notre illustre auteur a trouvé le chemin de la fortune. D'ailleurs, il n'a jamais été l'enfant gâté de cette aveugle déesse; il jouissait d'une honnête aisance (2). Voici le résumé du passage de la lettre en question :

Il expose d'abord le reproche que lui font ses ennemis : *Jactant*, dit-il, *me ex lucubrationum mearum dedicationibus amplas prædas referre, propterea quod permulta dicarim viris principibus.* Puis il commence ici la nomenclature de ses dédicaces.

« J'ai dédié à Léon X mon *Commentaire sur le Nouveau Testament*, et il ajoute : *ducatum unum nec expectavi nec accepi.*

« J'ai fait hommage au pape Adrien VI d'un de mes ouvrages, dont la reliure m'a coûté quatre florins, plus un florin à celui qui alla le porter, et encore quelque chose lorsqu'il revint. Le pape reçut le volume *læta fronte*, et

(1) Didier Erasme, né à Rotterdam, le 28 octobre 1487, est mort à Bâle le 12 juillet 1536. La meilleure édition de ses Œuvres est celle de J. Le Clerc. Lugd-Batav., van der Aa, 1703-1706, 10 tom. en 11 vol. in-fol.

La lettre dont il est ici question est tirée d'un petit ouvrage intéressant, et que je crois assez rare ; il est intitulé : *Catalogi duo operum D. Erasmi ab ipso conscripti et digesti, cum præfatione D. Bonifacii Amerbachii, ut omni deinceps impositurœ via intercludatur, ne pro Erasmico quispiam edat, quod vir ille non scripserit dum viveret.* Antuerpiæ, 1537, pet. in-12, caractères italiques, sans pagination.

(2) Voyez notre *Choix de Testaments anciens et modernes remarquables*, etc. Paris, 1829, 2 vol. in-8°.

Le Testament d'Erasme, copié sur l'original, à Bâle, s'y trouve, avec la traduction française, tom. I, pp. 185-191.

donna six ducats au porteur. Il est vrai qu'il m'offrit une charge ecclésiastique assez honorable ; mais j'ai refusé.

« Lorque je dédiai au pape Clément VI ma *Paraphrase des actes des Apôtres*, je déclarai formellement que je ne voulais rien; cependant le souverain pontife m'envoya deux cents florins.

« Le cardinal Grimani, à qui j'adressai ma *Paraphrase sur l'Epître aux Romains*, la reçut fort bien, mais *teruncium* (1) *non misit, nec ego expectavi. Quod ambiebam, præstitit favorem ac benevolentiam, non mihi, sed studiis et Reuchlino.*

« Le cardinal Cambége m'envoya d'Angleterre un anneau comme gage d'amitié ; c'est ce qui fit que je lui dédiai par la suite une de mes paraphrases, non par intérêt, mais par reconnaissance.

« Le cardinal de Sion m'avait fait les plus belles promesses du monde, dans le cas où il se rendrait à Rome; il y fut : *cæterum is per me non est teruncio factum pauperior.*

« Mon *Cyprien* corrigé, que je dédiai au cardinal des Quatre-Saints, ne me valut pas davantage; *non me vel una drachma* (2) *ditiorem fecit.*

« L'archevêque de Palerme, J. Carondelet, qui reçut la dédicace de mon *Saint Hilaire*, que je lui avais envoyée par mon domestique, ne fut pas plus généreux que le précédent : *ejus scriniis non decessit obolus* (3).

(1) Le *teruncius* était une petite monnaie d'argent chez les Romains : réelle dans le principe, elle est devenue monnaie de compte par la suite; elle valait 25 cent. de notre monnaie actuelle.

(2) La *drachme* valait à peu près 90 centimes, ou 18 sous de notre monnaie.

(3) L'*obole* est la sixième partie de la drachme, c'est-à-dire 15 centimes ou 3 sous.

« Philippe de Bourgogne, évêque d'Utrecht (1), reçut la dédicace de mon traité intitulé *Pacis querimonia ;* il m'offrit une prébende dans son diocèse, je la refusai et le prélat m'envoya un anneau enrichi d'un saphir.

« Je n'avais pas désiré davantage, ni demandé un vase ou gobelet (*poculum amoris*) que le cardinal de Mayence avait envoyé au cardinal d'York, à qui j'avais dédié mon petit livre de *Plutarque.* Ce cardinal m'avait assuré de toute sa faveur et de toute sa bienveillance; *tamen ex illius munificentia non sum pilo factus ditior ;* c'est à dire, je n'en ai pas reçu un poil de barbe.

« Quant à l'évêque de Liége, à qui j'ai dédié mon *Commentaire sur les épîtres aux Corinthiens,* doré sur tranche, et à qui j'ai donné les deux volumes de mon *Nouveau Testament,* imprimé sur *vélin* et magnifiquement reliés, je lui suis très redevable pour toutes les splendides promesses qu'il m'a faites plus d'une fois; *pro splendidis promissis quæ non semel obtulit ; sed non est quod illi pro donato teruncio gratias agamus ; tantum donavit quantum si incidat in oculum quamvis tenerum, nil tormenti sit allaturum : id ipse non inficiabitur ;* ce qui veut encore dire, en bon français : Il ne m'a pas donné ce qui m'entrerait dans l'œil, et il ne peut le nier.

« Charles d'Autriche (depuis Charles-Quint) m'avait nommé l'un de ses conseillers, et m'avait pourvu d'une charge ecclésiastique avant que je lui eusse dédié mon traité

(1) Ce Philippe de Bourgogne était l'un des quinze enfants naturels (huit garçons et sept filles) qu'a eus le duc Philippe le Bon; il se nommait sieur de Sommerdic; il fut amiral, chevalier de la Toison-d'Or, ensuite évêque d'Utrecht; il mourut en 1524, l'année même où Erasme écrivait cette lettre.

de Principe. Je l'ai fait non par intérêt, mais par reconnaissance. Je lui ai envoyé, de Bâle à Bruxelles, et à mes frais, une de mes *Paraphrases*; il a donné deux florins à mon envoyé, et il a témoigné autant de plaisir et de reconnaissance pour mon cadeau que s'il eût compté mille pièces d'or.

« J'avais envoyé à Henri VIII, roi d'Angleterre, mon traité : *de la Différence du flatteur et de l'ami;* il me fit des offres considérables en tout genre, et bien au-delà de ce que je pouvais mériter; je remerciai. Ma dédicace fut oubliée, et longtemps après je reçus soixante angelots (pièces d'or), qu'il m'envoya à l'instigation de J. Colet. Je lui ai dédié, peu après, ma *Paraphrase sur saint Luc*.

« Ferdinand de Hongrie m'a donné cent florins pour la dédicace de ma *Paraphrase sur saint Jean*.

« Je suis plein de reconnaissance envers le roi de France (François Ier), pour tout le bien qu'il a voulu me faire. Il a fait compter trente écus pour le voyage à celui qui lui a porté de ma part un de mes livres : mais je n'ai rien reçu, et je n'ambitionnais que les bonnes grâces du Roi.

« J'oubliais Philippe, père de Ferdinand, à qui j'ai envoyé un panégyrique, et qui m'a gratifié de cinquante philippes (écus).

« Je n'ai rien reçu d'aucun autre, ou cela est si peu de chose, que cela ne vaut pas la peine d'en parler. Je ne fais mention ici que de ceux à qui j'ai dédié mes ouvrages. Si quelqu'un fait attention à la pompe et aux titres de ces grands personnages, et qu'il croie que je suis comme la plupart des mortels, ne soupçonnera-t-il pas que mes dédicaces ont dû me rapporter les richesses de Midas? Ce que

je viens de dire n'est point pour me plaindre des princes; je veux seulement faire entendre que je n'ai obtenu d'autres profits que ceux que l'on peut acquérir en cultivant les lettres avec délicatesse, et je mets au rang de ces profits la faveur et la bienveillance dont m'ont honoré ces souverains (1). »

Erasme termine ici la nomenclature de tous les dons, de toutes les sommes que lui ont rapportés ses dédicaces; on voit qu'en les réunissant toutes, il serait difficile d'en former un capital qui eût été propre à lui faire rouler carrosse; et en cela, son sort était bien différent de celui de l'Arétin, sur lequel nous avons aussi des notes curieuses. Ces deux articles, celui d'Erasme qu'on vient de lire et celui de l'Arétin, font partie d'un travail inédit que nous avons en portefeuille, et qui a pour titre : HISTOIRE LITTÉRAIRE DES DÉDICACES, *ou Recueil choisi et raisonné de celles qui sont les plus singulières et les plus remarquables, soit par le style, soit par la bassesse, soit par la malignité, soit enfin par la bizarrerie, depuis* 1511 *jusqu'à nos jours; suivi d'une notice sur quelques placets du même genre*, pouvant former un volume in-8°.

GAB. PEIGNOT.

(*Bulletin du Bibliophile*. Paris, Techener, janvier 1836; n° 1, 2e série, p. 11-15.)

(1) Dans la lettre en question, Erasme n'a point parlé d'un petit accident qui lui est arrivé relativement à la dédicace de son livre *de Vidud*, à la reine de Hongrie. Il faisait, dans cette épître, le plus grand éloge de cette princesse, qu'il envisageait comme une sainte femme. Il vantait, sur toute chose, sa charité envers les pauvres ; il terminait cet éloge par dire qu'elle avait toujours conservé un *aspect*, un *visage* tel qu'il convenait à une femme comme elle. Malheureusement, le mot latin, équivalent à cette expression, fut imprimé par le typographe, soit malicieusement, soit maladroitement, de manière à ce que, coupé en deux, il présentait une obscénité. La reine en fut outrée de colère, et le pauvre Erasme en éprouva un chagrin mortel. On peut lire ses plaintes à cet égard dans une lettre qu'il écrivait à Curtius.

XXXII

LETTRE A M. L'ÉDITEUR

DU BULLETIN DU BIBLIOPHILE

SUR LES INCUNABLES EXÉCUTÉS AU XVe SIÈCLE DANS LES VILLES DE FRANCE PAR DES OUVRIERS D'ALLEMAGNE, TYPOGRAPHES AMBULANTS.

MONSIEUR,

Ce serait une bibliographie aussi curieuse qu'utile pour l'histoire de l'imprimerie que celle qui serait consacrée spécialement à la description des *incunables* exécutés au XVe siècle dans les villes de France, par ces ouvriers typographes ambulants qui, pour la plupart, avaient vu l'imprimerie à son berceau, soit à Mayence, soit à Strasbourg, soit à Bamberg, et quittaient l'Allemagne et venaient, avec leur petit bagage de caractères, de cases, de presses, offrir leurs services aux maisons religieuses et ailleurs. Mais, pour donner à cette bibliographie tout le degré d'utilité possible, il faudrait que l'on ne décrivît que des exemplaires que l'on eût sous les yeux : ce serait le seul moyen d'être plus exact, et de rectifier des erreurs qui se sont

glissées dans des descriptions faites ou mentionnées jadis sur la foi d'autrui.

J'ai, dans ce moment, à ma disposition, trois de ces précieux ouvrages, dont je me propose de vous envoyer des notices.

L'un est le premier livre imprimé à Besançon, en 1487, par J. Comtet, et sur lequel le célèbre Lair, qui ne l'avait point vu, a fait erreur.

L'autre est le premier livre imprimé à Dijon, par Metlinger, en 1491 (1).

Le troisième est le premier livre imprimé à Cluny (Saône-et-Loire), par Michel Wenkler. Je ne l'ai trouvé mentionné dans aucun bibliographe, si ce n'est dans M. de la Serna-Santander, qui, tom. III, p. 177-178, de son *Dictionnaire* du XVe siècle, en parle très bien, à part le nom de l'imprimeur, qu'il écrit tantôt *Wenszler*, tantôt *Wensler*, tandis que la suscription porte bien *Wenkler*. J'avais commis la même erreur dans le troisième volume de mon *Dictionnaire de bibliologie;* Paris, 1804, in-8°.

Si tous les bibliophiles qui prennent intérêt à votre curieux BULLETIN et qui dirigent quelques-unes de leurs recherches sur les *incunables* en question, les y consignaient, je ne doute point que nous aurions à la fin l'histoire la plus complète et la plus exacte de la typographie naissante sur divers points de la France (car je restreins ce travail à la France seulement); et peut-être se rattacheraient à ces recherches des découvertes et des anecdotes précieuses pour

(1) Ces deux précieux ouvrages existent dans le beau cabinet de M. Bernard-Joliet, à Dijon.

l'histoire littéraire. Mais je reviens encore sur ce point de l'exactitude; on ne l'obtiendra qu'en ne parlant que de ce que l'on aura vu. Rien de plus commun, surtout dans cette partie, que de se fourvoyer, même en jurant *in verba magistri*.

En attendant le résultat de mon appel aux bibliophiles, je vous enverrai mes trois notices (1).

Agréez, je vous prie, etc.

GAB. PEIGNOT.

(*Bulletin du Bibliophile*, Paris, Techener; n° 1, 2e série, janvier 1836, p. 18-19.)

(1) Ces notices n'ont point été publiées.

XXXIII

SUR UN MISSEL CURIEUX.

Il existe, à la bibliothèque publique de Semur (Côte-d'Or), un manuscrit connu sous le nom *Missel des Carmes*, et dont mon ami, M. Maillard de Chambure, a bien voulu me communiquer la description qu'il a consignée dans le catalogue des manuscrits de cette bibliothèque. Dans cette description, j'ai été moins frappé des détails de la beauté d'exécution de cet ancien monument calligraphique, que d'une note qui se trouve à la fin du volume, et qui offre la facture des frais qu'il a occasionnés. Cette petite curiosité, assez rare, me paraît digne de figurer dans le *Bulletin du Bibliophile*.

« Le manuscrit en question est du XVe siècle, format in-8°, et exécuté sur un magnifique *vélin* très mince et très blanc. Le calendrier est écrit en lettres noires et rouges; il est, de même que le *Missel*, rayé et encadré à l'encre rouge. Le livre est sur deux colonnes de trente et une lignes à la page. Il est assemblé par cahiers de douze feuillets, dont le dernier porte au *verso*, pour réclame, le premier mot du

recto suivant (ce qui me ferait soupçonner que l'exécution de ce volume pourrait être un peu postérieure au XVe siècle). Les initiales sont couleur pourpre et azur, dorées en plein or bruni, et historiées; les arabesques, à l'encre blanche, d'une parfaite conservation, sont d'une finesse d'exécution très remarquable. Les petites capitales sont peintes en azur et en vermeil. Les litanies sont dorées et enluminées avec un soin particulier. Ce beau manuscrit est complet, sans aucune tache, et sans défaut. »

Voici la note des frais qu'il a coûtés, copiée littéralement, telle qu'elle se trouve à la fin du volume :

« *Pro pergameno,* VI l.

« *Pro scriptura,* XXX scuta.

« *Inilluminata,* MMMM.CCCCCC. *litteræ, et valent* XXIIII l. *et* VI *solidos parisienses.*

« *Pro ligatura,* XX s. *parisienses.*

« *Signacula,* XX s.

« *Pro deauritura,* VI l.

« *Summa,* XLIX *scuta et sex solidos parisienses.* »

Il n'est pas facile de faire une estimation précise de ces différentes pièces dans leur rapport avec la monnaie actuelle; pour y parvenir d'une manière certaine, il faudrait savoir sous quel règne et dans quelle année le manuscrit a été exécuté; nous nous contenterons donc de donner le taux du marc d'or et du marc d'argent sous les rois qui ont régné dans le XVe siècle, sauf les variations occasionnées pendant les troubles civils et politiques sous Charles VI et Charles VII.

	Marc d'or.			Marc d'argent.	
Sous Charles VI, mort en 1422	60 l.	10 s.	» d.	5 l.	8 s.
Sous Charles VII, mort en 1461. . . .	84	11	»	7	10
Sous Louis XI, mort en 1483.	118	10	»	8	15
Sous Charles VIII, mort en 1498. . . .	130	3	4	»	»
Sous Louis XII, mort en 1515	130	3	4	12	15

On peut choisir, entre ces divers taux, celui que l'on croira applicable à la somme mentionnée ci-dessus; mais il nous semble que, dans son évaluation en monnaie actuelle, on ne peut pas la porter à moins de 8 à 900 fr.; et ce n'est pas trop pour 4,600 lettres, tant enluminées que dorées, pour le parchemin, pour l'écriture, les réclames, etc.

GAB. PEIGNOT.

(*Bulletin du Bibliophile*. Paris, Techener, février 1836, n° 2, 2e série, p. 59-60)

Digitized by Google

XXXIV

DU CÉLÈBRE CONCILE DE MACON

TENU EN 585.

Tandis que l'on étudie avec ardeur l'histoire des progrès de la civilisation dans les traditions et dans les usages de chaque siècle, il est assez surprenant que l'on néglige un grand ouvrage, un recueil très connu, facile à consulter, renfermant des actes de tous les siècles, et plein de documents dont la plupart ne sont point étrangers à certains détails de la vie privée et de la vie publique, aux diverses époques de la monarchie : nous voulons parler des conciles. L'ample collection de ces documents, aussi intéressants pour l'histoire que pour la religion, est une mine féconde en renseignements positifs et vraiment curieux sur la marche de la société, et sur l'état progressif de la civilisation sous chaque règne. D'ailleurs qui pourrait contester l'influence immense que les décisions de ces assemblées, composées d'hommes en général les plus sages et les plus éclairés de leur siècle, ont eue sur les usages et sur les mœurs, soit en prescrivant, soit en condamnant plusieurs actes qui ne tenaient pas seulement à la discipline ecclésiastique, mais

qui étaient communs à la masse des fidèles? Parmi ces actes, il en est de fort singuliers, et même de bizarres, qui, selon les temps et les lieux, donnaient à la société un aspect bien différent de celui qu'elle a maintenant. De là naît un contraste piquant avec nos mœurs actuelles; ce contraste nous a engagé à réunir un nombre choisi d'extraits que nous ont fournis les principaux conciles tenus depuis la monarchie jusqu'à la fin des croisades. Habitant la Bourgogne, nous avons regardé comme un devoir de n'omettre dans notre recueil aucun de ceux qui ont eu lieu dans cette province (1). Nous pourrons un jour publier ces extraits, mais en attendant nous allons donner une notice du second concile tenu à Mâcon vers la fin du sixième siècle. C'est un des plus remarquables, soit par quelques décisions préliminaires, soit par plusieurs de ses canons ou articles que la suite des temps a singulièrement modifiés, comme on le verra. Entrons dans les détails.

Le deuxième concile de Mâcon, tenu par ordre de Gon-

(1) Voici la liste chronologique de tous les conciles qui ont été tenus en Bourgogne :

1. Celui de Chalon-sur-Saône (*cabilonense*), I, en 579.
2. Celui de Mâcon (*Matisconense*), I, en 582.
3. Celui de Mâcon, II, le 23 octobre 585.
4. Celui d'Auxerre (*Altisiodorense*), vers 586.
5. Celui de Chalon-sur-Saône, II, le 25 octobre 644.
6. Celui d'Autun (*Augustodunense*), I, en 663.
7. Celui de Chalon-sur-Saône, III, en 813.
8. Celui de Chalon-sur-Saône, IV, en 886.
9. Celui de Chalon-sur-Saône, V, en 894.
10. Celui de Chalon-sur-Saône, VI, en 1063.
11. Celui d'Autun, II, en 1077.
12. Celui d'Autun, III, le 16 octobre 1094.
13. Celui de Chalon-sur-Saône, VII, le 12 juillet 1115.
14. Celui de Chalon-sur-Saône, VIII, le 2 février 1129.
15. Celui de Dijon, le 6 août 1199.

tran, roi de Bourgogne (1), s'est ouvert, le 23 octobre 585, sous la présidence de saint Prisque, archevêque de Lyon, ayant le titre de patriarche (2). Quarante-six évêques y ont assisté en personne, et vingt absents s'y sont fait représenter par leurs députés.

Le premier objet soumis à la discussion fut la mise en jugement de quelques évêques qui avaient suivi le parti d'un certain Gondebaud (3), aventurier, usurpateur, dont l'ambition, excitée par quelques séditieux, alla jusqu'à vouloir détrôner Gontran. Le concile prononça sur le sort de ces évêques; les uns furent déposés, comme Faustien de Dax, nommé évêque de cette ville par l'autorité de Gondebaud; d'autres furent soumis à quelques pénitences, et d'autres renvoyés. Mais celui qu'on traita le plus sévèrement, sans le déposer, fut Ursicin, évêque de Cahors, auquel on imposa une pénitence de trois ans, pendant laquelle il lui fut défendu de se faire la barbe et les cheveux, de manger de

(1) Gontran, né de Clotaire Ier, en 533, fut roi d'Orléans et de Bourgogne en 561; il résidait tantôt à Chalon-sur-Saône, tantôt à Lyon. Sa vie fut assez agitée; il eut plusieurs guerres à soutenir. Il mourut le 28 mars 593 avec la réputation d'un bon roi; il fut pieux, et, quoiqu'il ait fait quelques fautes assez graves, on l'a mis au rang des saints.

(2) Le titre de patriarche se donnait alors aux principaux métropolitains; et Lyon était la métropole la plus considérable du royaume de Gontran.

(3) Ce Gondebaud, qu'on appelle tantôt Goudovalde, tantôt Gondoalde, se disait fils de Clotaire Ier; on croit qu'il en était fils naturel, sans avoir jamais été reconnu. Il fut entraîné dans sa révolte par Gontran-Boson d'Austrasie, par le patrice Mummole de Bourgogne, et par Didier de Neustrie, qui conspirèrent en 582 contre le roi Gontran. Ce Goudebaud eut d'abord quelques succès dans sa révolte; il se fit même couronner roi de Bourgogne à Brive-la-Gaillarde. Mais bientôt il fut poursuivi et battu par Gontran. Il se retira, non pas devant Carcassonne, comme le disent quelques historiens, mais devant Saint-Bertrand-de-Comminge, où il fut perfidement assassiné au commencement de 585, par les séditieux qui avaient contribué à son couronnement.

la viande, de boire du vin, de célébrer la messe, d'ordonner des clercs, de bénir le chrême, et même de donner des eulogies (1). Du reste, on lui laissa l'administration de son diocèse, et il se soumit à cette pénitence avec la résignation la plus édifiante.

Après cette première affaire, en survint une autre d'un genre tout différent, et qu'on pourrait taxer de plaisanterie, si ce mot n'était pas déplacé en parlant des graves délibérations d'un concile. Quoiqu'il en soit, voici le fait : un évêque se leva et entreprit de prouver que la dénomination générique d'*homme* ne pouvait convenir à la *femme ;* il épuisa toutes les ressources de sa dialectique peu galante, toutes les subtilités de l'art du raisonnement, ou plutôt du sophisme, pour prouver que la femme forme, dans la masse du genre humain, une classe à part et bien inférieure à celle de l'homme. Mais on n'eut pas de peine à détruire ses arguments captieux, et on lui prouva par l'Ecriture, que le mot *homme* est également propre aux deux sexes, puisque le *Fils de Dieu* est nommé *Fils de l'homme,* quoiqu'il ne soit, par son humanité, que le fils de Marie (2). En défi-

(1) Ce mot vient du grec *eulogeô*, bénir, formé de *eu*, bien, et de *lego*, dire, bien dire ; il signifie choses bénites. Dans le principe, on nommait *eulogies* les gâteaux, les mets, les viandes que l'on envoyait à l'église pour être bénites. Mais depuis on a appliqué ce mot plus particulièrement au *pain bénit*. Dans les premiers siècles de l'Eglise, tous ceux qui assistaient au saint sacrifice participaient à la communion ; mais lorsque la pureté des mœurs et la piété eurent diminué parmi les chrétiens, on restreignit la communion sacramentelle à ceux qui s'y étaient préparés ; et pour conserver la mémoire de l'ancienne communion, qui était pour tous, on se contenta de distribuer à tous les assistants un *pain* ordinaire, bénit par un prêtre. Telle est l'origine du *pain bénit* qui se distribue encore aujourd'hui aux messes paroissiales.

(2) Voy. le tom. III de l'*Histoire de l'église gallicane*, par de Longueval. Nîmes, 1780, 18 vol. in-8°. — Il existe deux petits ouvrages assez recher-

nitive les dames sortirent saines et sauves de cette querelle d'allemand, de cette sorte de discussion dont la futilité était peu digne d'occuper une telle assemblée. Passons maintenant à la partie essentielle du concile, c'est-à-dire à quelques-uns de ses canons ou articles; et n'oublions pas de faire la part d'un siècle aussi reculé pour ceux qui pourront paraître assez singuliers.

Par le premier canon, il est enjoint à tous les fidèles de sanctifier le dimanche que l'on doit « passer à célébrer les « louanges de Dieu, et à prier dans l'église. » Il est défendu ce jour là de plaider et d'atteler des bœufs (1). Les punitions de ceux qui violeront la sainteté de ce jour, sont ainsi désignées : si c'est un avocat, il sera pour toujours chassé du barreau; *si causidicus fuerit, irreparabiliter causam omittet.* Si c'est un paysan ou un esclave, il sera condamné au *maximum* de la bastonnade; *si rusticus aut servus, gravioribus fustium ictibus verberabitur.* Si c'est un clerc ou un moine, il sera privé pendant six mois de la société de ses frères, c'est-à-dire excommunié; *si clericus aut monachus, mensibus sex a consortio suspendetur fratrum.* Le

chés, dont le fond est le même que celui de la discussion ridicule du concile de Mâcon, l'un est intitulé : *Disputatio perjucunda quâ anonymus (volens acidalius) probare nititur mulieres homines non esse.* Lipsiæ, 1595, in-4°, première édition; et l'autre a pour titre : *Fœmina non est homo, disputatio Francisci Hoellich.* Wittemb., 1688, in-4°. Nous avons sur ces deux badinages une notice historique trop étendue pour trouver place ici.

(1) Il paraît que, dans la suite, on avait pris cette dernière défense trop à la lettre, car, dans un concile tenu, le 11 juillet 755, à Ver ou Vern (château royal que le savant abbé Lebeuf place entre Paris et Compiègne), il est dit, au XIV° canon, que les pères du concile blâment l'opinion alors commune parmi le peuple « que, le jour de dimanche, il ne fallait pas se servir de che- « vaux, de bœufs ou de voitures pour voyager, ni préparer quoique ce fût « pour manger; » ce que les saints pères regardant comme des coutumes plutôt judaïques que chrétiennes.

concile recommande en outre, de passer en saintes veilles la nuit qui précède le dimanche, et de ne point dormir cette nuit-là, comme font ceux qui ne sont chrétiens que de nom ; *noctem quoque ipsam spiritualibus exigamus excubiis, nec dormiamus in eâ, quemadmodum dormitant qui nomine tenus christiani esse noscuntur, sed oremus....*

Par le quatrième canon, il est ordonné que tous les fidèles, hommes et femmes, fassent à l'autel, les jours de dimanche, une offrande de pain et de vin, sous peine d'anathème; *decernimus ut omnibus dominicis diebus altaris oblatio ab omnibus viris et mulieribus offeratur tam panis quam vini.*

Le cinquième canon enjoint et ordonne de payer la dîme de tous les fruits aux prêtres pour leur servir d'héritage (1).

Le sixième canon recommande au prêtre d'être à jeun pour célébrer le saint sacrifice; *decernimus ut nullus presbyter consertus cibo, aut crapulatus vino, sacrificia contrectare aut missas privatis festisque diebus concelebrare præsumat ;* puis on renouvelle un décret d'un concile d'Afrique, portant que « l'on ne célèbre la messe qu'à jeun, excepté le jour de la cène du Seigneur (2) ». On veut même que les enfants, à qui l'on donne trempées dans du vin les particules qui restent du sacrifice, soient à jeun; et pour les leur donner, on doit les amener à l'église les mercredis et les vendredis.

Le septième canon est relatif au droit d'asile dans les

(1) C'est le premier concile où la dîme soit spécifiée comme dette ; on la payait précédemment, mais elle était volontaire.

(1) *Ut sacramenta altaris non nisi a jejunis hominibus celebrantur, excepto uno die anniversario quo cœna Domini celebratur.* Cette exception du jour de la cène est remarquable, et démontre que ce jour là on célébrait la messe après le repas du soir pour mieux se conformer à l'institution du sacrement.

églises : on ne fera aucune violence à ceux qui se réfugient dans les églises, car il est bien juste que l'asile des lieux saints soit inviolable, puisque les princes de la terre ont ordonné que leurs statues servissent de refuge aux criminels.

Le onzième canon recommande à tous les prêtres et particulièrement aux évêques d'exercer l'hospitalité et d'en donner l'exemple à tous les fidèles.

Mais le treizième canon, relatif encore à cet objet, est assez notable. Les Pères ont cru devoir y parler des chiens et des éperviers, sorte d'animaux qu'il ne convient point à un prélat de nourrir chez lui : « Comme la maison de l'évêque, « dit le canon, est surtout destinée à exercer l'hospitalité « sans distinction de personnes, on n'y nourrira pas de « chiens, de peur que ceux qui y viennent chercher le « secours (demander la charité), ne soient mordus. La plus « sûre garde de la demeure d'un évêque doit consister dans « des chants religieux et non dans des aboiements de « chiens, dans de bonnes œuvres et non dans des morsures « dangereuses. Il est certain que là où l'on doit entendre « continuellement chanter les louanges du Seigneur, c'est « une monstruosité et une honte d'en faire la demeure de « chiens et d'éperviers. » *Putavimus congruum esse de canibus vel accipitribus aliqua statuere : volumus igitur quod episcopalis domus, quæ ad hoc Deo favente instituta est, ut sine personarum acceptione omnes in hospitalitate recipiat, canes non habeat ; ne forte hi qui in eâ miseriarum suarum levamen habere confidunt, dum infestorum canum morsibus laniantur, detrimentum versa vice suorum sustineant corporum. Custodienda est igitur episcopalis habitatio hymnis, non latratibus, operibus bonis, non morsibus vene-*

nosis. Ubi igitur Dei est assiduitas cantilenæ, monstrum est et dedecoris nota canes ibi vel accipitres habitare.

Dans le quinzième canon, on règle de la manière suivante les honneurs que les laïques doivent rendre aux ecclésiastiques : « Quand un laïque rencontre en chemin un clerc « qui est dans les ordres, il doit s'incliner devant lui par « une profonde révérence. Si le clerc et le laïque sont à « cheval, le laïque le saluera humblement en se découvrant « la tête. Mais si le clerc est à pied et le laïque à cheval, « celui-ci mettra pied à terre pour rendre les honneurs au « clerc qu'il rencontre, et s'il y manque, l'évêque pourra « lui interdire l'entrée de l'église aussi longtemps qu'il le « jugera à propos (1) ». *Statuimus ut si quis sæcularium quempiam clericorum honoratorum in itinere obvium habuerit, usque ad inferiorem gradum honoris veneranter, sicut condecet christianum, illi colla subdat* (2). *Et siquidem ille sæcularis equo vehitur, clericusque similiter, sæcularis galerum de capite auferat, et clerico sinceræ salutationis munus adhibeat. Si vero clericus pedes graditur, et sæcularis vehitur equo sublimis, illico ad terram defluat, et debitum honorem predicto clerico sinceræ caritatis exhibeat.... Qui vero hæc transgredi voluerit, ab ecclesiâ quam in suis ministris*

(1) Ce code de politesse, décrété par un concile, paraîtra sans doute un peu suranné dans ses détails; aussi ne l'exécute-t-on plus à la lettre, surtout depuis la Révolution.

(2) Voltaire a ainsi traduit ce passage : « Tout laïque qui rencontrera en chemin un prêtre ou un diacre lui présentera le cou pour s'appuyer... » Cette traduction nous paraît inexacte ; *Colla subdere* veut dire baisser la tête, saluer, et non pas présenter le cou. Le même traducteur, dans la phrase suivante, a ajouté aux mots : « Le laïque descendra de cheval, » ceux ci : « et ne remontera que lorsque l'ecclésiastique sera à une certaine distance. » Cela n'est point exprimé dans le texte. Mais Voltaire n'était pas fâché d'un peu charger le tableau.

deshonorat, quamdiu episcopus illius ecclesiæ voluerit, suspendatur.

Le seizième canon porte : « La femme d'un sous-diacre, « d'un acolyte ou d'un exorciste (1), s'il vient à mourir, ne « pourra se marier. Si elle le fait, qu'elle soit séparée de son » nouveau mari, et mise dans un couvent de filles, où elle « restera jusqu'à sa mort. » *Uxor subdiaconi vel exorcistæ, vel acolythi, mortuo illo, secundo se non audeat sociare matrimonio. Quod si fecerit, separetur, et in cœnobiis puellarum Dei tradatur, et ibidem usque ad exitum vitæ suæ permaneat.*

Par le dix-septième canon, il est défendu d'enterrer les morts sur des corps qui ne sont pas encore consumés, ou de les enterrer dans les sépulcres d'autrui sans la permission du propriétaire. Si cela s'est fait, on jettera hors du tombeau les corps superposés; les lois y autorisent.

Le dix-huitième canon exprime l'horreur de l'Eglise pour l'inceste; mais on se sert dans cet article d'expressions dont la traduction littérale se refuse à la délicatesse de notre langue : *Incestam copulationem catholica omnino detestatur atque abominatur ecclesia; et gravioribus pœnis eos afficere promittit, qui nativitatis suæ gradus libidinoso ardore*

(1) Il est question de mariages contractés avant l'ordination. — On a beaucoup parlé d'un concile tenu à Constantinople en 691, dont un canon permet aux sous-diacres, diacres et prêtres mariés (pour la première fois) avant leur ordination, de garder leurs femmes, etc., etc. Mais ce canon n'a point été reçu par l'église latine, quoiqu'en dise Anastase le bibliothécaire, qui prétend que les légats du pape eurent la faiblesse de souscrire les actes de ce concile. Il se trompe; leur souscription ne paraît dans aucun exemplaire de ces actes. L'empereur Justinien II les ayant envoyés au pape Sergius Ier, Sa Sainteté ne daigna pas même les lire. (Voyez l'*Art de vérifier les dates*, édition in-8°, tome III, p. 22.)

contemnentes in merda sua ut suès teterrimi convolvuntur.

Enfin, le dix-neuvième canon défend aux clercs d'assister au jugement et à l'exécution des criminels, triste genre de spectacle, qui pourtant semblait attirer quelques ecclésiastiques, car l'article commence ainsi : *Cognovimus etiam quosdam clericorum infrunitos ad forales reorum sententias accedere ; propterea prohibitionis eorum accessus hunc canonem protulimus....*

Tels sont les principaux canons du deuxième concile de Mâcon. Les particularités qu'ils renferment peuvent aider à soulever un petit coin du voile qui couvre encore l'état de la civilisation vers la fin du VIe siècle, et nous faire juger de la différence des usages de ces temps reculés avec les nôtres. Ces canons, qui sont en tout au nombre de vingt, ont été confirmés par une ordonnance du roi Gontran.

G. PEIGNOT.

(*Les deux Bourgognes*. 1836, p. 189-197.)

XXXV

QUELQUES ANECDOTES PLAISANTES

SUR UN ORIGINAL,

ESPÈCE D'AMATEUR DE LIVRES, DANS LES XVIe ET XVIIe SIÈCLES.

Il est fort présumable que le nom de Daniel Dumoustier n'a point franchi et ne franchira jamais les portes du Temple de mémoire élevé aux hommes célèbres par les Moreri, les Bayle, les Ladvocat, les Chaudon, les Feller, les Michaud et tant d'autres biographes présents et futurs; mais comme ce Dumoustier joignait le goût des livres à une certaine originalité de caractère, nous croyons pouvoir lui dresser un petit piédestal, proportionné à sa taille, dans le *Bulletin du Bibliophile*. Quelques facétieuses anecdotes recueillies dans certains mémoires sur ce singulier personnage feront sans doute excuser notre témérité.

Daniel Dumoustier, né vers 1570, a vu les règnes de Charles IX, de Henri III, de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV. C'était un petit homme, toujours en calotte à oreilles, bizarre dans son costume, dans sa manière de vivre et de parler, vif, malin, enclin aux femmes, libre en

propos (défaut alors assez commun, la langue n'étant pas encore épurée); mais, au demeurant, bonhomme, franc, loyal, ayant même, dit-on, de la vertu, et jouissant d'une certaine considération, qu'il devait tant à cet amalgame bizarre de diverses qualités qu'à un vrai talent pour un genre particulier de peinture, ou plutôt de dessin, dans lequel il excellait : c'était le portrait au crayon à trois couleurs ; son habileté dans cette partie lui valut la faveur d'être logé aux galeries du Louvre, comme artiste recommandable. Au surplus, il ne manquait pas d'instruction, il savait l'italien, l'espagnol, aimait à lire, et s'était composé une assez bonne bibliothèque, qui ajoutait encore à ce que son cabinet avait d'ailleurs de curieux. Ainsi sa personne, sa conversation, ses livres et son cabinet lui attiraient des visites et même des visites de personnes considérables.

C'était un original, avons-nous dit; on s'en apercevait dès l'abord de son logement au Louvre : au-dessus de la porte d'entrée était plantée une grosse paire de cornes, avec cette inscription : REGARDEZ LES VÔTRES, plaisanterie bouffonne, bien digne de cet homme. A peine entré dans son cabinet, on voyait écrit en gros caractères, au-dessus de sa bibliothèque : LE DIABLE EMPORTE LES EMPRUNTEURS DE LIVRES (1). Un des rayons de cette bibliothèque portait

(1) Il n'avait pas pris pour modèle le bon Grollier, né à Lyon en 1479, mort en 1565, qui avait inscrit sur la couverture de tous ses livres : JOAN GROLLIERI ET AMICORUM; et notez que tous les volumes de sa nombreuse bibliothèque étaient de choix et reliés avec un luxe inconnu jusqu'alors. — Etienne Jordan, né en 1702, mort en 1747, secrétaire et ami de Frédéric-le-Grand, avait adopté la même devise que Grollier : on lisait sur tous ses livres : STEPH. JORDANI ET AMICORUM.

Il faut cependant convenir que l'honorable procédé de ces messieurs a pu quelquefois leur être préjudiciable; car les emprunteurs ne se piquent pas

cette autre étiquette : TABLETTE DES SOTS. Un jour, le Père Arnoul, jésuite, confesseur du roi, rendant visite à Dumoustier, lui demanda qui étaient ces sots? — « Cherchez, lui répondit-il brusquement, et vous vous y trouverez. » Le bon Père n'alla pas plus loin; mais un autre jésuite l'y trouva effectivement, et s'enquit du motif qui avait fait placer son illustre confrère dans cette catégorie : — « C'est, lui répondit Dumoustier, parce qu'il a dit que Henri IV avait été nourri de biscuits d'acier. » Il faut avouer que l'hyperbole était un peu forte. Au reste, Dumoustier n'aimait pas les jésuites, et les médecins n'étaient pas mieux dans ses papiers, car il les appelait *les magnifiques bourreaux de la nature* (1).

Ce peintre goguenard ne se faisait aucun scrupule de quelques escroqueries en fait de livres; il était du nombre de ces gens à large conscience, qui s'imaginent que voler des livres n'est pas un vol, pourvu qu'on ne les revende pas : singulière morale! Il racontait lui-même qu'un jour il en agit ainsi à l'égard d'un libraire du Pont-Neuf. — « J'épiai, dit-il, le moment où cet homme n'était point

toujours de délicatesse, de soins et d'exactitude à rendre les livres qu'on leur prête. Le brusque Dumoustier en avait sans doute fait la triste expérience. Nous-mêmes nous pourrions fournir quelques preuves de ces petits désagréments, car nous avons reconnu plus d'une fois, pour notre propre compte, la vérité de ce distique de madame Campan :

Tel est le sort fâcheux de tout livre prêté,
Souvent il est perdu, toujours il est gâté.

(1) Nicolas Grollier de Servière, né à Lyon en 1500, mort en 1593, de la même famille que celui dont il est parlé dans la note précédente, paraît n'avoir pas été non plus grand partisan des médecins ni des avocats ; c'était un homme fort gai et fort sobre, qui, à l'âge de 93 ans, se fit l'épitaphe suivante : *Ci-gît qui a vécu longtemps, parce qu'il ne connut ni procès ni médecin.*

dans sa boutique, et je lui pris un livre que je cherchais depuis longtemps. » Charmant procédé, et qui donne une haute opinion de la délicatesse de ce singulier personnage, que l'on disait aimer la vertu! Cette vertu-là frise de près celle de Cartouche; mais s'il prenait sans façon des livres chez les autres, il ne se souciait nullement qu'on en agît de même chez lui; l'anecdote suivante en fait foi :

Le cardinal Barberin étant venu en France, en qualité de légat (1), eut la curiosité de visiter le cabinet de Dumoustier et Dumoustier lui-même. Son Eminence était accompagnée de monsignor Pamphilio, dataire et le premier de sa suite (c'est lui qui, depuis, a été pape sous le nom d'Innocent X). Monsignor Pamphilio voyant sur la table du peintre un exemplaire de l'*Histoire du concile de Trente* (par Fra Paolo), de la superbe édition de Londres (2), fit une plaisanterie qui lui attira une vive brusquerie de la part de notre original; il feignit de prendre le volume, et le mit sous sa robe pendant que Dumoustier causait avec le cardinal; mais le petit bonhomme, qui avait l'œil au guet, prit la chose au sérieux, et s'imaginant que monsignor le dataire, le croyant indigne de posséder un tel livre, voulait s'en emparer, son amour-propre entre en fureur, et, s'adressant au légat, il s'écrie : « Je suis extrê-

(1) Le cardinal François Barberin, neveu du pape Urbain VIII, est venu en France avec le titre de légat, au mois de mai 1625; il a quitté Paris le 22 septembre suivant. Dumoustier avait alors 56 ans.

(2) C'était l'édition ayant pour titre : *Istoria del concilio tridentino di Pietro suave Polano* (*Paolo Sarpi*). Londra, Billio, 1619, 1 vol. in-fol. Cette édition originale est encore recherchée, surtout les exemplaires en grand papier, qui sont rares. — La traduction française de l'histoire de ce concile, avec des notes, par le Courayer, Londres, 1736, 2 vol. in-fol., est estimée, et on la recherche comme bien préférable à celle d'Amsterdam, 1736, 2 vol. in-4°, et à celle d'Amsterdam (Paris, 1751), 3 vol. in-4°.

Digitized by Google

« mement obligé à Votre Eminence de l'honneur qu'elle « me fait, mais c'est une honte qu'elle ait des larrons dans « sa compagnie. » Puis, arrachant le livre de dessous la robe de Pamphilio, il prend monsignor par les épaules, le traite de bourguemestre de Sodome (1), et le pousse rudement hors de l'appartement. Cette aventure, qui fit beaucoup rire ces messieurs, prouve que Dumoustier ne se gênait nullement avec les grands ; c'est le privilége des fous et des originaux. Quand monsignor Pamphilio fut parvenu à la papauté (2), on dit à Dumoustier que Sa Sainteté l'excommunierait, et qu'il deviendrait noir comme du charbon. « Elle me fera plaisir, répondit-il, car je ne suis que trop blanc (3). » Ce propos justifierait assez ce que, dans le temps, on disait de notre original, qui était un catholique à gros grains. La licence de sa conversation, car il savait par cœur toutes les épigrammes libres, françaises et italiennes, viendrait encore à l'appui de cette accusation. On sait d'ailleurs qu'il avait étalé, dans un petit cabinet séparé, certaines gravures venant d'Italie, dont les sujets ont à jamais flétri la mémoire de leurs coupables auteurs (l'Arétin et Augustin Carrache).

Finissons par un trait qui confirmera ce que nous avons dit précédemment de l'originalité de cet homme vraiment singulier.

(1) Cette vile expression dénote bien toute la rudesse et la grossièreté dont le langage était encore empreint à cette époque ; elle dénote aussi que l'éducation de Dumoustier n'avait pas été des plus soignées.

(2) J.-B. Pamphilio, né à Rome le 7 mai 1574, cardinal le 6 juillet 1629, fut élu pape sous le nom d'Innocent X, le 15 septembre 1644, et couronné le 29 du même mois.

(3) Dumoustier avait alors 74 ans.

On raconte que Nicolas de Verdun, successeur d'Achille de Harlay dans la première présidence du parlement de Paris, désira un jour voir Dumoustier. Un des amis de celui-ci s'offrit de le mener à l'hôtel de Verdun : « Je ne « suis ni aveugle, ni enfant, répondit-il, j'irai bien tout « seul. » Il y va. Le président donnait audience à beaucoup de monde. Se trouvant fatigué, ce magistrat se plaignit d'un mal de tête, et se retira dans son cabinet. On fit sortir toute la compagnie. Dumoustier seul resta, malgré l'invitation générale : « Je veux, dit-il, parler à M. le premier pré- « sident, qui a désiré me voir; qu'on m'annonce, je suis « Dumoustier. » On l'annonce, la porte du cabinet s'ouvre, il entre. A peine est-il introduit, que le président, voyant ce petit homme, lui dit : « Vous, Monsieur Dumoustier! « voilà, ma foi, un homme de bonne mine pour être M. Du- « moustier! » Celui-ci regarde si personne ne pouvait l'entendre, puis, s'approchant du grave magistrat : « J'ai, ma « foi! meilleure mine pour Dumoustier, lui dit-il, que vous « pour premier président. » (Il est à noter que M. de Verdun avait la bouche de travers.) « Ah! cette fois là, reprit « le président, je reconnais que c'est vous; prenez un « siége. » Dumoustier prend un siége; la conversation s'engage, et elle dura deux heures entre ces deux messieurs, sur le ton le plus familier.

On pourrait citer beaucoup d'autres traits bizarres de cette espèce de Diogène; mais à travers tout cela, il ne négligeait pas ses intérêts. Tous les portraits que faisait ce dessinateur étaient toujours en beau : « Ces gens-là, disait- « il, sont tellement sots, qu'ils croient bonnement être « comme je les fais, et ils m'en paient mieux. »

Ce singulier personnage est mort en 1651, âgé de quatre-vingt-un ans. Il paraît avoir eu une existence assez agréable, quoique, pendant sa longue carrière, il ait vu toutes les horreurs de la Ligue, et qu'il ait fini avec la petite pièce, c'est-à-dire avec la Fronde, autre jonglerie révolutionnaire de haut bord et de petite dimension, qui s'est terminée, comme tout se terminait alors en France, *id est*, par des chansons.

G. P.

(*Bulletin du Bibliophile*. Paris, Techener, sept. 1836, n° 7, 2e série, p. 251-254.)

XXXVI

NOUVEAU RENSEIGNEMENT

SUR LA DATE DE L'INTRODUCTION DE L'IMPRIMERIE EN AMÉRIQUE

L'ouvrage le plus spécial à consulter sur l'histoire de l'imprimerie en Amérique est, sans contredit, le suivant : *The history of printing in America, with a biography of printers and an account of new-papers; to which in prefixed a consice view of the discovery and progress of the art in other parts of the world, by Isahia Thomas Worcester*, 1810, 2 vol. in-8°, et cependant il est singulier qu'on ne trouve pas dans cette histoire, ni dans aucun autre livre de bibliographie, l'indication et la date précise de l'introduction de l'imprimerie en Amérique, ni l'annonce du premier livre qui y a été imprimé.

Rich, dans son *Catalogue* de 1832, a cité une *Doctrine chrétienne* de 1544, comme premier monument de typographie américaine.

Cotton, dans son *Dictionnaire typographique*, a présenté comme tel un *Recueil d'ordonnances*, imprimé en 1567.

M. Isa. Thomas, tome II de l'ouvrage cité plus haut,

Digitized by Google

page 510; M. Brunet, tome II du *Manuel*, page 504, et M. Horne, *Introduction to the study of bibliography*, tome I, page 210, regardent, comme le plus ancien livre qui ait été imprimé en Amérique, le *Vocabulario en langua castellana y mexicana*, du R. P. de Molina. *Mexico*, 1571, 2 part. in-fol.; et pourtant aucun des trois ouvrages cités par ces divers auteurs n'a de droits à la priorité typographique en Amérique. Où trouverons-nous donc la solution de cette question? Il paraît qu'elle est clairement énoncée dans le *Theatro ecclesiastico de las Indias occidentales*, par G.-E. Gonzales de Avila, où l'auteur dit, tome I, pag. 23 : « En 1532, le vice-roi D. Juan de Mendoça introduisit l'im- « primerie à Mexico. Le premier imprimeur fut Jean « Pablos, et le premier ouvrage qu'il publia fut l'*Echelle* « *céleste*, de Fr.-Jean Climaque, traduit en espagnol par « Fr.-Juan de la Malema, religieux dominicain. »

Ce ne serait donc point en 1544, ni en 1567, ni en 1571 que l'imprimerie aurait été introduite en Amérique, mais bien en 1532, grâce au vice-roi J. de Mendoça et à J. Pablos, premier imprimeur qu'il y attira.

Ces détails sont puisés dans le *Catalogue de la vente de la bibliothèque de feu M. de Canasar*. Paris, Merlin, 1835, in-8°, à l'article 343, où est annoncé un bel exemplaire du *Vocabulario castell. et mexic. de Molina*, mentionné ci-dessus; cet exemplaire, bien conditionné, rel. en cuir de Russie, a été porté à cette vente à la somme de 458 francs.

Nous ne nous serions point occupé de cette notice si les renseignements qu'elle renferme eussent été déposés ailleurs que dans un catalogue de vente, si sujet à être égaré et détruit; mais ils nous ont paru assez importants pour

mériter une note de *sauveté* dans le Bulletin. Reste maintenant à savoir s'ils sont fondés en véracité et en exactitude; c'est ce que nous ne décidons pas, mais nous nous plaisons à le croire, jusqu'au moment où quelque savant bibliologue jettera un nouveau rayon de lumière sur cet objet, assez obscur, comme tout ce qui tient au berceau de l'imprimerie dans diverses localités, même dans le chef-lieu, sur lequel encore aujourd'hui on a bien de la peine d'être d'accord.

G. P.

(*Bulletin du Bibliophile*, Décembre 1836, n° 10, 2e série, p. 332-333.)

Digitized by Google

XXXVII

SYNODE TENU A AUXERRE

EN 578.

Ce synode, tenu par Saint-Aunaire, évêque d'Auxerre qui y convoqua les prêtres et abbés de son diocèse, renferme quarante-cinq canons ou articles, dont la plupart sont curieux en ce qu'ils donnent une idée de la discipline, des mœurs et des usages de ces temps reculés, si différents des nôtres. Nous nous bornerons aux plus saillants.

Article I. « Il est défendu de se déguiser le 1er janvier en vache ou en cerf (1), ou de donner des étrennes diabo-

(1) Il y a dans le texte : *Cervulo vel vetula facere*. On sait que *vetula* est souvent écrit dans les anciens livres pour *vitula*, et que *vitula* signifie génisse ou vache ; mais le sens de ces mots n'en serait pas moins obscur, si l'on ne savait d'ailleurs que les mascarades des payens et de quelques mauvais chrétiens, au premier jour de janvier, consistaient, dans les premiers siècles du christianisme, à se déguiser en divers animaux, tels que cerf, vache, etc. Un ancien pénitentiel, tiré d'un manuscrit d'Angers, marque trois ans de pénitence pour ces ridicules mascarades : *Si quis*, dit-il, *calendis januariis in vitula vel cervulo vadet, tribus annis pœniteat*. C'est à cause de ces superstitions que, dans un ancien *ordo* romain, on trouve, au premier janvier, une messe pour demander à Dieu l'extirpation de l'idolâtrie, *ad prohibendum ab idolis*. (Au reste, voyez une lettre de l'abbé Lebeuf, sur le *cervulus* et le *vetula*, dans son *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'histoire de France*, etc. Paris, 1738, 2 vol. in-12, tom. I, pp. 294-308.)

liques; mais on peut ce jour-là se rendre service les uns aux autres comme dans tout autre jour de l'année (1). »

Art. II. « Tous les prêtres enverront, avant l'Epiphanie, savoir quel jour commence le carême, et l'annonceront au peuple le jour de cette fête. »

Art. III. « Il n'est pas permis de s'assembler dans les maisons particulières (2) pour célébrer les veilles des fêtes, ni d'acquitter des vœux à des buissons, à des arbres, ou à des fontaines, ou de faire des figures de pieds et d'hommes avec du linge (3); il faut donner ce qu'on a voué aux pauvres, ou à la matricule (qui les nourrit). »

Art. IV. « Il est défendu de consulter les sorciers, les augures, les devins, les sorts des saints ou les divinations qu'on exerçait avec du bois ou du pain. »

(1) Pour entendre cette dernière phrase, il faut savoir que, par une superstition payenne qui existait alors et dont on retrouve encore des traces au huitième siècle, on n'osait rien prêter à son voisin le premier jour de l'an, pas même lui donner du feu; mais chacun mettait à sa porte des tables chargées de viandes pour les passants. C'est sans doute ce qu'on nomme ici des étrennes diaboliques. Tout cela a disparu, excepté les mascarades; et encore, depuis la Révolution, elles ont beaucoup perdu de leur activité et de leur éclat.

(2) Le texte porte : *Non licet compensos facere.* Que signifie ce *compensos?* Les uns prétendent que ce mot exprime les assemblées que les femmes faisaient le soir pour filer ensemble, ce qu'on appelait, en Bourguignon, les écraignes. *Pensum* est, en effet, la tâche de laine qu'on donnait aux femmes pour filer; mais *compensum* ou *compensos facere*, pourrait signifier « faire ensemble sa tâche, filer ensemble. » D'autres, au contraire, croient que *compensum* est une offrande, ainsi nommée, parce que plusieurs y contribuaient. Le P. Lecointe a tranché la difficulté en mettant *conventu* au lieu de *compensos*. Il rentre dans le premier sens, et ne prend pas la peine d'en prévenir.

(3) On lit dans le texte : *Pede et homine lineo.* Fleury, historien ecclésiastique, a lu *ligneo*, qu'il traduit par « des pieds de bois; » et cependant toutes les éditions portent *lineo*. Un sermon de saint Eloi nous apprend que l'on plaçait ces figures de pieds sur les grands chemins; notre synode d'Auxerre n'en fait pas mention comme le prétend Fleury.

Art. V. « Il faut absolument empêcher les veilles en l'honneur de saint Martin (1) ».

Art. VI. « Les prêtres iront chercher le saint chrême après la mi-carême, et ceux qui ne pourront y aller eux-mêmes y enverront leur archidiacre ou archi-sous-diacre (2). Ils le porteront respectueusement, comme on fait les reliques des saints, dans un vase destiné à cet usage et enveloppé d'un linge (3). »

Art. VII. « A la mi-mai, tous les prêtres viendront dans la ville au synode; et tous les abbés, le 1er novembre. »

Art. VIII. « Défense d'offrir à l'autel du vin assaisonné de miel, ou quelque autre boisson que du vin mélangé d'eau, parce que ce serait un grand péché que d'offrir autre chose pour la consécration du sang du Seigneur. »

Art. IX. « Il faut empêcher les laïques de danser dans l'église, d'y faire chanter des chansons à des filles, ou d'y donner des festins (4). »

(1) C'est sans doute parce que les réjouissances qu'on y faisait avaient déjà dégénéré en abus. Ces réjouissances avaient particulièrement pour base la dégustation du vin nouveau. Saint Martin fut longtemps honoré comme le patron des buveurs. Sa fête était célébrée en France par des danses, des repas, etc. On le représentait alors recevant une coupe des mains de l'empereur Maxime. (Voyez nos *Recherches sur la Philotésie*, 1835, in-8°, p. 23.)

(2) C'est la première fois que l'on voit mentionnée la qualité d'archi-sous-diacre.

(3) Ce canon semble annoncer que le saint chrême se faisait alors à la mi-carême dans l'église d'Auxerre.

Le premier concile de Tolède déclare qu'il est permis à l'évêque de faire le saint chrême quelque jour que ce soit. Il y a cependant fort longtemps que l'Eglise paraît avoir choisi le jeudi saint pour cette cérémonie, et l'évêque disait ce jour-là trois messes qui sont rapportées dans d'anciens sacramentaires, la première pour la réconciliation des pénitents, la seconde pour la bénédiction du chrême, et la troisième du jour, laquelle se disait le soir, en mémoire de la Cène.

(4) On voit, par ce canon, à quel point était portée la profanation des

Art. X. « Défense de dire en un jour deux messes sur le même autel, et surtout défense à un prêtre de dire la messe sur un autel le même jour que l'évêque l'y aura dite (1). »

Art. XI. « Défense de boire et de manger la veille de Pâques après minuit ; il faut la célébrer aussi bien que la veille de Noël et des autres solennités, jusqu'à la deuxième heure, c'est-à-dire jusque à environ sept heures du matin. »

Art. XII, XIII. « Défense de donner l'eucharistie (2), ou le baiser aux morts, d'envelopper leurs corps des voiles qui servent à l'autel. Il n'est pas même permis au diacre de s'envelopper les épaules de ces voiles. »

Art. XIV, XV, XVI. « Défense d'enterrer dans le baptistère, de mettre un mort sur un mort (3), c'est-à-dire d'enterrer l'un sur l'autre dans le même tombeau ; d'atteler les bœufs le dimanche, ou de faire d'autres travaux que ceux qui sont marqués par les canons. »

lieux saints; plusieurs siècles après ils n'étaient guère plus respectés, comme l'attestent la célébration de la fête des fous, celle de l'enterrement, de l'*alleluya*, etc.

(1) Cet article prouve que les messes n'étaient pas alors très fréquentes.

(2) On donnait quelquefois l'eucharistie aux morts, ou du moins on la mettait avec eux dans le tombeau; mais cela fut défendu par le troisième concile de Carthage et par celui de Tulle. On rapporte que saint Benoît fit mettre l'eucharistie sur le cadavre d'un moine, que la terre revomissait de son sein. Ce fait sent bien la légende dorée.

(3) Quand on enterrait deux corps dans le même tombeau, on avait grand soin de ne pas les mettre l'un sur l'autre, mais à côté l'un de l'autre. Grutter rapporte une assez plaisante épitaphe d'un ancien chrétien qui ordonna qu'on l'enterrât seul, afin qu'au jour du jugement il pût sortir plus facilement de son tombeau :

Solus cur sim quæris?
Ut in censorio die
Sine impedimento facilius
Resurgam.

Art. XVII. « On ne recevra pas d'offrande pour ceux qui se sont procuré volontairement la mort (les suicides). »

Art. XVIII. « On ne baptisera qu'à Pâques, même les enfants (1), excepté dans le danger de mort. »

Art. XIX. « Il n'est pas permis aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres d'officier à la messe, ni même d'y assister, s'ils ne sont à jeun (2). »

Art. XX, XXI. « Si l'archiprêtre n'avertit pas l'évêque ou l'archidiacre des fautes qu'il saura avoir été commises contre la continence par les prêtres, les diacres et les sous-diacres, il demeurera excommunié un an, et les coupables seront déposés. »

Art. XXII. « Il n'est point permis à la veuve d'un prêtre, d'un diacre ou d'un sous-diacre de se remarier. »

Art. XXIII. « Si un moine commet un adultère (3) ou un larcin, ou qu'il possède quelque chose en propriété, l'abbé qui ne le châtiera pas, ou qui ne le déférera pas à l'évêque ou à l'archidiacre, sera enfermé un an dans un autre monastère pour y faire pénitence. »

Art. XXIV, XXV. « Défense aux abbés et aux moines d'aller aux noces et d'être parrains. »

Art. XXVI. « L'abbé qui permettra à une femme d'entrer

(1) Cet article prouve qu'on baptisait alors beaucoup d'adultes qui passaient du paganisme au christianisme, et qu'on voulait donner plus d'importance à la cérémonie du baptême en la réunissant à la solennité de Pâques. D'ailleurs le baptême est une espèce de résurrection de l'âme, qu'on croyait devoir faire coïncider avec l'anniversaire de la résurrection du Sauveur. Cependant on baptisait encore à la Pentecôte, quelquefois à Noël et même à la Saint-Jean. Le roi Childebert a été baptisé à la Pentecôte.

(2) Il faut inférer de cet article que tous les ministres de l'autel, c'est-à-dire tous ceux qui officiaient à la messe, communiaient avec le célébrant.

(3) Le mot *adultère* se prend souvent dans les statuts des conciles pour la simple fornication ou pour l'inceste.

dans son monastère sera enfermé trois mois dans un autre monastère pour y jeûner au pain et à l'eau. »

Art. XXVII, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, XXXII. « Il n'est pas permis à qui que ce soit d'épouser sa belle-mère, ni sa belle-fille, ni la veuve de son frère ou de son oncle, ni la sœur de sa femme défunte, non plus qu'une cousine germaine ou issue de germain. »

Art. XXXIII, XXXIV. « Défense aux prêtres et aux diacres d'assister à un jugement de mort ou d'être présents lorsqu'on donne la torture aux criminels. »

Art. XXXV, XXXVI, XXXVII. « Il n'est pas permis à une femme, lorsqu'elle approche de la sainte table, de recevoir l'eucharistie dans la main nue (1), ou de toucher la palle du Seigneur, c'est-à-dire le corporal. »

(1) On recevait donc encore alors l'eucharistie dans la main, que les hommes avaient nue, et les femmes couvertes d'un linge.

On voit cet usage bien marqué dans un sermon attribué à saint Augustin et qu'on croit être de saint Césaire. « Tous les hommes, dit cet auteur, quand ils doivent approcher de l'autel, lavent leurs mains; et les femmes présentent des linges blancs pour y recevoir le corps de Jésus-Christ. »

Il paraîtrait que cet usage n'existait plus dans les XIIe et XIIIe siècles, époque où remonte la première composition du *Mystère de la sainte hostie*, dans lequel on voit la femme du juif engager la jeune emprunteuse à aller communier et à soustraire l'hostie pour la livrer à son mari, qui projette secrètement de la mutiler à coups de canif. La juive dit donc à la jeune fille, qui résistait à sa proposition :

Bien es folle d'estre si ferme
En ta loi chestive, méchante;
Reçoi l'hostie en ta bouche,
Et de la langue point n'y touche,
Et la metz après en ta main,
Ou tu la mettras en ton sein;
Et t'en reviens bien coiement;
On n'en saura rien nullement.....

Il est donc évident que, dès ces siècles reculés, on ne recevait plus l'hostie dans la main, mais dans la bouche, ainsi que cela se pratique dans toute la catholicité.

Art. XXXVIII, XXXIX, XL. « Il n'est pas permis aux prêtres et aux diacres de chanter ou danser dans un festin. »

Art. XLI, XLII. « Les femmes, quand elles communient, doivent avoir leur dominical (1), c'est-à-dire un voile sur la tête, ainsi nommé, parce qu'on le portait les dimanches. Celle qui ne l'aura pas attendra au dimanche suivant pour communier. »

Art. XLIII. « Un juge, ou quelque autre laïque que ce soit, qui fera quelque chose au préjudice d'un clerc sans l'aveu de l'évêque, ou de l'archidiacre, ou de l'archiprêtre, sera excommunié pendant un an. »

Art. XLIV. « Les laïques qui, par contumace, refuseraient d'écouter les avertissements de leur archiprêtre, seront excommuniés, et de plus paieront l'amende que le roi a ordonnée (2). »

Art. XLV. « Quiconque ne gardera pas ces statuts, ou négligera d'avertir l'évêque de leur infraction, sera excommunié pendant un an. »

Tels sont les principaux règlements du synode d'Auxerre,

(1) Il est bien démontré par un canon d'un ancien livre pénitentiel que le mot *dominica* signifie un voile sur la tête, et non un linge dans la main, comme a traduit l'historien Fleury. Voici les termes de ce canon : *Si mulier communicans dominicale suum super caput non habuerit, usque ad alium diem dominicum non communicet.*

Il était possible que les femmes tinssent un bout de ce voile dans la main pour y recevoir l'eucharistie, mais ce n'est point là ce que ce synode ordonne ici; il avait déjà marqué dans un canon précédent que les femmes ne doivent pas recevoir l'eucharistie dans la main nue; il veut, dans celui-ci, que, pour approcher de la sainte table avec plus de modestie et de respect, elles aient un voile sur la tête.

(2) Il paraît qu'on avait été contraint de joindre quelquefois à l'excommunication des amendes pécuniaires par l'autorité du prince. Cela donnerait à penser que l'on commençait à mépriser les censures ecclésiastiques. Leur multiplicité pouvait avoir produit cet effet.

qui fut souscrit par l'évêque (saint Aunaire), par trente-quatre prêtres, par trois diacres, dont l'un souscrit pour un prêtre absent, et par sept abbés, ce qui démontre qu'il y avait alors sept abbayes d'hommes dans le diocèse d'Auxerre.

C'est sous le règne de Gontran que se tint ce synode, et c'est vers ce temps que mourut la jeune épouse de ce prince, la belle Austrichilde, qui, furieuse de quitter la vie à la fleur de son âge, s'en prit à ses médecins, et supplia son royal époux de les faire périr aussitôt après sa mort. Gontran, quoique passant pour un prince humain et religieux, eut la faiblesse de le promettre et la cruauté de tenir sa parole. En effet, dès qu'il eut rendu les derniers devoirs à la reine, il fit périr Nicolas et Donat, qui l'avaient traitée dans sa maladie, maladie bien nouvelle alors en Europe, car, selon le docteur Paulet, c'était la petite-vérole. Est-ce cet acte de barbarie qui fit pour toujours renoncer Gontran au mariage? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne voulut plus se remarier, et sans doute la Faculté reprit un peu courage pour revenir à la cour.

G. P.

(*Revue de la Côte-d'Or et de l'ancienne Bourgogne*. 1836, tome II, p. 379-386.)

XXXVIII

DU GOUVERNEMENT FÉODAL,

DE LA PRESTATION DE FOI ET HOMMAGE,

DE LA RÉUNION DES GRANDS FIEFS A LA COURONNE.

La prestation de foi et hommage, seul objet que nous avions d'abord en vue, était, dans le moyen âge, un acte solennel qui tenait au gouvernement féodal, comme la pierre et le ciment tiennent à la construction d'un édifice, c'est-à-dire qu'il en était l'âme et la force. Le cérémonial qui s'observait dans cet acte offrant des particularités assez singulières, nous avons cru pouvoir en former un petit tableau pittoresque d'autant plus curieux qu'on y trouvera un contraste piquant entre les formalités pointilleuses de ces siècles reculés et notre manière simple d'agir dans le siècle présent. Mais comme cet acte est identique avec la féodalité, il nous a semblé qu'il était à propos d'exposer d'abord ce que c'est que le gouvernement féodal. Nous le ferons en peu de mots, quoique nous nous proposions de le suivre dans ses phases essentielles, c'est-à-dire de parler de ses commencements, de sa durée et de sa fin. Ensuite nous

passerons au cérémonial de la prestation de foi et hommage, et nous en citerons plusieurs actes, dont quelques-uns ont eu lieu en Bourgogne; puis, nous terminerons par la liste chronologique de la réunion des grands fiefs à la couronne; de sorte que ce travail offrira en peu de pages un petit résumé historique de la féodalité et de ses plus curieux usages.

I

DU GOUVERNEMENT FÉODAL.

Rien de plus incertain, de plus obscur que l'origine du gouvernement féodal : les uns le reportent au droit romain; d'autres l'attribuent aux Francs, dès le temps où ils habitaient encore la Souabe et la Franconie, c'est-à-dire avant leur entrée dans les Gaules; enfin il en est qui parlent de chartes, de donations d'anciens fiefs, faites à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, par Childebert Ier, fils de Clovis; ce qui ferait remonter la féodalité au berceau de la monarchie. Nous pensons, avec les écrivains les plus judicieux, que ces diverses opinions sont très hasardées, et que placer l'origine en question au temps de Charles-Martel, c'est déjà lui donner une antiquité assez honorable. Les événements historiques du temps semblent rendre cette dernière opinion très plausible.

Charles-Martel, duc des Français, vaillant guerrier, ne porta jamais la couronne, mais il exerça, de 718 à 737, l'autorité suprême dans toute sa plénitude, sous les fantômes de rois Clotaire IV et Thierry IV. Bien plus, à la

mort de ce dernier, arrivée en 737, il ne daigna pas même le remplacer par un autre simulacre de roi ; de sorte que le trône resta vacant sous la propre domination de ce duc des Français, pendant les quatre dernières années de sa vie, c'est-à-dire de 737 à 741.

Ce prince sans couronne, mais roi de fait, toujours favorisé de la fortune pendant sa longue carrière militaire, sentit la nécessité de s'attacher les chefs de ses guerriers en les récompensant des services qu'ils lui avaient rendus. En conséquence il institua en leur faveur des bénéfices, c'est-à-dire des concessions de terres, à condition que les nouveaux possesseurs seraient tenus de lui garder la fidélité qu'ils lui jureraient en acceptant ces témoignages de son estime et de sa reconnaissance. Telle est l'aurore de la féodalité. Ces bénéfices n'étaient d'abord qu'à vie, mais Charles le Chauve (1) les rendit héréditaires, et ils prirent alors le nom de fiefs (2).

Tous ceux qui par la suite tinrent ainsi des fiefs du roi, furent ses vassaux (3) directs qui le reconnurent pour leur

(1) Né à Francfort, le 15 mai 823, de Louis le Débonnaire et de Judith, sa seconde femme, il régna de 840 à 877, époque de sa mort, ayant été empoisonné par Sédicias, médecin juif, son favori, qui n'est pas le seul qui soit descendu de la race de Judas.

(2) Le mot FIEF (*feodum*, *feudum*), vient de la racine franke *feh* ou *feod*, qui signifie toute espèce de propriété mobilière, comme les troupeaux, l'argent, et par extension, le revenu, la solde militaire, puis enfin un bien que l'on possédait à titre de récompense pour services rendus à la guerre. *Feh*-od veut dire littéralement *propriété-solde*. (THIERRY, *Lettres sur l'histoire de France*.)

(3) *Vassaux*, *vassal*, ces mots signifiaient une personne qui, possédant un fief relevant d'une terre plus considérable par sa dignité, et qui, par cette raison, devait au seigneur suzerain et au grand feudataire foi et hommage, et des droits suivant les différentes coutumes. Il n'y avait en France que le roi qui ne fût point vassal; tous ses sujets étaient médiatement ou immédiate-

seigneur ou suzerain (1); car on appela suzeraineté la supériorité de celui qui donnait des terres en fief. Ces vassaux directs du roi étaient tenus de lui faire foi et hommage de leurs fiefs, de lui rester fidèles et de le suivre à la guerre; autrement, ils étaient cités au tribunal du roi leur suzerain, et condamnés à perdre leurs fiefs.

Ces vassaux cédèrent, à leur tour, en fief, à des nobles moins riches qu'eux, soit des terres de leur patrimoine, soit une partie de celles qu'ils avaient reçues du roi. Ils furent donc suzerains et eurent des vassaux.

Les seigneurs les plus puissants prirent le titre de duc, qui était fort ancien, et donnèrent aux provinces dont ils s'emparèrent à titre de fief, le nom de duché. C'est ainsi que se formèrent les grands fiefs appelés duchés de Normandie, de Bretagne, d'Aquitaine, de Bourgogne, de France. etc. Ce dernier comprenait seulement la province que l'on a appelée depuis l'île-de France. Ceux qui relevèrent des ducs par inféodation, se nommèrent comtes, marquis : il y eut donc des comtés, des marquisats. Quelques-uns de ceux qui les possédaient agrandirent leur suzeraineté en forçant, par la voie des armes, d'autres comtes leurs voisins à relever d'eux et à devenir leurs vassaux, quoiqu'ils fussent égaux d'origine. On appela vicomtes et barons les seigneurs du second ordre qui relevaient immédiatement, par sous-inféodation, d'un suzerain dont la seigneurie s'étendait sur toute une province, et qui était ordinairement ou un duc

ment ses vassaux. Cujas et, après lui, Ménage prétendent que le mot vassal vient du latin *vassus*, qui a été fait de *gesse*, *gessus*, ancien mot gaulois qui signifiait *compagnon d'armes*.

(1) *Suzerain* signifie possesseur de fief ; Cujas et Pasquier dérivent ce mot de *cæsarianus*, qui, sans doute, veut dire *ayant autorité supérieure*.

ou un comte. Les vassaux de ces barons n'eurent aucun titre de dignité; on trouve cependant des subalternes de ces barons, ayant le titre de capitaines; et c'est ainsi que s'établit la hiérarchie féodale, composée d'une chaîne dont tous les anneaux, depuis le premier tenant au trône, jusqu'au dernier, celui du moindre suzerain, étaient cimentés par le serment de fidélité, c'est-à-dire par l'acte de foi et hommage. En général tout possesseur de fief avait puissance et autorité sur les hommes roturiers ou vilains domiciliés dans son fief et qu'il appelait ses sujets. La féodalité forma donc un réseau d'obligations, qui descendant du roi jusqu'au dernier sujet, enveloppa toute la nation.

Ce nouvel ordre de choses aurait pu subsister continuellement sans la faiblesse des derniers rois de la seconde race, et sans la puissance exorbitante et égale à l'autorité royale que s'arrogèrent les grands vassaux, qui ne tardèrent pas à se rendre indépendants du roi. Il en résulta que ce gouvernement devint le plus monstrueux, le plus nuisible à la monarchie, et le plus oppressif pour le peuple (1). Il était impossible qu'il durât toujours avec de tels éléments d'indépendance, de tyrannie et de rivalité parmi les grands. Aussi il commença à recevoir quelques atteintes dès les

(1) Dans le Xe siècle, les habitants des campagnes étaient très malheureux : l'ignorance était si grande et les mœurs d'une barbarie si révolante, qu'on ne trouva pas de moyen plus propre à en arrêter les progrès que de multiplier les croix dans les champs et sur les grands chemins pour servir d'asile aux malheureux paysans. On voyait des nobles (indignes de ce nom) qui, pour charmer leur ennui et pour exercer un courage brutal, couraient à toutes brides sur les cultivateurs comme sur des bêtes fauves; mais, si ces infortunés pouvaient atteindre le signe sacré du saint et l'embrasser, la férocité de leurs bourreaux expirait à ce terme dans la crainte des vengeances divines. *Voy. Abrégé chronolog. du diocèse et des évêques de Langres* (par M. l'abbé Mathieu, 1808, in-8°, p. 301).

Digitized by Google

premiers temps des rois de la troisième race. Louis VI, dit le Gros (qui régna de 1108 à 1137), lui porta le premier coup en établissant les communes, c'est-à-dire en autorisant des associations de bourgeois d'une même ville en corps de communauté sous un maire et des échevins et en accordant aux serfs le droit de s'affranchir (1). Philippe-Auguste (qui régna de 1180 à 1223), en prenant des troupes à sa solde et en confisquant les domaines de Jean-sans-Terre, situés en France, qui relevaient du duché de Normandie, porta le second coup au régime féodal. Son successeur Louis VIII, dit Cœur-de-Lion, qui n'occupa le trône que trois ans, signala le commencement de son règne par l'affranchissement des serfs dont il y avait encore grand nombre en France. Son fils, saint Louis (IX du nom, qui régna de 1226 à 1270), porta un nouveau coup à la féodalité, en affaiblissant l'importance des justices seigneuriales, par des ordonnances aussi judicieuses qu'habilement conçues (2). Philippe IV, dit le Bel (roi de 1285 à 1314), acheva pour ainsi dire, d'anéantir le gouvernement féodal, en défendant à ses vassaux de s'armer les uns contre les autres, en

(1) Il est certain qu'il procura au peuple une liberté inconnue jusqu'alors; dans ces anciens temps, il n'y avait de personnes libres que les ecclésiastiques et les gens d'épée. Les autres habitants des villes, bourgs ou villages étaient tous plus ou moins esclaves. Les uns appelés serfs (*servi*) étaient attachés à la glèbe, c'est-à-dire à la terre, à l'héritage; on les vendait avec le fonds; ils ne pouvaient ni se marier, ni changer de demeure ou profession sans l'agrément du maître, ni acquérir qu'à son profit. Les autres, nommés hommes de puissance (*potestatis*), devaient seulement payer au seigneur un certain droit, ou faire des corvées pour lui.

(2) Quant à ce qui regarde les habitants de la campagne, les choses étaient déjà améliorées sous ce règne, même pour les objets qui ne ressortaient pas de la justice immédiate du roi.

Nous trouvons, qu'en 1235, Guigues, comte de Tonnerre, et Mahaud, son

ordonnant que ses monnaies auraient cours dans les fiefs même des barons, et en leur interdisant la fabrication des espèces d'or et d'argent. Enfin Charles IV, dit le Bel (qui régna de 1322 à 1328), porta le dernier coup au régime en question, en achetant en 1325 des seigneurs le droit qu'ils avaient de battre monnaie, et les ateliers dont ils se servaient pour les fabriquer.

Ajoutons à cela que les réunions successives des grands fiefs à la couronne, que l'on peut regarder comme le chef-d'œuvre de la politique de nos rois, démembrèrent insensiblement le gouvernement féodal et le firent enfin disparaître. Il ne restait plus que quatre grands vassaux, les ducs de Bourgogne, d'Aquitaine, de Bretagne et le comte de Flandre, qui furent assez puissants pour résister aux mesures qu'avait cru devoir prendre l'autorité royale dans son propre intérêt et dans celui de la monarchie. Ces quatre grands vassaux ne reconnaissaient dans le roi que la simple supériorité de suzerain, mais non son autorité, et ils se défendaient à main armée contre ses entreprises. Ces quatre principautés se maintinrent jusqu'au XVe siècle, époque à laquelle la Bourgogne, l'Aquitaine et la Bretagne furent

épouse, assemblèrent la principale noblesse de leur mouvance. Voici le résultat des délibérations de cette assemblée :

Il est fait défense, pour quelque cause que ce soit, d'arrêter les laboureurs, les vignerons, les moissonneurs et faucheurs en allant et revenant des champs; défense de saisir leurs bêtes de somme, leurs charrues et autres instruments aratoires. Il est ordonné que les bestiaux des particuliers, pris en causant du dommage, ne seront point confisqués, mais que celui à qui ils appartiendront sera condamné à une amende. On permet aux femmes qui ne sont pas de condition libre de se marier, avec la permission de leur seigneur, à des hommes d'un autre seigneur; mais, pour prix de cette liberté, tous les biens et héritages présents et à venir appartiendront au seigneur qu'elles abandonneront, etc.

réunies à la couronne. La Flandre passa dans la maison d'Autriche, et fut dès lors regardée comme province étrangère; mais par suite des conquêtes de Louis XIII et de Louis XIV, l'Artois et plusieurs villes de Flandre furent cédées à la France par le traité des Pyrénées en 1659, et par celui de Nimègue en 1678; c'est ce que depuis on a appelé la Flandre française.

II

CÉRÉMONIAL DE LA PRESTATION DE FOI ET HOMMAGE.

Arrivons maintenant à la prestation de FOI ET HOMMAGE, à cette cérémonie obligatoire qui a subsisté pendant toute la durée du gouvernement féodal, et qui en était l'acte le plus essentiel. On entend par FOI ET HOMMAGE la reconnaissance qu'un vassal, c'est-à-dire un particulier entrant en possession d'une terre, d'un fief relevant (dépendant) d'un fief supérieur, devait, en sa qualité de vassal, à son seigneur, à son suzerain, c'est-à-dire au possesseur de ce fief supérieur. Le mot FOI exprimait la promesse et le serment que faisait le vassal d'être fidèle à son seigneur; et le mot HOMMAGE signifiait l'engagement qu'il prenait comme vassal, d'être l'homme de son seigneur et de le servir en guerre envers et contre tous, fors contre le roi. C'est ce que l'on appelait *Hommage-lige* (1). Il est inutile de dire que l'acte

(1) Cette expression vient, dit-on, de *Homo Ligatus*, homme lié à son seigneur, dépendant de son seigneur; et *hommage* vient de homme, comme *finage* vient de fin. *Homo*, dans le moyen âge, était synonyme de vassal : on disait

de FOI ET HOMMAGE n'a plus lieu, puisqu'il était inhérent au régime féodal, et que depuis plusieurs siècles, il n'y a plus de seigneurs qui aient le droit de suzeraineté, ni le droit de faire la guerre, ni de fiefs qui relèvent d'autres fiefs, les grands fiefs ayant été successivement réunis à la couronne (1). Mais comme dans tout gouvernement, il faut toujours un acte de soumission et de fidélité au souverain et aux lois du pays, tout se réduit maintenant en France à un serment individuel de fidélité au roi et à la constitution de l'Etat, de la part de ceux qui sont appelés à des emplois publics, ou à exercer quelques droits privilégiés, comme ceux d'électeur, de juré, etc. Rien n'est plus simple que ce serment actuel ; mais il n'en était pas de même autrefois pour la prestation de FOI ET HOMMAGE : il est assez curieux de voir comment dans les temps barbares de la plus haute domination des grands suzerains, on procédait à cet acte important. Mais pour en avoir une juste idée, il faut en puiser la formule dans des écrits du temps. La voici en langage du XIVe siècle, telle que Thom. Lyttleton nous l'a conservée dans ses *tenures* ou institutes :

« *Quant le tenant ferra homage a son seignior, il sera* « *discinct, et son test discover, et le son seignor séera, et le*

l'*homme* du seigneur, l'homme relevant de tel fief. Ainsi *Homagium*, terme de la basse latinité, provenant de *Homo*, signifiait la soumission, l'assujettissement du vassal à son suzerain.

(1) La réunion des grands fiefs à la couronne a commencé sous Charles le Chauve, en 866, par la réunion du royaume d'Aquitaine, et a fini sous Louis XV, en 1762, par celle de la principauté de Dombes. Dans cet espace de huit cent quatre-vingt-seize ans, il y s en en tout cent trente-trois réunions, mais c'est en y comprenant les fiefs réunis à d'autres fiefs : car, pour les réunions médiates à la couronne, on n'en compte que quatre-vingt-treize, ainsi qu'on le verra dans le tableau qui termine cet opuscule.

« *tenant genulera devant lui sur ambideur genues et tiendra* « *ses mains estendes et joinctes ensemble entre les mains du* « *seignior, et issint dira :* « *Jeo deveigne vostre home de cest* « *jour en avant de vie..... et a vous sera loyall et foyall.....* « *salve la foy que jeo doy a nostre seignior le Roy.* » *Et* « *doncques le seignior issue seyant lui basera.* (Lyttleton, « sect. 85.) »

« *Si feme sole ferra homage a son seignior, elle ni dira :* « *Jeo deveigne vostre feme,* » *pur ceo que n est convenient* « *que feme dirra que deviendra el feme a auscun home fors* « *que a son baron quant el est espouse, mes el dira :* « *Jeo* « *face a vous homage et a vous serra foyall et loyall.* » « (Lyttleton, sect. 87, I.) (1).

Il n'est point question dans la seconde partie de ce passage, de clause portant que le seigneur embrassera la dame. Ce point de cérémonial a été sujet à contestation, comme on le voit dans la *Coutume de Cambrai, avec explication*, par Mathieu Pinault, sieur Des Jaunaux. Douay, in-4°, ART. 28, ch. Ier, p. 29.

(1) Il est bon de donner ici la traduction de ces deux extraits de Lyttleton, à cause de quelques expressions peu faciles à entendre :

« Quand le tenant (le possesseur du fief de relief) fera hommage à son seigneur, il sera sans ceinture, et la tête découverte ; et son seigneur sera assis ; et le tenant s'agenouillera devant lui sur ses deux genoux, et tiendra ses mains étendues et jointes ensemble entre les mains du seigneur ; et ainsi dira : « Je deviens votre homme, de ce jour et pour ma vie..... et à vous « serai féal (fidèle) et loyal..... sauf la foi que je dois à notre seigneur le « Roi. » Et alors le seigneur, levé de son sésnt, l'embrassera. »

« Si une femme seule fait hommage à son seigneur, elle ne dira pas : « Je « deviens votre femme, » parce qu'il n'est pas convenable que femme dise qu'elle deviendra la femme d'aucun homme, si ce n'est à son baron quand elle est son épouse ; mais elle dira : « Je vous fais hommage et vous serai fèale « et loyale. »

Cet auteur rapporte qu'une châtelaine n'ayant pu se résoudre à cet acte de vassalité envers son seigneur suzerain, celui-ci la fit ignominieusement chasser de la salle où, entouré de ses farouches hommes d'armes, il recevait A FOI ET HOMMAGE les propriétaires des fiefs qui relevaient de son domaine, et enjoignit à son bailli de procéder à l'instant même à la saisie et confiscation du fief tombé en félonie.

Il paraît que la prestation de FOI ET HOMMAGE était ordinairement de *main* et de *bouche;* cependant il pouvait se présenter certains cas où les convenances devaient exiger qu'elle fût de *main* seulement. Par exemple, quand un évêque ou un abbé de grosse abbaye était seigneur suzerain, et qu'une jeune demoiselle se trouvait dans le cas de l'héritière ci-dessus, eût-il été bien décent qu'elle allât appliquer un baiser sur la bouche de monseigneur ou du gros abbé? Non, et Dumoulin, sur l'article 3 de la *Coutume de Paris*, cite un arrêt portant que la femme soumise à l'hommage ne devait que la *main* au seigneur, et n'était pas tenue de lui offrir le baiser féodal.

Ducange, au mot *homagium*, parle aussi d'un arrêt qui a exempté la femme du baiser, mais seulement parce que l'hommage était rendu à un évêque : *Remisso ejusdem dominæ osculo propter honestatem*, « le baiser de ladite dame ayant été supprimé à cause de la décence (1); » et c'était fort juste.

(1) Les duchesses de Bourgogne n'étaient pas aussi scrupuleuses dans les cérémonies où le baiser était d'usage (il est vrai que c'étaient des cérémonies religieuses). Voici des faits qui le prouvent.

La duchesse Alix, mère du duc Hugues IV, raconte elle-même (dans une

Puisqu'il est ici question d'hommage à un évêque, nous dirons que l'un de ces hommages les plus pompeux et les plus solennels dont l'histoire nous ait transmis le souvenir, de la part d'un prince à un prélat, est celui que Thibaut V, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, a rendu à Guy II, de Genève, évêque de Langres, en 1268. La cérémonie eut lieu en rase campagne, dans la vallée entre Luzy et le Val-des-Ecoliers, contrée dite des *Etaux*.

Le prélat, en grand appareil, assis sous un magnifique baldaquin, était environné de ses archidiacres et chanoines, des seigneurs de Grancey, de Saulx, de Conflans, de Fouvent, de Montsaujon, de Talmey, de Tréchâteau, de Coublanc, de Blaigny, etc., etc.

Le roi de Navarre avait à ses côtés, Eustache, son maréchal, Jean, sire de Joinville (l'historien de Louis IX), son sénéchal, et le nombreux cortége de toute sa cour.

Ce prince, la tête nue, s'avance jusqu'aux pieds de l'évêque, se met à genoux, place ses mains dans celles du prélat, puis prononce la formule de l'hommage, se déclarant son vassal, pour les terres de Bar-sur-Seine, La Ferté, Chau-

charte de 1214, rapportée par Pérard, *Recueil de pièces*, 1664, p. 411), qu'elle se fit agréer au corps des chanoines de la Sainte-Chapelle de Dijon, et qu'à la cérémonie de sa réception, elle admit au saint baiser tous les chanoines en signe de confraternité : *Singulos canonicos in signum fraternitatis et in* OSCULUM *sanctum accepi.*

Lorsque le duc Philippe le Bon fit son entrée à Dijon, le 19 février 1422 (v. st.), il alla prêter le serment ordinaire dans l'église Saint-Bénigne; de là, il se rendit à la Sainte-Chapelle, où il embrassa les chanoines, qui étaient au nombre de vingt; et ceux-ci, en vertu d'un ancien privilége, baisèrent la duchesse à la joue. Il est parlé de ce droit des chanoines dans un vieil auteur bourguignon : « Ce privilége, dit-il, estoit lesdiz doyen et chanoines, de baisier mesdames les duchesses à la joue; et après s'en alloient en leurs hostels disner joyeusement. »

mont, Nogent-le-Roi, Montigny-le-Roi, Coiffi et la garde de Molême. Ensuite il en reçoit le baiser sur la bouche.

Après le roi de Navarre, les seigneurs qui étaient de la suite du prélat, le reconnaissent aussi pour leur suzerain.

Quelques années s'étaient à peine écoulées, que Thibaut V mourut, en revenant de la Terre-Sainte, à Trapans, le 4 décembre 1270 ; son frère, Henri III, lui succédant, fut obligé de renouveler la même cérémonie entre les mains du prélat.

Voici encore une pièce relative à un acte de foi et hommage rendu à un évêque par un haut personnage ; elle est du XIVe siècle. C'est une reconnaissance du fief que les ducs de Bourgogne tenaient à Chalon-sur-Saône, faite par Philippe le Hardi. La voici textuellement :

« *Nous, Philippe, filz du Roy de France, duc de Bour-*
« *goingne, faseons sauoir a tous ceuls qui ces lettres verront,*
« *que nous auons recognus et par la teneur de ces presentes*
« *lettres recongnoissons a reuerent Pere en Dieu, Monsieur*
« *Geoffroi, euesque de Chalon, le fié que tenons et debuons*
« *tenir de lui, a cause de son eglise de Chalon, et en auons*
« *faict homaige audict euesque en la forme et par la manière*
« *que nos deuanciers, duc de Bourgoingne ont faict et accou-*
« *tusmé de faire aux euesques prédécesseurs dudict euesque.*
« *— En tesmoing de ce, nous auons fait mettre nostre scel à*
« *ces lettres. Donné à Dijon le XXVe iour de ianuier, l'an de*
« *grace M.CCC.LXXII, par Monsieur le duc en son conseil*
« *auquel estoient les abbéz de sainct Benigne et de sainct*
« *Estienne de Dijon, les seigneurs de Sombernon et de Mal-*
« *lain et aultres.*

« *Signé* CHAPELLES. »

Le serment de foi et hommage devait ordinairement être prêté au manoir seigneurial; s'il arrivait qu'au jour fixé le seigneur fût absent, le prescrit de ce que doit faire le vassal est énoncé dans LOISEL (*Institutes coutumières*, liv. IV, tit. 3, n° 8) : « Ne trouvant point son seigneur en son hôtel, « y est-il dit, le vassal doit heurter par trois fois à sa porte, « l'appeler aussi trois fois, et, après avoir baisé la cliquette « ou verrouil d'icelle, il doit prononcer à haute voix la for- « mule de l'*hommage*, et en prendre acte authentique, si- « gnifié aux officiers de justice ou au prochain voisin. »

La jeune héritière dont nous avons ci-dessus rapporté la triste aventure, aurait bien voulu en être quitte à aussi bon marché.

Rapportons encore une cérémonie de FOI ET HOMMAGE qui nous paraît fort singulière, pour ne pas dire bizarre. Elle est mentionnée dans Ducange, au mot *homagium*, p. 1163; il l'a tirée d'une charte de Robert d'Artois, datée de Paris, le mercredi avant la Saint-Michel (28 septembre 1329). Il est question, dans cette charte, de Marie de Brabant, dame d'Aerschot et de Vierzon, laquelle était tenue d'hommage envers ledit Robert d'Artois, comte de Baumont, comme maître et seigneur de la terre de Meun. Les deux fiefs étaient séparés par une petite rivière dans laquelle existait un gué nommé le *Gué des Noies*. C'était dans cet endroit singulièrement choisi pour recevoir l'hommage d'une dame, que devait avoir lieu la cérémonie féodale en question. Mais laissons parler Robert d'Artois lui-même. Voici comment il s'exprime dans ladite charte de 1329, sur la manière dont lui et sa vassale seront placés, pour procéder à l'acte d'HOMMAGE :

« Nous et la dame de Vierzon devons être à cheval, notre « cheval les deux pieds de devant en l'eau dudit gué, et « les deux pieds de derrière en terre sèche, par devers « notre terre de Meun; et le cheval de ladite dame de « Vierzon, les deux pieds de derrière en l'eau dudit gué, et « les deux de devant à terre sèche par devers notre terre « de Meun ».

Nous regrettons que la charte ne dise pas si, dans cette position peu commode, la noble vassale a pu offrir à son seigneur l'hommage de *main* et de *bouche*.

Tout ce que nous avons exposé jusqu'alors sur le gouvernement féodal, ne regarde que la France ; mais cette vaste institution étreignait l'Europe entière dans ses bras de fer. L'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, etc., gémissaient sous son joug de fer. Comme il est bon de connaître comment les prestations de foi et hommage se passaient à l'étranger, surtout de roi à roi, nous allons rapporter la déclaration de celle de Jean Baillol, roi d'Ecosse, et Edward Ier, roi d'Angleterre. Nous donnons cet acte d'autant plus volontiers qu'il a été rédigé dans la langue française du temps (1292), qui se parlait encore en Angleterre depuis la conquête au onzième siècle, car ce n'est qu'en 1362 qu'Edward III la proscrivit des trois royaumes. Voici donc littéralement cette humble prestation de foi et hommage de Baillol, suivie de la proclamation qu'exigea sans doute Edward :

« *Mon seignur, mon sire Eduuard, reys de Engleterre,* « *souerein seignur du reaume de Escoce, ie Johan de Baillol,* « *reys de Escoce, deuien vostre home-lige de tot le reaume*

« *de Escoce vue les aportenances, e a quant que il y apent;*
« *lequel ieo tent e dey de dreyt e cleim pur moy e mes heyrs*
« *reys de Escoce tenir heritablement de vus et de vos heyrs*
« *reys de Engleterre, e fey e leaute porterai a vus et a vos*
« *heyrs reys de Engleterre, de vie e de membre e de terrien*
« *honur countre tutes gens qui poent uiuere e morir* (1). »

PROCLAMATION.

« *A tus ceaux qui cest escryt verront et orront, Joan de*
« *Baillol, par la grace de Deu, rey de Escoce, saluz en Deu.*
« *Sache vostre université moi auoir fet homage au tres noble*
« *prince monseignour, mon sire Eduuard, par meisme la*
« *grace, rey de Engleterre, souereyn seignour du reaume de*
« *Escoce, au nouveau chastel sors tyne en Engleterre, le ior*
« *de sa feste seint Estesne, lendemain de Noël, le an de lincar-*
« *nacion nostre seignour, millysme ducentysme nonan-*
« *tyme secund, e du regne ledit monseignour le rey Eduuard*
« *vyntysme premier* ».

(1) Traduction. « Monseigneur, mon sire Edward, roi d'Angleterre, souverain seigneur du royaume d'Ecosse, moi, Jean de Baillol, roi d'Ecosse, devieos votre homme-lige de tout le royaume d'Ecosse, avec les appartenances et tout ce qui en dépend; lequel je tiens et dois de droit, et proclame pour moi et mes successeurs, rois d'Ecosse, tenir par héritage de vous et de vos successeurs, rois d'Angleterre, et foi et loyauté porterai à vous et à vos successeurs, rois d'Angleterre, sur ma vie, sur mes membres et sur mon honneur contre qui que ce soit à la vie et à la mort. »

Proclamation. « A tous ceux qui cet écrit verront ou entendront, Jean Baillol, par la grâce de Dieu, roi d'Ecosse, salut en Dieu.

« Sachez tous que j'ai fait hommage au très noble prince Monseigneur lige, mon sire Edward par la même grâce, roi d'Angleterre, souverain seigneur du royaume d'Ecosse, au nouveau château sur Tyne en Angleterre, le jour de la fête Saint-Etienne, lendemain de Noël, l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur 1292, et du règne de mondit seigneur le roi d'Angleterre le vingt-unième.

Digitized by Google

Cette soumission n'empêcha pas Jean Baillol de chercher par la suite à s'affranchir du joug d'Edward, qui en effet l'excédait de mauvais traitements. Il se fit délier de son serment par le pape Clément V. On en vint aux armes en 1296, Baillol fut vaincu, poursuivi et réduit à venir se présenter, un bâton à la main, devant son vainqueur. Edward le fit conduire prisonnier à la Tour de Londres, après l'avoir obligé de résigner la couronne par acte authentique ; ensuite il brisa le grand sceau d'Ecosse; puis enleva le sceptre, la couronne et la fameuse pierre de Scone sur laquelle se faisait l'inauguration des rois d'Ecosse. Il fit porter tous ces objets à Westminster où on les voit encore aujourd'hui. On prétend même que c'est sur cette pierre, espèce de trône, que les rois d'Angleterre siégent le jour de leur couronnement.

Baillol ayant obtenu sa liberté par suite du traité de paix conclu entre Edward et Philippe le Bel en 1298, se retira, dit-on, en Normandie, dans le pays de Caux, où il finit ses jours en homme privé et de la manière la plus obscure, car on ignore la date et le lieu de sa mort. La famille des Bailleul, qui subsiste encore dans le pays, a, dit-on, la prétention de descendre de ce roi éphémère.

Nous nous bornons à cet exemple de prestation de foi et hommage chez l'étranger.

Il nous reste à parler de la réunion successive des grands fiefs de France à la couronne.

III

LISTE CHRONOLOGIQUE DE LA RÉUNION DES GRANDS FIEFS A LA COURONNE.

Nous avons vu dans la première partie de cet opuscule que les fiefs sous le nom de bénéfices, furent d'abord donnés à vie, qu'ensuite ils devinrent héréditaires, et qu'enfin la faiblesse de certains rois de la première et de la seconde race amenèrent les grands vassaux à un tel degré de puissance et d'arrogance qu'il se regardèrent, sauf l'hommage, comme pouvant rivaliser d'autorité avec le monarque. Nous avons vu aussi les moyens qu'employèrent plusieurs de nos rois pour apporter remède à un pareil abus. Mais de tous ces moyens, le plus naturel et le plus efficace devait être nécessairement le retour de ces fiefs à la couronne, retour ou réunion que pouvaient occasionner maints motifs ou événements imprévus, tels que deshérence, mariage, défaut de ligne masculine, succession, acquêt, félonie, confiscation, conquête, etc., etc. Aussi voyons-nous que dans tous les temps on a rarement négligé l'occasion de réunir à la couronne tout grand fief dont le retour était à sa portée ou à sa convenance. Nous allons présenter la liste de ces réunions par ordre chronologique, en indiquant les rois sous lesquels elles se sont opérées. Nous ne comprendrons dans cette liste que les fiefs réunis immédiatement à la couronne, et non ceux qui ont été réunis à d'autres fiefs, parce que dans la suite ils sont toujours revenus à la couronne. Notre liste comprendra donc simplement le nom des rois sous

Digitized by Google

lesquels ont eu lieu les réunions à la couronne, le nom des grands fiefs réunis et la date de chaque réunion.

Charles le Chauve.	Royaume d'Aquitaine, réuni en.	866
Hugues-Capet.	Comté de Paris.	987
	Comté d'Orléans	987
Robert	Comté de Sens	1017
Philippe-Auguste . . .	Comté d'Alençon.	1195
	Terre d'Auvergne	1198
	Comté d'Artois.	1199
	Comté d'Evreux	1200
	Comté de Touraine.	1203
	Comté du Maine	1203
	Comté d'Anjou	1203
	Duché de Normandie.	1205
	Comté de Poitou	1206
	Comté de Vermandois	1215
	Comté de Valois	1215
Louis ix. . . .	Comté de Carcassonne	1229
	Comté de Béziers.	1229
	Comté de Nismes.	1229
	Comté du Perche.	1240
	Comté de Mâcon	1245
	Comté de Boulogne.	1261
Philippe le-Hardi . . .	Marquisat de Provence.	1272
	Comté de Toulouse.	1272
	Comté d'Alençon.	1283
	Comté de Chartres.	1284

Philippe le Bel	Comté de la Marche	1305
	Comté d'Angoulême	1307
	Comté de Bigorre	1307
	Comté de Lyon	1310
Philippe de Valois	Comté de Champagne	1328
	Comté de Brie	1328
	Comté de Valois	1328
	Comté d'Anjou	1328
	Comté du Maine	1328
	Comté de Chartres	1329
	Dauphiné de Viennois	1349
	Comté de Montpellier	1350
Charles v.	Comté d'Auxerre	1365
	Duché de Valois	1375
	Duché d'Orléans	1375
	Comté de Ponthieu	1380
Charles viii.	Comté de Valentinois	1434
	Comté de Comminges	1444
Louis xi.	Duché de Berry	1465
	Duché de Normandie	1468
	Duché de Guyenne	1474
	Duché de Bourgogne	1477
	Comté de Boulogne	1477
	Comté de Pardihac	1477
	Comté de la Marche	1477
	Duché d'Anjou	1480
	Comté du Maine	1481
	Comté de Provence	1481

Louis XII	Duché d'Orléans	1498
	Duché de Valois	1498
François Ier	Comté d'Angoulême	1515
	Duché de Bourbonnais	1523
	Duché d'Auvergne	1523
	Comté de Clermont	1523
	Comté de Forêt	1523
	Comté de Beaujolais	1523
	Comté de la Marche	1523
	Duché d'Alençon	1525
	Comté du Perche	1525
	Comté d'Armagnac	1525
	Comté de Rouergue	1525
	Dauphiné d'Auvergne	1531
Henri II	Duché de Bretagne	1547
	Evêchés de Metz, Toul et Verdun	1555
	Comté de Calais	1558
	Comté d'Oye	1558
Henri III	Comté d'Evreux	1583
Henri IV	Vicomté de Béarn	1589
	Royaume de Navarre	1589
	Comté d'Armagnac	1589
	Comté de Foix	1589
	Comté d'Albret	1589
	Comté de Bigorre	1589
	Duché de Vendôme	1589
	Comté de Périgord	1589
	Vicomté de Limoges	1589

Louis XIII. . .	Comté d'Auvergne	1615
	Principauté de Sedan.	1642
Louis XIV. . .	Comté d'Artois.	1659
	Comté de Flandre.	1659
	Comté de Nevers.	1665
	Comté de Bourgogne.	1678
	Principauté d'Orange.	1700
	Comté de Dunois.	1707
	Duché de Vendôme.	1712
Louis XV. . . .	Duché de Lorraine	1735
	Duché de Bar.	1735
	Vicomté de Turenne.	1738
	Principauté de Dombes.	1762

Telles ont été les réunions des grands fiefs à la couronne ; nous remarquons que la Bourgogne ne figure qu'une seule fois dans cette liste, sous la date de 1477, c'est-à-dire, lorsque Louis XI, aussitôt après la mort de Charles le Téméraire, réunit le duché à la couronne. Cependant il semblerait que deux réunions relatives à ce même duché avaient déjà précédé cette dernière.

L'une, en 1002, sous le roi Robert, qui, en qualité de neveu du dernier duc Eudes-Henri, mort sans enfants en 1001, s'empara du duché sur Otte-Guillaume, jeune homme qu'on avait fait adopter à Eudes-Henri. Le roi Robert tint ce duché uni à la couronne pendant quinze ans (de 1002 à1017) ; il en investit alors Henri Ier, son second fils, qui le garda jusqu'en 1027, époque où il fut associé au trône, et où le duché passa à Robert, son frère cadet. C'est

là que commence la première race royale des ducs de Bourgogne. Les précédents étaient des ducs bénéficiaires.

La seconde réunion aurait eu lieu sous le roi Jean, 1361, année où mourut Philippe de Rouvre, dernier duc de la première race royale. A cette nouvelle, le roi Jean s'empara du duché et le conserva pendant trois ans, au bout desquels il le donna en apanage à Philippe le Hardi, son quatrième fils, chef de la seconde et dernière race royale des ducs de Bourgogne, qui dura depuis 1364 jusqu'en 1477, date de la mort de Charles le Téméraire.

Quel est donc le motif pour lequel les prises de possession du duché par le roi Robert en 1002, et par le roi Jean en 1361, ne sont pas dans la liste des réunions des grands fiefs à la couronne! C'est qu'on a prétendu que ces rois s'étaient emparés de ce duché à titre d'hérédité et nullement à titre de retour à la couronne. Il est certain que le roi Jean, lorsqu'il eut appris la mort du jeune Philippe de Rouvre, déclara que la Bourgogne lui était dévolue par droit de *proximité*. On peut voir, à ce sujet, dans un vieux *factum* de l'avocat Husson, pour la seigneurie de Montbard, une bonne dissertation sur les raisons qui engagèrent le roi Jean à recueillir le duché de Bourgogne à titre d'hérédité, non à titre de retour à la couronne. Ce *factum* est imprimé à la suite de l'ouvrage intitulé : *Essai de dissertation sur les lois de secondes noces, et notamment sur l'article 279 de la coutume de Paris, par Duplessis*, Paris, 1737, in-12.

GABRIEL PEIGNOT.

(*Les Deux Bourgognes*, 1837, p. 162 à 181.)

XXXIX

DISSERTATION HISTORIQUE

ET PHILOLOGIQUE

SUR UN POISSON D'ARGENT ET SUR UN ŒUF D'AUTRUCHE EXPOSÉS DANS UNE CATHÉDRALE AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES.

Il existait autrefois dans la cathédrale de Saint-Mamès, à Langres, deux objets fort anciens, mais assez singuliers; ils furent d'abord, pendant plusieurs siècles, exposés aux regards du public dans l'intérieur de l'église; ensuite on les déposa dans le trésor de cette cathédrale, et enfin ils subirent en 1793 le sort de toutes les richesses mobilières de nos temples, c'est-à-dire qu'ils furent enlevés et détruits. L'un de ces deux objets consistait en un poisson d'argent d'un poids assez considérable; l'autre était simplement un œuf d'autruche. De telles offrandes faites à l'église n'étaient sans doute pas fort communes, et le sens allégorique qu'elles recélaient ne devait pas être familier à tout le monde. C'est leur rareté et surtout les explications bizarres que l'on en a données qui nous ont engagé à leur consacrer une notice. Nous dirons d'abord un mot de l'historique de ces deux objets, qui remontent aux XIIIe et XIVe siècles;

ensuite nous parlerons de leur interprétation. Commençons par celui qui a été donné le premier et qui est le moins important.

L'œuf d'autruche est dû à la générosité de Hugues III de Rochecorbon, 66e évêque de Langres, élu en 1244 (1), et mort de la peste dans la terre sainte au mois d'avril 1249, dans le même temps que saint Louis y fut fait prisonnier. Si l'on jugeait de la générosité de ce prélat par le chétif don qu'il fit de cet œuf à sa cathédrale, on se tromperait gravement; il poussait cette vertu jusqu'à la prodigalité, comme l'attestent plusieurs faits qui ont eu lieu avant et sous son épiscopat (2). Cet œuf offrait sans doute quelque particularité, emblème ou caractère, qui le recommandaient à la vénération des fidèles, car on le suspendit dans l'église sous le jubé, et il y resta plus de quatre siècles. Ce n'est qu'au commencement du XVIIIe qu'on le descendit pour

(1) C'était un prélat d'une grande humilité; il était d'abord religieux de Cluny; il ne voulut jamais quitter le nom de *frère*, qu'il avait porté dans le cloître, et il ne prit d'autre titre, pendant son épiscopat, que celui de *frater Hugo, miseratione divinâ Lingonensis ecclesiæ minister humilis.*

(2) Nous n'en citerons qu'un : Le pape Innocent IV se trouvant gêné sous le rapport des finances, implora le secours des évêques, abbés, etc.; la plupart s'empressèrent de lui faire des présents. Hugues de Rochecorbon, alors prieur de Cluny, se distingua parmi les plus généreux; il déposa aux pieds du saint-père une si grande quantité d'or, d'argent et de vases précieux, qu'un étonnement extrême s'empara de tous ceux qui en furent témoins. Il fit plus, il donna en outre à Sa Sainteté quatre-vingts chevaux magnifiquement harnachés, et sa libéralité s'étendit également aux cardinaux, qui, au nombre de douze, reçurent chacun un superbe cheval. On prétend que cette libéralité ruina entièrement l'abbaye de Cluny et les prieurés qui en dépendaient. (Voyez *l'Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique et civile des évêques de Langres*, par M. l'abbé Mathieu; Chaumont, 1808, in-8o, p. 386.) M. Jean-Baptiste-Joseph Mathieu, chanoine honoraire de Langres, résidant à Chaumont, était un ecclésiastique aussi vertueux et aussi modeste que savant. Il était né à Montigny-le-Roi, le 9 février 1784; il est mort, frappé d'apoplexie, à Autreville, campagne près de Chaumont, le 11 juin 1829.

le déposer au trésor de la cathédrale. M. Migneret, dans son intéressant *Précis de l'histoire de Langres*, 1835, in-8°, page 307, parle de ce trésor et de quelques-uns des principaux objets qu'on y voyait; il n'oublie ni l'œuf d'autruche, ni le poisson d'argent, dont nous parlerons plus bas. « Le « trésor de Saint-Mamès, dit-il, contenait une foule de ri- « chesses et de singularités (1) dont nous avons l'inventaire « sous les yeux; comme ce détail serait fastidieux, nous « nous bornerons à citer les plus remarquables, par exem- « ple, un poisson d'argent et un œuf d'autruche placé sous « le jubé..... etc. » Que signifiait le poisson d'argent; M. Migneret n'en dit rien; mais, pour l'œuf d'autruche, il nous apprend que, selon le rédacteur de l'inventaire, « la « parfaite rondeur de cet œuf représentait la perfection de « la vie canoniale. » Nous ne voyons pas trop quel rapport la forme d'un œuf peut avoir avec la vie édifiante de MM. les chanoines; il y avait sans doute un autre motif pour exposer cet œuf dans un lieu sacré et public. Mais quel est-il? il est bien vrai que, dès les temps les plus reculés du paga-

(1) On peut classer parmi les singularités mentionnées dans cet inventaire un magnifique coffre d'argent, orné de pierreries et d'émail, qui renfermait les reliques des trois enfants (Ananias, Misaël et Azarias) que Nabuchodonosor fit jeter dans la fournaise et qui en sortirent sains et saufs. Voilà, certes, des reliques très curieuses, mais qui prouvent mieux l'esprit du temps que tout ce qu'on pourrait dire sur l'ignorance et la crédulité de ces siècles reculés. Au reste, M. Migneret pense que l'on a probablement confondu, dans ces temps d'ignorance, les trois saints jumeaux (honorés à Langres) avec les trois enfants de la fournaise.

On montrait encore, dans le même trésor, un coffre rempli de terre, rapporté de la Palestine. De nos jours, en 1820, M. de Chateaubriand a aussi rapporté des saints lieux une bouteille pleine de l'eau du Jourdain, puisée par lui-même sur la rive où l'on croit que le Sauveur a été baptisé. Cette eau, dit-on, était destinée à un baptême.

nisme, l'œuf a joué un grand rôle dans ses symboles religieux. On connaît l'œuf primitif d'Orphée, considéré comme principe de fécondité, et représentant le monde, ou plutôt l'auteur du monde. Les Phéniciens, dit Plutarque, adoptèrent cet emblème; il en fut de même des Chaldéens, des Persans, des Indiens et même des Chinois. Voyez encore l'œuf d'Osiris, l'œuf de serpent, etc. Dans l'antiquité, on trouve partout le Dieu de l'univers représenté sous la forme d'un œuf; mais le christianisme n'a jamais songé à s'emparer de ce symbole mystérieux. Les œufs n'y figuraient, dans le moyen âge, que sous le nom d'*œufs de Pâques*, auxquels l'Eglise ne dédaignait pas d'appliquer quelque formule religieuse, et voici comment : La sévère abstinence qu'on observait alors pendant le carême (1) avait fait naître l'usage de faire bénir, le samedi saint, une grande quantité d'œufs que l'on avait mis en réserve depuis six semaines; ensuite on les faisait cuire avec de la teinture, soit jaune, soit violette, mais surtout rouge, puis on en faisait des libéralités, on les distribuait à ses amis, aux pauvres, aux enfants, etc. (2). N'aurait-on pas conservé à Langres l'œuf

(1) Un concile tenu à Quedlimbourg, en 1085, par le légat Otton, interdit l'usage des œufs et du fromage en carême. Le concile d'Angers, tenu le jeudi 12 mars 1366, par Simon Renout, archevêque de Tours (article XXII), condamne l'usage du beurre et du lait en carême. Par l'article XVI du même concile, il est défendu aux clercs, même aux évêques, de se faire servir en tout temps plus de deux plats à table.

(2) Un rapprochement assez singulier, c'est qu'à la fête du nouvel an, en Perse, qui tombe à l'équinoxe du printemps, et qui se célèbre depuis un temps immémorial (feu M. Maltebrun, dans une savante dissertation, en reporte l'origine à 3,500 ans avant Jésus-Christ); à cette fête, disons-nous, il se fait à la cour du Sophi de Perse, une grande distribution d'œufs peints et dorés. Il y a de ces œufs qui coûtent jusqu'à trois ducats d'or la pièce. Le Sophi en donne quelques cinq cents dans son sérail, présentés sur de beaux bassins

d'autruche de Hugues de Rochecorbon, comme une honorable allusion à sa générosité, ou plutôt comme souvenir de gratitude à l'égard d'un prélat dont la mémoire était en vénération? Et peut-être c'était un simple objet de curiosité à raison de sa grosseur et de sa rareté (1). Ces conjectures sont bien vagues; on en pourrait faire beaucoup d'autres qui sans doute ne seraient pas mieux fondées. Quittons donc cet œuf, dont nous ne pouvons dévoiler le mystère, et passons au poisson d'argent qui l'accompagnait. M. Migneret n'a rien dit, dans son *Précis de l'histoire de Langres*, sur l'explication de l'allégorie cachée sous ce poisson; mais quelques recherches que nous avons faites récemment nous mettent dans le cas de donner, non pas des conjectures, mais des renseignements positifs sur l'interprétation de ce symbole mystérieux.

Le poisson en question, qui ornait l'église de Saint-Mamès à Langres, provenait de Louis II de Bar, 81e évêque de Langres, qui a occupé ce siége de 1394 à 1413, et qui est mort évêque de Verdun en 1430. Voici comment M. l'abbé Mathieu, page 467 de son *Histoire ecclésiastique de Langres*, s'exprime sur ce présent du cardinal de Bar :

« Par une singularité remarquable, le prélat donne à sa

aux principales dames. L'œuf est couvert d'or avec quatre petites figures ou miniatures fort fines, peintes sur la coque. On dit que de tout temps les Persans se sont donnés des œufs au nouvel an, parce que l'œuf annonce le commencement de toute chose.

(1) Ce devait être en effet une curiosité fort rare au XIIIe siècle, car l'autruche était alors très peu connue en France. Cet oiseau, si considérable par sa grandeur, si remarquable par sa forme, si étonnant par sa fécondité, habite l'Afrique et une partie de l'Asie; il pèse à peu près quatre-vingts livres et fait deux ou trois pontes par an. Chaque ponte est d'environ douze œufs; ces œufs sont les plus gros que l'on connaisse, et pèsent communément quatre livres, dont une pour la coque.

« cathédrale un *poisson* d'argent qu'il fait attacher à une « poutre chargée de cierges, qui traversait le chœur... Ce « *poisson* ne fut enlevé qu'au commencement du XVIIIe siè- « cle, et déposé au trésor de Saint-Mamès. » L'auteur ajoute : « C'était, selon l'abbé Charlet, le symbole du si- « lence respectueux que l'on doit garder à l'église. »

Il est bien vrai, nous en convenons, que les poissons ne causent pas beaucoup, surtout à l'église ; mais cette interprétation ne nous en a pas moins paru fort singulière, pour ne pas dire un peu ridicule. Il fallut cependant bien, faute de mieux, nous en contenter pour le moment, car, nous l'avouons franchement, nous n'avions aucune connaissance du poisson comme symbole religieux.

Quelque temps après, nous découvrîmes dans la *dissertation critique sur l'ascia sépulcrale des anciens*, par le savant abbé Lebeuf (1), le passage suivant :

« Un acrostiche des vers attribués communément aux si- « bylles donna occasion de désigner Jésus-Christ par ces « lettres I. X. Θ. Υ. Σ. (ΙΧΘΥΣ) ; conséquemment à cela, « de ces initiales qui faisaient cinq mots (2), on n'en fit « qu'un seul, et le sauveur fut nommé ΙΧΘΥΣ par les pères « grecs, et PISCIS par les pères latins, qui dirent sur cela

(1) Cette dissertation assez étendue est accompagnée de quatre planches représentant cinquante différentes formes d'*ascia*, et de vingt-trois inscriptions ou épitaphes mentionnant l'*ascia*; elle se trouve dans le tome II, page 281-376, du *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'histoire de France et de supplément à la notice des Gaules, par l'abbé Lebeuf, chanoine et sous-chantre à l'église d'Auxerre*. Paris, J. Barois, 1738, 2 vol. in-12.

(2) Ιησοῦς χριστὸς θεοῦ υἱὸς σωτὴρ. SAINT-AUGUSTIN, *de Civit. Dei*, L. XVIII, ch. 23; TERTULIANUS, lib. *de Bapt.* c. 1; OPTAT., *de Schismat.*: DONAT, lib. III, *init.*

« des choses ingénieuses à leur manière et même édifiantes.
« Enfin on en vint à graver un poisson sur les sépultures
« des chrétiens pour marque de leur christianisme (1).

Ceci nous parut un peu plus clair et un peu plus satisfaisant que l'interprétation à la muette de l'abbé Charlet; mais l'abbé Lebeuf n'est entré dans aucun détail historique sur l'explication du nom ΙΧΘΥΣ, donné à Jésus-Christ; il cite bien en note les cinq mots qui donnent lieu à l'acrostiche, voilà tout. Il était réservé à un savant moderne, versé dans l'histoire, l'archéologie et la philologie, de nous donner une explication très détaillée de cet emblème du poisson; ce qu'il en dit dans un ouvrage plein d'érudition qu'il a publié récemment (2), est tellement substantiel et satisfaisant, que nous nous empressons d'en consigner ici un extrait.

« On sait, dit M. Belloc, que les premiers chrétiens, obligés de se cacher à cause des persécutions auxquelles ils étaient en butte, et éprouvant le besoin de communiquer ensemble sans réveiller l'attention de leurs ennemis, avaient recours à plusieurs moyens dont ils étaient convenus entre eux pour se reconnaître. Le premier et le plus caractéristique était, comme peu de personnes l'ignorent, le symbole des apôtres (3). Mais avant de s'aventurer à en faire usage,

(1) Mabillon, Epist. Euseb. Som. de cult. SS. Ignot., page 26, édit. 2.

(2) Cet ouvrage a pour titre : *La Vierge au poisson de Raphaël; explication nouvelle de ce tableau, par P. V. Belloc.* Paris, Belin-le-Prieur, et Lyon, Sauvignet, 1833, in-8° de x-99 pag. avec deux planches; l'une, en tête de l'ouvrage, donne au trait le tableau de Raphaël; l'autre, à la fin du volume, représente d'anciens monuments où se trouve le poisson. (Voyez pp. 68-78.)

(3) Voyez Rufin *de Expositione symboli.* On pourra encore consulter les dissertations, l'une de Scheelestrate, et l'autre de Tentzelius, portant toutes les deux le titre *de Disciplinâ arcani.*

il importait aux fidèles de s'assurer que celui qu'on aurait pu prendre pour un chrétien l'était véritablement. Ils avaient donc imaginé divers signes qui, bien qu'apparents, n'étaient significatifs que pour eux.

« Parmi ces signes, qui étaient fort variés, figuraient principalement les anneaux portant des emblèmes gravés, ainsi que nous l'apprend saint Clément d'Alexandrie, dans son *Pédagogue*, ouvrage qu'il avait composé pour l'instruction des catéchumènes. « Les signes qui doivent distinguer « le chrétien, dit-il, sont une colombe, un poisson, une « nacelle portée à pleines voiles vers le ciel, etc. (1). »

La colombe étant le symbole de la pureté et de la douceur, la nacelle qui s'élève dans les airs ne pouvant que rappeler au chrétien que ses vœux doivent se diriger vers une autre patrie, on conçoit l'adoption de ces deux signes ; mais on se demande quel rapport caché peut avoir la figure du poisson avec les dogmes ou les préceptes du christianisme? Il y a ici une vraie énigme dont nous allons donner la solution :

« Deux raisons avaient engagé les chrétiens à choisir le

(1) Nous ajouterons quelque chose à cette courte citation de saint Clément d'Alexandrie sur les anneaux : il dit que plusieurs chrétiens y faisaient graver le monogramme grec de Jésus-Christ (un X surmonté d'un P, les deux premières lettres de Christ) ΧΡΙΣΤΟΣ ; ensuite il les exhorte à n'y mettre qu'une colombe, un poisson, un navire, une lyre, une ancre ou quelque autre figure capable de leur rappeler les mystères de la religion. Il défend absolument les figures d'idoles et les nudités, et même il ne peut souffrir que des gens qui ne doivent respirer que la paix y fassent graver un arc ou une épée, ni que des gens à qui la tempérance et la sobriété doivent être chères y portent des vases et des coupes à boire. (Voyez Clem. Alex. *Pædag.*, lib. III, ch. 2.)

On peut aussi consulter Kirchmann, *tract. de annulis*, cap. 13, et Longus *de annulis signatoriis*, cap. 6.

poisson comme emblème. D'abord les lettres dont se compose le mot grec ΙΧΘΥΣ (ICHTHUS, poisson) sont les initiales des noms de Jésus-Christ, ainsi que le fait remarquer Optat, évêque de Mileve en Afrique.

« Le nom de poisson, dans la dénomination grecque, disait cet évêque au milieu du IVe siècle, contient par chacune de ses lettres plusieurs saints noms, ΙΧΘΥΣ, ce qui exprime : JÉSUS-CHRIST, FILS DE DIEU, SAUVEUR. *Piscis nomen secundum appellationem græcam, in uno nomine per singulas litteras, turbam sanctorum nominum continet,* ΙΧΘΥΣ, *quod est latinè* Jesus Christus Dei filius Salvator. (Voyez OPTAT. Mileve ep. *Biblioth. Patrum,* tom. IV, lib. III.) Tâchons de rendre la chose sensible aux yeux :

Ι —	ΗΣΟΥΣ.....	*Jesus*.....	Jésus.
Χ —	ΡΙΣΤΟΣ....	*Christus*..	Christ.
Θ —	ΕΟΥ.....	*Dei*.....	de Dieu.
Υ —	ΙΟΣ.....	*filius*.....	fils.
Σ —	ΩΤΗΡ.....	*Salvator*.	Sauveur.

« Une autre raison avait déterminé l'adoption du signe mystérieux dont nous parlons. Comme le poisson naît dans l'eau et ne peut vivre que dans l'eau, de même le chrétien est régénéré par l'eau du baptême, et ce n'est que par le baptême qu'il peut vivre d'une nouvelle vie. Ce rapprochement, qui a donné l'idée de faire du poisson un symbole, date des premiers temps du christianisme. Car dès le deuxième siècle, Tertullien appelait les chrétiens des petits poissons en ΙΧΘΥΝ (ICHTHUN) : *nos pisciculi secundum* ΙΧΘΥΝ (ICHTHUN), *nostrum Jesum Christum, in aquâ nascimur nec aliter quam in aquâ manendo salvi sumus* (vid.

TERTUL., lib. *de Baptismo*, advers. Quintil.). Cette même comparaison a été employée par plusieurs autres pères de l'Eglise dont nous pourrions citer les passages.

« Parmi les monnments qui ont été recueillis, ceux que distingue l'emblème du poisson sont beaucoup plus nombreux comparativement que ceux qui portent toute autre empreinte; d'ailleurs ces empreintes étaient trop diversifiées pour les rappeler toutes; cette circonstance suffit pour prouver que le symbole du poisson avait obtenu des premiers chrétiens une préférence marquée sur toutes les autres.

« Il est vrai qu'indépendamment de ce qu'il était plus énigmatique, il leur offrait la facilité, en prononçant le seul mot ΙΧΘΥΣ, de rappeler, sans courir aucun danger, les noms révérés de leur divin maître, et d'éluder ainsi la défense qui leur avait été faite de proférer le uom de Jésus-Christ (1).

« Aussi appliquèrent-ils l'emploi de ces signes mystérieux à mille objets divers. On en fit des camées, on le reproduisit sur le verre, on le grava sur les métaux, sur des pierres précieuses; on en confectionna des médailles et des amulettes qu'on pendait au cou des enfants; on le plaça sur les tombeaux, dans leur intérieur, pour faire connaître que les restes qui y étaient déposés appartenaient à des chrétiens; on figura le même signe sur des lampes sépulcrales. Une croix fut quelquefois plantée entre deux poissons; d'autres fois on représenta deux poissons aux deux

(1) *A tyrannis et ethnicis imperatoribus prohibitum erat Christum profiteri et nomen suum proferre, quare finxerunt nomen* ΙΧΘΥΣ *quo Christum vocarent.* (NICOLAI, *de signis.*)

côtés d'une ancre. Ici on voit ce symbole accompagné du mot ΙΧΘΥΣ; ailleurs on aperçoit ce mot seul. Le savant Jablonski prétend même que cet usage s'introduisit le premier. On rencontre aussi, avec le même mot, la figure d'un pêcheur tenant d'une main un hameçon auquel est attaché un poisson, et de l'autre un panier.

« Plus tard, c'est-à-dire après que Constantin eut fait monter la religion sur le trône (en 312), les chrétiens abandonnèrent peu à peu l'usage de porter sur eux un signe quelconque, mais ils conservèrent l'emblème du poisson pour distinguer leurs temples de ceux des païens; ils en décorèrent surtout le haut des façades de leurs baptistères, qui consistait anciennement en un petit édifice placé en face de la basilique.

« Nous nous contenterons de citer à cet égard, d'abord la cathédrale de Ravenne, monument du Ve siècle, où l'on voit, ainsi que le dit le P. Montfaucon, une mosaïque dans les plus grandes dimensions, représentant le poisson comme symbole des chrétiens; ensuite les restes d'un ancien baptistère qui existait à Rome, qu'on a conservé au musée du collége romain, sur lesquels le poisson se trouve également reproduit en mosaïque (1).

« Les fonts baptismaux ne pouvaient pas manquer d'être

(1) Le même emblème se retrouve dans un bas-relief qui orne le portail de l'église paroissiale de Nantua (Ain). C'est le deuxième apôtre, à la gauche du Christ, qui tient un poisson.

Nous avons aussi découvert que dans quelques communes rurales du département de la Côte-d'Or on retrouve cet emblème gravé soit au-dessus de la porte d'anciennes églises, soit sur de vieilles tombes dans les cimetières ou dans les églises; et parfois on y voit deux poissons placés parallèlement l'un à l'autre, mais l'un ayant la tête vis-à-vis la queue de l'autre, et se tenant tous les deux par un cordon qui leur sort de la bouche.

Digitized by Google

ornés du même symbole; aussi, parmi les monuments qne le temps a respectés, se font remarquer deux grandes urnes en pierre qni ont servi à administrer le baptême par immersion. Elles sont conservées, l'une dans l'église de Gemona an Frioul, et l'autre dans celle de Pirano en Istrie; le poisson est sculpté sur les deux monuments.

« Il existe à Rome, au cimetière de Saint-Epimaque, une ancienne inscription chrétienne, ou épitaphe, recueillie par l'abbé Boldetti, et rapportée par Fabretti; cette inscription est ornée au-dessns et verticalement du sigle mystérieux ΙΧΘΥΣ. »

Nous terminons ici l'extrait du passage relatif à l'interprétation dn poisson considéré comme emblème religienx, dont M. Belloc a enrichi son bel ouvrage sur la *Vierge de Raphaël*. On doit convenir qu'il satisfait à tont ce qu'on pent désirer sur la vérité de cet emblème, et qn'il démontre parfaitement combien l'adoption du mot grec poisson, par les premiers chrétiens, a été judiciense et heureuse sous le donble rapport des noms sacrés qu'il renferme, et de la régénération de l'homme dans les eaux du baptême. Si M. Belloc eût connu le poisson d'argent de la cathédrale de Langres, il n'eût sans donte pas manqué de le joindre aux monnments qu'il vient de citer; et si MM. les abbés Charlet et Mathieu eussent pu connaître le livre de M. Belloc, ou si du moins ils enssent lu le court passage de l'abbé Lebenf qne nous avons rapporté, ils se fussent bien gardés de nons présenter le poisson en question comme un emblème du silence que l'on doit garder à l'église. Qnant à l'œuf d'autruche dont nous avons parlé en premier lieu, et dont le sens allégorique nous échappe,

nous désirons vivement que quelque savant nous en donne une interprétation aussi détaillée et aussi satisfaisante que celle du poisson due aux recherches et à l'érudition de M. Belloc.

G. PEIGNOT.

(*Revue de la Côte-d'Or*. Février 1837, p. 115-126.)

Digitized by Google

XL

NOTICE HISTORIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

DE L'IMPRIMERIE PARTICULIÈRE

ÉTABLIE PAR SIR THOM JOHNES, A HAFOD, VERS 1800 (1).

N° 70.

De toutes les imprimeries particulières d'amateurs qui ont existé depuis le XVIe siècle, il n'en est pas qui ait produit des ouvrages plus importants et d'une plus belle exécution que ceux qui sont sortis de la presse établie par M. Thom Johnes, à Hafod, dans le Cardiganshire, au sud du pays de Galles. Strawberry-Hill (dont nous avons donné la notice sous le n° 54) pourrait seul rivaliser en magnificence avec le superbe Hafod, soit sous le rapport des créations et embellissements du domaine, soit sous le rapport de l'institution typographique; aussi le célèbre botaniste Jac. Edward Smith nous a-t-il donné une très belle

(1) Cet article est extrait d'une *histoire* (inédite) *des principales imprimeries particulières, clandestines, etc., qui ont existé depuis le XVIe siècle jusqu'au XIXe siècle, tant en France qu'en Allemagne, Italie, Angleterre, etc., avec la liste raisonnée des ouvrages qu'elles ont produits*, par G. P.

description du domaine de M. Johnes, dans un ouvrage intitulé : *A tour to Hafod, in Cardiganshire, the seat of Th. Johnes, by James Edw. Smith.* London, White, 1810, gr. in-fol. fig. Ce beau livre, sorti des presses de Bensley, n'a été tiré qu'à CENT exemplaires. Il est orné de quinze vues gravées et coloriées par Stadler. Le prix en était de douze guinées.

Les bâtiments d'Hafod, soit pour l'habitation du maître, soit pour toutes les aisances qui tenaient à ses goûts, furent construits, avec beaucoup d'art, par M. Johnes; les environs furent embellis, et tout concourut à faire de cette grande propriété l'un des plus beaux domaines connus. Malheureusement un affreux incendie consuma, en 1807, les principaux édifices et leur riche mobilier. Pour donner une idée de tout ce que cet accident a détruit de précieux, il suffit de dire que la perte a été estimée à 70,000 liv. sterl. (environ 1,750,000 fr.); mais bientôt le propriétaire fit reconstruire son château, l'orna de magnifiques tableaux qu'il se procura de nouveau et forma une superbe bibliothèque.

Il paraît que le malheur dont nous venons de parler ne porta nulle atteinte à son goût favori pour la partie typographique; car avant, pendant et après 1807, nous voyons son imprimerie particulière produire des ouvrages importants. Nous allons présenter, par ordre chronologique de publication, la liste de ceux qui sont venus à notre connaissance et qu'il a fait imprimer sous ses yeux.

I. CHRONICLES OF ENGLAND, France, and the adjoining countries, from the latter part of the reign of Edward II,

to the coronation of Henry IV, newly translated by Th. Johnes. Hafod, 1803-1807, 4 vol. gr. in-4°, fig.

Cette édition, fort bien exécutée, est ornée de soixante planches gravées d'après les miniatures des manuscrits de Froissard de la bibliothèque du Roi, à Paris. On a tiré vingt-cinq exemplaires en très grand papier, in-fol., qui sont d'une grande valeur. Il y a aussi quelques exemplaires auxquels on a ajouté les figures doubles peintes en miniature; ils valent 40 guinées. Cette traduction a été tellement estimée, qu'on l'a réimprimée à Londres en 1805, 12 vol. in-8° et 1 vol. de planches in-4°. Il en existe encore, je crois, une édition format in-8°, même nombre de volumes.

Il faut ajouter à l'édition d'Hafod l'ouvrage suivant :

Memoirs of the life of sir John Froissart, to which is added some account of the Mss of his chronicle in the Elizabethian Library, at Breslau, by Thom. Johnes. At the Hafod press, 1810, in-4° avec vignette.

Ce supplément renferme la traduction de la vie de Froissard, par Sainte-Palaye (qui est dans la collection des mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres), la description d'un ancien manuscrit de cette chronique et un index

II. John sir de Joinville, memoirs written by himself, translated by Th. Johnes. Hafod, 1807, 2 vol. in-4°

Cet ouvrage a été aussi réimprimé format in-8°.

III. The Chronicles of Monstrelet, being a continuation of Froissart's chronicles, translated from the most approved

originals, with notes, by Thomas Johnes. At the Hafod press, by James Henderson. 1809, 4 vol. gr. in-4° fig.

Cette belle édition, qui fait suite à Froissard, est ornée de cinquante planches. Elle vaut environ 500 fr, en Angleterre. On en a tiré vingt-cinq exemplaires de format in-fol., comme pour le Froissard. Elle a été réimprimée à Londres, en 1810, 12 vol. in-8° et atlas in-4°, qui se vendent 172 fr.

IV. On doit encore à Th. Johnes une traduction du *Voyage de Bertrandon de Labrocquière, fait en Palestine en* 1432. Hafod, 1807, gr. in-8°. On a tiré dix exemplaires in-4°.

M. Durand de Lançon, à qui je dois des renseignements précieux sur plusieurs imprimeurs particuliers d'Angleterre et d'Allemagne, croit pouvoir assurer que le voyage de ce Labrocquière est inédit en français.

Voilà tout ce que j'ai pu découvrir sur la presse particulière d'Hafod.

M. Thomas Johnes, né dans le pays de Galles, en 1748, a fait ses études à Oxford; ensuite il est devenu successivement conservateur des bâtiments de la couronne, auditeur des revenus fonciers dans le pays de Galles, lord lieutenant et membre du parlement pour le Comté de Cardigan, membre de la Société linnéenne; il a terminé, le 24 avril 1815, une vie consacrée aux lettres, à des établissements utiles, et à faire du bien aux nombreux habitants de ses possessions.

G. PEIGNOT.

(*Bulletin du Bibliophile*. Paris, août 1837, n° 17, 2e série, p. 524-526)

XLI

SUR LE LIVRE DES PRÊTRES.

A M. l'éditeur du Bulletin du Bibliophile.

MONSIEUR,

Vous avez inséré, dans le n° 12 du *Bulletin du Bibliophile*, année 1835, une note sur cinq anciens ouvrages dont les dates bizarres, singulières et énigmatiques avaient besoin d'une explication que j'ai tâché de vous donner; dès lors j'ai découvert deux ouvrages du XVe siècle, qui étant dans le même cas que les précédents pour les dates, ont également besoin d'une interprétation. Je vous envoie cette interprétation, Monsieur; vous en ferez l'usage qui vous paraîtra convenable. Voici le titre du premier ouvrage :

Le Livre des Prêtres (sans date exprimée en chiffres). Pet. in-4° de onze feuillets.

Cet opuscule, composé de strophes rimées à la louange de l'état ecclésiastique, ne porte aucun milliaire qui en indique la date; mais on trouve, sur le dernier feuillet, des vers qui la désignent assez clairement pour quiconque n'est pas étranger à la connaissance des chronographes. Ces vers

sont au nombre de neuf : le premier composé de mots insignifiants, dont la majeure partie des lettres est numérale, donne la clef de l'énigme pour le milliaire; les autres font connaître la ville où l'ouvrage a été commencé, et celle où il a été fini. Il n'est donc question que de la date de la composition de ce livre, et non pas de celle de l'impression, comme nous le démontrerons plus bas. Rapportons d'abord les vers :

Rixo ceci cuniculum
Clare signant ad oculum.
Numerabilibus litteris
Annum presentis operis.
Parisius primo nati
Breviterque terminati
Andegavis urbe digna.
Lege favente divina
Aprilis decima mensis....

Maintenant reprenons le premier vers, qui est purement chronographique, et remarquons toutes les lettres numérales qui s'y rencontrent; elles formeront, étant rangées dans l'ordre convenable, la date désirée. En effet, ce vers, disposé ainsi qu'il suit, avec la désignation des lettres numérales,

RIXo CeCI CVnICVLVM,

présente un M, quatre C, un L, un X, trois V et trois I, qui font bien M.CCCC.LXVVVIII, ou 1478. Voilà une date très certaine : restent quatre lettres non numérales, qui sont R, O, E, N ; nous présumions d'abord que ces quatre lettres n'étaient que de remplissage pour former les trois mots

qui composent le vers chronographique; mais, ayant appris que cet ouvrage a été imprimé à Rouen (1), nous ne faisons aucun doute que les quatre lettres non numérales, ROEN, désignent cette ville.

Sans ces quatre lettres insérées dans le vers, on pourrait présumer qu'une première édition a pu avoir lieu à Angers, en 1478, puisque l'art typographique a été introduit dans cette ville, en 1477, par Jean Delatour (*Johannes de Turre*) et par Jean Morelli; mais les deux éditions ou impressions mentionnées dans le catalogue la Vallière ayant les lettres R, O, E, N, dans le vers chronographique, il n'est pas vraisemblable qu'une édition faite à Angers en 1478 aurait porté le nom ROEN (Rouen); d'ailleurs, on ne connaît aucun monument typographique de Rouen avant 1487, année où l'imprimeur Guillaume Letalleur y a débuté dans son art par la publication des *Chroniques de Normandie*, in-fol.

Nous pensons donc que les neuf vers rapportés ci-dessus expriment clairement que l'auteur du *Livre des Prêtres* en a commencé la rédaction à Paris, et qu'il l'a terminée à Angers, le 10 avril 1478. Quant à l'impression, dont les neuf vers ne parlent pas explicitement, les quatre lettres ROEN, comprises dans le premier, désignent assez clairement qu'elle a eu lieu à Rouen. L'ouvrage y a été impri-

(1) *Voyez*, dans le *Catalogue des livres rares du duc de la Vallière*, tom. III, pag. 815, l'indication des deux exemplaires de l'ouvrage en question, ainsi annoncés :

« 2957. Le Livre des Prêtres, en rime, *in-4° goth.*

« 2958. L'Honneur des Prêtres, en rime. *Rouen, in-4° goth.*

« Cet ouvrage est le même que le précédent; il n'y a que le titre qui soit « différent. »

(*Voyez* également le Bulletin, n° 1342, 2e série, où, dans l'annonce de cet ouvrage, nous avons parlé de cette difficulté chronographique.)

mé deux fois en caractères gothiques, sans date, d'abord sans nom de ville, sous le titre de *Livre des Prêtres*, puis avec le nom de la ville, sous le titre de l'*Honneur des Prêtres*. Ces deux éditions sont parfaitement semblables et doivent être postérieures à 1487.

Le second onvrage à date énigmatique, dont nous avons à parler, a pour titre :

Biblia sacra latina. Impress. Parisiis, Ulric Gering, Martin Crantz et Michael Friburger (sans date en chiffres, mais de l'an 1476), 2 vol. in-fol.

Les trois premiers typographes (Gering, Crantz et Friburger), établis à Paris en 1470, qui ont imprimé cette Bible, n'y ont mis aucune date en chiffres; mais, à la fin du dernier fenillet de l'Apocalypse, après les mots : *finit liber Apocalipsis beati Johannis apostoli*, on trouve vingt vers latins, dont les quinze premiers ont rapport aux différentes parties de la Bible, et les cinq derniers mentionnent une époque qui caractérise la date précise de l'impression de l'ouvrage; voici ces cinq vers :

Jam tribus vndecimus lustris Ludouicus
Vixerat ! Vlricus Martinus itemque Michael
Orti Teutonia, hanc mihi composuere figuram.
Parisii arte sua me correctam vigilanter
Venalem in vico Iacobi sol aureus offert.

Louis XI est monté sur le trône le 22 juillet 1461, ajoutez à ce chiffre trois lustres, c'est-à-dire quinze ans, vous aurez 1476, date de la publication de cette Bible.

G. P.

(*Bulletin du Bibliophile*. Janvier 1838, n° 1, 3e série, p. 6-8.)

XLII

SINGULIÈRE RELIQUE!

Il existe un petit livre de prières, imprimé en Italie au XVIIe siècle, qui est fort rare, car je ne l'ai vu annoncé dans aucune bibliographie ni dans aucun catalogue de bibliothèques. Ce n'est pas que le sujet soit extraordinaire, car c'est tout bonnement une SEMAINE SAINTE. Mais ce qui doit le faire rechercher, c'est un passage relatif à deux objets présentés comme merveilleux par la dévotion du temps, et dont l'un surtout est des plus singuliers et des plus bizarres. Rapportons d'abord le titre de l'ouvrage, nous donnerons ensuite le passage copié textuellement, avec la traduction. Ce petit livre de dévotion est intitulé :

Officium hebdomadæ sanctæ juxta formam missalis et breviarii romani, Pii V. P. M. jussu editi, ad fidelium devotionem excitandam, adjunctis italico sermone declarationibus multarum rerum quæ sunt et dicuntur in earum recitatione. Per magistrum Hieronymum Joaninum e Capugnano, Bononiensem, instituti prædicatorum. Et in fine psalmis pœnitentialibus et orationibus : aggiuntovi un breve esame della conscienza, per bene e perfettamente confessarsi. Venetiis, apud Petrum Turrinum, 1636, pet. in-12 de 334 pag.

C'est-à-dire : « *Office de la semaine sainte*, selon la forme « du missel et du bréviaire romain, publié par ordre de « Pie V, souverain pontife, pour exciter la dévotion des « fidèles, avec des détails, en italien, de beaucoup de choses « qui existent et qui y sont racontées, par maître Jérôme « Joannini de Capugnano, Bolonnois, de l'ordre des frères « prêcheurs. Et à la fin, aux psaumes pénitentiaux et aux « prières est ajouté un court examen de conscience pour « se bien et parfaitement confesser. A Venise, chez Pierre « Turrin, 1636, pet. in-12 de 334 pag ».

Tel est le titre de ce livre rare, comme nous l'avons dit, et d'autant plus rare que le savant P. Jacques Echard, dans ses *Scriptores ordinis prædicatorum, etc.*, Parisiis, 1719-1721, 2 vol. in-fol., ne le cite (tom. II, p. 356, vol. 2) que sur la foi d'autrui, et il avoue qu'il ignore en quelle langue sont écrites les explications du P. Joannini. Cette notice-ci sert donc à rectifier et à compléter l'article du P. Echard, l'un des meilleurs bibliographes professionnaux que nous possédions.

Quant à l'imprimeur-libraire Pierre Turrin, il avait pour enseigne parlante, selon l'usage du temps et conformément à son nom, une tour fortifiée du sommet de laquelle s'élance à mi-corps une renommée.

Passons maintenant à l'objet de cette notice, c'est-à-dire à l'article singulier de ce livre, qui va nous prouver à quel point de crédulité on en était encore au XVIIe siècle. Il porte : 1° sur le *palmier* qui a fourni les rameaux que l'on a répandus sur le chemin, lors de l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem, lequel palmier existe toujours et est aussi vert qu'au temps de la Passion ; 2° sur la *queue de l'ânesse ou de*

l'ânon, dont l'un porta et l'autre accompagna le Sauveur, lors de ladite entrée; laquelle queue est conservée précieusement chez les RR. PP. dominicains de Gênes. Voici le passage tel qu'il se trouve dans le petit livre en question, pages 11 et 12, sur le dimanche des Rameaux, *la Domenica dell' Olivo;* on lit :

Dalla parte d'Oriente stava il monte Oliveto, da Gierusalemme distante duo terzi di miglio, et in mezzo loro si vedeva la valle di Cedrone, allo quale avvicinandosi il signore le turbe vennero ad incontrarlo quattro giorni prima del giovedi seguente. La Palma da cui presero i rami hoggi le turbe per far a Iddio un testimonio degno di cosi nobil trionfo, volse che per li molti secoli dapoi ancora verdegiante si vedesse nel solito luogo chiamato faringe, quantunque tutti gli altri alberi quivi tagliati fossero, e svelti affatto, fin alle radici, mentre Gierusalemme da Tito attorniata fu con l'asseduo, e distrutta.

Degno e ancora di sapere come la coda d'uno di quei due animali, in questo atto adoperati dal signore, senza arte humana incorrutibile si conserva oggidi in Genoa presso i miei padri di san Domenico, facendo pia rimenbranza della humilita c'hebbe il figliuol d'Iddio per noi in questa entrata, etc.

C'est-à-dire : « Du côté de l'Orient était le mont d'Olivet, « éloigné de Jérusalem de deux tiers de mille. La vallée « de Cédron est située entre la ville et la montagne. Ce « fut près de cette vallée que la multitude vint au-devant « du seigneur, quatre jours avant le jeudi suivant. Le pal- « mier qui fournit les rameaux dont on fit usage ce jour- « ci pour rendre le triomphe plus éclatant, Dieu a voulu « que, depuis cette époque, il ait conservé pendant tant

« de siècles et qu'il conserve encore sa verdure, dans le « lieu appelé *faringe,* quoique pendant le siége et après « la destruction de Jérusalem par Titus, tous les autres « arbres eussent été non seulement abattus, mais même « déracinés.

« Il est encore bon de savoir que la queue de l'un de ces « deux animaux employés par Notre-Seigneur dans cette « cérémonie se conserve encore aujourd'hui incorruptible, « sans aucun artifice humain, à Gênes, chez mes pères de « Saint-Dominique, pour nous rappeler le pieux souvenir « de l'abaissement auquel se soumit pour nous le fils de « Dieu dans cette entrée, etc ».

On avouera que voilà une singulière relique, et que les bibliologues, assez enclins au sérieux dans leurs arides recherches, doivent savoir gré au R. P. Joannini de leur avoir fourni l'occasion de sourire en leur racontant de pareilles drôleries. Heureusement la piété et la foi ne sont nullement compromises dans ces élucubrations monacales qui édifiaient jadis les vieilles dévotes de la superbe Venise.

Ce bon dominicain Joannini est encore auteur de plusieurs ouvrages latins et italiens dont Echard nous a donné la liste dans la bibliothèque des écrivains de son ordre, *loco citato.* Nous apprenons également, par le même Echard, que ce Joannini a été choisi, en 1580, pour secrétaire du général des frères prêcheurs, et qu'après la mort de ce général, il fut nommé prieur d'une maison de son ordre, puis inquisiteur de la foi à Vicence; enfin, qu'il est mort en 1604.

Ne quittons pas la monture du Sauveur, lors de son

entrée triomphante à Jérusalem, sans mentionner un ouvrage spécial dont elle a été l'objet; nous présumons que c'est le seul qui existe sur ce sujet, ou s'il y en a d'autres, ils sont peu nombreux, car nous n'en avons découvert aucun. Le livre en question a pour titre :

Philologema sacrum de asino Messiæ Christi in urbem Ierosolymam vectore, ex prælectionibus Johan. Benedict. Carpzovii excerptum a Johan. Lutke. Lipsiæ, 1671, in-4°; en français : *Dissertation* sacrée sur l'âne, monture du Messie lors de son entrée à Jérusalem ; tirée, par J. Lutke, des écrits de J. Ben. Carpzow. Leipsick, 1671, in-4°.

N'ayant pas cet ouvrage à notre disposition, nous sommes obligé de nous borner à en donner l'intitulé; tout ce que nous pouvons dire, c'est que son auteur Jean Benoît Carpzow, ministre protestant, né à Leipsick en 1639, est mort dans la même ville en 1699, a composé plusieurs dissertations singulières sur l'Ecriture sainte, dont on trouvera la liste dans la bibliothèque sacrée du P. Lelong, entre autres, *De Chuppa Hebræorum*, Lips., 1680, in-4°; *De Judæorum aurea simia*, Lips., 1681, in-4°; *De sepultura Josephi patriarchæ*, Lips., 1697, in-4°, etc., etc.

X**

(*Bulletin du Bibliophile*. Août 1838, n° 6, 3e série, p. 252-254.)

XLIII

SOTTISES INCROYABLES DES ERRANS

TOUCHANT LA VIE DE L'AUTRE MONDE,

OU OBSERVATIONS CRITIQUES DU P. GARASSE, SUR LE PARADIS DE PAPIAS, DE MAHOMET, DE LUTHER, DE BRENTIUS, ETC. (1).

Le P. Garasse, dont la délicatesse du style, la douceur et la politesse ont passé en proverbe, s'est élevé fortement, dans sa *Doctrine curieuse*, contre ceux qui ont fait du paradis un lieu consacré aux plaisirs des sens. Il a intitulé la section où il traite de cet objet ; *Sottises incroyables des errans touchant la vie de l'autre monde*, pp. 317-321 de son gros volume de la *Doctrine* (2). Il commence par exposer « qu'il vaudroit beaucoup mieux dire et dogmatiser « qu'il n'y a point de paradis, que non pas le remplir « d'ordures, et en faire une estable d'Augias, au lieu que

(1) Cet article est tiré d'un recueil manuscrit dans lequel on a réuni toutes les principales descriptions singulières, bizarres ou sublimes du paradis, telles qu'on les trouve dans les ouvrages de différents auteurs depuis le XIIe siècle.

(2) *La Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps ou prétendus tels, etc.*, par le P. François Garassus, de la Compagnie de Jésus. Paris, Séb. Chappelet, 1624, pet. in-4° de 1025 pag., plus 54 pour la table.

« ce devroit estre *locus divinæ amœnitatis*, comme parle « Tertullian; et c'est la faute de quelques errans qui n'ont « pas eu le désespoir de mescroire le paradis et l'enfer, de « peur de contredire la raison, mais qui ont fait pis; d'un « athéisme ils sont allés dans l'autre, et d'une sottise dans « la brutalité, et ont monstré par leurs extravagances que « le plus grand défaut d'esprit qui soit au monde consiste « à se bander contre une vérité cogneuë. »

Garasse rapporte l'opinion de plusieurs de ces *errans* sur le paradis; il cite, entre autres, Papias, Mahomet, Brentius, Luther, et il finit par les poètes beaux esprits de son temps, qu'il traite avec sa réserve et son aménité ordinaires, comme on va en juger.

« Le premier, dit-il, qui remplit le paradis de plaisirs et « contentemens indignes de l'esprit humain, fut un certain « Papias qui vivoit incontinent après les apostres (1), « lequel n'ayant pas la capacité d'interpréter mystiquement « et suivant l'intelligence spirituelle, ce qui est dit du « paradis dans l'Apocalypse, c. XXI (2), et en plusieurs « autres endroits de l'Escriture (3), fut si grossier que de

(1) Papias, évêque d'Hiéraples, en Phrygie, fut disciple de saint Jean l'évangéliste avec Polycarpe; il passe pour l'auteur de l'opinion des millénaires, qui prétendent que Jésus-Christ viendra régner sur la terre d'une manière corporelle, mille ans avant le jugement, pour assembler les élus, après la résurrection, dans la ville de Jérusalem. *Ses explications du discours du Seigneur*, dont il ne reste que des fragments, ne donnent pas une idée avantageuse de sa critique et de son goût.

(2) Le chapitre 21 et une partie du chapitre 22 de l'*Apocalypse* présentent une description de la Jérusalem céleste. On y voit un ciel nouveau, une nouvelle Jérusalem avec toutes ses dimensions et ses richesses, la fin des maux, la récompense des saints et le supplice des méchants.

(3) Voici tous les versets de la Bible où il est question du paradis (autre

« dogmatiser contre la vérité : que la félicité du paradis « consistoit à boire et à manger; et pour cette ignorance, « sainct Hierosme l'appelle *hominem exigui sensus.*

« Après lui, continue le P. Garasse, vint Mahomet, qui « acheva de gaster la besongne d'autant qu'il posa dans le « ciel tant d'ordures que ses religionnaires en ont quasi « honte, nommément quand il est question de faire éva- « porer les décoctions du boire et du manger hors du « paradis ; car il est vray qu'il dit que cela se fera par une « transpiration insensible, qui fera exhaler le marc des « viandes en des sueurs odoreuses et douces comme musc. « Puis il adjouste qu'il y aura dans le coin du paradis des « chaises percées et des lieux secrets pour vuider les « ordures, comme, en plusieurs endroits de Saxe et d'Alle- « magne, il y a dans les salles des seignenrs où ils pren- « nent leurs repas, des cuves disposées aux quatre coins « pour aller rendre sa gorge durant le disner, et puis

que l'Eden dont parle la Genèse), ou plutôt tous les versets où se trouve le mot *paradisus :*

..... Et sicut aquæductus exivi de Paradiso. *Ecclesiasticus*, XXIV, *v.* 41.

Gratia sicut paradisus in benedictionibus. *Idem*, XL, *v.* 17.

Timor Domini sicut paradisus benedictionis. *Id.*, *id.*, *v.* 28.

Henoc placuit Deo et translatus est in paradisum. *Idem*, XLIX.

In deliciis Paradisi fuisti..... *Ezech.*, XXVIII, *v.* 13.

Cedri non fuerunt altiores illo in paradiso Dei..... Omne lignum paradisi Dei non est assimilatum illi..... *Idem*, XXXI, *v.* 8.

Et æmulata sunt cum omnia ligna voluptatis, quæ erant in paradiso Dei. *Id.*, *id.*, *v.* 9.

Et dixit illi Jesus : Amen dico tibi, Hodie mecum eris in paradiso. *Luc*, XXIII, *v.* 43.

Quoniam raptus est in paradisum, et audivit arcana verba, quæ non licet nemini loqui. *Pauli epist. II, ad Corinth.*, XII, *v.* 4.

Vincenti dabo edere de ligno vitæ, quod est in paradiso Dei mei. *Apocal.*, II, *v.* 7.

« retourner tout froidement à la besongne comme de-
« vant..... »

Des Turcs le bon père passe aux Luthériens, et le premier qui lui tombe sous la main est un ministre nommé Brentius, « lequel, en sa *Recognition*, pp. 176 et 182, a dit « que le ciel empyrée est une chimère controuvée par les « théologiens, et que s'il y a un paradis, ce qu'il n'ose pas « jurer, il y a là dedans, comme dans une foire, non seule- « ment les saincts avec Jésus-Christ et la Vierge Marie, « mais encore les Turcs, les Barbares, les payens, *quin « etiam ipse infernus et omnes diaboli*..... Mahomet avoit « dit que dans le paradis il y avoit toutes sortes d'animaux « contraires en humeur, des chiens, des chats et des rats « pesle-mesle (1), mais que tout cela devoit estre en bonne « intelligence comme durant le déluge de Deucalion, duquel « il fut dit : *stat lupus inter oves, fulvos vehit unda leones;* « mais Brentius a bien fait pis lorsque dans un même « paradis il a posé Dieu et le diable tout ensemble. »

Après Brentius vient le tour de Luther (2); le fougueux jésuite ne l'épargne pas, il l'appelle quelque part *gros buffle, homme tout corporel et composé de lard;* il lui pro-

(1) Nous croyons le révérend père fort mal instruit de ce qui regarde les animaux admis dans le paradis de Mahomet. Il n'y a pas un petit marmot de la Mecque ou de Constantinople qui ne sache qu'il n'y a que dix animaux qui doivent entrer dans ledit paradis du prophète, savoir : la baleine de Jonas, la fourmi de Salomon, le bélier d'Ismaël, le veau d'Abraham, l'âne de la reine de Saba, la chamelle du prophète Saleh, le bœuf de Moïse, le chien des sept dormans, le coucou de Belkis, et la jument (*al-Borack*) du Prophète.

(2) A propos de Luther, nous dirons que les journaux de novembre 1837 ont annoncé que « le dernier descendant en ligne directe de ce célèbre réformateur, Joseph-Charles Luther, vivant misérablement en Bohême, vient d'abjurer le protestantisme et de rentrer dans le sein de l'Eglise catholique.

digne son épithète favorite d'athée, et cependant il l'accuse d'avoir voulu faire avec Dieu un marché d'épicurien par lequel il abandonnerait sa part du paradis moyennant cent ans de vie agréable dans ce monde. L'auteur entre ensuite dans quelques détails sur le paradis tel qu'il prétend que le concevait le fameux réformateur; et ces détails prouveront que Luther aurait pu faire le marché dont il vient d'être question sans beaucoup y perdre. Mais écoutons le révérend père :

« Luther, dit-il, estant parvenu à l'athéisme parfaict, « prescha un jour publiquement que Dieu, pour donner du « plaisir à ses élus, étoit résolu de créer, après le juge- « ment final, des petits chats et des petits barbets, *quorum « cutis erit aurea, et pili de lapidibus pretiosis*, et qu'il en « donnera à tous les bienheureux, pour leur servir de « contenance, comme aux dames qui les mettent dans « leur manchon. Il adjouste qu'il y aura des serpens, des « crapauds, des chenilles en paradis, mais qu'elles seront « toutes de fin or, de ducat, et, qui plus est, il y aura des « fourmis, des poux, des puces et des punaises en paradis; « mais elles seront toutes de pierres précieuses, et senti- « ront beaucoup mieux que la civette ; car voici ses paroles « en termes exprès : *Ibi formicæ, cyniphes et omnia fœtida « et male olentia animalia meræ delitiæ erunt, et opti- « mum odorem spirabunt* (1). Toute l'excuse que je pour-

(1) Cela me rappelle le paradis des habitants de Camboyes, dans la presqu'île au-delà du Gange. Tous les biens prodignés dans ce séjour délicieux ne sont pas seulement destinés aux âmes des hommes vertueux, mais encore aux âmes des bêtes, des oiseaux, des insectes et des reptiles qui, dans leur espèce, auront vécu conformément à l'instinct de la nature et à l'intention du Créateur.

« rois porter, pour excuser l'impiété de ce gros homme, « c'est que, disant et escrivant ces choses, il étoit yvre, « car ce fut *in sermonibus convivialibus, titulo de vita « æterna*, pp. 454 et suiv. »

Garasse finit ce chapitre par se plaindre gravement des beaux esprits prétendus de son temps, qu'il met au-dessous de Luther à cause de leurs blasphèmes. « Ils n'ont pas de « honte, dit-il, de coucher tout au long dans leurs rimail- « leries, qu'il n'y a point d'autres ciels que le ciel de leur « lit, autre paradis que le plaisir brutal, autres soleils ni « autres flambeaux que les yeux de leur dame; que pour « eux, ils renoncent librement au paradis s'il n'y trouvent « leur maîtresse, et que les anges, s'il y en a en paradis, « n'y adorent point plus parfaictement la divinité, qu'eux « n'adorent leur Clorinde, leur Philis, leur Isabelle.

« Esprits profanes et vilains, qui poseroient volontiers « dans le ciel un bordeau ou un cabaret, et qui ne se servent « des anges et des saincts que pour en tirer des allégories « infâmes, et les faire parler en ces termes de maquerellage « et comme ils ont fait nommément dans leur *Parnasse « satirique*, imprimé l'an 1622 (1), en cette louange de « l'amour qui commence en ces termes :

Sainct Augustin, instruisant une dame,
Dit que l'amour est âme de notre âme.

« Là dedans quels blasphèmes exécrables ne disent-ils

(1) Cet ouvrage est attribué à Théophile Viaud, ainsi que le *Cabinet satirique*. Outre l'édition de Paris 1622, et trois ou quatre autres de la même époque, faites du vivant de l'auteur, qui a été vivement poursuivi au criminel pour ce recueil obscène et impie, on en connaît deux données par les Elzevirs, l'une en 1660 et l'autre en 1666, pet. in-12; celle de 1660 est la plus recher-

« pas contre la vision et l'amour béatifique ? quelles pro-
« fanations n'ont-ils inventées sur la lumière de gloire ?
« quels instrumens de martyre n'ont-ils appliqués à leurs
« maudites inventions ? Ils ont ravy le gril d'entre les
« mains de sainct Laurent pour en faire une armure com-
« plète à Cupidon leur tutélaire, le taureau à sainct Eus-
« tache, les flèches à sainct Sébastien, la caverne à saincte
« Magdeleine, la roue à saincte Catherine, les cailloux à
« sainct Estienne, pour traduire tous ces sacrez meubles
« en matière d'impiété et de vilenie. »

Telle est la fin de la section où Garasse relève les absurdités débitées sur le paradis, mais où l'on s'aperçoit facilement qu'en les brodant à sa manière, il en a ajouté d'autres qui ne sont ni moins sottes ni moins ridicules.

G. P.

(*Bulletin du Bibliophile*. Août 1838, n° 6, 3e série, p. 255-259).

chée, et se vend fort cher quand les exemplaires sont bien conservés. Voici les prix capitaux auxquels ce volume a été porté dans différentes ventes :

En 1813, mar. rouge, 44 fr.
En 1818, 49 fr.
En 1826, cuir de Russie, chez M. Sensier, 50 fr.
En 1829, m. r., chez M. Berard, 100 fr.
En 1829, m. bleu, chez M. Renouard, 97 fr.
En 1833, m. bl., chez M. Bruyères-Chalabre, 51 fr.

Mais ordinairement 25 à 30 fr. Il est inutile de dire que ce petit volume ne doit sa réputation qu'aux Elzevirs, et que ces hauts prix ne regardent que les exemplaires très rares par leur belle conservation et le luxe de leur reliure.

Digitized by Google

XLIV

ORIGINE DU PETIT COCHON

DE SAINT ANTOINE.

Saint Antoine, le patriarche des cénobites, né dans la Haute-Egypte en 251, mort en 356, très connu par les rudes tentations qu'il eut à endurer de la part du démon, est presque toujours représenté accompagné d'un petit cochon qui le suit et qui paraît aussi familier que le serait un chien, et même le chien le plus fidèle. C'est en vain que nous avons cherché l'origine de cet accompagnement dans la vie du pieux solitaire, par saint Athanase, tome II, p. 753, dans celle que nous a donnée Alban Butler, traduite par Godescard, tome Ier, pp. 234-258, et dans celle d'Adrien Baillet, de dom Ceillier, du P. Marin, etc., etc. Tous sont muets sur l'origine et l'histoire du petit cochon.

Enfin nous avons frappé à la porte de Jacques de Voragine (1), et cet illustre biographe des saints nous a présenté, dans sa famense *Légende dorée,* tradnite par Jehan du

(1) Ce nom de Voragine lui a été donné parce qu'il était de Voraggio (Vorages), bourg de la côte de Gênes. Il a composé sa légende en latin. Il était religieux dominicain et est mort archevêque de Gênes, le 14 juillet 1298.

Vignay (1), le récit du miracle qui a procuré au grand saint Antoine la compagnie du petit animal en question. Le lecteur s'attend bien, sans doute, que nous ne rapporterons point ce miracle comme article de foi; la *Légende dorée* est connue et jugée depuis longtemps; nous ne présentons donc ce miracle que comme un exemple de la bizarre imagination de ceux qui, dans ces temps reculés, écrivaient la *Vie des Saints*, et qui, ajoutant des contes absurdes aux faits les plus respectables, se jouaient de la crédulité des lecteurs de cette époque, qui avaient beaucoup de foi, mais fort peu d'instruction. Voici le fait :

Le glorieux saint Antoine, ayant résisté à toutes les tentations du démon, fut comblé des faveurs célestes et eut le don des miracles. Le bruit de sa piété et de sa haute vertu se répandit au loin. Il arriva, sur ces entrefaites, qu'un roi de Catalogne, dont on tait le nom, eut le malheur d'avoir sa femme possédée du diable (malheur, hélas! dont bien des maris se sont plaints dans tous les temps!) Ce pauvre roi, ne sachant à quel saint se vouer, entend parler du grand Antoine et surtout de ses victoires signalées sur le démon; bien assuré qu'il ne pouvait opposer à l'ennemi un adversaire plus redoutable et plus sûr de son fait, vite il expédie un courrier vers le saint, en le priant de venir non pas le délivrer de sa femme, mais délivrer sa femme du diable

(1) Ce Jehan du Vignay, *translateur de ce livre*, comme il le dit lui-même à la fin de la légende de saint Dominique, était de l'ordre des religieux de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Il annonce dans le prologue qu'il a fait cette traduction *à la requeste de très puissant et noble damme madamme Jehanne de Bourgoigne, par la grace de Dieu royne de France, et qu'on appeloit dorée ceste légende, car ainsi come l'or est le plus noble sur tous les aultres métaulx, aussi est ceste légende tenue por le plus noble sur toutes aultres...* Jehan du Vignay est mort vers 1340.

qu'elle avait au corps. Saint Antoine, toujours bon, charitable, et content en lui-même de trouver encore une fois l'occasion de pourchasser celui qui l'avait fait tant enrager, comme l'a bien prouvé Callot, quitte sa grotte et son désert, s'achemine vers l'Espagne, et enfin arrive à la cour de Barcelonne. Il prend connaissance de l'état de la malade, épie son persécuteur, se met en prière, et bientôt le diable est encore exorcisé une fois et la chère dame rendue à sa douceur et à sa bonté ordinaires.

Mais ne voilà-t-il pas que, dans le moment où le miracle s'opérait dans le salon du roi, une truie qui venait de mettre bas, arrive (dans ce temps-là, les mœurs étaient très simples à Barcelonne, et il paraît que les truies avaient leur entrée libre à la cour); une truie, disons-nous, arrive et dépose aux pieds du saint un de ses petits qui était né sans yeux et sans pattes; puis, poussant des cris aigus et tirant le saint par la robe, elle semble lui demander de vouloir bien guérir son pauvre petit affligé. Le saint, touché de compassion, eut, selon le pieux de Voragine, la complaisance d'opérer ce miracle qui lui fit beaucoup d'honneur; et le petit cochon, clairvoyant ou plutôt voyant clair et trottant comme un lièvre, ne crut pouvoir mieux témoigner sa reconnaissance à son bienfaiteur qu'en lui tenant fidèle compagnie tout le reste de sa vie. Voilà pourquoi saint Antoine est toujours représenté ayant près de lui un petit goret, et voilà justement comment on écrivait la biographie sainte au XIIIe siècle.

RONDEAU

OU SE TROUVE L'ÉLOGE DE SAINT ANTOINE (1).

De saint Antoine, exemple des ermites,
Fen mon parrain me donna le surnom;
Onc il ne fut de ces porte-guignon,
Lorgneurs du sexe, écumenrs de marmites,
Tels qu'on voyoit frèr' Luce et frère Oignon;
Il fut pieux, simple, modeste et bon,
Et fit très bien; mais moi ponr tous mérites
J'ai seulement la simplesse et le nom
De saint Antoine.

Honneur et gloire au saint! mais quand vous fîtes
Ponr moi, chétif, nn bouquet si mignon,
Par Apollon et ses neuf favorites,
C'étoit bien là jeter vos marguerites
Et les semer devant le compagnon
De saint Antoine.

X.

(*Bulletin du Bibliophile*, septembre 1838; n° 7, 3e série, p. 306-308.)

(1) Ce rondean est de Piron; il a été fait au eom d'ue financier qui, le jour de sa fête (saint Antoine), avait recn un bouquet accompagné d'nn rondean sur le même sujet; il y répondit modestement par celui que noua venona de rapporter, et qui est assez malin.

XLV

NOTICE SUR GILLES DE ROME

ET SUR SON TRAITÉ

DU GOUVERNEMENT DES PRINCES.

Gilles de Rome (*Ægidius Romanus*), ou plutôt Gilles Colonne (*Ægidius de Columna*), car il porte indistinctement ces deux noms, étant né à Rome, vers 1240, de l'illustre maison des Colonnes, fut un des hommes les plus savants et les plus estimés parmi les docteurs du XIIIe siècle. Il se voua de bonne heure à l'étude et à la piété; entré dans l'ordre des frères ermites de saint Augustin, à Paris, il étudia sous saint Thomas d'Aquin, et fit tous les progrès que ses heureuses dispositions pouvaient lui faire espérer des soins d'un tel maître. Bientôt son mérite, la science et la gravité de ses mœurs le firent connaître avantageusement de Philippe le Hardi, fils et successeur de saint Louis (de 1270 à 1285). Ce roi lui confia l'éducation de son fils, Philippe le Bel, né en 1258, et qui a régné de 1285 à 1314. On peut dire que le jeune prince profita des leçons de son habile précepteur, car il fut instruit, aima et protégea les lettres. Jean de Meun, auteur d'une seconde partie du *Roman de la Rose*,

fit une chose très agréable à ce prince, en lui dédiant divers ouvrages qu'il avait traduits du latin, tels que l'*Art militaire* de Végèce, la *Consolation* de Boëce, les *Lettres d'Abailard et d'Héloïse;* et Philippe n'avait pas besoin d'une version qui lui expliquât l'original, car le traducteur lui dit, dans une de ses préfaces :

« Jaçoit (1) que vous entendez le latin, mais toutes voies (2) est moult plus légier (3) d'entendre le françois que le latin. »

C'est vers 1280 que Gilles de Rome composa pour son élève royal, à qui il le dédia, son traité *de Regimine regum principum,* « du gouvernement des princes,» dont nous parlerons plus bas.

Il est le premier de son ordre qui fut admis à l'honneur de professer dans l'Université, et c'est lui qui, au nom de ce corps, fut chargé de haranguer Philippe le Bel, lorsque ce prince revint de Reims à Paris (4), après avoir été sacré par l'archevêque Pierre Barbet, le 6 janvier 1286.

En 1292, notre digne religieux fut élu général de son ordre, et, deux ans après (en 1294), il fut nommé archevêque de Bourges, et sa nomination confirmée par le pape Boni-

(1) *Jaçoit*, pour quoique.
(2) *Toutes voies*, pour toutefois.
(3) *Légier*, pour facile.
(4) Il existait une coutume qui atteste bien l'orgueilleux empire qu'exerçait alors l'Université. Ce n'était point le recteur qui, dans les occasions solennelles comme celle-ci, portait la parole au nom du corps dont il était le chef; on lui nommait un orateur « De même que (dit du Boullay, dans son *Historia univ.*, t. III, p. 474) le roi n'explique pas ses intentions par lui-même, mais par l'organe de son chancelier. » Quelle comparaison ridicule! Par une autre singularité, on choisissait l'orateur parmi les théologiens; c'est à ce titre que Gilles de Rome a harangué le roi.

face VIII (qui n'était pas encore brouillé avec Philippe le Bel). Les grands du royaume trouvèrent fort mauvais que le pape conférât ainsi les bénéfices à des étrangers (Gilles Colonne était Italien); mais le roi, outre que le pape lui avait recommandé celui-ci, se crut obligé à cette marque de reconnaissance envers son ancien précepteur. Ce n'est pas qu'il lui eût fait un grand cadeau sous le rapport des avantages temporels attachés à ce siége; car, par suite d'événements accidentels, le pauvre prélat se trouva dans un tel dénuement, à raison des exactions du pape Clément V (1), sur les biens de l'église de Bourges, qu'il fut contraint d'assister aux offices de la cathédrale, pour avoir part aux distributions et pouvoir vivre.

Cependant il exerça ses fonctions avec zèle jusqu'au mois de décembre 1316, époque de sa mort arrivée, selon les uns, à Avignon, selon d'autres à Bourges. Quoi qu'il en soit, son corps fut transporté à Paris et inhumé dans l'église des Augustins, auxquels il laissa sa bibliothèque, qui ne devait pas être très considérable, mais qui, à coup sûr, était un objet

(1) Voici l'origine de ces exactions : Pendant que Gilles de Rome était archevêque de Bourges, Bertrand de Goth occupait le siége archiépiscopal de Bordeaux; il y eut une vive contestation entre ces deux archevêques, à l'occasion du titre de primat d'Aquitaine qu'ils prenaient l'un et l'autre. Gilles de Rome alla jusqu'à excommunier Bertrand de Goth qui était cardinal. Celui-ci, fu ieux, courut à Avignon pour y sonner le tocsin contre son adversaire. Sur ces entrefaites, le pape Benoît XI mourut à Pérouse le 7 juillet 1304, et, l'année suivante, Bertrand de Goth fut élu dans la même ville (le 5 juin 1305), sous le titre de Clément V. On pense bien que le nouveau pontife *non fuit immemor* de la conduite de son ancien confrère à son égard. Il lui donna, dit-on, toutes sortes de déboires, et le ruina par de fréquentes visites, en traversant son diocèse dans tous les sens avec une suite nombreuse. Les évêques, dans ce temps-là, étaient obligés de défrayer le pape et sa suite, aussitôt qu'ils entraient dans leur diocèse, et pendant tout le temps qu'ils y séjournaient.

infiniment précieux; car les livres étaient alors excessivement rares. On assure que la bibliothèque du roi Jean, mort en 1364, consistait en DIX volumes; mais son fils et successeur Charles V, qu'on peut appeler le véritable restaurateur des lettres, laissa, à sa mort, en 1380, une collection de 910 volumes, tant fut grande l'impulsion que ce bon prince et ses deux frères (Jean, duc de Berri et Philippe le Hardi) donnèrent au rétablissement des études et au goût pour les livres. (Voy. la *Bibliothèque protypographique, ou Librairies des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berri, Philippe de Bourgogne et les siens* (par M. Jean Barrois, de Lille. Paris, 1830, in-4°, fig.)

Il est temps d'arriver à l'ouvrage de Gilles de Rome, *de Regimine principum.* Parlons-en d'abord sous le rapport bibliographique, nous en donnerons ensuite une courte analyse.

Ce célèbre traité a été, comme nous l'avons dit, composé en latin, vers 1280, pour le fils du roi Philippe le Hardi (Philippe le Bel), dont l'auteur était le précepteur. Le plus ancien manuscrit dont on ait fait mention doit être celui dont le titre est rapporté très succinctement dans le catalogue des livres de « *Charles le Quint, de ce nom,* enregis- « trés de son commandement, par Giles Malet, son valet de « chambre, en 1373. » Voici ce titre tel que nous le fournit la *Bibliothèque protypographique,* sous le n° 402 :

« *De Regimine principum*, par Giles l'Augustin, très bel livre en latin, signé Charles en la fin. »

On ne peut guère douter que ce volume ne soit l'original. C'est le seul mentionné en latin dans le catalogue de

la bibliothèque du roi Charles V, qui tenait sans doute à ce livre, puisqu'il y a apposé sa signature.

Le manuscrit latin, que nous citerons ensuite, est celui qui existait dans la bibliothèque du duc de la Vallière; il a pour titre :

« *Liber de regimine regum principum editus* (1) *a fratre Ægidio romano*. In-fol. de 155 feuillets, mar. bl. »

On le croit du XIVe siècle; il est écrit en *lettres de forme*, sur deux colonnes. Il n'est allé qu'à 18 fr. à la vente des livres du propriétaire, en 1784.

Quant aux imprimés, la première édition dont parle Panzer, tome I, p. 103, est intitulée :

« Ægidii (de Columna) romani de regimine principum libri tres. — *Anno a partu Virginis salutifero, millesimo quadringentesimo septuagesimo tercio, vicesima septima mensis junii*, in-fol. de 129 feuillets. »

Les caractères de cette édition paraissent être ceux de Gunt Zainer, qui imprima à Augsbourg, dès 1470.

Vient ensuite l'édition de Rome, ainsi énoncée :

« Incipit liber de regimine principum, editus a fratre « Ægidio romano, ordinis fratrum Heremitarum sancti Au- « gustini. — A la fin du volume : *Impressum Romæ per « inclitum virum magistrum Stephanum Plannck de Pata- « via, anno Domini millesimo M.CCCC.LXXXIJ : die nona « mensis maij.*, in-fol. »

Cette édition a été donnée par Oliverius Servius Tholentinas. On doit trouver, à la suite de l'intitulé, quatre feuil-

(1) Le mot *editus* signifiait alors *fait, composé* : ainsi *éditeur* était synonyme d'*auteur*, qu'on nommait aussi *acteur*; maintenant on entend par éditeur celui qui se charge de la publication d'un ouvrage sans en être l'auteur.

lets de pièces préliminaires, contenant une épître dédicatoire de cet éditeur, adressée à Georges, archevêque de Lisbonne et cardinal, puis une table des matières, après laquelle le texte commence.

Cette édition, assez recherchée, et cependant plus commune que la précédente, a passé, dans différentes ventes, à des prix peu élevés. Un exempl., rel. en mar. bl., a été adjugé pour 24 liv. 19 s., chez M. Gaignat, en 1769; un autre rel. en vél., a été donné pour 25 liv. chez le duc de la Vallière, en 1784; puis l'exempl. de M. Mac-Carthy, rel. en mar. r., n'est allé que jusqu'à 12 fr. 50 c., en 1817.

Les éditions latines postérieures, entre autres celle de Venise, 1498, in-fol., et la dernière, celle de Rome, revue par Guil. Samaritan, avec la vie de l'auteur, 1607, in-8°, sont peu recherchées.

Passons aux traductions françaises; on en connaît plusieurs, mais il ne serait pas facile d'en désigner les auteurs avec exactitude. Les uns nomment un certain Henri de Gauchi, dont le nom figure, en effet, dans le titre de l'un des manuscrits; d'autres citent un Simon de Hesdin, et d'autres un nommé Wauclin. N'ayant aucune donnée certaine à cet égard, nous nous bornerons à citer les titres des manuscrits français que nous avons découverts. Voici d'abord ceux qui sont mentionnés dans la *Bibliothèque protypographique;* cette mention est si brève pour chaque article qu'elle ne peut que constater l'existence des manuscrits sans jeter aucune lumière sur le nom des auteurs ou des copistes; mais il est toujours bon de les connaître. Ces articles sont au nombre de neuf, savoir :

« Art. 111. *Le Gouvernement des princes* (avec trois autres

ouvrages : *Le Trésor de philosophie; Cidrac, Placides et Timeo*), en un grant volume de cuir rouge à empraintes. » (Extrait du catalogue des livres de Charles V, dressé par Giles Malet, en 1373.)

Le premier traité est-il bien la traduction de l'ouvrage de Gilles de Rome ?

« Art. 924. Ung autre livre en parchemin couvert d'ais blanchastres, intitulé au dehors : *C'est le livre du gouvernement des roys et des princes;* comançant au second feuillet; *D'une coulombe de feu;* et au dernier, *largeur des talons.* » (Extrait du catalogue de la librairie des ducs de Bourgogne, à Bruges, dressé en 1467.)

« Art. 926. Ung autre beau grant livre en parchemin couvert de velours noir, cloué de clouz dorez, intitulé au dehors : *Le livre du gouvernement des roys et des princes,* comançant au second feuillet, *à son très espécial,* et au dernier : *il n'y ala point.* » (Extrait, *idem.*)

« Art. 929. Ung autre livre en parchemin, couvert de velours rouge usé, intitulé au dehors : *Le livre du gouvernement des roys et des princes,* comançant au second feuillet, après la table, *estre ne plus*, et au dernier, *pevent pas si legiéement.* » (Extrait, *idem.*)

« Art. 930. Ung autre livre en parchemin, couvert d'ais rouges, à cloans d'argent blanc, intitulé au dehors : *C'est le livre du gouvernement des roys et princes*, comançant au second feuillet après la table, *fait primèrement enfant,* et au dernier, *en doit ordonner.* » (Extrait, *idem.*)

« Art. 1639. Ung autre grant volume, couvert de velours noir à deux cloans et cincq boutons de léton doré à chacun costé, et intitulé : *Le gouvernement des roys et princes,*

comenchant ou troisième feuillet, *ainsy de ung chaschun genre*, et le derrain finissant, *par tous les siècles des siècles. Amen.* » (Extrait du catologue des livres provenant de la librairie des dues de Bourgogne, dressé à Bruxelles en 1487.)

« Art. 1806. Ung autre grant volume couvert de cuir rouge, à deux cloans d'argent historié, et intitulé : *Le livre du gouvernement des roys et des princes* (1), comenchant ou troisième feuillet, *fait primièrement enfant*, et finissant ou derrenier, *et à ses loyaulx chreticns. Amen.* » (Extrait, *idem.*)

« Art. 1827. Ung autre grant volume, couvert de satin rouge, tout dessiré, à deux cloans et cincq boutons de léton sur chacun costé, intitulé : *Le livre du gouvernement des roys et des princes*, comenchant ou second feuillet, *estre ne plus longue, ne plus brief*, et finissant, *amen, amen, amen, alleluya.* » (Extrait, *idem.*)

« Art. 1828. Ung autre grant volume couvert de cuir grisane, à deux cloans de léton historié et intitulé : *Le gouvernement des roys et des princes*, comenchant où second feuillet, *d'une columbe de feu*, et finissant ou derrenier, *et plus proffitable partie.* » (Extrait, *idem.*)

Aux neuf articles que vient de nous fournir la *Bibliothèque protypographique* de M. Barrois, nous allons en ajouter deux un peu plus détaillés que nous avons puisés ailleurs. Celui qui nous paraît le plus ancien a pour titre :

« Ci commence li livres dou gouvernement des rois et des princes que frere Gilles de Roume, de l'ordre de Saint-Augustin, compila des dis plusieurs philosophes ; *et à la fin :*

(1) Sanderus ajoute de *frère Gilles de Roman.*

ci fenist li livres dou gouvernement des rois et des princes que frere Gilles de Roume, de l'ordene de Saint-Augustin, a fait; lequel livre maistres Henris de Gauchi a translaté de latin en françois par le commandement de Phelippon le noble roi de France. In-fol. de 121 feuillets.

Cette dernière partie de la souscription annoncerait que Henri Gauchi a fait cette traduction du vivant de Gilles de Rome, puisqu'elle lui a été commandée par Philippe le Bel, qui est mort avant ledit Gilles.

On a aussi parlé d'une traduction en français plus moderne qui aurait été faite par Simon de Hesdin, et publiée à Paris, en 1497, in-fol.

Cette traduction serait-elle la même que celle qui a été imprimée depuis à Paris, en 1517, et qui a été abrégée, ainsi que semblerait l'annoncer son titre, différent des précédents?

Le Mirouer exemplaire et très fructueuse instruction selon la compillation de Gilles de Rômme, tres excellent docteur, du regime et gouvernement des roys, princes et grans seigneurs qui sont chefs, colonnes et vrays pilliers de la chose publique et de toutes monarchies, ensemble des présidens, conseillers, senechaulx, baillifz, juges prevostz et autres officiers; et avec est compris le secret d'Aristote, appelé le secret des secrets, et les noms des roys de France, et combien de temps il ont regné. Paris, Guillaume Eustace, 1517, in-4° goth., fig. en bois.

On voit par ce titre que cet ouvrage n'est pas une traduction littérale du traité de Gilles de Rome, mais que l'auteur l'a suivie pas à pas en l'abrégeant, et y a fait des additions conformes au sujet, puis terminées par la nomenclature de nos rois.

Donnons maintenant une petite analyse du *Traité du gouvernement des roys.*

L'auteur commence par établir, dans la première partie, que tout ce qui peut faire la vraie gloire des rois et contribuer à leur parfaite félicité est l'amour de Dieu, une sincère affection pour leur peuple et le zèle pour le bien public. Dans l'énumération qu'il fait des vertus propres aux princes, il en compte d'abord quatre principales, quatre cardinales, qui sont particulièrement essentielles aux rois; ces vertus sont : la prudence, la justice, la force et la tempérance. « Si de ces quatre il en fault (1) une, dit l'auteur, li roi n'a nulle. » Après ces quatre premières vertus, il en compte quatre autres du second ordre, qui sont la magnanimité, la charité, l'humilité et la magnificence; mais à la charité il joint la libéralité; et par humilité il entend une sorte de modestie noble, accompagnée de bonté et d'affabilité; il veut aussi que la magnificence soit accompagnée de gaîté. Au tableau de ces vertus succède celui des vices et des passions qui leur sont opposés. L'auteur expose avec force qu'il n'est pas permis aux princes de s'y livrer; il en fait ressortir le danger, et indique les moyens de les réprimer.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, qui offre des passages assez curieux et même assez singuliers, Gilles de Rome entre dans des détails sur la vie privée des rois, détails qui nécessairement ont des relations avec les mœurs et la manière d'envisager les choses dans les XIIIe et XIVe siècles. D'abord le sage auteur recommande fortement aux

(1) *Fault* manque.

rois de n'avoir point de maîtresses, d'être fidèles aux reines et surtout de n'être point jaloux, car la jalousie est le poison de la vie. Par suite de cette recommandation, il est tout naturel qu'il conseille aux rois de faire des enfants pour donner des héritiers à l'Etat; mais voici, à ce sujet, un passage fort singulier et qui est bien conforme à la naïveté et aux connaissances frivoles et bizarres de ces siècles d'ignorance. Notre grave docteur examine sérieusement si c'est en hiver, lorsque le vent du nord souffle, ou si c'est en été, quand le vent est au midi, qu'il faut que les rois travaillent à l'acte important de la procréation des enfants. Il décide pour l'été, parce qu'il croit que dans cette belle et chaude saison, on doit procréer des enfants mâles; et il en donne plusieurs raisons physiques, dont la principale est que la nature dans la plus belle saison doit produire son plus bel ouvrage, c'est-à-dire les mâles, l'autre sexe, ajoute-t-il en homme fort peu galant, n'ayant qu'une existence manquée ou du moins fort inférieure à la nôtre. En vérité, le docte professeur de l'Université aurait bien dû faire grâce aux dames de ce passage saugrenu. Au reste, son beau tableau moral n'a que cette seule tache qu'il a empruntée à son siècle.

Il recommande principalement aux rois d'avoir bien soin de la santé de leurs enfants dans la première jeunesse, et de leur éducation quand ils sont dans un âge plus avancé; il s'occupe surtout du choix des gouverneurs et précepteurs qu'on doit leur donner. Les jeunes princes doivent éviter de se livrer de trop bonne heure aux exercices violents. Quant aux jeunes princesses, leur éducation doit être aussi très soignée, elles doivent fuir l'oisiveté. L'auteur raisonne

sur leur parure, il se prononce contre l'excès de la magnificence, quoiqu'en général il la recommande, parce qu'elle est nécessaire à l'éclat du trône, mais dans de justes bornes. Les monarques, dans leur intérieur, doivent éviter la gourmandise, l'ivrognerie, et ne pas trop se livrer à la passion du jeu. L'auteur ne juge pas à propos qu'ils multiplient les grâces, les dignités, les richesses et qu'ils les accumulent sur la tête des mêmes personnes. Ensuite il donne des leçons aux ministres, aux favoris et aux courtisans; il insiste pour qu'on laisse chacun jouir de ses propriétés; il déclame contre la servitude dont on avait déjà commencé à reconnaître l'abus en France dès le temps de Philippe-Auguste (qui a régné de 1180 à 1223); il se prononce fortement contre l'usure, et parle de la monnaie.

La troisième partie de l'ouvrage est consacrée à des matières d'un haut intérêt, traitées avec beaucoup de sagesse, d'esprit et d'érudition, et même plus qu'on ne devrait en attendre d'un auteur du XIVe siècle. Il y est question des grands principes de la politique générale, du droit naturel, du droit des gens et du droit de la guerre et de la paix. L'opinion de Gilles de Rome sur l'origine de toute espèce de gouvernement est, dit-il, que les hommes sont nés bêtes, c'est-à-dire sauvages, mais qu'ils se sont policés en reconnaissant par l'expérience et par une longue suite de réflexions que leur intérêt particulier dépendait de l'intérêt général. Examinant les principes d'après lesquels les cités, c'est-à-dire les Etats doivent être administrés, il discute ces différents systèmes de gouvernement, et surtout celui de Platon, et ceux des deux philosophes inconnus (Felleas et Ippodromus), dont, avec juste raison, il ne partage nulle-

ment les rêveries sur la communauté des biens et sur le partage égal des terres entre tous les citoyens. De ces réflexions générales sur le gouvernement, il passe à un examen assez approfondi des diverses espèces de constitutions des Etats. Il n'en reconnaît que deux, la forme républicaine et la forme monarchique. Il préfère en général la forme monarchique, en avertissant toutefois que la forme républicaine peut avoir ses avantages dans les petits États. Mais pour les grands Etats, c'est une source de troubles, de dissensions et d'intrigues, parce que tout le monde prétend à l'autorité suprême. Quant aux monarchies, il y en a d'héréditaires et d'électives; l'auteur se prononce fortement contre les dernières, et ses raisons sont sans réplique. Mais, partisan de la monarchie héréditaire, il a grand soin de recommander au roi d'éviter la tyrannie, c'est-à-dire l'abus du pouvoir, parce qu'il se rendrait aussi odieux que les tyrans proprement dits. Il ne parle pas du despotisme, comme d'une forme réelle de gouvernement, car il ne conçoit pas qu'il y ait un pays au monde où les hommes aient pu en autoriser un autre à les tyranniser à son gré, sans l'assujettir du moins aux règles du droit naturel. Telles sont les principes que Gilles de Rome développe dans cette partie de son livre. Il enseigne aux rois comment ils doivent s'y conformer quand ils rendent la justice par eux-mêmes, et il leur déclare qu'ils ne peuvent jamais s'en écarter, soit en faisant de nouvelles lois, soit en faisant observer les anciennes. « Le droit na-« turel est le véritable esprit des lois, et il n'en faut pas « chercher d'autre. » C'est cet esprit qui doit présider au conseil des rois, ainsi qu'à toutes les conventions, à tous les contrats, à tous les marchés que les particuliers font entre eux.

La fin de cette dernière partie de l'ouvrage traite de la milice et de la chevalerie, c'est-à-dire de la guerre, mais plus sous le rapport politique que sous le rapport militaire, à raison de l'état de l'auteur qui connaissait mieux son couvent que les camps. Il parle de la levée des gens de guerre, du genre des personnes propres à être soldats, des précautions à prendre pour faire subsister une armée, des avantages et des désavantages des grandes et des petites armées, des garnisons et des fortifications usitées de son temps. Cette partie est assez curieuse en ce qu'elle apprend la manière dont on faisait la guerre au XIIIe siècle, manière bien différente de celle qui est en usage maintenant.

Nous ne prolongerons pas cette analyse du traité du *Gouvernement des rois*, par Gilles de Rome. Le peu que nous en avons dit suffit pour prouver que l'auteur était au-dessus de son siècle, qu'il a été digne des honneurs dont il a été comblé, et que, dans un moment où le goût littéraire se porte vers les écrivains du moyen âge, et s'occupe à tirer de la poussière de nos bibliothèques leur mémoire et leurs ouvrages, il serait injuste de passer sous silence l'estimable savant Gilles de Rome, l'un de nos premiers écrivains politiques.

GABRIEL PEIGNOT.

(*Bulletin du Bibliophile*. Octobre 1838; n° 8, 3e série, p. 358-366.)

D'UN LIVRE RARE ET SINGULIER.

A Monsieur l'Editeur du Bulletin du Bibliophile.

MONSIEUR,

S'il existe quelques livres dont la singularité consiste dans la profession de leurs auteurs, peu habitués à tenir la plume, il n'en est pas, je crois, de plus singulier que celui dont je vais vous entretenir. C'est une espèce de poëme en prose et en vers, composé par un BOURREAU, sur un grand, terrible et admirable événement dont ses vieux confrères en Judée lui ont fourni le sujet, il y a un peu plus de dix-huit cents ans. Vous voyez qu'il est ici question de la Passion du Sauveur. Ce livre est intitulé : *Le Triomphe du Calvaire* ou *Histoire de la mort de Jésus-Christ*, par P. S.... Paris, 1655, in-12. Rien n'annonce, dans ce titre, que l'ouvrage soit composé par un bourreau, mais *l'avertissement* ou dédicace, qui se trouve en tête, paraît ne laisser aucun doute à cet égard : on va en juger par le texte même de cette pièce, que nous allons rapporter en entier et dont la dernière phrase fera sans doute sourire le *cher, l'aimable* lecteur, auquel l'écrivain *carnifex* fait offre de ses services. Voici cette dédicace :

« Mon cher lecteur, je présente à tes yeux un petit échan-

« tillon du foible travail de quelques heures, restant de
« mon ordinaire emploi, que je te prie d'avoir aussi
« agréable, et d'en supporter les défauts avec autant de
« charité que de bon cœur. J'en fais nn sacrifice à ta cen-
« sure. C'est un fruit de quelque lecture en laquelle j'ai
« diverti mes oiseuses pensées, après avoir mis fin à mes
« occupations ordinaires. J'espère que si tu daignes consi-
« dérer le zèle de celui qui te l'offre, lequel ne l'a produit
« et mis en lumière que pour subir ou ta correction, ou
« ton approbation, j'espère, dis-je, que tu le traiteras favo-
« rablement, et spécialement quand tu sauras que je me
« suis engagé en ce travail (qni ne peut être dignement
« traité que par les angés) que par un pur motif de dévotion,
« mon dessein n'étant pas, en ce rencontre, de passer pour
« historien du siècle, ni pour nn éloquent rhétoricien.
« Aussi advouerai-je toujours que la foiblesse de mon génie
« m'empêche bien d'aspirer à de si excellens advantages.
« Senlement te puis-je asseurer que ce petit, mais pieux
« travail, n'est, comme je t'ai dit, que l'occupation de
« quelque reste de loisir que m'a laissé mon ordinaire em-
« ploi ; lequel estant assez funeste, ne me peut permettre
« de mettre an jour que des discours de même nature ; je
« veux dire des entretiens langoureux, tristes et pitoyables,
« lesqnels ne peuvent causer que des déplaisirs et des
« douleurs. Dans cette différence, pourtant, que les sujets
« de mon emploi, qni ne causent que des larmes, des
« sanglots et des plaintes inutiles et sans mérite, ne sont
« pas à comparer an pieux et triste récit inséré dans cet
« ouvrage, lequel, quoique sanglant et déplorable, ne laisse
« pourtant que de donner de l'émulation aux âmes pieuses.

« C'est donc dans cette idée, mon aimable lecteur, que je « t'offre ce petit, mais pieux divertissement, te laissant « dans la liberté d'en faire tel jugement que tu verras bon « être, en attendant qu'il se présente quelque autre occa- « sion par laquelle je te puisse plus librement asseurer que « je suis de tout mon cœur, mon cher lecteur, etc. »

P. S....

On voit par cette pièce que l'auteur était un bon homme, se délassant de ses terribles fonctions par de louables occupations; mais quel était son nom ? Un ancien journal littéraire, *le Conservateur*, octobre 1758, qui nous a fourni le texte précédent, nous parle bien de la profession de l'auteur, mais il se tait sur son nom. Dans le catalogue de la Vallière, 6 vol. in-8°, l'ouvrage est simplement annoncé, sous le n° 14,061, en ces termes : *Le Triomphe du Calvaire.* P. P. S. (prose et vers). Paris, 1655, in-12, m. r.; mais rien sur le nom. Enfin, M. Barbier, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, 2e édition, n° 18,483, s'exprime ainsi : « *Le* « *Triomphe du Calvaire* ou *Histoire de la mort de Jésus-* « *Christ*, par P. S. (probablement P. Sanson). Paris, 1655, « in-12, ouvrage tout à fait singulier et rare... ; c'est une « espèce de poëme en prose et en vers par le bourreau de « Paris; la bibliothèque de l'Arsenal en possède un exem- « plaire, etc. » M. Barbier, en attribuant probablement ce livre à P. Sanson, ignorait sans doute qu'en 1655, la famille Sanson n'existait point encore à Paris, comme remplissant les fonctions d'exécuteur des jugements criminels. Celui qui les exerçait vers ce temps-là se nommait Saint-Aubin, et son prénom était Jean-Guillaume, ou du moins on l'appelait

Jean-Guillaume, dit Saint-Aubin, si l'on peut s'en rapporter à Furetière, qui, dans son *Roman bourgeois*, édition de 1666, in-8°, a inséré, pp. 672-682, un projet de dédicace ayant pour titre *Epistre dédicatoire du premier livre que je feray à très haut et très redouté seigneur Jean Guillaume, dit Saint-Aubin, maistre des hautes œuvres de la ville, prévosté et vicomté de Paris* (1). Il n'y a pas de doute que ce J.-G. Saint-Aubin était alors bourreau de Paris, et il est présumable que c'est à lui que l'on doit le *Triomphe du Calvaire*. Au reste, il faudrait consulter, à ce sujet, M. Nodier, *l'homo vere naris emunctæ* en fait de bibliographie et de recherches curieuses sur les faits les plus piquants et les moins connus de l'histoire littéraire. Comme il possède l'ouvrage dans le riche dépôt confié à ses soins, il pourrait y découvrir quelque note, quelque renseignement qui mettrait peut-être sur la voie pour la solution de cette question. Quoiqu'il en soit, *le Triomphe du Calvaire* est un livre rare et singulier, dont j'ai cru devoir rafraîchir la mémoire en tâchant de le restituer à son véritable auteur.

G. P.

(*Bulletin du Bibliophile*. Nov. et déc. 1838; n° 10, 3e série, p. 438-450.)

(1) Beaucoup d'écrivains et de bibliographes se sont trompés en disant que le *Roman bourgeois* est dédié au bourreau; ils n'avaient sans doute point vu l'ouvrage. L'épître au bourreau, dont nous donnons le titre exact, est au milieu du livre, placée à la suite d'une plaisanterie ou plutôt d'une satire virulente contre les faiseurs de dédicaces, ayant pour titre : SOMME DÉDICATOIRE, *ou Examen général de toutes les questions qui se peuvent faire touchant la dédicace des livres, divisé en quatre volumes*. Cette plaisanterie ne consiste que dans des titres des chapitres, qui sont au nombre de soixante-neuf.

NOTICE

SUR QUELQUES PRIÈRES MANUSCRITES

DE LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

Il existe au cabinet *des estampes* du musée de Dijon un *Psalterium intemerate Dei genetricis virginis Marie*, imprimé par Thielman Kerver (sans date), pet. in-8, fig., auquel on a réuni un cahier de six feuillets manuscrits (écriture de la fin du XVIe siècle), renfermant des oraisons en latin relatives à la passion du Sauveur, et destinées à procurer grand nombre d'indulgences *dicentibus vere penitentibus et confessis.* Ces oraisons sont au nombre de huit, parmi lesquelles deux ou trois méritent d'être citées par la singularité de leur énoncé. Par exemple, voici le préliminaire de la troisième :

« *Dicentes hanc orationem devote acquirunt tot dies in-*
« *dulgentiarum quot fuerunt vulnera in corpore Jhesu, tem-*
« *pore passionis sue, quæ fuerunt vulnera sex mille sex centa*

« *et sexaginta sex, qs,* GG^us^. PP. 3us. *cont. ad instaa regie* « *Anglie* (1). »

Quelle bizarrerie d'assimiler le nombre des jours d'indulgence à celui des plaies faites à Jésus dans sa Passion, et de porter ces plaies à 6,666, nombre qui, par parenthèse, est celui de l'Ante-Christ, ou le signe de la bête dans l'Apocalypse! Mais passons sur ces singularités si communes dans les livres de dévotion du XVIe siècle, et cherchons plutôt quel était le pape que l'on désigne ici sous le nom de Grégoire III, et ensuite qu'elle est la reine d'Angleterre qui lui a demandé des indulgences.

Il est certain que le pontife mentionné ci-dessus ne peut être le vrai Grégoire III, ordonné pape le 18 mars 731, et mort le 27 novembre 741 ; il n'y avait dans ce siècle reculé, ni bulles d'indulgences, ni reine en Angleterre, et l'on ne peut faire aucun doute qu'il est ici question de Grégoire XIII, qui a occupé le trône pontifical depuis le 25 mai 1572 jusqu'au 10 avril 1585.

Mais la femme qui régnait alors en Angleterre était la fameuse Elisabeth, digne fille du fameux Henri VIII, auteur du schisme qui, depuis 1534, a proscrit le catholicisme dans la Grande-Bretagne. Cette Elisabeth, montée sur le trône le 17 novembre 1558, ne s'écarta point de la route de sang que lui avait tracée son père dans la persécution des catholiques, et dans sa haine contre le Saint-Siége. Ce n'est certainement point elle qui a songé à solliciter des indulgences

(1) Ces derniers mots nous paraissent devoir se rendre par *quas (indulgentias) Gregorius papa tertius contulit ad instantiam reginæ Angliæ.* « Lesquelles indulgences le pape Grégoire III à établies à la sollicitation de la reine d'Angleterre. »

du Saint-Père, de ce pape dont elle tolérait que la populace brûlât l'effigie dans les rues de Londres, et, certes, le pontife n'était pas plus disposé à lui accorder ces indulgences, qu'elle à les lui demander. Quelle est donc la personne à qui Grégoire XIII donne le titre de reine d'Angleterre, *regina Angliæ?* C'est l'infortunée Marie Stuart, reine d'Ecosse, veuve de François II, roi de France, et prisonnière de sa bonne cousine Elisabeth, qui, après l'avoir promenée de prison en prison pendant dix-huit ans, lui fait trancher la tête le 18 février 1587. Grégoire XIII ne reconnaissait point la schismatique Elisabeth comme reine d'Angleterre, mais il reconnaissait la catholique Marie, dont les droits à la couronne troublaient de temps en temps la sérénité de son ombrageuse cousine. Hélas! ce titre, imprudemment donné par le souverain pontife à la pauvre Marie, ajouté à d'autres imprudences de ses partisans, a bien pu faire accélérer sa fin tragique.

Quoi qu'il en soit, la prière en question, où sont détaillées les douleurs de Jésus dans la Passion, convenait assez à la triste position de Marie, qui y trouvait de quoi méditer sur ses propres douleurs pendant sa longue captivité. Voici cette prière rendue textuellement :

« *Precor te, amantissime Domine Jhesu Christe, propter*
« *illam eximiam caritatem qua humanum genus dilexisti*
« *quando tu, rex cœlestis, pendebas in cruce cum deifica*
« *caritate, cum mitissima anima, cum tristissimo gestu,*
« *cum turbatis sensibus, cum expansis manibus, cum pers-*
« *trepentibus membris, cum extensis venis, cum clamoso ore,*
« *cum rauca voce, cum pallida facie, cum mortali colore,*

« *cum lacrymosis oculis, cum vertigine cerebri, cum ardenti*
« *serie* (sic), *cum gemebundo gutture, cum sitibundis deside-*
« *riis, cum amaro gustu fellis, cum inclinato capite, morte*
« *obviente, cum divisione corporis et animæ, cum transver-*
« *berato corpore, cum transfixo corde, cum sanguineis vul-*
« *neribus, cum defluentibus rivis, cum origine viventis fon-*
« *tis, in ea caritate precor te, piissime Domine Jhesu, quum*
« *tuum amorosum cor scindebatur, ut sis michi placabilis su-*
« *per multitudinem peccatorum meorum ac bonum sanc-*
« *tumque finem vite mee nec non gratiosam letamque resur-*
« *rectionem michi, propter largissimam animam, tribuere*
« *digneris, qui vivis et regnas cum Deo patre in unitate,*
« etc., etc. »

Voilà bien le style de la dévotion du XVIe siècle.

Une autre oraison, la quatrième des huit, formant le petit cahier mentionné ci-dessus, a pour préliminaire :

« *Bonifacius* PP *sextus concessit omnibus dicentibus se-*
« *quentem orationem inter elevationem et tertium* AGNUS
« DEI, *duo millia annorum indulgentiæ, ad supplicationem*
« PP^bi *regis Franciæ.* »

Voici encore une erreur dans la désignation numérique du nom de ce pape : Boniface VI n'a régné que quinze jours, en 896, époque où il n'existait aucun roi de France du nom de Philippe. Le pape ici mentionné est Boniface VIII, qui, élu en 1294, fut d'abord très bien avec Philippe le Bel, et qui ensuite mourut de chagrin et de douleur en 1303, par suite de ses démêlés avec ce même prince, ou plutôt par suite des procédés très inconvenants de Noga-

ret à son égard, lorsque ce Nogaret l'investit dans la ville d'Anagni, et se saisit de sa personne. Nous ne rapporterons point la prière dont nous venons de donner le préliminaire, parce que sa rédaction n'offre rien de remarquable.

Il en est de même de la huitième et dernière oraison du petit recueil en question ; son titre en français est ainsi conçu :

« C'est l'oroyson des cinq saincts et des cinq sainctes et « des dix milz martirs. »

Les saints dénommés dans cette prière sont saint Denis, saint Georges, saint Blaise, saint Christophe et saint Gilles. Les saintes sont sainte Catherine, sainte Marguerite, sainte Marthe, sainte Barbe et sainte Christine. Quant aux dix mille martyrs, il sont désignés en bloc. On n'a point mentionné le nombre de jours ou d'années d'indulgences attachés à la récitation de cette prière.

XXX.

(*Bulletin du Bibliophile* Avril et mai 1839, n° 13, 3e série, p. 588-591.)

XLVIII

DU MOIS DE JUILLET

CONSIDÉRÉ COMME FATAL AUX PROVOCATEURS DE RÉVOLUTIONS.

Il en est des mois comme des jours : ils se suivent et ne se ressemblent pas; à quelques-uns semble attachée une fatalité qui échappe aux autres : par exemple on a remarqué en général que le mois de JUILLET a été le plus funeste aux provocateurs de révolutions, aux conspirateurs, aux régicides, etc. Les faits suivants puisés dans l'histoire, et exposés très brièvement dans cette notice, viennent à l'appui de cette observation.

I

Le 17 juillet 1345, Jacques ARTAVELLE, brasseur de bière à Gand, qui s'était mis à la tête des Flamands révoltés contre Louis de Nevers, comte de Flandre, leur prince, est massacré et mis en pièces dans sa maison par ces mêmes Flamands, fatigués du joug de ce tribun populaire.

II

Le 31 juillet 1358, Etienne MARCEL, prévôt des marchands à Paris, homme séditieux et entreprenant, qui, pendant la prison du roi Jean à Londres, avait ameuté le peuple contre le dauphin, régent du royaume, est massacré par ce même peuple dont il avait été l'idole, et qu'il avait poussé à tous les crimes.

III

Le 15 juillet 1584, Balthazard GÉRARD, né à Villafans (Haute-Saône), subit à Delft un supplice épouvantable, pour avoir, le 10 du même mois, tué, d'un coup de pistolet, Guillaume de Nassau, prince d'Orange, chef de la république de Hollande.

IV

Le 16 juillet 1647, Thomas ANIELLO, plus connu sous le nom de MASANIELLO, pêcheur sur le port de Naples, après avoir appelé le peuple à la révolte contre le vice-roi (le duc d'Arcos), à l'occasion d'un panier de figues, est massacré par ce même peuple dans l'église des Carmes. Sa domination tyrannique n'a duré que neuf jours.

V

Le 25 juillet 1685, le duc de MONMOUTH, neveu de Jacques II, roi d'Angleterre, ayant conspiré contre ce prince, est pris et décapité à Londres, après avoir perdu la bataille de Sedgemoore, le 5 JUILLET.

Le comte d'Argyle, son complice, avait été pris et exécuté à Edimbourg, le 11 du même mois.

VI

Le 13 juillet 1793, Jean-Paul Marat, membre de la Convention, l'homme le plus sanguinaire qui ait jamais existé, tombe sous le poignard de Marie-Charlotte Corday, âgée de 25 ans. Cette autre Judith est arrêtée; on instruit son procès, et quatre jours après son acte d'héroïque dévoûment, c'est-à-dire le 17 du même mois, elle est condamnée à mort et exécutée.

VII

Le 28 juillet 1794, Maximilien Robespierre, âgé de 35 ans, tyran de la Convention, le premier et le plus ardent provocateur de la mort de l'infortuné Louis XVI, le plus inflexible pourvoyeur de l'échafaud, expie ses crimes par un supplice que les antécédents rendirent affreux; l'agonie douloureuse qui précéda ce supplice fut de vingt-quatre heures, et le moment fatal fut encore plus terrible.

Mais un rapprochement assez singulier, c'est que longtemps avant cette catastrophe, Robespierre, dans la distribution de l'année républicaine en *fêtes décadaires*, avait consacré le 10 thermidor (28 juillet) au malheur; il ne se doutait guère qu'il traçait lui-même l'horoscope de ce qui devait lui arriver, jour pour jour, un an après.

VIII

Le 11 juillet 1836, Louis Alibaud, âgé de 26 ans, condamné, par arrêt de la Chambre des pairs du 9 juillet, à la

peine des parricides, pour avoir attenté aux jours de Louis-Philippe, roi des Français, le 25 juin précédent, subit son jugement à la barrière Saint-Jacques, ledit jour 11 JUILLET.

IX

Le 12 juillet 1839, Armand BARBÈS, dit Durocher, âgé de 29 ans, s'étant déclaré le chef de l'insurrection des 12 et 13 mai précédents, marquée au coin de la révolte et de l'assassinat, est condamné à la peine de mort par arrêt de la Cour des pairs, prononcé à neuf heures du soir dudit jour 12 JUILLET.

Des dix-neuf prévenus de complicité dans cette affaire, quinze ont été, par le même arrêt, condamnés à diverses peines, hors la peine capitale, et quatre ont été acquittés.

La peine de mort prononcée contre Armand Barbès, a été, par ordonnance du roi, du 14 JUILLET, commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, sans exposition.

Nous ne parlons point, dans cette notice, des attentats de Fieschi, Pepin et Morey, ni de celui de Meunier, parce que leur condamnation n'a pas eu lieu dans le mois de JUILLET.

X.

(*Spectateur de Dijon*, 21 juillet 1839, n° 101.).

XLIX

SUR UN PASSAGE DE LA VIE DE PÉTRARQUE

RELATIF AU PAPE BENOIT XII.

Il se trouve, en tête de l'édition de Pétrarque, *Francisci Petrarchæ opera quæ extant omnia* Basileæ per Henric. Petri, 1554, 4 part. en 1 vol. in-fol., et de celle de 1581, même ville, même imprimeur et même format, il se trouve, dis-je, une *vita Petrarchæ per Hieron. Squarzaficum ad Petrum Contarenum*, qui est assez détaillée; mais cette vie renferme, pag. 4, un passage qui m'a paru d'autant plus singulier, que je ne l'ai trouvé que là; ce qui me fait douter de la véracité du récit de l'auteur. Ce passage est une accusation grave contre un pape que le biographe nomme BENEDICTUS *qui* CLEMENTI *in pontificatu successit.* Nous allons copier le texte littéralement, car nous répugnerions à le traduire en français; ensuite nous donnerons les motifs qui nous font douter de la vérité du fait.

« Erat soror Petrarchæ, quæ jam duodeviginti habebat « annos, quæ Avenioni ubi orta, cum Ghirardo (1) mora-

(1) Girard était frère de Pétrarque et de la jeune personne.

« batur, eleganti forma, insignis moribus, et virtutibus
« prædita, cujus pulchritudine et forma perdite deperibat
« pontifex; ut illa potiretur, multa fieri fecit experimenta.
« Cogitavit præmiis et honoribus Petrarcham in suam trahi
« opinionem, cardinalem se facturum promittit dummodo
« illa suo concederetur arbitrio. Franciscus, qui in omni re
« Deum præ oculis habebat, cui nihil est occultum, ut ille
« qui nihil commereri, nihil fingere, nihil dissimulare didi-
« cerat, ut debuit, ira commotus, et id quod lingua, fronte,
« atque animo habebat, respondit tam fœtidum galerum
« capiti non esse ponendum, sed fugiendum, abominandum
« omnibus tanquam nephandum (*sic*) et dedecorosum; et
« si reverentia nominis quæ vices Dei in terris gerebatur,
« non teneret, calamo tantæ rei se vindicaturum, et fecit
« pront philelpho placet in una sua morali cantilena quæ
« incipit *io non vo' piu cantare com solea :* nihilominus
« pontifex furoris impatiens, alterum fratrem Ghirardum
« tentare cœpit, qui paucis muneribus captus, sororem (1);
« quo facinore audito, et ecclesiam Dei videns per abrupta
« vitiorum sic trahi, Avenione aufugit, Italiam versus ire
« cœpit; frater pœnitentia ductus, nupta sorore, sanctæ re-
« ligionis habitum quæsivit et chartusiensi ordini, in con-
« ventu de Materno, qui est prope Massiliam, rebus
« mundanis rejectis, se devovit. »

Exposons maintenant les motifs de nos doutes sur la véracité de cette anecdote scandaleuse. D'abord elle ne se

(1) L'impression est très négligée dans cette édition : il doit ici manquer un verbe, *incitavit* peut-être; et au lieu de *quo, quæ* serait sans doute préférable, en plaçant une virgule après *quæ*.

trouve dans aucune histoire générale des papes, ni dans Platina, ni dans Ciacconius, ni dans Bonanni, ni dans Bruys, ni dans Baluze, ni dans Tessier. Ensuite nous ferons observer que dans le XIVe siècle, celui où a vécu Pétrarque et sa famille, il n'y a aucun pape du nom de Benoît qui ait succédé à un pape du nom de Clément. On connaît bien trois papes Benoît, dans ce siècle : 1° Benoît XI, qui a succédé à Boniface VIII, en 1303, et qui est mort de poison, dit-on, en 1304, au mois de juillet (mois dans lequel est né Pétrarque); 2° Benoît XII qui a succédé à Jean XXII, en 1334, et qui est mort en 1342; et 3° Benoît XIII, qui a succédé à Boniface IX, en 1394. Mais aucun de ces papes n'a succédé à un Clément. Cependant il est certain que Jérôme Squarciafico, le biographe de Pétrarque, a eu en vue Benoît XII, puisque c'est le seul des trois papes cités plus haut, dont le pontificat ait eu lieu dans le temps où Pétrarque, son frère Girard et sa sœur étaient encore jeunes. Mais il n'est pas moins certain que Squarciafico a très mal choisi le héros de son anecdote, car Benoît XII a toujours joui d'une haute réputation comme pontife très pieux, très modeste, très économe des biens de l'Eglise, et très instruit en théorie et en jurisprudence.

Nommé à l'unanimité par les cardinaux, le 20 décembre 1334, ce qui annonce qu'il était déjà avantageusement connu, il s'appliqua particulièrement à la réforme des ordres religieux; il fut zélé pour la discipline, attentif dans le choix des sujets pour la collation des bénéfices. Il avait en horreur le népotisme, et disait que, pour être véritablement prêtre selon l'ordre de Melchisedech, il faudrait n'avoir ni père, ni mère, ni parents. On le représentait la

main fermée pour marquer combien il était réservé et circonspect dans la distribution des biens ecclésiastiques. Il avait une nièce, qu'il refusa à plusieurs grands seigneurs, et qu'il maria avec un bon négociant de Toulouse. Les deux époux étant allés le saluer à Avignon, il les garda pendant une quinzaine de jours auprès de lui, ensuite il les congédia en leur donnant une modique somme. « Jean Fournier « (c'était son nom de famille), Jean Fournier, votre oncle, « leur dit-il, vous fait ce petit présent; à l'égard du pape, « il n'a de parents et d'alliés que les pauvres et les malheu- « reux. » Dans une entrevue que Philippe de Valois eut avec lui à Avignon, en mars 1336, craignant que ce prince ne lui fît quelque demande injuste : « Si j'avais deux âmes, « lui dit-il, j'ai tant d'affection pour votre personne, que « j'en exposerais volontiers une pour vous faire plaisir; « mais je n'en ai qu'une, et je veux la conserver. » Enfin ce pieux pontife, au dire de tous les historiens, mourut saintement, le 25 avril 1342. Et voilà l'homme que Squarciafico ose accuser de libertinage ! Nous croyons donc que ce biographe s'est trompé, et que la gravité de l'erreur est égale à la gravité de l'injure.

G. PEIGNOT.

(*Bulletin du Bibliophile*. Juillet 1839, n° 15, 3e série, p. 727-729.)

L.

NOTICE ET EXTRAITS D'UN LIVRE INTITULÉ :

EXHORTATION AUX DAMES VERTUEUSES, ETC.

A M. l'éditeur du Bulletin du Bibliophile.

MONSIEUR,

J'ai découvert dans un coin poudreux de ma bibliothèque un de ces vieux petits rogatons plaisans, moraux, littéraires et philosophiques, tels qu'on en publiait dans le siècle des facéties, c'est-à-dire au seizième. Comme ces sortes de pièces sont assez rares, je vous envoie le titre et des extraits de celle-ci; vous les mettrez, si vous le jugez à propos, sous les yeux de vos lecteurs, mais non pas, je vous prie, sous les yeux de vos lectrices, car il en est qui pourraient jeter les hauts cris, et les hauts cris sont toujours désagréables. Au reste, je vous donne carte blanche pour l'insertion. En attendant, voici le titre de l'opuscule en question :

Exhortation aux dames vertueuses, en laquelle est démonstré le vray poinct d'honneur. A Paris, chez Lucas Breyet, tenant sa boutique au Palais, en la gallerie des Prisonniers,

1598, auec privilége du roy, petit in-12 de 46 pag., en gros caractères, non compris le feuillet du titre.

Ce petit livre est fort singulier et prêche une morale très surprenante, surtout pour le temps où il a paru. C'est un plaidoyer assez fort en faveur de l'amour contre le point d'honneur qui empêche les dames de céder aussitôt qu'on les invite à répondre aux sentiments qu'elles inspirent. Nous allons donner les passages les plus singuliers de ce bizarre opuscule, qui se réfute de lui-même. Voici le début de l'auteur; nous conservons scrupuleusement son orthographe :

« C'est vne chose estrange, et dont je ne me puis assez esmerveiller, que les dames, pour se rendre aymées, apportent à leur naturelle bénignité toute celle que la bonne nourriture y peut ioindre : qu'elles augmentent leurs beautez des attraicts, des graces et des douceurs qui se peuuent inuenter, qu'elles apprennent dès leur enfance à charmer les plus accorts, à prendre les plus puissans, et captiver les plus libres, et que nous cependant amorcez de ceste humanité, surpris de ces attraicts et retenus de cette puissance, ne trouuions preuve de pitié en elles que le plus tard qu'elles peuuent, ne soyons riens à leur service qu'à regret et possédez qu'à desdaing.

« Amour ne prend estre que de leurs beautez, ne se nourrist qu'en leurs douceurs et ne se rend immortel que par l'éternité qu'elles lui donnent; cependant il n'a sitost pris naissance en nos ames, qu'il se voye emmaillotté de fers, de ceps et de charmes, qu'il ne soit allaitté d'amertume, bercé de passions et enfin suffoqué de cruautez : que pensez-vous faire, Belles Dames? Vous estouffez par rigueur en

vn moment vn Dieu que vous engendrez par douceur en l'autre; ouvrez ces beaux yeux nos ennemis et voyez le mal qu'apporte la cruauté et au contraire le bien que la pitié procure. Vous vous eslongnez de ce que vous désirez d'attirer; vous voulez estre recherchées, et ne voulez point qu'on vous trouve; vous jettez des appas, et déffendez d'y toucher; vous tendez des retz et cryez désespérément si quelqu'un sy vient prendre, etc....

« Nous montrons au doigt et à l'œil que la cause d'aymer est en vous, mais nous n'y trouuons point d'habitude d'amour : d'où vient ce uide en la nature ? Vous avez des veines, du sang et des esprits qui vous doivent apporter la mesme nécessité qu'à nous : nous bruslons d'amoureuse ardeur, vous devez estre altérées : pourquoi donc mourons-nous de soif entre deux fontaines ?

« Vous direz (Mesdames) que c'est pour la conservation de vostre honneur et de vostre réputation; simple converture de mauviaiseté, espèce d'ingratitude par laquelle vous cachez à la nature ce qu'elle-mesme vous a donné, et ce que toutes les femelles accordent sans contredit. Lequel est le plus raisonnable, je vous prie, ou que la nature obéisse à l'opinion commune, ou que l'opinion commune obéisse à la nature ? Ignorez-vous que de l'opinion vient la réputation, et de la réputation l'honneur? Non, vous ne l'ignorez pas, et scavez bien que l'opinion est plus souvent fausse que véritable, que ce n'est qu'une fumée, une apparence de vérité, une fantosme en l'imagination du populaire, qui ne porte en soy raison ny nécessité; c'est la baze, c'est le rocher et le solide fondement de cest atôme que vous appelez honneur.

« Honnenr en ce temps-cy est vice en nn autre, vice au temple de Flore, et en tant de siècles passez, qui chasse l'amour de ces pays, et qui est chassé par l'amour de plusieurs antres contrées.

« Les anciens se maryoient ponr vn mois, pour six jours, pour une heure, avec deux, avec six, avec tant de femmes qu'il leur plaisoit.

« Il n'y a pas un tiers de la terre qui cognoisse ce monstre d'honneur. Bref, vonlez-vous sçavoir ce que c'est ? Une injure et vraye persécution du temps, qui traverse le plaisir des hommes. Celles qui font autre jugement de l'honnenr, en parlent suivant les occurances du regne et non pas selon le devoir. Car le plus grand devoir d'une parfaicte amye est de manquer à tout devoir pour contenter son ami et parce que les anciens disoient qu'amour est le maistre des dieux et le correcteur des loix..... On ne trouve point que les anciens ayent offert des sacrifices à l'honneur ; il n'y a coing an monde où Amour et Vénus n'ayent rendu lenrs oracles.... L'honneur est en nos esprits comme en une terre estrangere, et l'amour croist par tout nostre corps, comme en vn territoire naturel. Aussi l'nn est aisé d'arracher parce qu'il n'est que replanté, et non pas l'autre qui a pris racine en prenant estre ; le jardinier qui enteroit une branche sauvage sur un pied de bon fruict seroit digne de moquerie. Notre inclination est l'arbre de bon fruit, l'honneur est la greffe sauvage qui nous donne des broquettes pour des pommes et de la feuille pour du fruict.

« L'honneur fnt une invention mal entendne et plus mal interprétée, laqnelle se changea en loy, et voici comment : jadis les naturalistes voyant que la trop grande licence d'amour

le faisoit mespriser, et que la femme desire volontiers le moins ce qni lui est le plus permis, et faict le plus souvent an contraire de ce qui luy est ordonné, s'avisèrcnt pour l'entretenement d'amour, de proposer un blasme à quiconque aymeroit ouvertement, pensant par ce moyen le rendre plus enflammé, et que le péril et la deffence luy devoit servir d'amorce. Un siècle après, ceste loy passa en telle observance par le mauvais interprète de je ne scay quels eunuques qui rapetassoient des loix en ce temps-là, qne depuis on ne faisoit point conscience de précipiter les amoureux du haut d'un rocher en bas; ce qui mist telle terreur an cœnr des dames, que depuis on n'a sceu les asseurer n'y lenr arracher de l'ame ceste humeur craintive qui a gasté nostre siècle.....

« L'on a bien recogneu le pernicieux interprète de ceste loy, et on a bien cessé d'en ensuivre la cruauté; mais vous n'avez pas repris vostre ancienne licence, mesdames, et, qui pis est, n'avez pas envie de vous y laisser persuader. Vous résistez plustost à la nature que de vous laisser esclairer à la vérité et souffrir qne le plaisir vous conduise et le contentement vous guide.....

« L'on dit que les femmes sont variables, mais je ne vous trouve que trop constantes en vostre infélicité et trop contraires à vostre naturel. Car, vostre foi, qui est celle de toutes les dames, qui ait l'ame si mal faite (s'il lui reste encore quelque trace d'humanité), qui passe la nuit et le jour sans recevoir quelque sentiment de délice, et qui ne maudice en son conrage tout ce qui tronble le regne d'amour, qui ne déteste ces mots inventez d'honneur et de répntation avec cenx qui les inventèrent; qui est celle, dis-je, qui ne

se sente emportée par la violence de ses désirs, et par la nécessité des loix naturelles au poinct de la perfection humaine, auquel toutes les lignes de nos sens tendent, comme les choses pesantes tendent vers le centre de la terre....

« Confessez cette vérité, vous ne pouvez la cacher : qu'y a-t-il de plus juste et plus équitable au monde que de suivre les loix qu'on est forcé de suivre par soy-mesme et par la raison!

« J'amenerois ici mille et mille tesmoignages qui rendent preuve qu'amour est le principe du mouvement de la vie passée, l'aliment et le souverain bien de la vie présente, et la douce espérance de la future, et que l'honneur est son contraire, que l'un a pris son origine au ciel et l'autre en enfer, et je vous ferois juger que la cruauté diffame les cœurs où elle règne et qu'amour éternise les ames qu'il possede..... Je parle, mesdames, à vos beaux esprits, qui sçavez tant de subtilités pour surprendre la liberté des hommes, et qui n'en manqueriez pas pour prendre le plaisir s'il estoit autant approuvé de l'erreur vulgaire que de la raison et de vostre jugement. »

L'auteur ne veut cependant pas d'une licence effrénée, il veut que les dames agissent avec prudence et discrétion ; on pourrait peut-être qualifier ces avis de conseils d'hypocrisie, car, puisque l'honneur, selon lui, joue un si grand rôle dans le monde, on peut en avoir les dehors.

« Il ne faut, dit-il, qu'aller au devant de la chasteté par le derriere, monstrant le plus en apparence ce que vous serez le moins dans le courage (c'est-à-dire dans la réalité). Vous contraignez bien vos volontés pour l'honneur, pour-

quoy ne pourrez-vous contraindre vostre visage pour l'amour? Cestuy-cy est plus facile que cestuy-là.....

« Allez-à la messe plus matin que vostre voisine; soyez saincte en parolles, et modeste en vos actions devant le peuple. Ne courez pas après l'amour indiscrettement, mais recevez-le d'une façon accorte de la part d'un homme discret qui le saura rendre non moins évident à vos yeux qu'inconnu à ceux du populaire, qui sera d'un bel esprit, véritable en ses parolles et d'un brave courage..... qui ne soit ni fort beau ni fort laid, car l'un est cause du soupçon et l'autre rend le plaisir imparfait.....

« Voilà le chemin de l'honneur par une main, et de l'amour par l'autre; c'est le secret d'accommoder les délices à la gloire, et d'entretenir l'honesteté aux gages du plaisir...

« L'honneur ne gist qu'aux mesnagemens et à la conduite; ce n'est que la subtilité d'artifice; on en a selon qu'on le sçait faire paroistre, comme de bonne mine. La plus chaste du monde peut estre tenue pour la plus lascive, si ses déportemens ne sont bien reglez, et la plus folastre pour la plus continente pourveu qu'elle ayt un amy qui la sache conduire par la discrétion.

« Il n'est rien impossible à ce que deux personnes qui s'ayment désirent extremement, et le ciel mesme ne sçauroit nuire à qui délibere fermement de servir Amour. La nature a voulu favoriser les dames, et leur monstrer ce qu'elles ont à faire en ce qu'elle ne permet que l'amour laisse aucune trace de ses exercices, non plus que le poisson qui glisse en l'eau et que l'oiseau qui passe en l'air. Vous pouvez

dire que vous n'avez point péché; vous ne péchez donc point (1).....

« Je ne veux tontefois point tant réprouver l'honnenr qne vons ne vous en aidiez en certaines circonstances d'amour, et qui le rendent plus solide, comme pour couper chemin aux jalousies, brider les envieux, conduire la discrétion, prévoir et prévenir au mespris, le tout par une froideur qui sente l'honneur et par une feinte qui représente la continance, desquelles vous servirez vostre intention comme d'un masque en une comédie, et comme vous faites quelquefois d'un refus qui démonstre le contraire de ce que le cœur désire.

« Mais de s'asservir à l'honneur comme à un monstre qui se baigne dans le sang des plus beaux désirs, comme à un tyran qui persécute les affections les plus eslevées, qui violente les cœurs, traverse les âmes, et qui extermine les délices d'amour, vous devez plnstost mourir qne de le faire; fuyez ce mal, et embrassez le remède, qui est l'amour.

« Faites donc, mesdames, que puissiez vivre heureusement avec les contents pendant que vous le pouvez faire; vous ne sauriez vivre honorablement sans plaisir. Les occasions sont emplumées et disparoissent presqu'en se montrant. La vie passe soudainement; tout nostre aage n'est qu'un poinct; une quatriesme partie duquel est la jeunesse avec laquelle les délices dn monde sont champs éliziens, et sans laquelle la douceur mesme est amère. Les plaisirs amoureux sont les anrils et les jardins de la vie. Les nuicts

(1) Belles maximes! et c'est chez nos bons aïeux qu'on a écrit pareilles extravagances! Il est vrai que ce n'est qu'une plaisanterie antithétique, dont l'auteur riait sans doute le premier.

des jeunes gens sont des printemps, et les jours des vieillards des hyvers pleins d'horreur. Toutes choses ont leur saison, et chaque saison sa propriété; la beauté est une rose qui est fresche au matin et fanée le soir. Voulez-vous attendre que vostre beauté passe sa fleur, que vos beaux jours soient changez en ténèbres, vos jardins délicieux en deserts infertiles.....

« Laissez-vous vaincre à l'amour, vous aurez plus de gloire que de luy résister; car être vaincu d'un dieu, c'est estre victorieux de soi-mesme; vous l'aurez pour capitaine, vous aurez les autres dieux pour compaignons, et les hommes pour serviteurs; desnouez les liens de ceste erreur populaire qui vous fait changer le plus doux plaisir de la vie en une vaine hypocrisie.....

« N'attendez pas vostre commodité pour faire l'amour, mais faites l'amour pour y trouver vostre commodité.

« Apprenez plustost à aymer qu'à délibérer si vous le devez faire. Que si vous ne savez ce que c'est qu'amour, croiez de ne le point savoir, et adjoustez foy aux parolles de ceux qui le savent. Il n'y a rien de plus sot de ne pas apprendre quelque chose parce qu'on n'a pas accoustumé de l'apprendre. Rien n'est si facille, rien de plus délectable en tous les délices de la vie que ce que nous enseigne l'amour.

« Les éguillons des amours, l'artifice dont ils usent, les lacs qu'ils tendent, les douces tromperies où ils estudient, et les maux qu'ils appellent biens à la poursuite de la chose aimée, monstrent assez quel contentement il y doit avoir. On apprend seulement en aimant ce que c'est que plaisir, et vous y en esprouverez plus en une nuict desrobée, que vous n'avez faict en tous les plus beaux jours de vostre aage.....

« Il est temps que je finisse mon discours, et que vous commenciez à l'ensuivre. Ne m'alléguez pas, pour le réfuter, qne si l'honneur n'est qu'un point imaginé, qu'amour n'est antre chose non plns que luy, vostre excuse seroit trop foible; le plaisir est un corps et l'honneur n'est que vent; l'espreuve en cela vous ferme la bouche.

« Je ne désirerois, pour l'utilité commune des deux sexes, que de pouvoir antant sur vous avecques mes parolles que vous faites sur nons avec les yeux. De dire aussi que j'aye interest au subject et que j'en parle comme estant poussé d'une passion particulière, je vons prie de croire que je n'en escrits d'autre affection que de celle que je porte à vous et à vostre bien; celuy qui a tonte licence comme moy, ne se peut plaindre de la loy, je ne plaide point ma cause (mesdames), c'est la vostre; je vois le tort que vous faictes à vons mesmes en cela et non pas à moy. Je ne snis point si misérable que je ne rencontre à mon besoin de la jeunesse et de la beauté qni entend la raison avecques moy qni la discourt et qui la pratiqne avec le contentement que je vous désire. »

Cette impertinente dissertation a été réfutée dans un ouvrage intitulé : Disconrs contre nn petit traité intitulé : L'exhortation aux dames vertueuses, etc. *Paris, Lucas Breyet,* 1598. *in-12 de* 81 *pages, non compris le titre et la dédicace.*

La dédicace adressée à mes-damoiselles, mes-damoiselles Marguerite et autre Del-bene est signée A. T. L'auteur dit à ces damoiselles qu'il n'a pas cru devoir « laisser couler « sans défense les persuasions de cet ennemi commun. » Il

ajoute : « Et combien que celles que j'ai rédigées en petit « traicté, soyent assez foibles pour parer la roideur des coups « d'un tel adversaire, j'ay toutefois espéré qu'en le mettant « sous la protection de deux telles dianes, cet actéon ne « pourroit donner ses attaintes que de l'œil, et n'en remporte- « tera enfin que de la honte et de la ruine. Voilà qui me « donne la hardiesse de vous l'offrir, asseuré que l'impu- « dence et la mal-veillance de ces satyres, qui se pourroyent « bander à l'encontre, ne sçauroient reboucher la pointe « des flesches que vostre vertu leur pourra faire ressen- « tir..... »

Nous ne serions pas surpris que ce dernier opuscule fût sorti de la même plume que le précédent : plaisanterie pour plaisanterie. Au reste, cette réfutation est si faible, de l'aveu même de l'auteur, que nous ne jugeons pas à propos d'en continuer les extraits. D'ailleurs, la morale exprimée dans l'exhortation est si bizarre et si contraire aux principes gravés dans le cœur des dames et à leur propre intérêt, qu'essayer de réfuter cette plaisanterie serait une peine superflue.

L. T.

(*Bulletin du Bibliophile*. Novembre 1839, n°s 18 et 19, 3e série, p. 885-893.)

NOTICE

SUR QUELQUES POÉSIES BOURGUIGNONNES.

Dans le beau catalogue de la bibliothèque de M. de Pixérécourt, publié en 1838, avec des notes littéraires et bibliographiques, se trouve annoncé page 119, sous le n° 907, un *Recueil de nouvelles poésies galantes, critiques, latines, françoises et bourguignonnes.* Londres, s. d. (vers 1740), 2 part. en 1 vol. in-12. L'annonce de ce recueil, assez curieux et peu commun, méritait bien d'être accompagnée d'une note de la part des savants bibliographes qui ont présidé à la rédaction du catalogue; aussi l'un d'eux a-t-il mis à la suite de cette annonce... « Ce recueil renferme des pièces très curieuses qu'on ne rencontre pas ailleurs, et le choix paroît « en avoir été fait par un homme d'esprit. Ce qui le recommande particulièrement, ce sont les pièces en patois bourguignon, qui sont charmantes, et qu'on attribue, à Dijon, « au père d'Alexis Piron, bonnête apothicaire qui n'en étoit « pas moins poëte; je ne crois pas qu'elles soient imprimées autre part. On peut savoir mauvais gré à Piron de « n'avoir jamais parlé du talent poétique de son père : le « sien lui devoit certainement quelque chose. »

Cette note, comme tout ce qui sort de la plume du rédacteur, est ingénieuse et se fait lire avec plaisir; c'est dommage qu'elle manque d'exactitude, et que l'auteur ait été trompé dans les renseignements qu'on lui a fournis. Je crois lui faire plaisir en lui signalant cette erreur, sans doute bien involontaire. Aimé Piron, père d'Alexis, n'est point auteur des poésies bourguignonnes en question; et elles ne méritent pas tout à fait les éloges qu'on leur donne ici. C'est ce que va prouver l'article que je leur ai consacré dans ma *Bibliothèque idio-bourguignonne* (ouvrage encore inédit).

Cet article est le huitième des quatre-vingts qui composent cette bibliothèque, le voici textuellement :

« VIII. Trois pièces bourguignonnes détachées : 1° *Lou* « *véritable vey de gôdô;* 2° une autre pièce, sans titre; 3° *Le* « *menou d'or.*

« Ces trois pièces occupent les pages 173-183 de la se- « conde partie d'un *Recueil de nouvelles poésies galantes,* « *critiques, latines et françoises;* Londres, cette présente an- « née, in-12; je présume que l'éditeur de ce recueil est « Dijonnois, et qu'il l'a publié vers le milieu du XVIIIe siè- « cle (1).

« L'auteur de la première de ces trois pièces licencieu-

(1) Cet ouvrage est divisé en deux parties, ayant chacune leur grand titre en encre rouge et noire et leur pagination particulière. La première partie a un avis de l'éditeur en 3 pages, la table des matières de cette partie également en 3 pages, et sur la quatrième page une pièce latine intitulée : Fonnica, *auctore, ut dicitur, Joanne Cusa;* puis viennent 192 pages remplies de pièces de vers plus ou moins longues.

La seconde partie a 183 pages, plus la table en 3 pages non chiffrées. Les pièces bourguignonnes occupent les pages 173-183; elles fourmillent de fautes d'impression, sans doute parce que l'ouvrier typographe ignorait le patois bourguignon. Le reste de l'ouvrage est bien imprimé.

« ses est Pierre Malpoy, avocat et conseil de la ville de Di-
« jon, qui y est mort le 7 juillet 1644. Il a encore composé
« d'autres pièces qui ne méritent pas le même reproche que
« celle-ci, qui cependant a été louée par Barthélemi Mori-
« sot (Ep. VIe *de la 1re centurie*). Mais La Monnoye en a
« porté un jugement bien différent : « Il s'en faut bien, dit-
« il, que cette pièce mérite les louanges qu'on lui a don-
« nées; ce n'est, à le bien prendre, qu'un verbiage plein de
« redites, même des contradictions. Le style, quoique assez
« énergique par-ci par-là, n'y est pourtant pas correct par-
« tout. Les élisions, malgré le privilége de la poésie bour-
« guignonne, y sont choquantes, et la finesse du sens n'y
« dédommage presque nulle part les négligences de la ver-
« sification; ce qui a donné de la réputation à l'ouvrage
« n'est autre chose que sa matière. L'obscénité nue auprès
« des lecteurs de mauvais goût, tenant lieu d'agrément et
« d'esprit, il n'est pas surprenant que ces gens, qui font
« toujours le plus grand nombre, aient eu le crédit de faire
« passer ce petit poëme pour un chef-d'œuvre.

« C'est sans doute cette débauche d'esprit qui a valu à
« son auteur l'épigramme suivante, dans laquelle on joue
« sur son nom (Malpoy).

« Sive malum pisum, malus aut pilus, aut mala pix es,
« Sive malum pondus, res mala semper eris.

« Cette première pièce est suivie d'une autre du même
« genre et que l'on croit appartenir au même auteur. Quant
« à la troisième, *Lou menou d'or* (le meneur d'ours), elle est
« aussi dans le genre libre; on ignore si Malpoy en est l'au-
« teur, je ne le crois pas. »

Il résulte de ce que nous venons d'exposer, que ces trois pièces de poésie ne sont point d'Aimé Piron, père d'Alexis, et qu'elles lui sont bien antérieures, car elles datent d'environ 1620, et Aimé Piron est né à Dijon le 1er octobre 1640, et y est mort le 7 décembre 1727; son fils Alexis est né le 9 juillet 1689, et est mort à Paris, le 21 janvier 1773 : il n'est pas non plus exact de dire qu'Alexis Piron n'a jamais parlé des poésies de son père. Dans une lettre, datée de Paris le 10 novembre 1750, qu'il adressait à son frère, apothicaire à Dijon, et qui a été imprimée, il lui dit : « Vous « m'enverrez quelques poésies de mon père, manuscrites « ou autres; *lai comédie du ba du bor ou l'opéra grionche*, « puisse-t-il s'y trouver!..... » Cette espèce de vaudeville, très populaire, avait été publié longtemps auparavant sous le titre suivant : *Bontan de retor, operar grionche*, ai Dijon, ché Defay, vé le palai, aivô parmission, 1714, in-12. La permission date du 12 décembre; cette pièce (*Bon temps de retour*), a été faite à l'occasion du traité de paix conclu entre Louis XIV et l'Empire, à Baden en Argaw, le 7 septembre 1714.

Aimé Piron, qui a précédé La Monnoye dans la carrière des *Noëls bourguignons*, en a composé un grand nombre, connus sous le nom d'*avents;* mais presque tous ont disparu; il a, en outre, vingt-huit pièces bourguignonnes, la plupart très satiriques, dont nous citons les principales dans notre *Bibliothèque idio-bourguignonne*.

G. P.

(*Bulletin du Bibliophile*. Janvier 1840; n° 1, 4e série, p. 33-35.)

Digitized by Google

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR M. LE BARON PERRENEY DE GROSBOIS.

L'ancienne magistrature et le département de la Côte-d'Or viennent de faire une perte bien sensible dans la personne de notre illustre concitoyen, M. le baron Perreney de Grosbois, le dernier survivant des premiers présidents au parlement et probablement le doyen de la magistrature, décédé dans sa terre de Grosbois, le 16 mai 1840.

Ce digne magistrat est né à Dijon, le 17 avril 1756, de Jean-Claude-Nicolas Perreney, conseiller et procureur-général au parlement de Bourgogne, plus tard premier président au parlement de Besançon, et de Anne-Philippe-Louise Fyot de Mimeure.

La longue et honorable carrière de M. de Grosbois commença par son entrée au parlement de Paris, le 24 avril 1776, en qualité de conseiller en la chambre des enquêtes, puis maître des requêtes. — Il obtint par lettres du roi, en date du 25 juillet 1779, la survivance de M. son père comme premier président au parlement de Besançon; il entra en

fonction le 19 juin 1786 (il avait épousé, l'année précédente, Mlle Anjorant, dont le père était conseiller du roi en ses conseils et président de la seconde chambre des enquêtes au parlement de Paris). — En 1788, M. de Grosbois fut exilé avec sa compagnie, se retira au château de Salam, et fut rappelé en octobre de la même année. — En 1786 et 1788, il fit partie des assemblées des notables convoquées à Versailles par le roi; et il est le dernier qui ait survécu aux membres de ces deux assemblées. — En 1789, il fut député de la noblesse et du bailliage de Besançon aux états-généraux. — En 1815, il fut appelé à siéger aux chambres par le vœu des électeurs de Besançon et de Dijon, mais il opta pour sa ville natale. — A la même époque, on lui conféra le titre de conseiller d'état honoraire; puis il fut appelé à la chambre des pairs, où il siégea jusqu'en juillet 1830. Ici se termine la carrière politique de M. de Grosbois, carrière qu'il a constamment remplie de manière à se concilier l'estime et la considération de ses concitoyens. Dès lors son grand âge et ses goûts particuliers l'ont déterminé à se retirer du monde pour vivre dans sa terre chérie, où le principal objet de ses soins fut de répandre d'abondantes aumônes sur les nécessiteux, dont il était vraiment le père.

***

(Journal de la Côte-d'Or. 22 mai 1840, n° 62.)

NOTICES BIOGRAPHIQUES

EXTRAITES DE LA

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE MICHAUD.

ANISSON (Laurent), imprimeur à Lyon, et écbevin en 1670, est le premier de son nom qui se soit distingué dans la librairie. C'est de ses presses qu'est sortie la *Bibliothèque des Pères* (*Bibliotheca maxima Patrum et antiquorum scriptorum*), Lyon, 1677, 27 vol. in-fol. Phil. Despont fut éditeur de cette importante collection, à laquelle on joint : I. *Apparatus ad bibliothecam max. Patrum*, de N. Le Nourry, Paris, 1703-15, 2 vol. in-fol.; II. *Index Biblioth. max. Patrum*, de Simon de Sainte-Croix, Gênes, 1707, in-fol.

ANISSON (Jean), son fils, fut aussi imprimeur à Lyon, et se chargea de l'impression du *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis*, de Ducange, 1688, 2 vol, in-fol., ouvrage que les libraires de Paris refusaient d'imprimer. « Ce glossaire, dit Pernetti, eut, pour premier correcteur, Jacques Spon, et pour dernier, le P. Colonia, jésuite qui avoue que J. Anisson y travaillait, et entendait fort bien le grec. » J. Anisson eut, en 1701, la direction de l'imprimerie

royale, qu'il remit, en 1705, à Claude Rigand, son beau-frère. Il devint député de la ville de Lyon à la chambre du commerce, à Paris, et en remplit les fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en novembre 1721. — Anisson (Jacques), frère de Jean, fut aussi libraire, échevin en 1711, et mourut en 1714. Anisson (Louis-Laurent), fils de Jacques, obtint en 1723 la direction de l'imprimerie royale, que Claude Rigand, son oncle, ne pouvait plus exercer à cause de sa mauvaise santé. Louis-Laurent mourut en 1761, sans postérité. — Anisson (Jacques), frère de Louis-Laurent, lui fut adjoint en 1733, et obtint sa survivance. Il remplit avec distinction la même carrière que ses prédécesseurs, et mourut en 1788.

G. P. — t. (1811).

ANISSON-DUPERON (Etienne-Alexandre-Jacques), fils de Jacques Anisson, né à Paris, en 1748, fut, en 1783, directeur de l'imprimerie royale, et le fut ensuite de l'imprimerie exécutive nationale. En 1790, il publia une Lettre sur l'impression des assignats, et fit inutilement plusieurs tentatives pour être chargé de leur confection. En décembre de la même année, il exécuta le décret qui lui ordonnait de faire l'inventaire des effets existants à l'imprimerie royale, et de le déposer aux archives. Le 4 juillet 1792, inculpé pour l'impression d'un arrêté inconstitutionnel du département de la Somme, il produisit, à l'assemblée législative, l'ordre qui lui en avait été donné par le secrétaire général du ministère de l'intérieur. Après le 10 août, Anisson fut obligé de quitter l'établissement qu'à l'exemple de ses ancêtres il avait enrichi et illustré. Arrêté en ger-

minal an II, il employa tous ses efforts pour recouvrer sa liberté, et il essaya de faire distribuer des sommes considérables à quelques membres des autorités de Ris et de Corbeil. Ce moyen accéléra sa perte; il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, et condamné à mort, le 6 floréal an II (25 avril 1794) et non le 26 novembre 1793. On a d'Anisson-Duperron un *Premier mémoire sur l'impression en lettres, suivi de la description d'une nouvelle presse*, 1785, in-4°. Ce mémoire, lu à l'Académie des sciences, le 3 mars 1783, avait été imprimé dans le tome X des *Mémoires de mathématiques et de physique des savants étrangers*. L'auteur s'y porte inventeur de la presse à un coup. Cependant, cette invention est réclamée par MM. Didot, comme ayant imprimé en 1777, avec une presse de cette forme, le *Daphnis et Chloé* de Villoison. On peut, à ce sujet, consulter une note de l'*Epître sur les progrès de l'imprimerie*, à la suite d'un *Essai de fables nouvelles*, par Didot fils aîné, Paris, 1786, in-12.

G. P. — t. (1811).

AUGEREAU (Antoine), en latin *Augerellus*, fut reçu imprimeur-libraire à Paris, en 1531. Il paraît qu'il exerça aussi l'état de graveur de caractères; car La Caille, dans son *Histoire de l'imprimerie et de la librairie*, pag. 104, dit qu'il fut un des premiers qui tailla des poinçons pour les lettres romaines, l'impression de ce temps-là n'étant presque qu'en lettres gothiques. Les éditions données par Augereau ont été assez estimées. En voici quelques-unes, rapportées dans les *Annales typographiques* de Panzer : I. *Plinii secundi historiarum naturæ libri* XXXVII, 1532, in-fol.; II. *Novus*

orbis regionum ac insularum veteribus incognitarum, etc., 1532, in-fol.; III. *Le Château de labour, et les Faintises du monde*, 1532, in-12; IV. *Le miroir de Marguerite de France, reine de Navarre*, etc., 1533, in-8°; V. *Hesiodi opera et dies*, græce, 1533, in-8°; VI. *M. F. Quintiliani instit. orat. lib.* XII, 1533, in-fol.; VII. *Eusebius de præparatione evangel.*, 1534, in-8°; VIII. *S. Augustini de naturâ et gratiâ libellus*, 1534, in-12; IX. *Sancti Prosperi de gratiâ et libero arbitrio epistola*, 1534, in-8°. La Caille lui attribue encore, *Andreæ Naugerii Patricii orationes duæ*, 1531, in-4°; *Numerus et tituli cardinalium*, etc., 1533, in-8°; *Oraison de Cicéron pour le rappel de Marcellus*, par Antoine Macault, 1534. Panzer n'a point parlé de ces trois derniers ouvrages. Il est présumable qu'Augereau est mort vers 1535, époque à laquelle il exerçait encore, dit Lottin, dans son *Catalogue des libraires de Paris*; mais dès lors on ne voit plus d'éditions données par lui.

P. — t (1811).

AUSSURD (Antoine), fut reçu libraire et imprimeur, à Paris, en 1519. On loue la beauté et la correction de ses éditions, parmi lesquelles on remarque *Justinus, Florus, Sextus-Rufus*, 1519, in-fol., qu'il imprima sur un ancien manuscrit tiré de la bibliothèque du collége de Lisieux; et les *Joan. Raulin sermones de penitentiâ*, 1524, in-4°. Panzer ne parle d'aucun des ouvrages imprimés par Aussurd. On croit que cet imprimeur est mort vers 1524.

P — t (1811).

BAGLIONI (Thomas), imprimeur vénitien, se fit une certaine réputation dans son art, vers le commencement du

XVIIe siècle. Un ouvrage assez rare, sorti de ses presses, est l'*Histoire des guerres de Flandre, depuis 1559 jusqu'en 1609*, par Fr. Lanario d'Aragon, Venise, 1616, in-4°, en italien; réimpression de l'édition d'Anvers, 1615, in-4°. La traduction espagnole est de Madrid, 1623, in-4°. Thomas Baglioni a imprimé un grand nombre de livres; son commerce était considérable. Nous ignorons le temps de sa mort.

P — t (1811).

BARBOU, imprimeurs qui se sont fait un nom pour la correction et l'élégance des livres sortis de leurs presses. La famille des Barbou remonte jusqu'au XVIe siècle. Le premier que l'on connaisse est un nommé JEAN, qui, établi à Lyon, donna, en 1539, les *Œuvres de Clément Marot*, petit in-8°, caractère italique, édition très correcte. La devise de *Mort n'y mord* qu'on y lit, paraît être celle de Marot; on la trouve du moins dans toutes les éditions de ce poëte. Les successeurs de Barbou prirent pour devise *Meta laboris honor*. — Hugues BARBOU, fils du précédent, quitta Lyon pour aller s'établir à Limoges; il y donna, en 1580, une très belle édition, en caractères italiques, des *Epîtres de Cicéron à Atticus*, avec les corrections et les notes de Siméon Dubois, lieutenant-général de Limoges; il existe encore dans cette ville un imprimeur de ce nom. — Le premier des BARBOU qui se fixa à Paris, fut Jean-Joseph, reçu libraire en 1704, par arrêt du conseil; il mourut en 1752. — Son frère Joseph fut reçu libraire en 1717, et imprimeur en 1723; il mourut en 1737. Sa veuve lui succéda, et se démit de son imprimerie en 1750. — M. Joseph-Gérard BARBOU, neveu des deux précédents, fut reçu libraire en 1746, et reprit, en 1750, l'im-

primerie de Joseph, qui lui fut cédée par la veuve. C'est ce même Joseph-Gérard qui a entrepris la suite de la jolie collection des classiques qui porte son nom ; cependant il faut dire qu'elle n'a point été commencée par lui ; car les premiers volumes ont paru dès 1743, et ceux qui ont été publiés par Barbou commencent à l'année 1755. Voici ce qui a donné lieu à cette collection. L'abbé Lenglet-Dufresnoy, voyant que les jolies éditions des classiques latins, exécutées par les Elzevirs, devenaient plus rares de jour en jour, conçut, en 1743, le dessein de suppléer à cette rareté, en faisant réimprimer toute la suite des mêmes auteurs, dans un format aussi commode, et avec autant d'élégance. Son projet fut goûté par des libraires de renom, et entre autres par Antoine Constelier, fils d'Urbain, si connu dans la typographie française. Alors on vit paraître *Catulle, Tibulle et Properce*, 1743, 1 vol.; *Lucrèce*, 1744, 1 vol.; *Salluste*, 1744, 1 vol.; *Virgile*, 1745, 3 vol.; *Cornelius Nepos*, 1745, 1 vol.; *Lucain*, 1745, 1 vol.; *Phèdre*, 1742, 1747, 1 vol., et 1754, 1 vol.; *Horace*, 1746, 1 vol.; *Velleius Paterculus*, 1746, 1 vol.; *Eutrope*, 1746, 1 vol.; *Juvénal et Perse*, 1746, 1 vol.; *Martial*, 1754, 2 vol.; et *Térence*, 1753, 2 vol. Le zèle des entrepreneurs de ces éditions se ralentissant et la collection étant menacée d'en rester là, M. Barbou résolut de la continuer. En conséquence, il acquit le fonds des auteurs déjà publiés par différents libraires, et y ajouta lui-même *César*, 1755, 2 vol.; *Quinte-Curce*, 1757, 1 vol.; *Plaute*, 1759, 3 vol.; *Tacite*, 1760, 3 vol.; *Selecta Senecæ*, 1761, 1 vol.; *Ovide*, 1762, 3 vol.; *Cicéron*, 1768, 14 vol.; *Justin*, 1770, 1 vol.; *Pline l'Ancien*, 1779, 6 vol.; *Pline le Jeune*, 1769, 1 vol.; *Tite-Live*, 1775, 7 vol. A ces classiques, M. Barbou ajouta

encore : *Nouveau Testament*, en latin, 1767, 1 vol.; l'*Imitation de Jésus-Christ*, 1758, 1764, 1773, 1789, en latin, 1 vol.; en français, 1759, 1780, 1787, 1 vol.; *Amœnitates poeticæ*, 1757, 1779, 1 vol.; *Sarbievius*, 1759, 1 vol.; *Sarcotis de Masenius*, 1757, 1 vol.; *Rapin*, 1780, 1 vol.; *Vanière*, 1774, 1 vol.; *Desbillons*, 1759, 1778, 1 vol.; *Encomium moriæ*, 1777, 1 vol. M. J.-G. Barbou céda, en 1789, son fonds à Hugues Barbou, son neveu, mort en 1808. Les héritiers de ce dernier vendirent leur fonds à M. Auguste Delalain, qui a publié *Juvencius*, 1809, 1 vol.; *Musæ rhetorices*, 1809, 1 vol.; et *Quintilianus*, 1810, 2 vol. Pour compléter cette jolie collection, il faut y ajouter *Meursii elegantiæ latini sermonis*, 1757, 2 tomes en 1 volume, ainsi que les *Tablettes géographiques*, de Philippe de Pretot, éditeur du *Térence*, et de la plupart des auteurs imprimés pour cette collection, avant 1755. Les éditeurs postérieurs ont été MM. Lallemand, Brotier, Capperonier, Valart, Denis, Beauzée, etc. La collection complète jusqu'à ce jour est en 76 volumes in-12.

P — t (1811).

BERNARD (Jean-Frédéric), laborieux et savant libraire d'Amsterdam, s'est fait connaître vers le commencement du XVIIIe siècle, soit comme auteur, soit comme éditeur de différents ouvrages, qui tous présentent de l'intérêt, et dont quelques-uns, assez considérables, ont eu du succès. Bernard écrivait avec plus de profondeur que d'élégance; malgré cela, ses ouvrages plaisent à la lecture, parce qu'on remarque dans son style un caractère de naiveté, d'impartialité, et un naturel qui inspirent la confiance. Cependant

quelques passages de ses écrits doivent être lus avec circonspection. Voici la liste des principales productions dont il est auteur ou éditeur : I. *Recueil de voyages au Nord, contenant divers mémoires très utiles au commerce et à la navigation*, Amst., 1715-27-37-38, 10 vol. in-12. Les quatre premiers tomes ont été réimprimés en 1731 et 1732. Bernard est auteur du discours préliminaire, de deux dissertations sur les moyens de voyager utilement, et de la relation de la grande Tartarie. II. *Mémoires du comte de Brienne, ministre d'Etat sous Louis XIV, avec des notes*. Amsterdam, 1719, 3 vol. in-12; III. *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde, représentées par des figures dessinées par B. Picart*, Amst., 1723-43, huit tomes en 9 vol. in fol. *Superstitions anciennes et modernes*, 1733-36, 2 vol. in-fol., fig. La seconde édition d'Amsterdam est de 1739-43, 11 vol. in-fol. Les abbés Banier et Le Mascrier ont donné une édition de cet ouvrage avec des explications et un ordre différent de celui qui est adopté dans l'édition de Hollande, mais avec les mêmes dessins de Picart, Paris, 1741, 7 vol. in-fol. M. Poncelin a publié un extrait des *Cérémonies religieuses*, avec un nouveau texte qu'il a rédigé, mais toujours avec les mêmes planches, Paris, 1783, 4 vol. in-fol. Enfin, M. Prudhomme a donné une réimpression du texte de Hollande, auquel on a fait des additions considérables, surtout pour ce qui regarde l'histoire de la religion en Europe, depuis le commencement du XVIIIe siècle. Cette dernière édition, qui a les gravures de B. Picart, outre plusieurs nouvelles qu'on y a ajoutées (trois cent vingt-cinq en tout), est en 13 vol. in-fol., non compris un volume de nouvelles additions. IV. *Dialogues critiques et philosophiques*

par D. Charte-Livry (J.-F. Bernard), Amst., 1730, in-12. V. *Réflexions morales, satyriques et comiques*, Liège, 1733, in-12. On attribuait cet ouvrage à D. Durand, mais celui-ci l'a fortement nié, et Desfontaines assure qu'il est de Bernard. VI. *Histoire critique des Journaux, par Camusat*, Amsterd., 1734, 2 vol. in-12. Bernard n'est qu'éditeur de cette histoire, ainsi que de l'ouvrage suivant : VII. *Dissertations mêlées sur divers sujets importants et curieux*, Amsterd, 1740, 2 vol. in-12. VIII. *Œuvres de Rabelais*, nouvelle édition, Amsterd., 1741, 3 vol. in-4°, avec fig. de B. Picart, très belle et très bonne édition. J.-F. Bernard, qui a exercé la librairie à Amsterdam depuis 1711, est mort vers 1752.— Bernard (Jean-Baptiste), né à Marseille en 1747, libraire à Paris, où il est mort le 16 octobre 1808, a été éditeur des *Œuvres posthumes de Montesquieu*, Paris, Plassan, 1798, in-12, avec des notes. Il est auteur de l'*Abrégé de l'histoire de la Grèce*, 1799, 2 vol. in-8°.

P — t (1811).

BIENNÉ (Jean), en latin *Benenatus*, libraire et imprimeur de Paris, se distingua par la beauté et la correction de ses éditions. Il fut reçu imprimeur en 1566, et épousa dans cette même année la veuve de Guillaume Morel, imprimeur royal pour le grec, lequel était mort en 1564, avec la réputation d'un célèbre typographe. Jean Bienné marcha sur les traces de Morel et, devenu propriétaire de ses presses, continua les ouvrages qu'il avait commencés, dont le principal est le *Démosthène*, tout grec, qui parut en 1570, in-folio. Il en imprima ensuite plusieurs autres qui lui firent beaucoup d'honneur, notamment le *Lucretius, de*

rerum naturâ, ed. Lambino, 1570, in-4°; *Synesii hymni*, 1570, in-8°; le *Theodoretus de providentiâ*, gr. lat., 1569, in-8°; etc. Jean Bienné mourut le 15 février 1588. On prétend qu'il laissa une fille qui possédait si bien le grec et l'hébreu, qu'elle eût pu conduire seule une imprimerie consacrée à ces deux langues. La veuve Bienné continua le commerce de son mari.

P. — t. (1811).

BISCHOP (Nicolas), en latin *Episcopius*, célèbre imprimeur de Bâle, naquit à Weissembourg en Alsace, vers la fin du 15e siècle. Très versé dans les langues grecque et latine, il cultiva la typographie avec le plus grand succès. Le fameux Jean Froben lui donna sa fille en mariage; et à la mort de celui-ci, arrivée en 1527, Bischop s'associa avec Jérôme Froben, fils de Jean, et par conséquent son beau-frère. Ces deux imprimeurs entreprirent la collection des Pères grecs; Erasme nous apprend qu'ils la commençèrent par les ouvrages de S. Basile le Grand. Les premières éditions où se trouve le nom de Bischop, datent, selon les *Annales* de Panzer, de 1529. Tous les auteurs qui ont traité de l'histoire de la typographie s'accordent à louer la probité et les talents de Bischop; il jouissait d'une grande considération parmi les savants; Conrad Gessner lui dédia le dernier livre de ses *Pandectes*. Cet imprimeur avait pour devise une crosse épiscopale surmontée d'une grue, symbole de la vigilance. Il est sorti un grand nombre d'ouvrages de ses presses, et tous sont remarquables par la sévérité de la correction, la netteté du caractère, et la beauté du papier: j'en ai vu beaucoup qui m'ont paru

réunir ces trois qualités essentielles. Bischop a laissé un fils qui a aussi exercé l'art de l'imprimerie.

P. — t. (1811).

LACOSTE (Jean), fils d'un avocat célèbre de Dijon (1), naquit dans cette ville en 1725, et y suivit la carrière du barreau avec la plus grande distinction. Il avait fait ses premières études au collége de Louhans, sous les Joséphistes, et il fit sa rhétorique et sa philosophie au collége de Dijon, sous les jésuites. Le fameux P. Oudin, qui savait si bien découvrir le germe du talent dans ses élèves, eut pour lui des attentions particulières; il en faisait le plus grand cas. En 1744, à l'âge de dix-neuf ans, Lacoste fut reçu avocat. Son goût l'entraînait vers les mathématiques, et il se disposait à entrer dans le génie militaire; mais son frère aîné ayant renoncé au barreau et à la charge de substitut du procureur-général, il se livra tout entier à la jurisprudence, et obtint dans la plaidoirie les plus rares succès. La nature l'avait doué d'une extrême facilité; il plaidait sur notes après s'être rempli la tête de son sujet; c'est-à-dire qu'il improvisait l'expression, mais toujours de la manière la plus heureuse. Il a publié dans le temps des consultations et des mémoires d'un grand intérêt. Ce qui le distinguait, c'était une lucidité et une concision dont il y a peu d'exemples. Il réduisait un dossier volumineux à un petit nombre de pages où tout était en évidence. Son inté-

(1) On connaît divers traits relatifs au barreau, mille fois répétés dans les recueils d'anecdotes, et qui annoncent une grande vivacité d'esprit, une repartie aussi prompte qu'heureuse; la plupart sont de Lacoste, entre autres : *Le fait est un enfant fait, celui qui l'a fait*, etc.; *Moi, plus puissant que la cour, je m'interdis*, etc.

grité parfaite, son mépris de la fortune, son austère franchise et l'élévation de son caractère lui faisaient des admirateurs et des envieux. Il refusa constamment d'occuper une place au parlement Maupeou, et discontinua son travail. Lors de la dissolution des Jésuites, auxquels il tenait par les liens de la reconnaissance et par les affections les plus vives, il dit en pleine audience, en 1763, que *l'autorité faisait un coup d'essai, et que les cours souveraines qui prêtaient leur ministère à la destruction d'un ordre religieux si célèbre ne tarderaient pas à être détruites elles-mêmes.* Il refusa en 1788 et 1789 de se trouver aux assemblées bailliagères et autres, disant que *c'étaient des sujets révoltés contre leur roi.* Il s'affligea vivement de la réunion des ordres. Son coup d'œil était profond. Il dit alors à un de ses fils (M. l'abbé Lacoste) que c'en était fait du trône et de l'autel, et qu'avant peu d'années les prêtres seraient sans feu, sans lieu et exposés à d'incroyables persécutions. D'après une opposition aussi énergique contre le nouvel ordre de choses, il n'est pas surprenant qu'il ait été la première victime de l'incarcération à Dijon. Le 28 août 1792, on le conduisit à la conciergerie sans lui donner le temps de quitter sa robe de chambre. Sa détention ne dura que quinze jours. Comme il avait rempli, peu d'années auparavant, les fonctions d'échevin avec une grande distinction, et comme il jouissait de l'estime universelle, le peuple *souverain* voulut bien ordonner son élargissement. Mais le coup était porté; bientôt il fut frappé de plusieurs attaques d'apoplexie et ne fit que languir. Lorsqu'il eut appris le régicide du 21 janvier 1793, il se consuma de douleur. Dans le cours de sa carrière, ce célèbre avocat ne s'était

pas borné aux seules matières de jurisprudence, il se délassait de temps en temps avec les muses, la littérature et les sciences. On a de lui, outre beaucoup de mémoires imprimés : I. *Lettres galantes et morales*, 1754, in-12; II. *Essai sur la pesanteur*, Dijon et Paris, 1762, in-12; III. *Judith et David, tragédies*, Paris, 1763, in-12; IV. *Cléopâtre, tragédie*, 1774, in-12; V. *Eloge de Henri IV*, discours qui a concouru à l'Académie de la Rochelle, en 1768; VI. *Œuvres de M. L...., ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, nouvelle édition revue et augmentée*, Dijon, 1789, 2 vol. in-12. C'est un recueil des pièces précédentes, auxquelles Lacoste en a ajouté plusieurs inédites, entre autres, des poésies fugitives et des dissertations sur différents objets des sciences physiques. Le tout annonce beaucoup d'esprit, de facilité, et des connaissances très étendues. Au milieu des illusions de la jeunesse et de l'amour des plaisirs, Lacoste ne perdit jamais ce fond de foi et d'attachement à la religion qu'il avait puisé soit à Louhans, soit à Dijon, chez ses premiers maîtres. Cet homme de bien, ce jurisconsulte éloquent, mourut le 15 septembre 1793. — Son fils, l'abbé Lacoste, vicaire général, théologal et célèbre prédicateur, a tenu longtemps dans la chaire le rang qu'occupait son père au barreau. Il n'y a qu'une voix en Bourgogne sur l'heureuse hérédité de talent et d'esprit que l'on a remarquée dans cette famille depuis plus de cent cinquante ans.

P. — t. (1841).

LEBÉ (Guillaume), célèbre graveur et fondeur de caractères d'imprimerie, naquit en 1525, à Troyes où son père avait une papeterie très renommée. En 1539, il fut reçu à

Paris libraire et graveur-fondeur de caractères, ensuite choisi par François Ier, pour graver, frapper, fondre et perfectionner tous les beaux caractères orientaux dont s'est servi Robert Estienne. Philippe II le chargea de la fonte des caractères destinés à l'impression de la *Polyglotte* d'Anvers, 1569, 6 vol. in-fol., confiée au talent de Christophe Plantin. A la mort de Cl. Garamond en 1561, G. Lebé, nommé arbitre à l'inventaire de cette superbe fonderie (1), en acheta la plus grande partie des poinçons et matrices, et les ayant ajoutés à son fonds, il en fit le plus riche dépôt qui sans doute existât alors en Europe. Lebé mourut à Paris en 1598. — Son fils, nommé aussi Guillaume Lebé, né vers 1570, fut reçu libraire, graveur, fondeur et imprimeur en 1625; mais, longtemps auparavant, il avait imprimé, avec Jacques Sanlecque, un ouvrage intitulé : *Spes augusta Ludovici XIII chr. regis Francorum et Navarræ*, 1611, in-fol.; et seul, un autre livre intitulé : *Linguæ hebraicæ institutiones absolutissimæ*, 1621, in-8°. Lebé avait un goût particulier pour les langues orientales, et avait composé pour son usage une petite grammaire arabe dont le manuscrit se conserve à la bibliothèque du roi. Dès 1604, il avait gravé un gros caractère arabe, qui existe encore à l'imprimerie royale, et sur lequel M. Schnurrer donne quelques détails dans sa *Bibliothèque arabe*, page 506. — Guillaume III, fils et successeur du précédent, reçu libraire, graveur et fondeur en 1636, était un des libraires-associés connus sous le titre de la

(1) On sait que les fameux caractères des Elzevirs provenaient des poinçons de Garamond. Parmi les chefs-d'œuvre qu'ils ont produits, on distingue surtout le *Pline* de 1635, 3 vol. in-12; le *Virgile* de 1636, et l'*Imitation de Jésus-Christ*, *sans date* (entre 1652 et 1654).

Compagnie de la Grand'Navire et des usages réformés. Cette compagnie, établie en 1536 par les soins du chancelier Chiverny, jouissait d'une telle réputation dans les pays étrangers, que l'on n'y visitait point les livres qui portaient au frontispice le fleuron du Grand-Navire. Guillaume Lebé avait pour marque un B, qui faisait allusion à son nom; il mourut en 1685, laissant une veuve, qui continua son commerce jusque vers 1708, époque de sa mort, et quatre filles vraiment artistes, qui, habiles dans l'art de la fonderie, travaillèrent sous la direction de J.-C. Fournier, chef des célèbres graveurs-fondeurs de ce nom, et qui devint propriétaire du fonds de Lebé en 1730. (Voyez le *Moniteur* du 10 août 1812.)

G. P. — t (1819).

POT (Philippe), né en 1428, fut filleul et favori de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Ses rares qualités le firent remarquer sous le règne de ce prince, sous ceux de Louis XI et de Charles VIII. Dès qu'il fut en âge de porter les armes, Philippe le Bon le fit chevalier d'armes. Si l'on en croit une anecdote racontée par un moine contemporain, ce fut le zèle de la religion qui fit voler (en 1453) le jeune Pot au secours de Constantinople, assiégée par les Turcs. Il y fut entouré par une nombreuse troupe de janissaires qu'il combattit longtemps; mais, succombant enfin sous le nombre, il fut fait prisonnier. Les aventures auxquelles on prétend qu'il dut sa délivrance semblent trop romanesques pour trouver ici leur place (1); mais il est certain qu'il revint avec hon-

(1) Moreau de Mautour, qui, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, partie historique, tome V de l'édition in-12, page 324, donne la description du tombeau de Philippe Pot, révoque en doute cette histoire, dont on peut voir le détail dans les *Essais sur Dijon*, par M. Girault, 1814, in-12, p. 272.

neur dans sa patrie. Philippe Pot passa pour un des chevaliers les plus accomplis de son temps. Son éloquence le fit surnommer la *Bouche de Cicéron*. Il fut honoré de plusieurs commissions importantes par Philippe le Bon, qui l'employa, entres autres, à la conclusion des trois mariages du comte de Charolais; le premier avec Catherine, fille du roi Charles VII; le second, avec Isabelle, fille de Charles Ier, duc de Bourgogne; et le troisième avec Marguerite d'York, sœur d'Edouard IV, roi d'Angleterre, et fille de Richard, duc d'York. Le duc de Bourgogne décora Philippe Pot, à Saint-Omer, en 1471, de l'ordre de la Toison-d'Or, le nomma son premier chambellan, et le combla de biens; il le fit ensuite gouverneur de Lille et l'envoya ambassadeur à Londres. Charles le Téméraire, son fils et son successeur, eut les mêmes bontés pour Philippe Pot, et le maintint dans toutes ses charges. Mais, après la mort de ce prince, il paraît que notre Bourguignon se laissa gagner par Louis XI, et qu'il n'eut pas peu de part à la réunion de la province à la couronne. Cela indisposa contre lui Marie de Bourgogne, fille et unique héritière de Charles, qui lui fit quitter son service. Alors il se dévoua à Louis XI, qui rétablit, en sa faveur, la charge de grand-sénéchal de Bourgogne, en 1477. Philippe Pot contribua beaucoup à l'extinction des troubles suscités par le prince d'Orange. Pour lui témoigner sa reconnaissance, Louis XI lui conféra l'ordre de Saint-Michel, le fit son premier conseiller et son chambellan, puis le nomma chevalier d'honneur du Parlement de Bourgogne, et gouverneur de la province. Charles VIII, successeur de Louis XI, ayant rendu un édit pour supprimer le Parlement de Dijon et le réunir à celui de Paris, Philippe Pot fut dé-

puté au roi par les magistrats et les Etats; il porta la parole avec tant de dignité, que le Parlement fut rétabli et que lui-même obtint la place de gouverneur de la province après Baudricourt. Sa douceur, sa sagesse, ses bienfaits, lui acquirent le nom de *Père de la patrie*. Il mourut en septembre 1494, et fut inhumé à Cîteaux, où l'on voyait son mausolée, dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste (1). En 1791, lorsque l'abbaye de Cîteaux subit le sort de tous les monastères, ce mausolée fut transporté à Dijon et rétabli dans le jardin de l'hôtel de M. de Ruffey, appartenant aujourd'hui à M. Richard de Vesvrotte. On y voit encore ce tombeau, où Philippe Pot est représenté, armé de pied en cap, vêtu d'une cotte d'armes, et couché sur une tombe élevée d'environ six pieds, et soutenu par huit *deuils* ou *pleureux*, portant chacun au bras un écusson de ses alliances. MM. Béguillet et Courtépée, dans la *Description*, etc., *de Bourgogne*, tome II, p. 126, prétendent que Philippe Pot prit pour ses héritiers les religieux de Cîteaux, qui lui érigèrent un beau mausolée, et que le testament fut cassé. Ce fait a été contredit : le mausolée de Philippe Pot a été construit à ses frais avant sa mort. — Gui Pot, frère aîné de Philippe, fut père d'Anne

(1) Ce monument curieux a été gravé dans le tome IX, II, du recueil de l'*Académie des inscriptions*. Mais on a omis d'y rapporter l'inscription gravée en gothique carrée du quinzième siècle, sur la frise de la tombe, et qui est assez longue; elle commence par ces mots : *Ci demorrera Messire Philippe Pot, seigneur de La Roche de Nolay, de Chatelneuf en l'Auxois, et de Gevrey en Chaonnois pour la pluspart, grand sénéchal de Bourgogne, seigneur de Thorey sur Oische et de Neelles, qui fut norry en l'ostel de Monseigneur le Bon, Philippe derrier trespassé, lequel le fit chevalier, fut parrain d'iceluy*, etc., etc. La suite est un récit de toutes les charges dont a été honoré Philippe Pot, et des principales actions de sa vie; l'anecdote de Constantinople n'y est point rapportée.

Pot, qui épousa Guillaume de Montmorency, d'où viennent les ducs de Montmorency, les princes de Condé et de Conti (1).

G. P. — t (1823).

(1) On a fait, pour ridiculiser cette alliance, une chanson dont le refrain est :

Mon père était broc,
Ma mère était pot,
Ma grand'mère était pinte.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION VII
Analyse du roman intitulé : *Le comte de Charny*. 122
Bibliogiana on anecdotes bibliographiques 166
Du célèbre Concile de Mâcon tenu en 585. 182
Dissertation historique et philologique sur un poisson d'argent et sur un œuf d'autruche exposés dans une cathédrale aux XIIIe et XIVe siècles. 233
Entrée des rois de France à Dijon 21
Epître au Grand-Turc. 1
Du gouvernement féodal, de la prestation de foi et hommage, de la réunion des grands fiefs à la couronne. 210
Histoire des dédicaces d'Erasme racontées par lui-même . . 170
Lettre plaisante sur la longévité de certains animaux. . . . 68
Lettre pour justifier l'exactitude de la date d'un arrêt du Parlement de Paris 32
Lettre sur la vente de le bibliothèque du duc de Roxburgh. . 13
Lettre sur le centenaire anglais Thomas Parr 35
Lettre sur les incunables exécutés au XVe siècle dans les villes de France par des ouvriers d'Allemagne 176
Lettre sur les rois de France qui ont porté le nom de Charles. 65
Lettre sur une secousse de tremblement de terre ressentie à Dijon 24
Liste des Bourguignons à l'Académie française 62
D'un livre rare et singulier. 284

Mémoire sur différents objets dont les Romains faisaient usage pendant le repas et pour le service de la table 71
Du mois de juillet considéré comme fatal aux provocateurs de révolution. 293
Des noms et des surnoms 16
Notices biographiques, extraites de la *Biographie universelle Michaud*. 318
Anisson (Laurent). 318
Anisson-Duperon 319
Augereau (Antoine) 320
Aussurd (Antoine) 321
Baglioni (Thomas) 321
Barbon 322
Bernard (Jean-Frédéric) 324
Bienné (Jean) 326
Bischop (Nicolas) 327
Lacoste (Jean). 328
Lebé (Guillaume) 330
Pot (Philippe) 332
Notice et extraits d'un livre intitulé : *Exhortation aux dames vertueuses*, etc. 301
Notice historique et bibliographique sur l'imprimerie particulière établie par sir Thom. Johnes, à Hafod 246
Notice nécrologique sur Cl.-Xavier Girault 26
Notice nécrologique sur M. le baron Perreney de Grosbois. . 316
Notice sur Ballard 59
Notice sur deux écrits de M. Patris de Breuil. 75
Notice sur Gilles de Rome et sur son traité du gouvernement des princes. 270
Notice sur la Chartreuse de Dijon. 152
Notice sur l'église Notre-Dame de Dijon 131
Notice sur le Palais de Justice de Dijon. 143
Notice sur le Palais des Etats à Dijon. 146
Notice sur l'Hôtel des Ambassadeurs à Dijon. 149
Notice sur les vestiges de l'ancien Palais des ducs de Bourgogne 137
Notice sur quelques pierres tumulaires antiques qui se trouvent dans le cimetière de Saulieu. 128
Notice sur quelques poésies bourguignonnes 312
Notice sur quelques prières manuscrites de la fin du XVIe siècle. 288

Digitized by Google

Notice sur un ouvrage important qui a paru à Dijon sous le titre d'*Annales du moyen âge* 80
Nouveau renseignement sur la date de l'introduction de l'imprimerie en Amérique. 199
Origine du petit cochon de saint Antoine, selon les anciennes légendes 266
Petite bibliothèque xéniographique 97
Quelques anecdotes sur un original, espèce d'amateur de livres dans les XVIe et XVIIe siècles 192
De quelques dates bizarres, singulières et énigmatiques, qui se rencontrent dans les souscriptions d'anciens ouvrages et ailleurs. 160
Rapport sur le concours proposé par l'Académie de Dijon pour le prix d'éloquence qui devait être décerné en 1826 . . . 82
Recherches sur les danses des morts, sur leur origine présumée, et particulièrement sur cette question : Les anciens ont-ils connu ces sortes de danses? 40
Relation d'un congrès tenu par les oiseaux de la Haute-Saône, à l'occasion d'une certaine ambassade de Bartavelles . . . 5
Singulière relique 254
Sottises incroyables des errans touchant la vie de l'autre monde 259
Sur le livre des prêtres. 250
Sur Pâques de 1818 19
Sur un missel curieux 179
Sur un passage de la vie de Pétrarque, relatif au pape Benoît XII. 297
Synode tenu à Auxerre en 578 202

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

ACHEVÉ D'IMPRIMER A DIJON

PAR J.-E. RABUTOT

le 20 Juillet 1863.

A01 1467871

DIJON, IMPRIMERIE J.-E. RABUTOT,
PLACE SAINT-JEAN, 1 ET 3

Digitized by Google

DISCORSO CIPRIANI
LEGATORIA
di Libri e Registri
7 Via Trinità Maggiore
NAPOLI

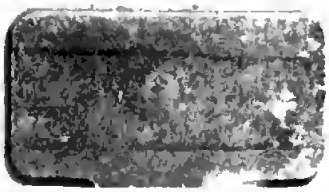

Digitized by Google